

DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000

TOME 1

Diagnostic, enjeux et objectifs de conservation



Site à Spéléomantes de Roquebillière

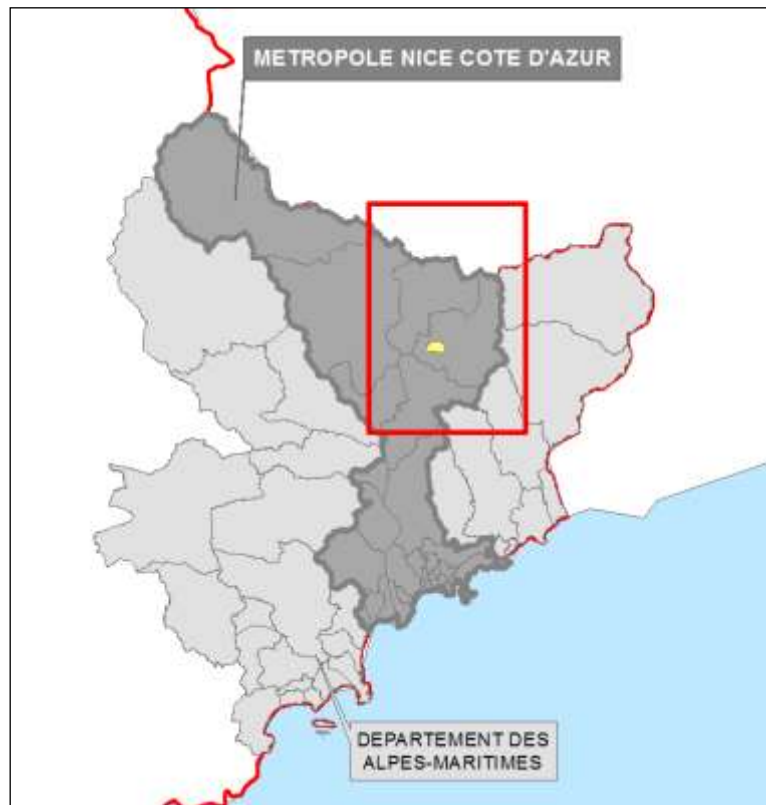
FR 9301562

Directive « HABITATS »

Opérateur



DOCUMENT D'OBJECTIFS du site Natura 2000 FR9301562 - « Site à Spéléomantes de Roquebillière » - Directive habitats - Tome 1 -



PRINCIPALES dates liées à l'élaboration du DOCOB :

Etapes	Dates
Réunion COFIL 1 pour son installation officielle et désignation opérateur (signature convention cadre pour 2 ans)	12/07/2012
Réunion COFIL 2 – Présentation des premiers résultats des inventaires naturalistes et de l'étude socio-économique aux membres du COFIL	06/12/2013
Mise à disposition du CSRPN du Tome 1 "Diagnostic, enjeux et objectifs"	28/05/2014
Présentation en groupe de travail CSRPN	26/06/2014
Validation scientifique du Tome 1 - date signature attestation par rapporteur scientifique	27/10/2014
Réunion COFIL 3 pour la validation de la partie "Diagnostic, enjeux et objectifs" (Tome 1)	17/10/2014
Réunion COFIL 4 pour la validation du Tome 2 "Plan d'action" et validation du DOCOB final	22/04/2015
Approbation DOCOB (date de l'arrêté préfectoral)	

Maître d'ouvrage

MEDDE – Direction Régionale de l'Environnement de Provence-Alpes-Côte d'Azur (DREAL PACA)
Suivi de la démarche : Jean-Marc SALLES et Cédric DECULTOT (DREAL PACA) ; Armelle SIMONNET-DELETTRE et Julien BANUS (DDTM Alpes-Maritimes) ;

Financements Union européenne

FEADER

Opérateur N2000

Métropole Nice Côte d'Azur
Direction de l'Eau, de l'Air et de la Qualité des Milieux
Division Développement Durable, Biodiversité, Natura 2000
333 Promenade des Anglais
06 364 Nice
Tél. : 04 89 98 15 27
Fax. : 04 89 95 15 15
Chargée de mission : Pauline CHEVALIER

Rédaction du DOCOB

Rédaction/coordination : Pauline CHEVALIER / Métropole Nice Côte d'Azur
Coordination du volet naturaliste : Flore-Emmanuelle CARRERE, Vincent CARRERE / IF ECOLOGIE CONSEIL
Contributions : M. Sébastien SANT

Rapporteur scientifique

M. Sébastien SANT

Inventaires et cartographies

Habitats naturels et flore patrimoniale : Julien BARET / BIODIV
Faune (insectes, mammifères hors chiroptères et oiseaux) : Vincent CARRERE / IF ECOLOGIE CONSEIL
Chiroptères : David SARREY et Delphine QUEKENBORN / GROUPE CHIROPTERES DE PROVENCE
Amphibiens et reptiles : Vincent RIVIERE
Poissons et écrevisses : Jérémy CUVELIER / O2TERRE
Activités socio-économiques : Pauline CHEVALIER / Métropole Nice Côte d'Azur
Cartographie : Jérémy CUVELIER et Pauline CHEVALIER

Crédits photographiques

Mentionnés pour chaque cliché

Références à utiliser

Métropole Nice Côte d'Azur, 2014. *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°FR9301562 « Site à Spéléomantes de Roquebillière » - Tome 1 « Diagnostic, enjeux et objectifs de conservation ».*

REMERCIEMENTS

Communes et personnes directement impliquées dans la rédaction du DOCOB	Collectivité autres	Administrations	Organismes techniques et scientifiques et associations
<p>Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000 : « Belvédère, Roquebillière »</p> <p>Monsieur le rapporteur scientifique : M. SEBASTIEN SANT</p> <p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs.</p>	<p>Les membres de la Métropole Nice Côte d'Azur</p>	<p>DREAL PACA SALLES J.M DECULTOT C.</p>	<p>Chambre d'Agriculture YAOUANC J. BASOLEIL M. ESMANGIAUD B.</p> <p>CERPAM GOUTY AL.</p>
	<p>Le Conseil général des Alpes-Maritimes</p>	<p>DDTM 06 SIMMONET DELETTRE A. BANUS J. MONAVON A.</p>	<p>Fédération de chasse SIMEON D. BERENGER S.</p> <p>Fédération de pêche BARLA M.</p>
	<p>Le Syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vesubie et du Valdeblore</p>	<p>ONF 06 WEBER B. DIE I.</p>	<p>Le Centre Régional de la Propriété Forestière FAURY P. NALIN S.</p> <p>Fédération française de randonnée 06 FALCO A.</p>
	<p>Le Parc National du Mercantour MERLE C. DEMONTOUX D.</p>	<p>ONCFS SAINT-MARTIN F.</p>	<p>Association des Communes Forestières 06 BLOM-RAQUIN A.</p> <p>Fédération française de montagne et d'escalade 06 PAZZAGLIA E.</p>
	<p>Ainsi que l'ensemble du personnel des collectivités.</p>	<p>ONEMA ROPARS C.</p>	<p>Comité départemental de Canoë-Kayak RAZIMBAUD B.</p> <p>Comité départemental de Spéléologie MADELAINE E. CARLIN R.</p> <p>Les associations des communes du site, M. et Mme les agriculteurs et autres propriétaires</p> <p>LPO DELEPINE Y.</p>
			<p>BIODIV BARET J.</p> <p>IF ECOLOGIE CONSEIL CARRERE V. CARRERE F.</p> <p>AINSI QUE LES DIFFERENTS PRESTATAIRES NATURALISTES.</p> <p>GCP SARREY. D QUEKENBORN D.</p>

INTRODUCTION

Situé sur les communes de Roquebillière et Belvédère, dans le département des Alpes-Maritimes, le site Natura 2000 FR 9301562 « Site à Spéléomantes de Roquebillière » constitue un espace de plus de 415 ha préservé à l'échelle européenne.

Inscrit dans la vallée de la Vésubie, ce site principalement boisé présente un relief accidenté, avec une altitude variant de 570 m à 1 423 m d'altitude. Il accueille une importante richesse en milieux naturels ainsi qu'en espèces faunistiques et floristiques, dont l'une des espèces-phares d'amphibiens de l'herpétofaune française et parmi les plus rares : le Spéléomante de Strinati.

La richesse de ce patrimoine naturel a valu son intégration dans le réseau européen Natura 2000 au titre de la Directive « Habitats-Faune-Flore » en 1998. Ce réseau regroupe un ensemble de sites naturels européens terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des milieux naturels et des espèces sauvages, animales ou végétales, qu'ils abritent. Natura 2000 a pour objectif de concilier préservation de la nature et préoccupations socio-économiques.

Au titre de sa compétence en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement, la Métropole Nice Côte d'Azur a été désignée structure opératrice du site à Spéléomantes de Roquebillière en juillet 2012. A ce titre, elle est chargée d'en élaborer le document d'objectifs (DOCOB), outil de diagnostic et d'orientations stratégiques pour tous les acteurs du territoire.

Le Tome 1 du DOCOB du site à Spéléomantes de Roquebillière définit et hiérarchise les enjeux et objectifs de conservation des espèces et habitats naturels présents sur cet espace naturel préservé, sur la base de la synthèse des enjeux scientifiques et socio-économiques rencontrés.

SOMMAIRE

TOME 1 : DIAGNOSTIC, ENJEUX ET OBJECTIFS DE CONSERVATION

REMERCIEMENTS	4
INTRODUCTION	5
SOMMAIRE	6
CHAPITRE I : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA DÉMARCHE NATURA 2000	15
A. Le réseau Natura 2000	15
1. Natura 2000 un réseau Européen	15
2. Le cadre juridique Français.....	16
3. Natura 2000 dans la région Provence-Alpes-Côte d’Azur	17
4. Natura 2000 sur le territoire de la Métropole Nice Côte d’Azur.....	17
B. La démarche Natura 2000 en France : le document d’objectifs	18
C. La démarche sur le site FR9301562 « Site à Spéléomantes de Roquebillière ».....	19
D. Méthode de travail.....	20
1. Planning global	20
2. La phase d’inventaires	21
3. La concertation	23
4. La communication	24
CHAPITRE II : PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET CONTEXTE TERRITORIAL	25
A. Localisation, situation et géographie	25
B. Le contexte historique.....	27
C. Caractéristiques physiques et écologiques	30
1. Géologie, géomorphologie et pédologie.....	30
2. Climatologie.....	31
2.1. Précipitations.....	31
2.2. Température.....	31
2.3. Vents.....	31
2.4. Conclusion	32
3. Hydrographie et hydrologie	32
3.1. Généralités sur l’hydrographie et l’hydrologie.....	32
3.2. Qualité de la masse d’eau	33
D. Caractéristiques générales de la végétation.....	33
E. Contexte règlementaire et outils d’aménagement sur le site Natura 2000	35
1. Le contexte institutionnel.....	36
2. Le foncier	37
3. Les documents d’aménagement et de planification liés au site Natura 2000	38
4. Protection et réglementation en matière de biodiversité	47
CHAPITRE III : LE PATRIMOINE NATUREL	53
A. Habitats naturels	54
1. Méthodes d’inventaire et de cartographie des habitats naturels	54
1.1. Acquisition des données sur le terrain	54
1.2. Typologie des habitats naturels	54
1.3. Cartographie des habitats naturels	55

2. Les habitats naturels présents sur les sites	57
3. Description synthétique des habitats naturels d'intérêt communautaire.....	60
4. Dynamique naturelle des habitats	68
B. La flore.....	70
1. Méthodologie d'inventaire et de cartographie	70
2. Les espèces végétales Natura 2000.....	70
3. Les autres espèces végétales patrimoniales	71
4. Les espèces végétales exotiques envahissantes	73
C. Les amphibiens et reptiles.....	74
1. Méthodes d'inventaire et de cartographie	74
2. Les espèces Natura 2000.....	75
2.1. Répartition sur le périmètre officiel	76
2.2. Répartition sur la zone d'étude complémentaire	76
2.3. Habitat d'espèce.....	77
3. Les autres espèces patrimoniales.....	80
D. Les chauves-souris	81
1. Méthodes d'inventaire et de cartographie	81
1.1. Inventaire des habitats d'espèces	82
1.2. Inventaire des espèces et évaluation de leur activité par détection des ultrasons.....	82
1.3. Difficultés techniques	84
2. Les espèces Natura 2000.....	85
2.1. Les espèces	85
2.2. Habitats d'espèces.....	88
3. Les autres espèces patrimoniales.....	91
E. Les mammifères hors chiroptères	92
1. Méthodes d'inventaire et de cartographie	92
2. Les espèces Natura 2000.....	92
3. Les autres espèces patrimoniales.....	93
F. Les insectes	93
1. Méthodes d'inventaire et de cartographie	93
2. Les espèces Natura 2000.....	95
3. Les autres espèces patrimoniales.....	99
G. Les crustacés et les poissons.....	100
1. Méthodes d'inventaire et de cartographie	100
2. Les espèces Natura 2000.....	100
3. Les autres espèces patrimoniales.....	102
H. Les oiseaux	103
1. Méthodes d'inventaire et de cartographie	103
2. Les espèces Natura 2000.....	103
3. Les autres espèces patrimoniales.....	104
I. Espèces animales allochtones	105
J. Conclusion générale sur le patrimoine naturel du site	105
CHAPITRE IV : CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES	107
A. L'AGRICULTURE	108

1. État des lieux	108
1.1. Contexte général dans la vallée de la Vésubie et sur les communes du site	108
1.2. Les différents types d'agriculture sur le site Natura 2000	109
2. Tendances évolutives	112
3. Impacts potentiels des pratiques agricoles présentes sur le site et conflits d'usage	114
B. LA GESTION FORESTIÈRE	115
1. État des lieux	115
1.1. Contexte général dans la vallée de la Vésubie et sur les communes du site	115
1.2. Le peuplement forestier	116
1.3. Structure de propriété forestière	116
1.4. Usage et fonction des forêts du site.....	118
1.5. Gestion des forêts sur le site Natura 2000	118
2. Tendances évolutives	123
3. Impacts potentiels de la gestion forestière menée sur le site et conflits d'usage	124
C. LES PRATIQUES CYNÉGÉTIQUES	125
1. État des lieux	125
2. Tendances évolutives	128
3. Impacts potentiels des pratiques cynégétiques sur le site et conflits d'usage	129
D. LES PRATIQUES PISCICOLES.....	130
1. État des lieux	130
2. Tendances évolutives	133
3. Impacts potentiels des pratiques piscicoles sur le site et conflits d'usage	134
E. LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE.....	135
1. État des lieux	135
2. Tendances évolutives	140
3. Impacts potentiels des pratiques touristiques rencontrées et conflits d'usage	141
F. LES SPORTS ET LOISIRS DE PLEINE NATURE.....	142
1. Etat des lieux et tendances évolutives des pratiques sur le site Natura 2000.....	142
1.1. La randonnée.....	142
1.2. VTT.....	143
1.3. Escalade.....	143
1.4. Canoë-kayak et canyoning.....	143
1.5. Activités motorisées	144
1.6. Manifestations sportives	145
2. Tendances évolutives	147
3. Impacts potentiels des sports et loisirs de pleine nature et conflits d'usage	148
G. LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES.....	149
1. État des lieux	149
1.1. Activités artisanales et industrielles.....	149
1.2. Carrières	150
1.3. Énergies renouvelables	152
2. Tendances évolutives	154
3. Impacts potentiels des activités industrielles et commerciales et conflits d'usage	156
H. L'URBANISME ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	157

1. Démographie	157
2. Traitement des eaux et des déchets	159
3. Réseau de transport et réseau électrique	167
4. Zonage du territoire, travaux et projets d'aménagement	169
5. Impacts potentiels de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et conflits d'usage	173
CHAPITRE V : ANALYSE ÉCOLOGIQUE ET FONCTIONNELLE	174
A. SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES BIOLOGIQUES ACTUELLES	174
1. Evolution de la richesse biologique du site au cours des dernières décennies	174
1.1. Les habitats naturels.....	174
1.2. La Flore	174
1.3. Les Amphibiens.....	175
1.4. Les Chiroptères	175
1.5. Les Insectes.....	175
2. Les foyers biologiques actuels du site	176
B. FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE DU SITE	178
1. Interdépendances entre habitats et espèces DHII	179
2. Corridors écologiques.....	181
3. Interrelations entre habitats/espèces et facteurs naturels	182
4. Interrelations entre habitats/espèces et activités humaines.....	187
C. ÉTAT DE CONSERVATION.....	193
1. État de conservation des habitats	194
2. État de conservation des espèces	196
3. État de conservation du site (richesse, fonctionnalité).....	199
CHAPITRE VI : LES ENJEUX DE CONSERVATION	200
A. DÉFINITION ET MÉTHODE DE HIERARCHISATION (MATRICE DE CROISEMENT)	200
B. LES ENJEUX CONCERNANT LES HABITATS	201
C. LES ENJEUX CONCERNANT LES ESPÈCES	202
D. LES ENJEUX CONCERNANT LES ACTIVITÉS HUMAINES	203
E. LES ENJEUX TRANSVERSAUX CONCERNANT LE SITE	205
CHAPITRE VII : LES OBJECTIFS DE CONSERVATION	206
A. LISTE DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE CONSERVATION	206
B. DESCRIPTION DES OBJECTIFS DE CONSERVATION OPÉRATIONNELS	208
1. Objectifs de conservation spécifiques aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire	208
2. Objectifs de conservation transversaux du site	211
CONCLUSION	215
BIBLIOGRAPHIE.....	216
A. LES DOCUMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL.....	216
B. LES DOCUMENTS RELATIFS AUX HABITATS NATURELS.....	217
C. LES DOCUMENTS RELATIFS À LA FLORE	218
D. LES DOCUMENTS RELATIFS À LA FAUNE	218
E. LES DOCUMENTS SPÉCIFIQUES AUX AMPHIBIENS	219
F. LES SITES INTERNET CONSULTÉS	219
G. LES BASES DE DONNÉES CONSULTÉES	220
H. LES PERSONNES-RESSOURCES CONSULTÉES	220
SIGLES	222

GLOSSAIRE.....	225
ANNEXES.....	226

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : ÉTAPES SUIVIES PAR LE SITE NATURA 2000 FR 9301562 AVANT SA DESIGNATION EN SIC.....	20
TABLEAU 2 : LISTE DES THEMATIQUES ET DES RESPONSABLES DES DIAGNOSTICS	21
TABLEAU 3 : CATEGORIES D'ACTEURS CONSULTES AU COURS DE LA PHASE D'ELABORATION DU VOLET SOCIO-ECONOMIQUE DU TOME 1 DU SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE	23
TABLEAU 4 : REPRESENTATION DE NATURA 2000 SUR LES COMMUNES CONCERNEES.....	25
TABLEAU 5 : PROPRIETES FONCIERES DES DIFFERENTS TERRAINS SUR LE SITE NATURA 2000 FR9301562 - « SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE »	37
TABLEAU 6 : RISQUES EXISTANTS SUR LES COMMUNES CONCERNEES PAR LE SITE NATURA 2000 FR9301562 - « SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE »	39
TABLEAU 7 : DOCUMENTS D'URBANISMES EN VIGUEUR SUR LES COMMUNES DU SITE NATURA 2000 FR9301562.....	44
TABLEAU 8 : POSITIONNEMENT EN 2013 DES COMMUNES DU SITE NATURA 2000 FR9301562 SUR LES ACTIONS DU PROJET D'AGENDA 21 METROPOLITAIN	46
TABLEAU 9 : TABLEAU NON EXHAUSTIF DES PROCEDURES MISES EN PLACE POUR LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, AUX ECHELLES INTERNATIONALES, EUROPEENNES ET FRANÇAISES.	47
TABLEAU 10 : LISTE DES HABITATS NATURELS RECENSES SUR LE SITE NATURA 2000 ET LA ZONE D'ETUDE COMPLEMENTAIRE.....	58
TABLEAU 11 : LISTE DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE RECENSES SUR LE SITE NATURA 2000 ET LA ZONE D'ETUDE COMPLEMENTAIRE	60
TABLEAU 12 : LISTE DES ESPECES VEGETALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE RECENSEES SUR LE SITE NATURA 2000 ET LA ZONE D'ETUDE COMPLEMENTAIRE	70
TABLEAU 13 : ESPECES PATRIMONIALES PROTEGEES RECENSEES SUR LE SITE NATURA 2000 ET LA ZONE D'ETUDE COMPLEMENTAIRE	71
TABLEAU 14 : AUTRES ESPECES PATRIMONIALES RECENSEES SUR LE SITE NATURA 2000 ET LA ZONE D'ETUDE COMPLEMENTAIRE	72
TABLEAU 15 : ESPECES VEGETALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES RECENSEES SUR LE SITE NATURA 2000 ET LA ZONE D'ETUDE COMPLEMENTAIRE	73
TABLEAU 16 : LISTE DES AMPHIBIENS D'INTERET COMMUNAUTAIRE RECENSES SUR LE SITE NATURA 2000 ET LA ZONE D'ETUDE COMPLEMENTAIRE	75
TABLEAU 17 : LISTE DES AUTRES AMPHIBIENS ET REPTILES REMARQUABLES RECENSES SUR LE SITE NATURA 2000 ET LA ZONE D'ETUDE COMPLEMENTAIRE	80
TABLEAU 18 : CLASSE D'ACTIVITE SELON LA METHODE BARATAUD (2012)	84
TABLEAU 19 : LISTE DES CHAUVES-SOURIS D'INTERET COMMUNAUTAIRE RECENSEES SUR LE SITE NATURA 2000 ET LA ZONE D'ETUDE COMPLEMENTAIRE	85
TABLEAU 20 : LISTE DES AUTRES CHAUVES-SOURIS REMARQUABLES RECENSEES SUR LE SITE NATURA 2000 ET LA ZONE D'ETUDE COMPLEMENTAIRE	91
TABLEAU 21 : LISTE DES AUTRES MAMMIFERES D'INTERET COMMUNAUTAIRE RECENSES SUR LE SITE NATURA 2000 ET LA ZONE D'ETUDE COMPLEMENTAIRE.....	92
TABLEAU 22 : LISTE DES AUTRES MAMMIFERES REMARQUABLES RECENSES SUR LE SITE NATURA 2000	93
TABLEAU 23 : LISTE DES INSECTES D'INTERET COMMUNAUTAIRE RECENSES SUR LE SITE NATURA 2000 ET LA ZONE D'ETUDE COMPLEMENTAIRE	95
TABLEAU 24 : LISTE DES AUTRES INSECTES REMARQUABLES RECENSES SUR LE SITE NATURA 2000 ET LA ZONE D'ETUDE COMPLEMENTAIRE	99
TABLEAU 25 : LISTE DES ESPECES AQUATIQUES D'INTERET COMMUNAUTAIRE RECENSEES SUR LE SITE NATURA 2000 ET LA ZONE D'ETUDE COMPLEMENTAIRE.....	100
TABLEAU 26 : LISTE DES AUTRES POISSONS REMARQUABLES RECENSES SUR LE SITE NATURA 2000 ET LA ZONE D'ETUDE COMPLEMENTAIRE	102
TABLEAU 27 : LISTE DES OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE RECENSES SUR LE SITE NATURA 2000 ET LA ZONE D'ETUDE COMPLEMENTAIRE	103
TABLEAU 28 : LISTE DES AUTRES OISEAUX REMARQUABLES RECENSES SUR LE SITE NATURA 2000 ET LA ZONE D'ETUDE COMPLEMENTAIRE	104
TABLEAU 29 : CHIFFRES CLES DE L'AGRICULTURE SUR ROQUEBILLIERE ET BELVEDERE EN 2010.....	108
TABLEAU 30 : CARACTERISTIQUES DE LA PRINCIPALE UNITE PASTORALE PRESENTE SUR LE SITE NATURA 2000 FR9301562 - « SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE »	109
TABLEAU 31 : IMPACTS POTENTIELS DE L'AGRICULTURE ET DES CONFLITS D'USAGE RENCONTRES SUR LE SITE	114

TABLEAU 32 : CHIFFRES CLES CONCERNANT LA FORET SUR ROQUEBILLIERE ET BELVEDERE EN 2010	115
TABLEAU 33 : ESSENCES RENCONTREES SUR LA FORET COMMUNALE DE ROQUEBILLIERE.....	116
TABLEAU 34 : DONNEES SUR LA FORET PUBLIQUE DES COMMUNES DE ROQUEBILLIERE ET DE BELVEDERE	118
TABLEAU 35 : DONNEES SUR LA FORET PRIVEE DES COMMUNES DE ROQUEBILLIERE ET DE BELVEDERE	118
TABLEAU 36 : GESTION DES PARCELLES FORESTIERES PUBLIQUES DU SITE NATURA 2000 FR931562 – « SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE »	119
TABLEAU 37 : TABLEAU RECAPITULATIFS DES IMPACTS POTENTIELS DE LA GESTION FORESTIERE PRATIQUEE SUR LE SITE.....	124
TABLEAU 38 : SYNTHESE DES ACTIONS PRIORITAIRES PAR UNITE DE GESTION CYNEGETIQUE (EXTRAIT DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE DES ALPES-MARITIMES/FDC 06)	128
TABLEAU 39 : IMPACTS POTENTIELS DES PRATIQUES CYNEGETIQUES RENCONTREES SUR LE SITE ET CONFLITS D’USAGE	129
TABLEAU 40 : IMPACTS POTENTIELS DES PRATIQUES PISCICOLES SUR LE SITE ET CONFLITS D’USAGE	134
TABLEAU 41 : OFFRE TOURISTIQUE SUR LES COMMUNES DU SITE NATURA 2000.....	136
TABLEAU 42 : OFFRE D’HEBERGEMENT SUR ROQUEBILLIERE ET BELVEDERE	138
TABLEAU 43 : IMPACTS POTENTIELS DES PRATIQUES TOURISTIQUES RENCONTREES SUR LE SITE ET CONFLITS D’USAGE.....	141
TABLEAU 44 : PARCOURS DE CANOË KAYAK SITUES A PROXIMITE OU DANS LE SITE NATURA 2000 FR9301562 – « SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE »	144
TABLEAU 45 : IMPACTS POTENTIELS DES SPORTS ET LOISIRS DE PLEINE NATURE PRATIQUES SUR LE SITE ET CONFLITS D’USAGE	148
TABLEAU 46 : LES USINES HYDROELECTRIQUES SUR ROQUEBILLIERE ET BELVEDERE.....	152
TABLEAU 47 : IMPACTS POTENTIELS DES ACTIVITES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES SUR LE SITE ET CONFLITS D’USAGE	156
TABLEAU 48 : REPARTITION DES ACTIFS PAR CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLES SUR ROQUEBILLIERE EN 1999 ET 2009	158
TABLEAU 49 : LA RESSOURCE EN EAU POTABLE DES COMMUNES DU SITE NATURA 2000 FR9301562	160
TABLEAU 50 : PARC DES STATIONS D’ASSAINISSEMENT COLLECTIF (ÂGE ET CAPACITE).....	161
TABLEAU 51 : AFFECTATION DES SOLS PAR LE POS DE ROQUEBILLIERE ET SURFACE CORRESPONDANTE SUR LA COMMUNE OU DANS LE SITE NATURA 2000 A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE	169
TABLEAU 52 : IMPACTS POTENTIELS DE L’URBANISME ET DES CONFLITS D’USAGE SUR LE SITE NATURA 2000.....	173
TABLEAU 53 : TABLEAU DES INTERDEPENDANCES ENTRE HABITATS ET ESPECES NATURA 2000 D’INTERET COMMUNAUTAIRE	180
TABLEAU 54 : INTERACTIONS ENTRE HABITATS NATURELS D’INTERET COMMUNAUTAIRE ET FACTEURS NATURELS.....	183
TABLEAU 55 : INTERACTIONS ENTRE HABITATS D’ESPECES ET FACTEURS NATURELS	184
TABLEAU 56 : INTERACTIONS ENTRE ESPECES FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES NATURA 2000 ET FACTEURS NATURELS.....	185
TABLEAU 57 : INTERACTIONS ENTRE HABITATS NATURELS ET ACTIVITES HUMAINES	189
TABLEAU 58 : INTERACTIONS ENTRE ESPACES FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES NATURA 2000 ET ACTIVITES HUMAINES.....	191
TABLEAU 59 : ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS NATURELS SUR LE SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE	195
TABLEAU 60 : ÉTAT DE CONSERVATION DES ESPECES D’INTERET COMMUNAUTAIRE SUR LE SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE	197
TABLEAU 61 : ENJEUX DE CONSERVATION CONCERNANT LES HABITATS D’INTERET COMMUNAUTAIRE	201
TABLEAU 62 : ENJEUX DE CONSERVATION POUR LES ESPECES D’INTERET COMMUNAUTAIRE	202
TABLEAU 63 : SYNTHESE DES ENJEUX DES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES SUR LE SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE.....	204
TABLEAU 64 : LISTE DES OBJECTIFS GENERAUX DE CONSERVATION	207
TABLEAU 65 : LISTE DES OBJECTIFS OPERATIONNELS DE CONSERVATION	209
TABLEAU 66 : CORRELATION ENTRE ENJEUX ET OBJECTIFS DE CONSERVATION.....	211

LISTE DES CARTES

CARTE 1 : SITE NATURA 2000 FR 9301562 – SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE.....	19
CARTE 2 : LE SITE NATURA 2000 FR9301562 « SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE » ET SA ZONE D’ETUDE.....	22
CARTE 3 : LOCALISATION DU SITE NATURA 2000 FR9301562 – « SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE »	25
CARTE 4 : SITUATION GEOGRAPHIQUE DU SITE NATURA 2000 FR9301562 – « SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE » ET DE SA ZONE D’ETUDE	26
CARTE 5 : LOCALISATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE SUR LE SITE NATURA 2000 FR 9301562 – « SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE »	29
CARTE 6 : LOCALISATION DES ZONES HYDROGRAPHIQUES DU BASSIN VERSANT DE LA VESUBIE	33
CARTE 7 : LIMITES COMMUNALES ET PRINCIPALES STRUCTURES INTERCOMMUNALES AU NIVEAU DU SITE NATURA 2000 FR 9301562 – « SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE »	36
CARTE 8 : STRUCTURE FONCIERE SUR LE SITE NATURA 2000 FR9301562 - « SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE »	37
CARTE 9 : SERVITUDES D’UTILITES PUBLIQUES SUR LE SITE NATURA 2000 FR 9301562 – « SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE »	41

CARTE 10 : CARTE DES DIFFERENTES ZONES DE PROTECTIONS ET DE REGLEMENTATION SUR LE SITE NATURA 2000 FR9301562 – « SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE »	52
CARTE 11 A : STATUT NATURA 2000 DES HABITATS D’INTERET COMMUNAUTAIRE ET PRIORITAIRES (NORD DE LA ZONE D’ETUDE)	64
CARTE 12 A: LES GRANDS TYPES D’HABITATS (NORD DE LA ZONE D’ETUDE)	66
CARTE 13 : HABITATS FAVORABLES AU SPELEOMANTE SUR LE SITE NATURA 2000 FR9301562 A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE	79
CARTE 14 : NIVEAUX D’ACTIVITE ENREGISTRES SUR LES POINTS D’ECOUTE SUR LE SITE NATURA 2000 FR9301562 – SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE.....	89
CARTE 15 : STATIONS ET HABITATS FAVORABLES AUX INSECTES D’INTERET COMMUNAUTAIRE.....	98
CARTE 16 : PRATIQUES AGRICOLES SUR LE SITE NATURA 2000 FR9301562 – « SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE »	110
CARTE 17 : STRUCTURE DE PROPRIETE FORESTIERE SUR LE SITE NATURA 2000 FR9301562 – « SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE »	117
CARTE 18 : GESTION FORESTIERE SUR LE SITE NATURA 2000 FR9301562 - « SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE »	121
CARTE 19 : LA CHASSE SUR LE SITE NATURA 2000 FR9301562 « SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE » ET SUR SA ZONE D’ETUDE	127
CARTE 20 : LA PECHE SUR LE SITE NATURA 2000 FR9301562 – « SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE »	132
CARTE 21 : L’OFFRE TOURISTIQUE ET D’HEBERGEMENT SUR LE SITE NATURA 2000 FR9301562 - « SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE »	139
CARTE 22 : LES SPORTS ET LOISIRS DE PLEINE NATURE SUR LE SITE NATURA 2000 FR9301562 - « SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE »	146
CARTE 23 : ACTIVITES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES SUR LE SITE NATURA 2000 FR9301562 – « SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE »	151
CARTE 24 : HYDROELECTRICITE SUR LE SITE NATURA 2000 FR9301562 – « SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE »	153
CARTE 25 : EAU ET ASSAINISSEMENT SUR LE SITE NATURA 2000 FR 9301562 – « SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE » ..	163
CARTE 26 : CANAUX D’IRRIGATION SUR LE SITE NATURA 2000 FR9301562 – « SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE »	165
CARTE 27 : RESEAU DE TRANSPORT ET RESEAU ELECTRIQUE SUR LE SITE NATURA 2000 FR9301562 « SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE »	168
CARTE 28 : ZONAGE DES DOCUMENTS D’URBANISME EN VIGUEUR SUR LE SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE	172
CARTE 29 : LOCALISATION DES PRINCIPAUX FOYERS BIOLOGIQUES SUR LE SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE	177

LISTE DES ILLUSTRATIONS

ILLUSTRATION 1 : LES SITES NATURA 2000 GERES PAR LA METROPOLE NICE COTE D’AZUR	17
ILLUSTRATION 2 : TRACT INFORMANT LES HABITANTS DE LA REALISATION D’INVENTAIRES NATURALISTES SUR LEUR COMMUNE (A GAUCHE) ET AFFICHE « OPERATION CURIEUX DE NATURE » : AVIS DE RECHERCHE SPELEOMANTES (A DROITE).....	24
ILLUSTRATION 3 : LA CATASTROPHE DE ROQUEBILLIERE DE 1926.....	27
ILLUSTRATION 4 : TRACES D’UNE FORTIFICATION MEDIEVALE (A DROITE) SOUS LE CAÏRE DEL MEL (A GAUCHE).....	28
ILLUSTRATION 6 : CARTE GEOLOGIQUE DU SITE NATURA 2000 FR9301562 – SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE	30
ILLUSTRATION 5 : CIME DE CASTEL VIEIL	30
ILLUSTRATION 7 : LA VESUBIE A ROQUEBILLIERE.....	32
ILLUSTRATION 8 : SCHEMA THEORIQUE D’ORGANISATION DES ETAGES DE VEGETATION DANS LES ALPES-MARITIMES.....	34
ILLUSTRATION 9 : CARTE DES ADHESIONS A LA CARTE DU PARC NATIONAL DU MERCANTOUR	48
ILLUSTRATION 10 : PRISES DE VUES AERIENNES DE 1948 A 2009 AU NIVEAU DU SITE NATURA 2000 FR9301562 « SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE » (SOURCES : GEOPORTAIL, IGN).....	69
ILLUSTRATION 11 : GENTIANE DE LIGURIE EN FLEUR.....	71
ILLUSTRATION 12 : GENTIANE DE LIGURIE EN FIN DE FLORAISON	71
ILLUSTRATION 13 : ASPERULE A FEUILLES PAR SIX	72
ILLUSTRATION 14 : LIS DE POMPONE	72
ILLUSTRATION 15 : SPELEOMANTE DE STRINATI.....	75
ILLUSTRATION 16 : GLANDE MENTONNIERE, CARACTERE SEXUEL DU MALE	75
ILLUSTRATION 17 : STATION 8, MURET DE SOUTÈNEMENT DU PONT AU-DESSUS DU VALLON DE CERVAGNE CARACTERISTIQUE DES HABITATS EXPLOITES PAR L’ESPECE (PHOTOS PRISES SUR SITE)	77
ILLUSTRATION 18 : RESERVOIR DU POUS, STATION 43 (A GAUCHE). L’INDIVIDU PHOTOGRAPHIE EN GROS PLAN A DROITE A ETE OBSERVE SUR LE MUR DE GAUCHE, AU-DESSUS DE LA RESERVE D’EAU.	77
ILLUSTRATION 19 : STATION 5 (A GAUCHE) ET STATION 6 (CI-DESSUS).....	78
ILLUSTRATION 20 : LEZARD DES MURAILLES (EN HAUT A GAUCHE), COULEUVRE VERTE ET JAUNE (EN HAUT A DROITE), LEZARD VERT (EN BAS)	80

ILLUSTRATION 21 : MATERIEL ACOUSTIQUE MANUEL ET FICHE DE RELEVES.....	83
ILLUSTRATION 22 : SM2 EN POINT D'ECOUTE PERMANENT.....	83
ILLUSTRATION 23 : BARBASTELLE D'EUROPE.....	85
ILLUSTRATION 24 : GRAND RHINOLOPHE	86
ILLUSTRATION 25 : PHOTO DE PETIT RHINOLOPHE	86
ILLUSTRATION 26 : MINIOPTERE DE SCHREIBERS	87
ILLUSTRATION 27 : MURIN DE BECHSTEIN.....	87
ILLUSTRATION 28 : MURIN DE CAPACCINI.....	87
ILLUSTRATION 29 : MURIN A OREILLES ECHANCREES	88
ILLUSTRATION 30 : TUNNEL DU CANAL DU CAÏRE : SITE D'ESTIVAGE.....	90
ILLUSTRATION 31 : DAMIER DE LA SUCCISE.....	95
ILLUSTRATION 32 : ECAILLE CHINEE.....	96
ILLUSTRATION 33 : TRACES DE PRESENCE DE CHENILLE DE NOCTUELLE DES PEUCEDANS SUR PEUCEDANUM OFFICINALE	97
ILLUSTRATION 34 : AZURE DES ORPINS	99
ILLUSTRATION 35 : GRAND NEGRE DES BOIS.....	99
ILLUSTRATION 36 : PARCELLES AGRICOLES SUR LE SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE	109
ILLUSTRATION 37 : TERRASSES AGRICOLES DU QUARTIER DE PLANGAST (A GAUCHE) ET DU MOUNAR (A DROITE)	113
ILLUSTRATION 38 : LE MARCHE RURAL DE ROQUEBILLIERE.....	113
ILLUSTRATION 39 : VIEUX CHENES ET SAPINIERE DU SITE NATURA 2000 FR9301562 - « SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE »	116
ILLUSTRATION 40 : LIGNES ELECTRIQUES AU NIVEAU DE LA PARCELLE FORESTIERE DOMANIALE SITUEE SUR LE SITE NATURA 2000 FR9301562 – « SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE » - ET LIMITANT L'EXPLOITATION FORESTIERE	120
ILLUSTRATION 41 : LOCALISATION DES 18 UNITES DE GESTION ET DES 3 SECTEURS GEOGRAPHIQUES SUR LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES (SOURCE : SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE DES ALPES-MARITIMES/FDC 06).	125
ILLUSTRATION 42 : ALEVINS (A GAUCHE) PROVENANT DU CENTRE PISCICOLE DE ROQUEBILLIERE (A DROITE) SITUE AU SEIN DU SITE NATURA 2000	131
ILLUSTRATION 44 : COLMATAGE DES FONDS ET DECHETS DANS LA VESUBIE AU NIVEAU DU SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE	133
ILLUSTRATION 43 : PLAN D'EAU DE PECHE DE ROQUEBILLIERE, EN PERIPHERIE DU SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE	133
ILLUSTRATION 45 : RANDONNEURS REJOIGNANT LE SENTIER DU CANAL DU CAÏRE, CHEVAL DE TRAIT DES « CALECHES DE LA VESUBIE » ET CARRIERE DE L'ECURIE DE L'ESPAGLIART	142
ILLUSTRATION 46 : ZONE D'EMBARQUEMENT DE CANOË-KAYAK APRES LE SECTEUR «ROQUEBILLIERE – LE SUQUET ».....	144
ILLUSTRATION 47 : ELEVES DE LA FACULTE DES SPORTS PARTICIPANTS AU PARCOURS PATRIMONIAL ET SPORTIF DU CANAL DU CAIRE, 26 NOVEMBRE 2013.....	147
ILLUSTRATION 48 : ENTREPRISE DE BTP PRESENTE SUR LE SITE NATURA 2000.....	150
ILLUSTRATION 49 : FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT VESUBIE POUR LA PRODUCTION D'HYDROELECTRICITE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ILLUSTRATION 50 : USINE HYDROELECTRIQUE DE ROQUEBILLIERE D'EDF (A GAUCHE) / OUVRAGE DE RESTITUTION DE L'USINE EDF ET PRISE D'EAU DE LA REGIE D'ELECTRICITE DE ROQUEBILLIERE (A DROITE)	154
ILLUSTRATION 51 : CANAL DU CAIRE (A GAUCHE ET POMPES DE L'ASA DU CANAL DU CAIRE (A DROITE)	164
ILLUSTRATION 52 : POSTE DE TRANSFORMATION RTE (GAUCHE) ET PYLONE RELIE A DES LIGNES TRES HAUTE TENSION (A DROITE), JOUXTANT LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE ROQUEBILLIERE	167

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : PROCESSUS DE DESIGNATION DES SITES NATURA 2000	15
FIGURE 2 : SCHEMA JURIDIQUE DE NATURA 2000 EN FRANCE	16
FIGURE 3 : SCHEMA REPRESENTANT LA DEMARCHE D'ELABORATION DU DOCOB EN FRANCE.....	18
FIGURE 4 : REPARTITION DES GRANDS TYPES DE STATUT FONCIER.....	37
FIGURE 5 : REPARTITION DES HABITATS SUR LE SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE EN FONCTION DE LEUR STATUT	57
FIGURE 6 : EVOLUTION DE L'ATTRIBUTION DES BRACELETS DE CHASSE DE 2007 A 2011 SUR LES COMMUNES DU SITE NATURA 2000 A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE.....	128
FIGURE 7 : ÉVOLUTION DU PRODUIT DE LA TAXE DE SEJOUR SUR ROQUEBILLIERE ENTRE 1991 ET 2011 (SOURCES : TOURISCOPE).	140
FIGURE 8 : PROPORTION DES ETABLISSEMENTS ACTIFS PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2010 (SOURCE INSEE)	149
FIGURE 9 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS ENTRE 1968 ET 2009 ET REPRESENTATION DE LA REPARTITION DES DIFFERENTES CLASSES D'ÂGES EN 2009 SUR LES COMMUNES DU SITE NATURA 2000 A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE (SOURCE INSEE)	158

CHAPITRE I : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA DÉMARCHE NATURA 2000

A. LE RESEAU NATURA 2000

1. Natura 2000 un réseau Européen



Natura 2000 en Europe c'est :

- Environ 27 000 sites,
- 18% du territoire européen,
- 96 Millions d'hectares dont 20 Millions d'hectares marins.

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de territoires remarquables à l'échelle de l'Europe pour leur richesse biologique et écologique. Il a pour objectif, selon la volonté des 27 pays membres de l'Union, de conserver la biodiversité européenne en tenant compte des spécificités régionales ou locales. Ce réseau résulte de l'application de deux directives européennes :

- **la directive 79/409/CEE** du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux »,
- **la directive 92/43/CEE** du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ».

La directive européenne « Habitats » 92/43/CEE du 21 mai 1992

Cette directive prévoit la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Son objectif principal est de favoriser la biodiversité dans les ZSC par le maintien des habitats naturels et des habitats d'espèces (faune et flore) d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable. La directive « Habitats » est une directive de gestion. Elle comporte plusieurs annexes (voir Chap II.E.4) dont l'annexe I qui fixe la liste des habitats naturels d'intérêt communautaire et des habitats naturels d'intérêt communautaire prioritaires dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

La désignation des sites a été confiée par l'Union européenne à ses états membres. Elle se base sur des inventaires scientifiques qui garantissent l'existence d'habitats naturels ou d'espèces rares, vulnérables, remarquables ou en danger de disparition à l'échelon européen ou local. Les directives européennes listent ces habitats naturels ou espèces dans leurs annexes définissant ainsi leur intérêt communautaire.

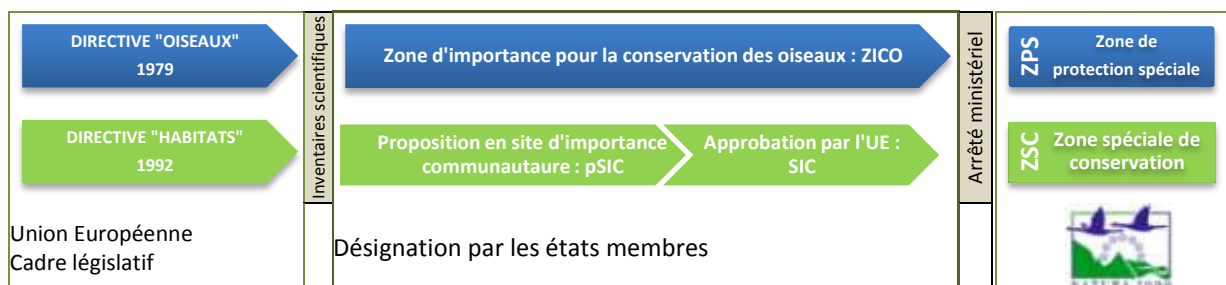


Figure 1 : Processus de désignation des sites Natura 2000

2. Le cadre juridique Français

Les directives « Habitats » et « Oiseaux » ont été transposées dans le droit français par l'ordonnance n° 2001-321 du 11 avril 2001, conformément à la loi d'habilitation n° 2001-1 du 3 janvier 2001. Cette ordonnance précise la portée juridique de l'intégration d'un site au réseau Natura 2000.

La mise en œuvre de Natura 2000 en France est encadrée par un ensemble de textes réglementaires décrits dans le schéma ci-dessous.

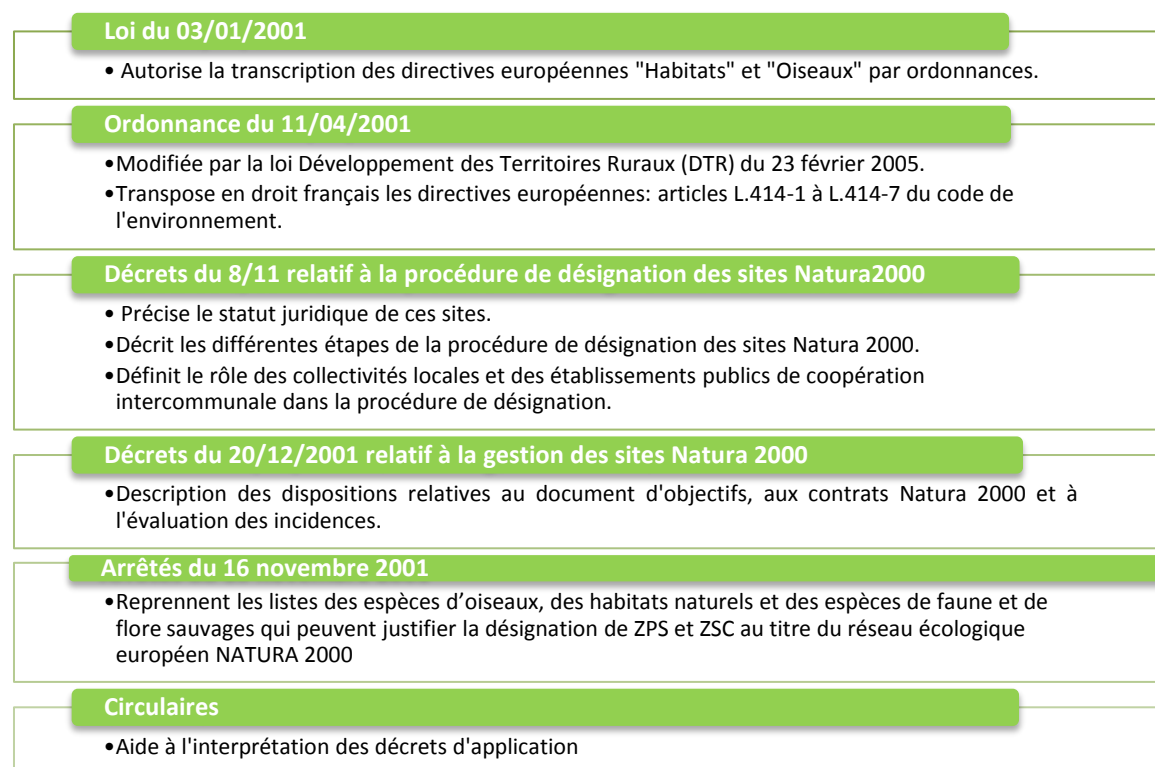


Figure 2 : Schéma juridique de Natura 2000 en France

Le choix de l'Etat français est orienté sur une application concertée et participative de la gestion des sites Natura 2000. Ainsi, les usagers ont la possibilité de s'investir dans la gestion de leur territoire par la signature de contrats de gestion et de la charte Natura 2000. Le contractant s'engage ainsi pendant une période donnée (cinq ans) à atteindre les objectifs décrits dans le « document d'objectifs ».

La démarche NATURA 2000 n'introduit ni processus d'interdiction ni pratiques imposées. Elle diffère en cela des mesures réglementaires de protection des milieux naturels existantes (arrêté de protection de biotope, parc national, etc.). **Il s'agit avant tout d'associer conservation de la biodiversité et activités humaines de façon à ce que les espaces naturels soient mieux reconnus, entretenus et valorisés.**

Néanmoins, depuis le 1^{er} août 2008, **la loi n° 2008-757 relative à la responsabilité environnementale** prévoit une **évaluation des incidences** pour tout document de planification, projet d'aménagement ou autres interventions et activités humaines susceptibles d'affecter significativement un site NATURA 2000. Ces travaux ou interventions doivent figurer sur une liste nationale ou locale rédigée par l'autorité administrative compétente en concertation avec les collectivités territoriales et les acteurs économiques des sites concernés.

3. Natura 2000 dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, on dénombre 128 sites Natura 2000 (ZSC et ZPS confondues), dont 13 marins. A ce jour, il s'agit de :

- 45 Zones Spéciales de Conservation : ZSC,
- 32 Zones de Protection Spéciale : ZPS,
- 50 Sites d'Importance Communautaire : SIC,
- 1 proposition de Site d'Importance Communautaire : pSIC,

La région PACA est la première région de France en matière de zones Natura 2000. Le réseau Natura couvre plus de 30% du territoire de PACA, ce qui atteste de l'exceptionnelle biodiversité de la région reconnue au niveau européen.

4. Natura 2000 sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur

Une grande partie de la richesse écologique de la Métropole Nice Côte d'Azur est reconnue par l'Europe avec plus de 30 % de son territoire concerné par la démarche Natura 2000. La Métropole compte ainsi à ce jour 13 sites Natura 2000 dont 12 terrestres et 1 marin.

Sur ces 13 sites, elle est en charge en juin 2014 de l'élaboration des documents d'objectifs (plan de gestion) de 5 sites :

- Natura 2000 Spéléomantes de Roquebillière,
- Natura 2000 Chauves-souris de la Haute Tinée,
- Natura 2000 Brec d'Utelle,
- Natura 2000 Gorges de la Vésubie et du Var - Mont Vial - Mont Férier,
- Natura 2000 Cap Ferrat.

Et de l'animation de 2 sites :

- Natura 2000 Vallons Obscurs,
- Natura 2000 Adret de Pra Gazé.

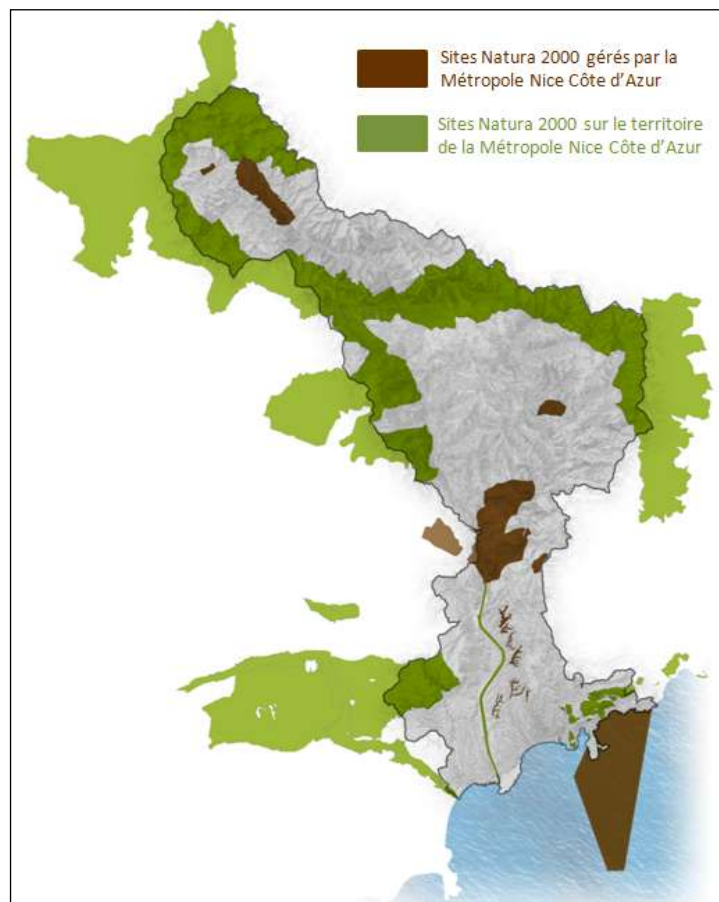


Illustration 1 : Les sites Natura 2000 gérés par la Métropole Nice Côte d'Azur

B. LA DEMARCHE NATURA 2000 EN FRANCE : LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

Le document d'objectifs Natura 2000 (**DOCOB**) est un document de planification de la gestion conservatoire de la biodiversité d'un site.

Il est le fruit d'une démarche concertée auprès d'un cortège d'acteurs locaux (les collectivités territoriales et leur regroupement, les représentants des exploitants de biens ruraux, des gestionnaires et des usagers du site). Ces acteurs sont désignés par le Préfet de département. Chaque étape décisionnelle fait l'objet d'un choix débattu au sein du comité de pilotage (**COFIL**). Ce comité de pilotage est, depuis la loi relative au développement des territoires ruraux (Loi DTR 2005-157 du 23 février 2005), présidé par un élu local désigné par les élus concernés.

La rédaction du DOCOB est confiée par le COFIL à l'opérateur local de son choix. Elle doit permettre de déterminer les enjeux naturalistes et socio-économiques des sites et de proposer des mesures de gestion adaptées. Dans le cas présent, la Métropole Nice Côte d'Azur assure le rôle d'opérateur local.

La définition de ce document se déroule en trois grandes étapes (rédigées en 3 tomes distincts) :

- **TOME 0** : c'est un document de compilation d'études définissant le diagnostic écologique, sur la base d'inventaires biologiques cartographiés, et le diagnostic socio-économique réalisé à partir de la consultation des acteurs locaux ;
- **TOME 1** (public) : sur la base de la synthèse des enjeux scientifiques, le tome 1 définit et hiérarchise les enjeux et objectifs de conservation ;
- **TOME 2** (public) : il définit les mesures nécessaires pour réaliser ces objectifs, en établit le programme d'actions et estime le coût des opérations.

Le DOCOB se veut être un outil de référence et une aide à la décision pour tous les acteurs du site.

Une fois établi le DOCOB est mis en œuvre pour une durée de six ans, l'animation du site consiste alors à faire vivre celui-ci en favorisant les démarches volontaires (chartes Natura 2000) et contractuelles (contrats Natura 2000) entre l'État et les usagers, les actions de sensibilisation et l'information. Le suivi de l'application du DOCOB est assuré par le comité de pilotage qui se réunit annuellement.

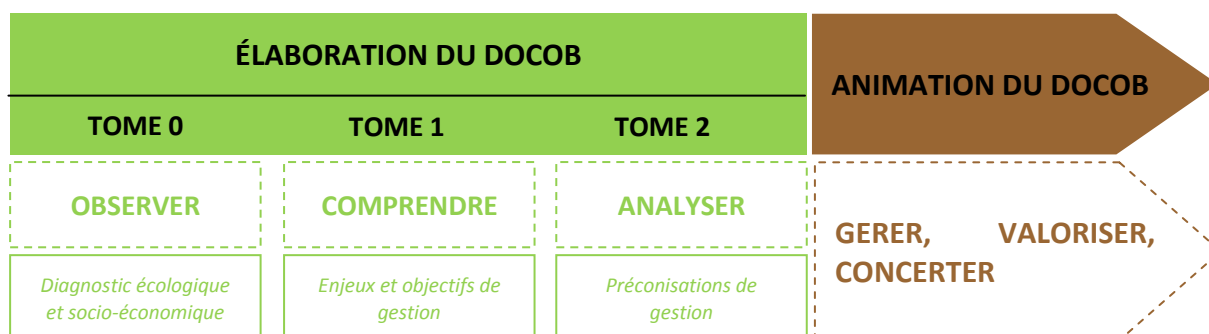


Figure 3 : Schéma représentant la démarche d'élaboration du DOCOB en France

C. LA DEMARCHE SUR LE SITE FR9301562 « SITE A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE »

Le site à Spéléomantes de Roquebillière a été intégré au réseau Natura 2000 au titre de la directive Habitats Faune Flore en 2008. La désignation de ce site a été motivée par la présence de six habitats naturels :

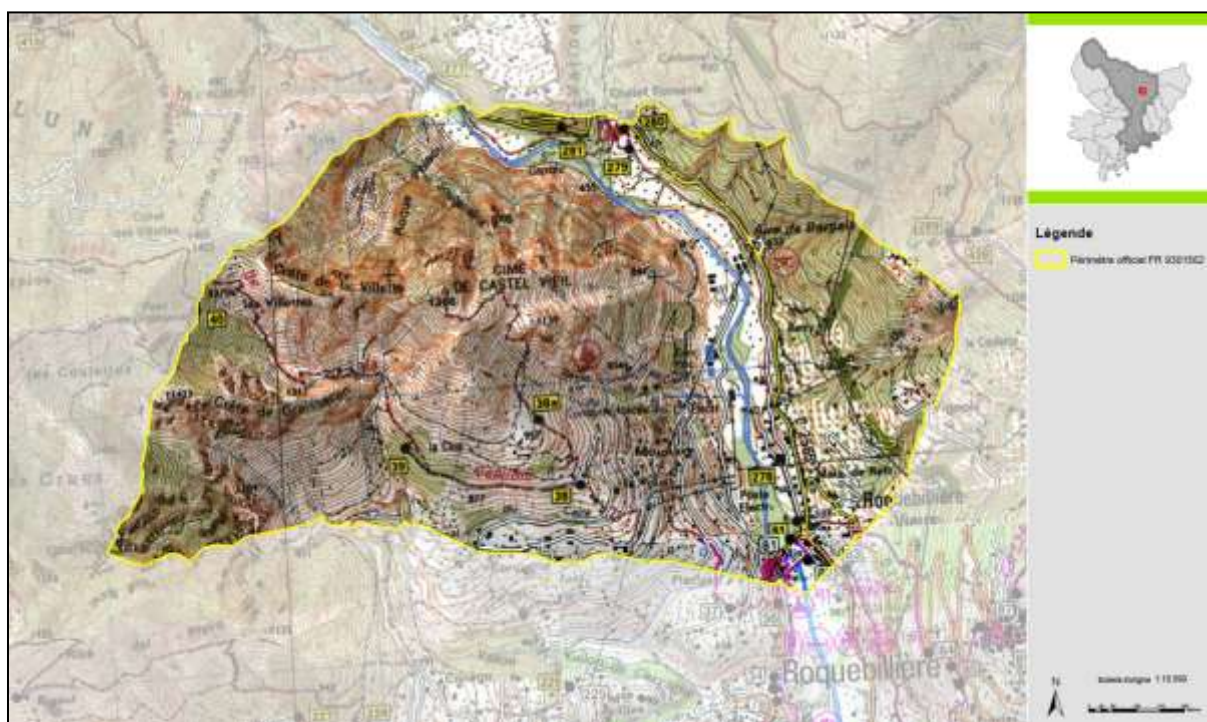
- formations stables xérothermophiles à *Buxus Sempervirens* des pentes rocheuses (code européen 5110),
- formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires (code européen 5130),
- matorrals arborescents à *Juniperus spp.* (code européen 5210),
- pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (sites d'orchidées remarquables) (code européen 6210),
- forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (code européen 91E0),
- forêts de *Castanea sativa* (code européen 9260),

Et de six espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats, Faune, Flore :

- 3 espèces de papillons : le Damier de la succise, l'Ecaille chinée et la Laineuse du prunellier,
- 1 espèce aquatique : l'Ecrevisse à pattes blanches,
- 1 espèce d'amphibien : le Spéléomante de strinati.

Le **comité de pilotage du « Site à Spéléomantes de Roquebillière »**, assurant la concertation et la communication autour du projet, a été constitué par arrêté préfectoral n°2012-646.

La **Métropole Nice Côte d'Azur**, qui regroupe 49 communes dont 2 font partie du site à Spéléomantes de Roquebillière, **a été désignée comme opérateur pour la rédaction du DOCOB** en juillet 2012 au titre de sa compétence en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement.



Carte 1 : Site Natura 2000 FR 9301562 – Site à Spéléomantes de Roquebillière
(Conception et réalisation : Métropole Nice Côte d'Azur. Sources : DREAL ; Fond cartographique : IGN)

Les différentes étapes ayant permis la désignation du Site à Spéléomantes de Roquebillière comme Site d'Importance Communautaire (SIC) sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Étapes suivies par le site Natura 2000 FR 9301562 avant sa désignation en SIC

Dates clés	Étape correspondante
Décembre 1998	Site proposé à l'État français pour être désigné comme SIC au titre de la Directive Habitats, Faune, Flore
Juin 2012	Arrêté préfectoral n°2012-646 fixant la composition du comité de pilotage (COFIL) du site
Juillet 2012	Désignation du président du COFIL et de la structure opératrice
Janvier 2013	Site enregistré comme SIC par l'Europe

↪ Cf. Annexe n°1 : arrêté préfectoral n°2012-646 fixant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 « Site à Spéléomantes de Roquebillière ».

↪ Cf. Annexe n°2 : délibération de la Métropole N° 22.3 « NATURA 2000 SITES A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE - CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LA MISSION D'OPERATEUR ».

↪ Cf. Atlas cartographique socio-économique - carte n° 1 : Site Natura 2000 FR 9301562 - Site à Spéléomantes de Roquebillière.

D. METHODE DE TRAVAIL

1. Planning global

En tant qu'opérateur, la Métropole Nice Côte d'Azur a initié sa mission d'élaboration du DOCOB du site à Spéléomantes de Roquebillière dès 2013 avec la prise de poste d'une chargée de mission Natura 2000 et la réalisation du Tome 1 suivant le calendrier ci-après :

2012	2013-2014	2014-2015
	Diagnostics écologique et socio-économique : > inventaires scientifiques > consultation des acteurs locaux Définition des enjeux et objectifs de conservation : > organisation de groupes de travail thématiques	Élaboration des mesures de gestion : > organisation de groupes de travail thématiques Définition de la Charte Natura 2000
1er COFIL : > choix de l'Opérateur et lancement de la démarche	2ème COFIL : > présentation des premiers résultats des diagnostics écologique et socio-économique	3ème COFIL : > Validation des objectifs de conservation 4ème COFIL : > Validation du document final

2. La phase d'inventaires

La phase d'inventaires a pour objectifs :

- **d'identifier, de localiser et de cartographier les espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire**, d'évaluer leur état de conservation et leur valeur patrimoniale. Il s'agit d'un état des lieux à un instant « t » qui servira de référence pour mesurer ensuite l'évolution du site, notamment à l'issue de la période des 6 ans de mise en œuvre du DOCOB.
- **de recenser les pratiques et activités humaines** susceptibles d'interférer de manière positive et/ou négative avec ces espèces et habitats. La démarche Natura 2000 a en effet pour spécificité de prendre en compte la réalité socio-économique des sites.

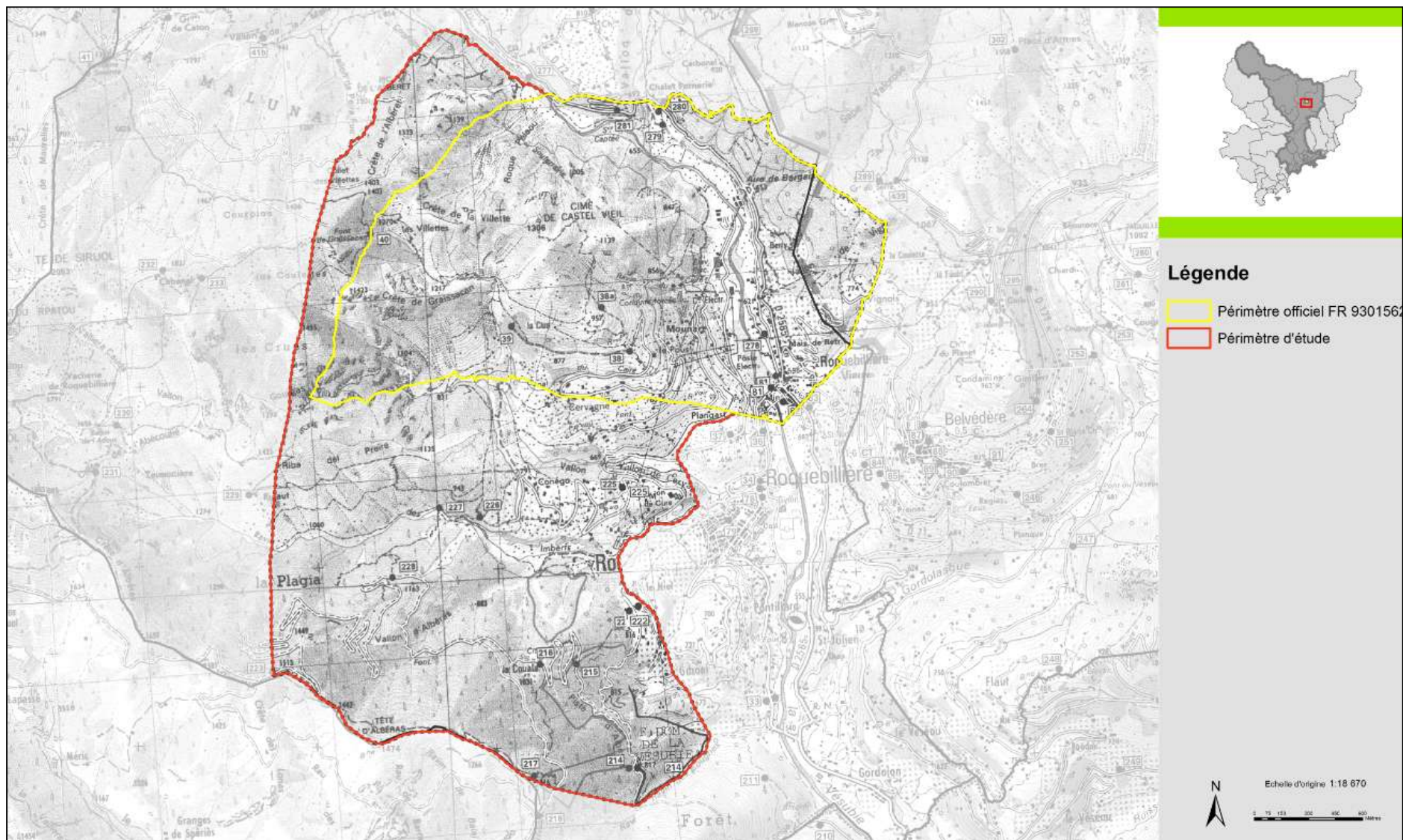
→ La Métropole Nice Côte d'Azur a confié l'élaboration du volet naturaliste du DOCOB au groupement BIODIV – IF Ecologie Conseil – Groupe Chiroptère de Provence (voir tableau 2).

Les inventaires naturalistes ont été réalisés **de juin 2013 à mars 2014** sur un périmètre d'étude correspondant **au périmètre officiel du site Natura 2000 SIC FR9301562 « Site à Spéléomantes de Roquebillière » complété par une zone d'étude complémentaire** qui s'étend au sud de celui-ci (voir carte 2). L'ensemble couvre une superficie d'environ 900 ha dont 415 ha pour le SIC.

La zone d'étude complémentaire a été ajoutée à la demande du rapporteur scientifique du site. Cette demande se base sur les résultats de l'étude réalisée par le Muséum d'Histoire Naturelle de Nice « Etude concernant la faune et les habitats remarquables présents sur la commune de Roquebillière », **Gerriet O.**, 2009. Celle-ci a en effet révélé de nombreux enjeux naturalistes concentrés hors site, au sud du site Natura 2000 (présence de Spéléropès de Strinati et de pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires, habitat naturel d'intérêt communautaire). Il semblait donc essentiel d'étudier plus précisément la périphérie sud du site à Spéléomantes de Roquebillière dans le cadre de l'élaboration du DOCOB.

Tableau 2 : Liste des thématiques et des responsables des diagnostics

Thématique	Responsable de l'étude	Structure
Diagnostic socio-économique	Pauline CHEVALIER	Opérateur - Métropole Nice Côte d'Azur
Habitats naturels et flore patrimoniale	Julien BARET	BIODIV
Faune (insectes, mammifères hors chiroptères et oiseaux)	Vincent CARRERE	IF ECOLOGIE CONSEIL
Chiroptères	Delphine QUEKENBORN David SARREY	Groupe Chiroptères de Provence (GCP)
Amphibiens et reptiles	Vincent RIVIERE	-
Poissons et écrevisses	Jérémy CUVELIER	O2TERRE



Carte 2 : Le site Natura 2000 FR9301562 « Site à Spéléomantes de Roquebillière » et sa zone d'étude
 (Conception et réalisation : Métropole Nice Côte d'Azur. Sources : DREAL Métropole Nice Côte d'Azur ; Fond cartographique : IGN)

Cf. Atlas cartographique socio-économique - carte n° 2 : Le site à Spéléomantes de Roquebillière et sa zone d'étude.

→ Le diagnostic socio-économique a quant à lui été mené par la Métropole Nice Côte d'Azur entre juillet 2013 et avril 2014. La stratégie de recensement et d'évaluation des activités socio-économiques choisie s'est basée sur :

- la **recherche des données existantes** au travers de la bibliographie (études thématiques, documents de planification, plans de gestion, études, etc.),
- une **acquisition de données auprès des acteurs** majeurs du site (entretiens individuels et téléphoniques).

Selon les thématiques, l'étude a été réalisée à l'échelle du site, de sa zone d'étude ou des communes de Roquebillière et de Belvédère.

3. La concertation

Le principe retenu par la Métropole Nice Côte d'Azur a été d'associer tous les acteurs du territoire dès la phase de l'inventaire ce qui a permis de dresser le diagnostic socio-économique du territoire.

Pour la réalisation de ces entretiens, une méthode hiérarchisée et itérative a été suivie permettant d'aller au niveau d'information le plus général vers le plus précis. Les maires des communes ont joué un rôle déterminant dès le lancement de l'élaboration du DOCOB dans l'identification des acteurs à interroger et à associer à la démarche. Cette méthode, considérée comme étant la plus efficace pour établir un diagnostic réaliste et proche de l'état « ressenti » du territoire par les acteurs, présente également l'avantage de leur permettre de s'approprier la démarche en étant informé régulièrement sur son état d'avancement et ce, dès son lancement.

Cette méthode a ainsi permis de dresser une liste de personnes ressources. Celle-ci se compose de la manière suivante :

Tableau 3 : Catégories d'acteurs consultés au cours de la phase d'élaboration du volet socio-économique du Tome 1 du site à Spéléomantes de Roquebillière

	Personnes rencontrées ou contactées
Élus des communes	2
Services techniques des collectivités	6
Agriculture	11
Forêts	6
Chasse	2
Pêche	4
Activités commerciales et industrielles	6
Sports de pleine nature	9
Tourisme/ Urbanisme et aménagements / Histoire	3
Total (Mars 2014)	49

La concertation a également été favorisée au cours de l'élaboration du Tome 1 par la tenue d'un comité de pilotage en décembre 2013 destiné à informer les membres du COPIL de l'avancée des diagnostics écologique et socio-économique.

→ Cf. Annexe n°3 : tableau récapitulatif des acteurs rencontrés ou contactés dans le cadre de l'étude socio-économique.

4. La communication

Plusieurs actions de communication sur la démarche Natura 2000 à l'échelle de la Métropole Nice Côte d'Azur ont été menées en parallèle des étapes d'élaboration du DOCOB :



- Chaque site Natura 2000 géré par la Métropole a été doté d'un **logo identitaire**. Des espèces emblématiques des sites sont représentées.
- **Conception d'un stand** de présentation de la démarche Natura 2000 dont un kakemono dédié au site à Spéléomantes de Roquebillière. Animé par un chargé de mission Natura 2000, ce stand permet de communiquer sur la richesse écologique du territoire Métropolitain et sur sa préservation.
- Création et **mise en ligne d'une page web** dédiée au site Natura 2000 à Spéléomantes de Roquebillière, sur le site web de la Métropole Nice Côte d'Azur.
- **Création et diffusion d'affiches et de tracts** (par mails, pages web et affichage dans les villages) pour informer les habitants de la **réalisation d'inventaires naturalistes** sur leur commune.
- **Création et diffusion d'affiches et de tracts** (par mails, pages web et affichage dans les villages) en 2013 dans le cadre d'une opération d'inventaire participatif « **CURIEUX DE NATURE** » auprès du grand public. L'objectif de cette opération a été de localiser avec photo à l'appui le Spéléomante de Strinati.



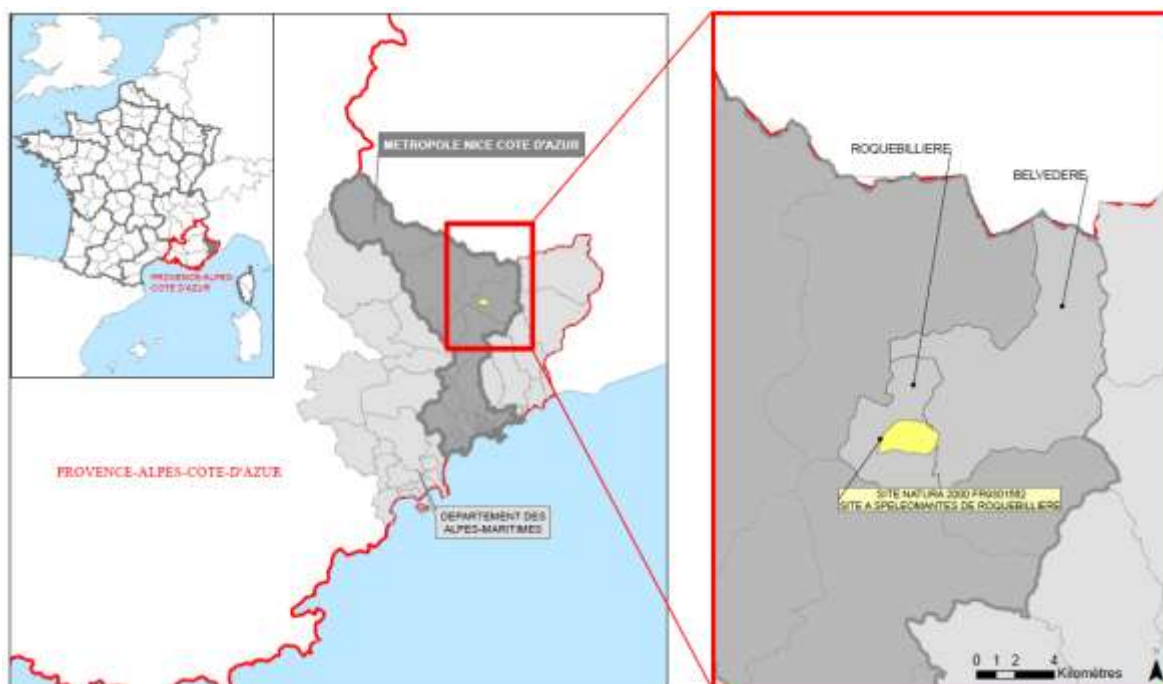
Illustration 2 : Tract informant les habitants de la réalisation d'inventaires naturalistes sur leur commune (à gauche) et affiche « Opération Curieux de Nature » : Avis de Recherche Spéléomantes (à droite)

- Représentation du site à Spéléomantes de Roquebillière, sur le stand Biodiversité de la Métropole Nice Côte d'Azur à la Foire de Nice (du 8 au 17 mars 2014).
- Edition d'un dépliant sur les sites Natura 2000 dont Nice Côte d'Azur est opérateur ou animateur.

CHAPITRE II : PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET CONTEXTE TERRITORIAL

A. LOCALISATION, SITUATION ET GEOGRAPHIE

Le site Natura 2000 à Spéléomantes de Roquebillière est situé au nord du département des Alpes-Maritimes, sur les communes de Roquebillière et de Belvédère, à environ 55 km de Nice et du littoral méditerranéen. Il appartient à la région biogéographique méditerranéenne.



Carte 3 : Localisation du site Natura 2000 FR9301562 – « Site à Spéléomantes de Roquebillière »

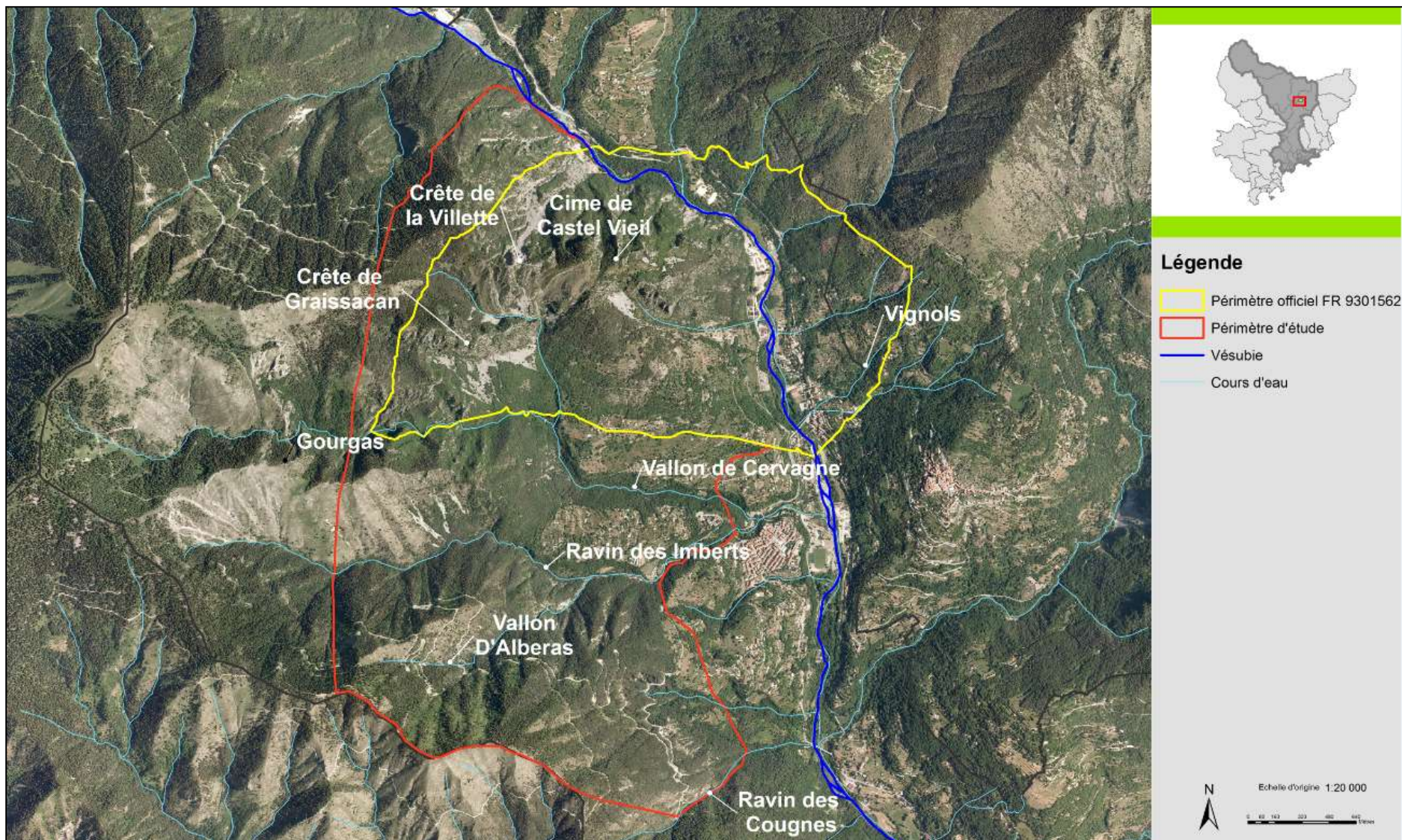
(Conception et réalisation : Métropole Nice Côte d'Azur. Sources : IGN, GEOFLA 2013, DREAL ; Fond cartographique : IGN)

Ce site d'environ 416 ha (416 ha 55 a) est entouré par l'environnement verdoyant de la vallée de la Vésubie. Traversé du nord au sud par la Vésubie, il s'étend du vallon de Gourgas à l'ouest au vallon de Vignols à l'Est en passant par la cime de Castel Vieil, point central du périmètre et deuxième point culminant du site (1306 mètres d'altitude) après la crête de la Villette.

La zone d'étude, d'environ 940 hectares (939 ha 50 a) s'étend quant à elle sur une zone plus vaste au sud du périmètre officiel. Elle englobe le vallon de Cervagne, le ravin des Imberts et le vallon d'Alberas.

Tableau 4 : Représentation de Natura 2000 sur les communes concernées

Commune	Surface communale (ha)	Surface communale en Natura 2000 (ha)	Proportion de la commune en Natura 2000	Proportion du site Natura 2000 sur la Commune
Roquebillière	2 567	388,55	15,14 %	93,40 %
Belvédère	7 545	28	0,37 %	6,73 %



Carte 4 : Situation géographique du site Natura 2000 FR9301562 – « Site à Spéléomantes de Roquebillière » et de sa zone d'étude
 (Conception et réalisation : Métropole Nice Côte d'Azur. Sources : IGN, DREAL; Fond cartographique : IGN)

↪ Cf. Atlas cartographique socio-économique - carte n° 3 : Localisation du Site à Spéléomantes de Roquebillière – FR9301562.
 ↪ Cf. Atlas cartographique socio-économique - carte n°4 : Situation géographique du Site à Spéléomantes de Roquebillière et de sa zone d'étude.

B. LE CONTEXTE HISTORIQUE

Un passé marqué notamment par des guerres successives et des occupations...

Les communes de Belvédère et de Roquebillière suivent l'histoire des villages de la vallée avec le passage au Comté de Savoie lors de la dédition de Nice en 1388, ce après une domination provençale.

Du fait de leur situation stratégique, les troupes françaises occupèrent à plusieurs reprises les villages du Moyen-Pays à la fin du 17^{ème}, au début du 18^{ème} siècle et pendant la révolution de 1789 qui amènera pillage et ruine dans ces communes, notamment lors de « l'attaque de Belvédère » en 1794.

Les barbets occupèrent Roquebillière de 1792 à 1814. Ces deux communes devinrent définitivement françaises en 1860 date à laquelle le Comté de Nice fut cédé pour la deuxième fois à la France (première session en 1796). Roquebillière étant une des zones de passage pour traverser la Vésubie, le village est également devenu une zone militaire. Ainsi entre 1931 et 1935, lorsque la France déploya des unités militaires le long de la frontière pour faire face à la menace italienne, un ouvrage militaire fut construit à Gordolon sur la rive droite de la Vésubie afin de contrôler le débouché du vallon de la Gordolasque.

...et par une série de désastres naturels

Les communes de Belvédère et de Roquebillière sont profondément marquées dans leur histoire par de nombreux désastres naturels, conduisant notamment le village de Roquebillière à changer de nombreuses fois d'implantation de part et d'autre de la Vésubie.

Elles endurèrent **plusieurs tremblements de terre** dont le plus meurtrier fut celui de 1564. Il détruisit les villages et provoqua 300 morts à Roquebillière ainsi que 80 morts à Belvédère.

En 1751, une grande partie du village de Belvédère fut ravagée par un **incendie**.

Plusieurs **inondations** de la Vésubie (1743, 1789 et 1904) provoquèrent la destruction du village de Roquebillière. La violente crue de 1094 poussa d'ailleurs les habitants à déporter ce qu'il leur restait et à reconstruire la ville en rive gauche de la Vésubie. Un immense déblai d'alluvions rejeté par la Vésubie avait en effet formé sur la rive gauche un vaste monticule qui semblait mettre à l'abri leurs nouvelles habitations.



Le 24 novembre 1926, suite notamment à de fortes pluies durant près d'un mois et demi, un **glissement de terrain** de Belvédère vers Roquebillière provoqua la mort de dix-neuf personnes et emporta une quinzaine de maison de Roquebillière. Le village fut alors reconstruit en rive droite tel qu'il l'était avant 1904.

Illustration 3 : La catastrophe de Roquebillière de 1926
(Source : Gallica, Bibliothèque nationale de France)

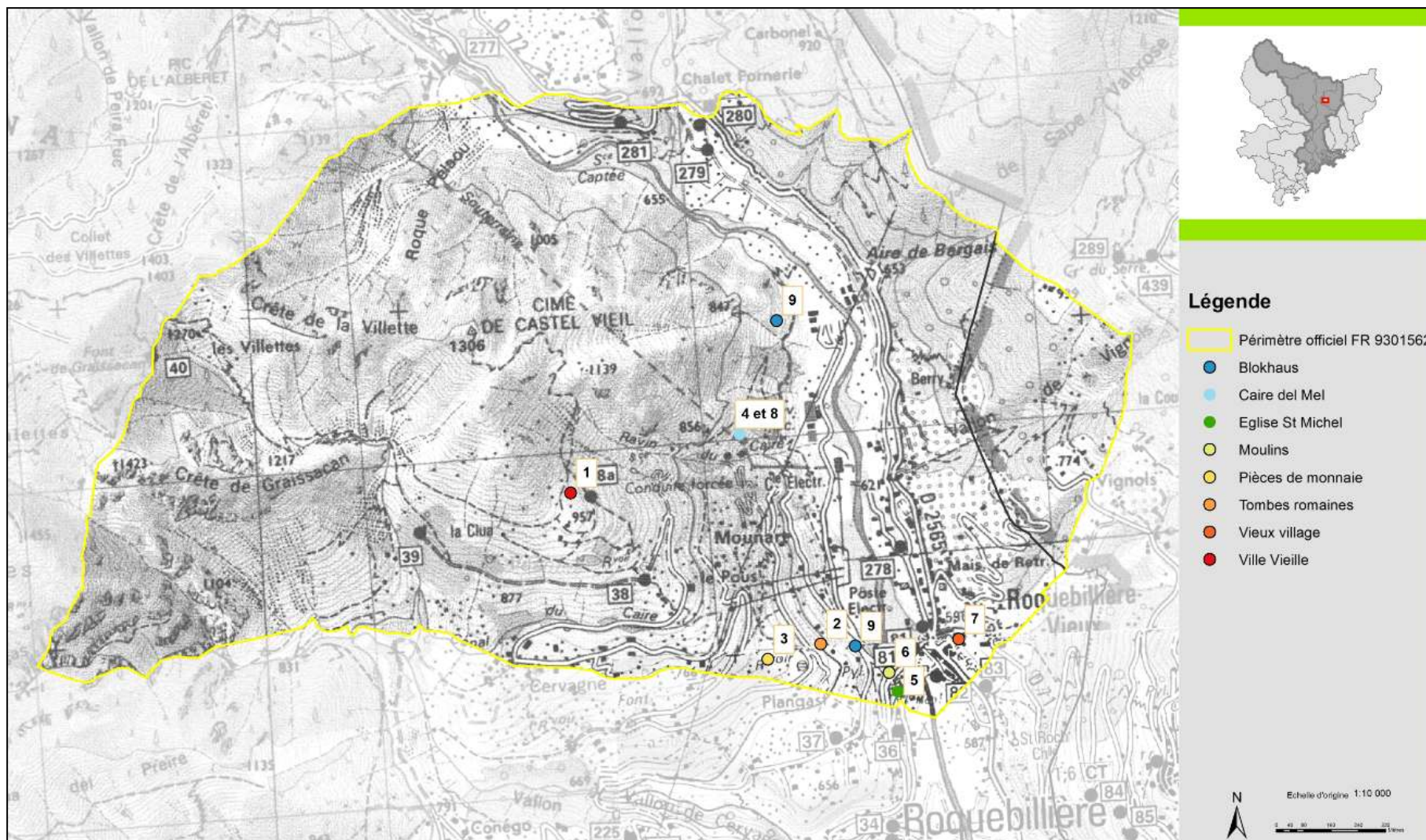
Des traces laissées par l'histoire sur le site Natura 2000

Les communes du site à Spéléomantes de Roquebillière ont un passé historique et archéologique riche relevant d'époques très diverses. Ainsi en témoigne la présence sur le site Natura 2000 :

- de traces d'habitations anciennes dispersées à la côte 957 au plateau de Ville Vieil. Une cinquantaine d'habitations anciennes ont été relevées ainsi que des tessons de poterie datant du 2^{ème} siècle avant J-C (*numéro 1 sur la carte ci-après*),
- de tombes « Tegulae » à Plangast (tombes datant de l'époque romaine et constituées de tuiles empilées) (*numéro 2 sur la carte ci-après*),
- de pièces romaines retrouvées à Plangast datant du 1^{er} au 4^{ème} siècle (*numéro 3 sur la carte ci-après*),
- d'une fortification médiévale au Caïre del Mel (*numéro 4 sur la carte ci-après*),
- de l'Église Saint-Michel du Gast datant de 1120 (*numéro 5 sur la carte ci-après*),
- de moulins à grains et de moulins à huile datant du 12^{ème} siècle (*numéro 6 sur la carte ci-après*),
- du vieux village de Roquebillière daté du 16^{ème} siècle (*numéro 7 sur la carte ci-après*),
- d'une mandibule humaine datant de la révolution trouvée dans le canal du Caïre (*numéro 8 sur la carte ci-après*),
- d'un Blockhaus allemand à Plangast (*numéro 9 sur la carte ci-après*).



*Illustration 4 : Traces d'une fortification médiévale (à droite) sous le Caïre del Mel (à gauche)
(Photos prises sur site)*



Carte 5 : Localisation du patrimoine historique sur le site Natura 2000 FR 9301562 – « Site à Spéléomantes de Roquebillière »
 (Conception et réalisation : Métropole Nice Côte d'Azur. Sources : IGN, DREAL, Eric Gilli; Fond cartographique : IGN)

➔ Cf. Atlas cartographique socio-économique - carte n° 5 : Patrimoine historique sur le Site à Spéléomantes de Roquebillière.

C. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET ECOLOGIQUES

1. Géologie, géomorphologie et pédologie

Le relief du site Natura 2000 est très accidenté, **l'altitude variant de 570 m au niveau de la Vésubie à 1423 m sur la Crête de Graissacan**. Le substrat y est essentiellement composé de roches sédimentaires datant de l'ère secondaire. Ainsi, les points culminants que sont la Cime de Castel Vieil (1306 m) et la Crête de Graissacan sont constitués principalement de calcaires et de dolomies du Jurassique (Callovien, Oxfordien et Kimméridgien), avec quelques inclusions de calcaires, grès et marnes du Crétacé. Un réseau de failles parcourt ces espaces, en particulier vers la partie sommitale de la Cime de Castel Vieil.



Illustration 5 : Cime de Castel Vieil
(Photo prise sur site)

Sur les versants de plus basse altitude, notamment en descendant vers le village de Roquebillière, les substrats sont composés d'éboulis plus ou moins anciens et fixés, qui reposent sur des gypses, calcaires, dolomies et cargneules du Trias, affleurant par endroits. Au-dessus de la Vésubie, on rencontre différents types d'alluvions dont certaines reposent sur des terrasses anciennes ; leur origine est fluvio-glaciaire et une partie d'entre elles date de la dernière période glaciaire (Würm). Le fond de la vallée est constitué d'alluvions fluviales récentes du Quaternaire.

Sur le versant en rive gauche, on retrouve les mêmes formations géologiques, en particulier les éboulis fixés, les alluvions anciennes, les alluvions du Würm, les moraines glaciaires qui glissent sur le Trias, etc., auxquelles s'ajoutent des roches encore plus anciennes, datant du Permien : grès de la série du Bego, arkoses et schistes pélitiques.

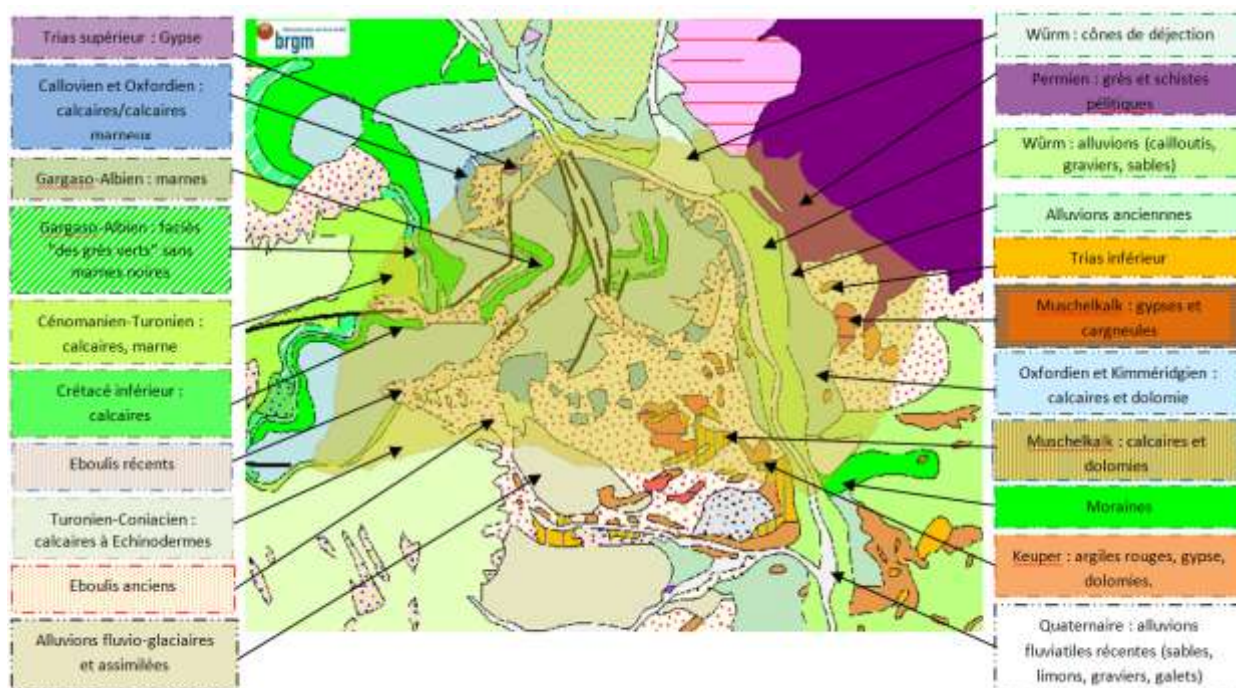


Illustration 6 : carte géologique du site Natura 2000 FR9301562 – Site à Spéléomantes de Roquebillière
(Sources : Carte géologique « Saint-Martin-Vésubie - Le Boréon » de 1938 au 1/50 000, BRGM)

Le relief accidenté avec de fortes pentes associées au substrat calcaire génèrent la formation de falaises et d'éboulis où se maintiennent des habitats naturels et des espèces remarquables, mais engendrent également des risques d'éboulement et de glissement de terrain. Malgré leur aspect dévastateur, ces derniers entretiennent l'existence de milieux ouverts rocheux, habitats de plusieurs espèces d'intérêt patrimonial.

Cette géologie complexe à dominante carbonatée est favorable à une variété de sols sur lesquels se développent différentes formations végétales. On rencontre sur les zones de forte pente, en particulier dans les tranches altitudinales supérieures, des sols superficiels recouverts d'une végétation herbacée clairsemée rase. Sur le reste du site, où la pente est moins prononcée, les sols sont plus profonds et accueillent des formations végétales plus denses telles que prairies (fauchées ou pâturées) et boisements.

2. Climatologie

2.1. Précipitations

Le site de Roquebillière est soumis à un **climat méditerranéen à influence montagnarde**. Les précipitations sont plus abondantes à l'automne et au printemps, mais connaissent une grande variabilité interannuelle, certains automnes pouvant être particulièrement secs. A l'inverse, il arrive que des épisodes pluvieux particulièrement violents entraînent des dégâts (inondations liées aux crues de la Vésubie comme en 1743, 1789, 1904 et 1971 avec destruction ou évacuation du village, glissements de terrain tels que celui de 1926, etc.). Les précipitations annuelles peuvent fluctuer du simple au double d'une année à l'autre ; à Saint-Jean-la-Rivière par exemple, à quelques kilomètres de Roquebillière, le cumul annuel des précipitations a atteint 1471,7 mm en 1979 alors qu'il n'était que de 707 mm en 1980 ; ce phénomène est en partie lié à l'effet de foehn : les perturbations arrivant du nord et nord-ouest sont arrêtées par les sommets alpins, le climat de la Vésubie restant sec ; au contraire, les flux de sud et de sud-ouest sont bloqués par la chaîne du Mercantour et engendrent alors des précipitations importantes. On constate un déficit hydrique estival atténué par les remontées d'air chaud humide venant du sud par les vallées, générant de fréquents orages.

2.2. Température

Le climat local méditerranéen génère des **hivers doux et des étés chauds**. Les données de température pour Saint-Martin-Vésubie, commune située à quelques kilomètres au nord, présentent pour la période 2010-2013 une moyenne annuelle de 11°C. Le mois le plus chaud est août avec 21°C, et le plus froid janvier avec 3°C.

N.B. : il ne nous est pas apparu opportun de présenter un diagramme ombrothermique car la station météorologique la plus proche se situe à Saint-Martin-Vésubie, à une altitude supérieure et dans un contexte différent du site de Roquebillière. Dans ce secteur de moyenne montagne, les situations climatiques peuvent être très diverses même à quelques kilomètres de distance selon l'altitude et le versant, et ne semblent pas comparables dans le cas présent, les données disponibles risquant de ne pas refléter la réalité du site.

2.3. Vents

Les vents dominants, parfois violents, proviennent du nord-nord-est et dans une moindre mesure du sud.

2.4. Conclusion

Ces conditions climatiques permettent en versant sud le développement d'espèces méditerranéennes à basse et moyenne altitude, alors que les sommets et les ubacs sont occupés par des espèces d'affinité montagnarde.

3. Hydrographie et hydrologie

3.1. Généralités sur l'hydrographie et l'hydrologie

Le cours d'eau principal de ce site Natura 2000 est **la Vésubie** qui le traverse du nord au sud-est, Roquebillière se situant dans la partie médiane de son bassin versant (cf. carte ci-après). Deuxième affluent du Var après la Tinée et d'une longueur de 32 km, elle possède un régime hydrologique de type pluvio-nival et des eaux fraîches, bien oxygénées, abondantes et de très bonne qualité. Son débit au niveau de Roquebillière, hors période de crue, est d'environ 1 m³/s (source : Conseil Général des Alpes-Maritimes, 2006). Plus en aval, au niveau de Saint-Jean-la-Rivière, le débit est supérieur et varie en moyenne de 5,38 m³/s au mois d'août lorsque la rivière est à l'étiage, à 14,4 m³/s aux périodes de hautes eaux en juin (source : Banque HYDRO).

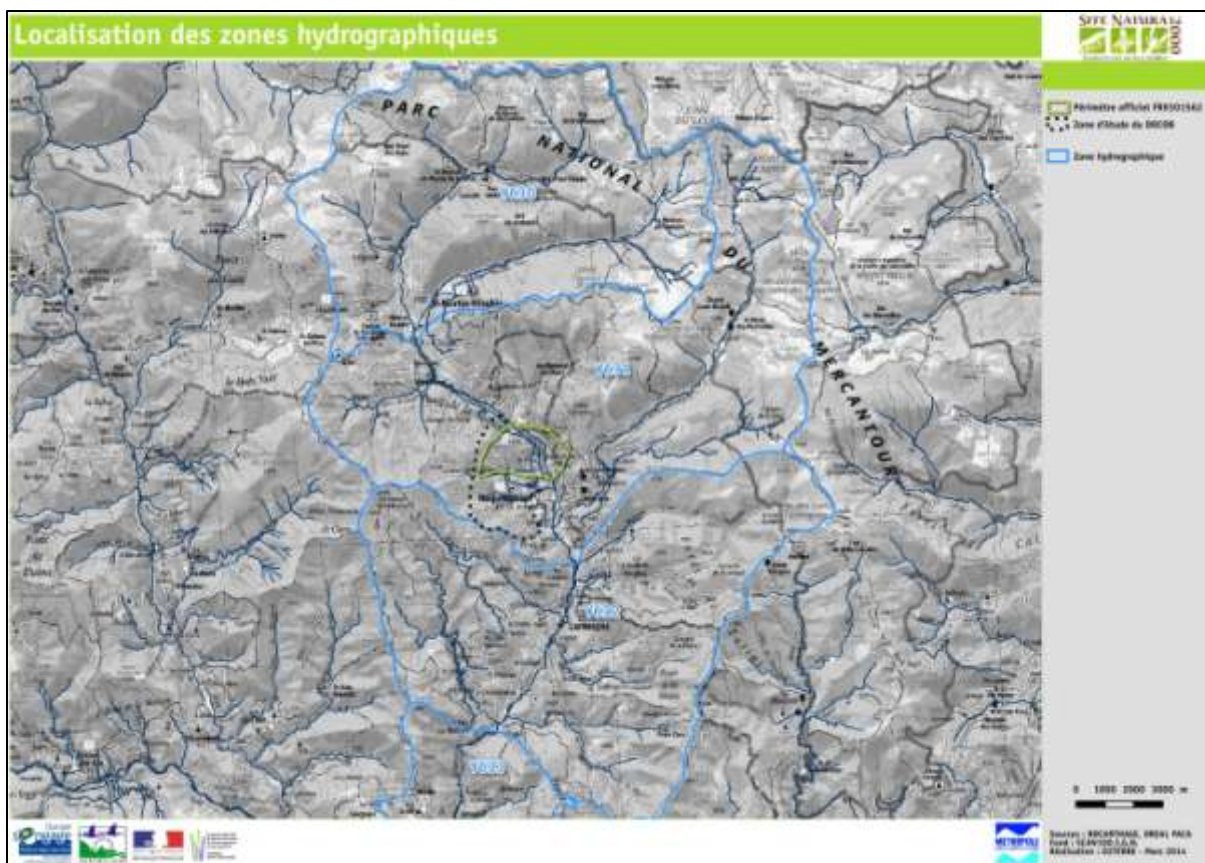


*Illustration 7 : La Vésubie à Roquebillière
(Photo prise sur site)*

Le reste de la zone, composé d'un massif à dominante calcaire, est assez sec et le réseau hydrographique y est peu développé : seuls quelques ruisseaux s'y rencontrent comme celui du Vallon d'Espaillart en rive gauche, du Vallon de Gourgas ou descendant des Villettes en rive droite. Ceux-ci sont alimentés par des sources dont certaines possèdent des eaux de très bonne qualité, telles que celle des Fontans, localisée près de la Vésubie à proximité immédiate de la pisciculture, qu'elle alimente en eau tout comme une partie du village de Roquebillière. Le canal du Caïre et celui du Mounart traversent le site du sud au nord, en contournant la Cime de Castel Vieil par l'est.

Plusieurs autres cours d'eau coulent à proximité du site Natura 2000, dont en rive gauche la Gordolasque, l'un des affluents les plus importants de la Vésubie. Parmi les ruisseaux de rive droite, signalons ceux du Vallon de Cervagne et du Ravin des Imberts.

Par ailleurs, la commune de Roquebillière est connue pour accueillir la seule station thermale du département : située à Berthemont-les-Bains, hors du site Natura 2000, elle possède une eau de type sodique sulfuré, jaillissant à 29°C, et reconnue pour ses vertus curatives des problèmes respiratoires et rhumatologiques.



Carte 6 : Localisation des zones hydrographiques du bassin versant de la Vésubie

↪ Cf. Atlas cartographique naturaliste : Carte des masses d'eau n° 3

3.2. Qualité de la masse d'eau

La Vésubie possède globalement des **eaux de bonne qualité physico-chimique et hydrobiologique**, voire excellente au droit du site Natura 2000 pour la plupart des critères analysés. Le bon état écologique du cours d'eau est favorable à la présence des communautés animales et végétales aquatiques typiques de ces zones des Alpes du sud. Par contre, la qualité bactériologique y est très mauvaise, en particulier à l'aval des stations d'épuration, ce qui se ressent également dans la partie de cours d'eau traversant la zone d'étude.

Il est également à noter que dans le secteur du site Natura 2000, un enrichissement ponctuel en matières en suspension est perceptible, ce qui peut nuire aux habitats et notamment aux frayères de la Truite par colmatage des zones graveleuses où elle dépose ses œufs. Cette pollution est liée au rejet d'eaux de lavage des granulats par une entreprise en aval de Saint-Martin-de-Vésubie.

D. CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA VEGETATION

Le Site d'Importance Communautaire de Roquebillière et la zone d'étude complémentaire s'étendent sur plus de 900 hectares, essentiellement situés en rive droite de la Vésubie, entre 570 m et 1500 m d'altitude. La végétation est typique des **étages supraméditerranéens et montagnards**.

L'étage supraméditerranéen présente des forêts caducifoliées dominées par le Chêne pubescent en adret et le Charme houblon en ubac. La châtaigneraie a été parfois implantée par l'homme sur les

substrats les plus acides, favorables à sa culture. Les ripisylves bordant la Vésubie comprennent essentiellement des aulnaies-frênaies à Aulne glutineux et Frêne commun, parfois des boisements pionniers à Saule drapé. Certaines zones ont fait l'objet de reboisements de Pin noir, essence exotique, notamment pour la stabilisation de pentes marneuses érodées.

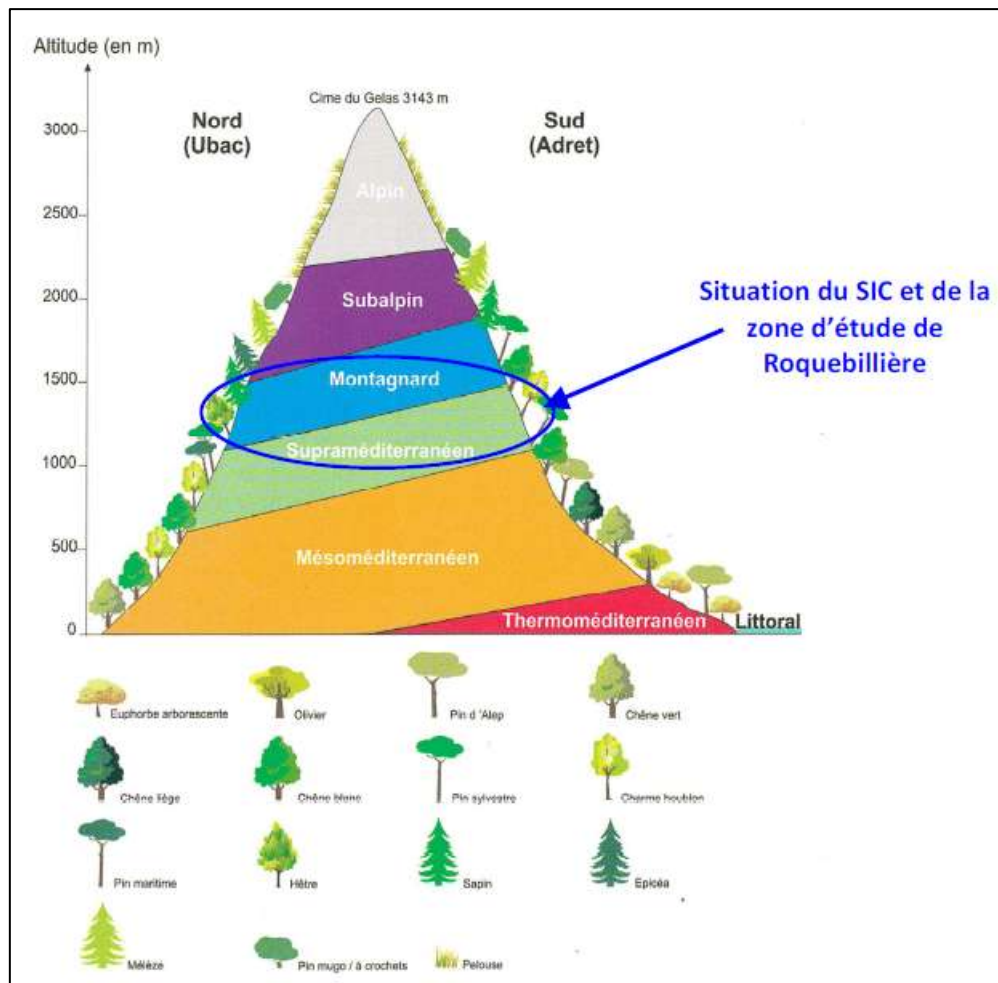


Illustration 8 : Schéma théorique d'organisation des étages de végétation dans les Alpes-Maritimes
(Sources : Noble & Diadema, 2011)

Dans les secteurs de faibles pentes situés aux alentours des villages et des habitations, des pelouses-prairies dominées par les graminées vivaces se développent encore sur les terrasses de culture où persistent les pratiques agropastorales.

Les garrigues supraméditerranéennes (lavandaies, fruticées à Genêt cendré et à Buis) occupent des surfaces assez importantes sur les pentes et les crêtes déboisées.

Les reliefs accentués présentent des ensembles de milieux rocheux calcaires de parois, vires et éboulis, avec leurs végétations spécifiques marquées par certaines endémiques des Alpes-Maritimes, ligures ou des Alpes sud-occidentales (*Gentiana ligustica*, *Asperula hexaphylla*, *Primula marginata*, *Fritillaria involucrata*...).

L'étage montagnard concerne surtout le reste de la zone d'étude (hors SIC). Situé plus en altitude, il ne montre plus de sécheresse estivale marquée et la flore méditerranéenne y devient rare. Cet étage présente une végétation forestière composée de boisements de Pin sylvestre et de sapinières. Les formations arbustives à l'étage montagnard sont caractérisées par le développement du Buis qui peut constituer des fourrés assez étendus sur les pâturages et les pentes rocheuses.

E. CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET OUTILS D'AMENAGEMENT SUR LE SITE NATURA 2000

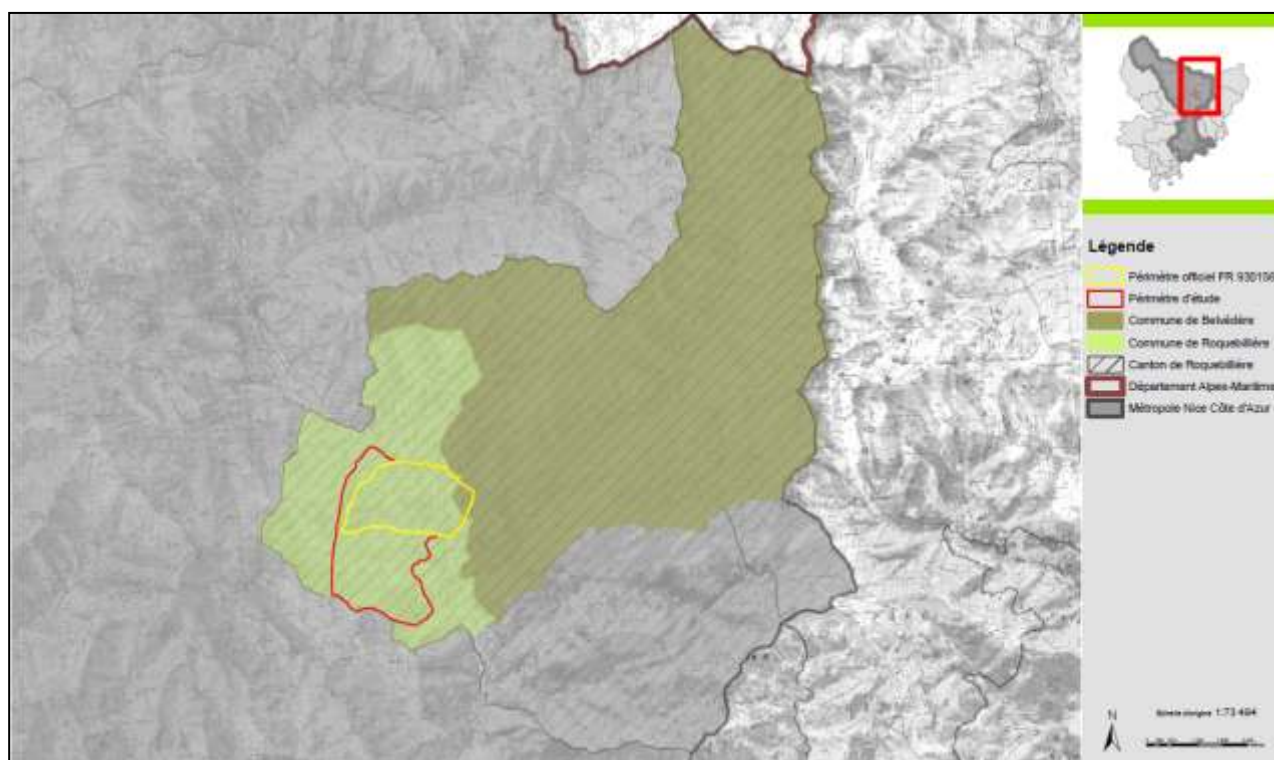
Chiffres et éléments clés sur le site Natura 2000 :

Contexte institutionnel	Région	Provence-Alpes-Côte d'Azur
	Département	Alpes-Maritimes
	Coopération intercommunale	Métropole Nice Côte d'Azur
	Communes	Roquebillière et Belvédère
Nombre de parcelles		2014
Nombre de propriétaires		609
Outils d'aménagement		Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes-Maritimes et la Loi Montagne (DTA)
		5 Plans de Prévention des Risques (PPR)
		4 Servitudes d'Utilité publiques (SUP)
		1 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
		2 Documents d'Urbanisme
		Agenda 21 métropolitain
Monument historique		1 monument historique
Réserve de Chasse		1 Réserve de Chasse
Autres mesures de protection réglementaire (APPB, sites classés ou inscrits, PNN, RNN, RNR, etc.)		/
Classement des cours d'eau		1 cours d'eau en liste 1
Arrêté frayères		1 cours d'eau accueillant des frayères de barbeau méridional, de truite fario ou de chabot
Autre site Natura 2000		/
ZNIEFF		2 ZNIEFF de type I 1 ZNIEFF de type II

1. Le contexte institutionnel

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur
Département : Alpes-Maritimes
Région naturelle : vallée de la Vésubie
Canton : Roquebillière
Coopération intercommunale : Métropole Nice Côte d'Azur
Communes : Roquebillière et Belvédère

Le site Natura 2000 est situé sur deux communes appartenant à un territoire de coopération intercommunale, la Métropole Nice Côte d'Azur, première métropole de France au sens de la loi sur l'intercommunalité du 16 décembre 2010. La carte ci-dessous illustre ce découpage administratif.



Carte 7 : Limites communales et principales structures intercommunales au niveau du site Natura 2000 FR 9301562 – « Site à Spéléomantes de Roquebillière »

(Conception et réalisation : Métropole Nice Côte d'Azur. Sources : GEOFLA 2013, DREAL; Fond cartographique : IGN)

Un syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblore a également été créé le 1^{er} décembre 2011 sur le territoire du site. Il résulte de la volonté des élus du Département et de la vallée de la Vésubie et du Valdeblore de fusionner les Syndicats mixtes de développement de la Haute Vésubie, de la station de La Colmiane, et du complexe thermal de Roquebillière. Ce syndicat a pour objet l'étude, l'aménagement, la réalisation, l'exploitation et la promotion d'équipements sportifs, touristiques, de santé ou tout projet ayant vocation à favoriser le développement économique de la vallée de la Vésubie et du Valdeblore.

➔ Cf. Atlas cartographique socio-économique - carte n° 6 : Découpage administratif au niveau du site Natura 2000 FR 9301562.

2. Le foncier

Le morcellement foncier est important puisque le site est composé de 2014 parcelles publiques ou privées.

Les 416 ha du site Natura 2000 à Spéléomantes de Roquebillière regroupent **609 propriétaires privés différents**, ce qui pourra être un frein pour la mise en place de contrats, chartes ou MAEt.

En revanche, la présence de parcelles communales (5 appartenant à la commune de Belvédère et 113 à la commune de Roquebillière) est un avantage pour la mise en place de mesures de gestion.

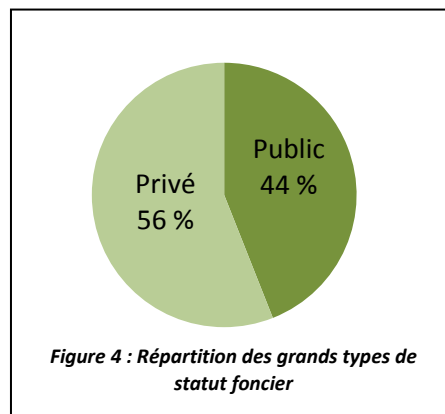
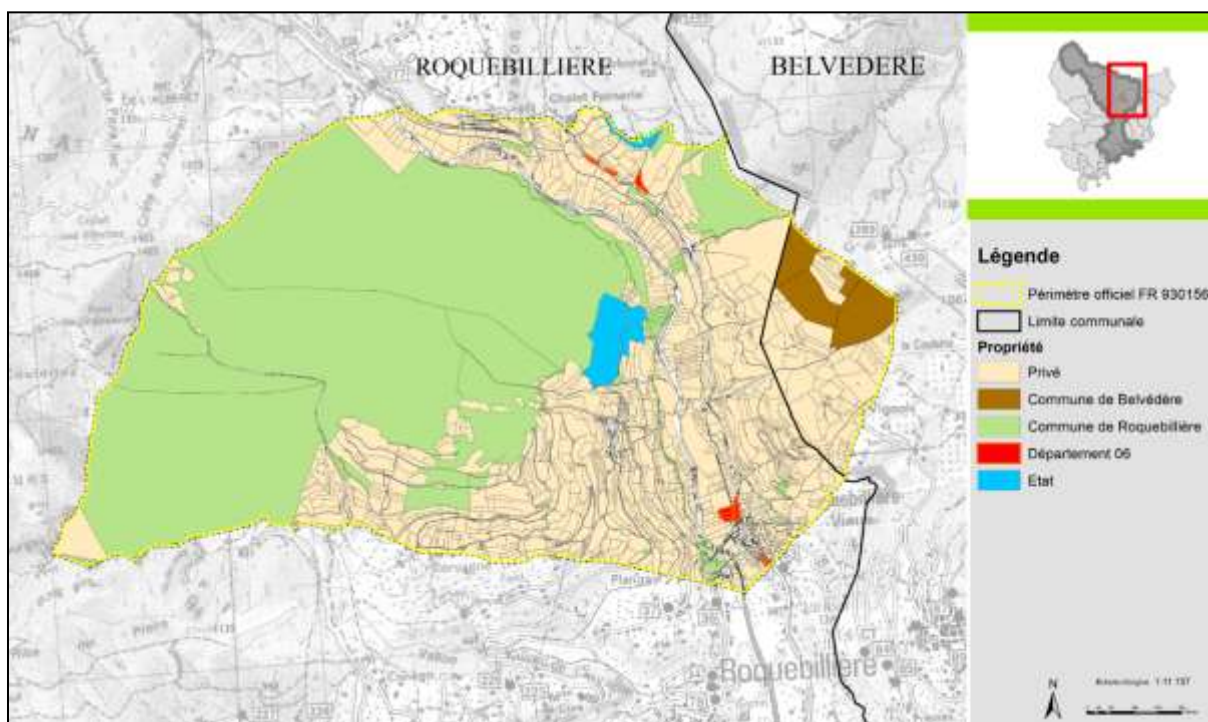


Tableau 5 : Propriétés foncières des différents terrains sur le site Natura 2000 FR9301562 - « Site à Spéléomantes de Roquebillière »

Type de propriétaire	Nombre de parcelles	Superficie (ha)	Proportion (superficie en %)
État	4	5,44	1,34
Département des Alpes-Maritimes	15	0,60	0,15
Commune de Belvédère	5	9,43	2,32
Commune de Roquebillière	113	211,39	52,12
Propriétaires privés	1877	178,72	44,07

Le morcellement foncier est également important dans la zone d'étude, hors SIC, avec 1076 parcelles dont 6 appartiennent à la commune de Lantosque, 48 à la commune de Roquebillière, 3 à l'Etat et 1019 à des propriétaires privés.



Carte 8 : Structure foncière sur le site Natura 2000 FR9301562 - « Site à Spéléomantes de Roquebillière »
(Conception et réalisation : Métropole Nice Côte d'Azur. Sources : Métropole Nice Côte d'Azur, DREAL; Fond cartographique : IGN)

➔ Cf. Atlas cartographique socio-économique - carte n° 7 : Structure foncière sur le Site à Spéléomantes de Roquebillière.

3. Les documents d'aménagement et de planification liés au site Natura 2000

Le site Natura 2000 est concerné par de nombreux documents d'aménagement et de planification qui permettent une prise en compte de l'environnement à l'échelle du territoire auquel il appartient :

- la Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes-Maritimes et la Loi Montagne (DTA),
- le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et la Trame Verte et Bleue (TVB) en cours d'élaboration
- 5 Plans de Prévention des Risques (PPR),
- 4 Servitudes d'Utilité Publiques (SUP),
- 1 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE),
- 2 Documents d'Urbanisme,
- l'Agenda 21 métropolitain.

Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes-Maritimes et Loi Montagne

La Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes-Maritimes a été approuvée par décret le 2 décembre 2003 (décret n°2003-1169). Il s'agit d'un document de planification élaboré sous la responsabilité de l'État. Par cet acte fondateur, l'État :

- précise ses orientations fondamentales en matière d'aménagement et d'équilibre entre les perspectives de développement, de protection et de mise en valeur des territoires,
- fixe ses principaux objectifs en matière de localisation des infrastructures structurantes de transport et des grands équipements, ainsi que de préservation des espaces naturels, des sites et des paysages.

La DTA précise également les modalités d'application des lois « Littoral » et « Montagne » adaptées aux particularités géographiques locales.

Elle s'impose aux principaux documents d'urbanisme et de planification, tels que les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), les Plans de Déplacements Urbains (PDU), les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les Cartes Communales.

Les objectifs généraux de la DTA des Alpes-Maritimes se déclinent en trois grands thèmes dans la perspective d'un développement durable du territoire :

- conforter le positionnement des Alpes-Maritimes,
- préserver et valoriser l'environnement,
- maîtriser le développement.

Sur le Moyen-Pays, la DTA préconise le renforcement des centres urbains existants et la mise en valeur des espaces naturels dans leurs diverses fonctions qu'elles soient forestière, agricole, de loisirs, de protection ou de prévention des risques naturels.

→ Les orientations générales de la DTA sur les communes du site Natura 2000 « Site à Spéléomantes de Roquebillière » consistent principalement en la préservation des espaces et milieux naturels, du fait notamment de la proximité du Parc National du Mercantour. Ces communes sont également soumises à la Loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, dite « Loi Montagne », et précisée par la DTA.

Plan de prévention des risques

Conformément à l'article L562-1 du code de l'environnement, « l'État élabore et met en application des plans de prévention des risques naturels prévisibles tels que les inondations, les mouvements de terrain, les avalanches, les incendies de forêt, les séismes, les éruptions volcaniques, les tempêtes ou les cyclones ». Ces plans traduisent l'exposition aux risques de la commune dans l'état actuel et sont susceptibles d'être modifiés si cette exposition devait être sensiblement modifiée à la suite de travaux de prévention de grande envergure.

Les PPR ont pour objectif une meilleure protection des biens et des personnes et une limitation du coût pour la collectivité de l'indemnisation systématique des dégâts engendrés par les phénomènes. Pour ce faire ils apportent des mesures d'interdictions, de prescriptions, de préventions et de protections relatives à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation des constructions et ouvrages existants à la date de l'approbation du plan.

S'il y a lieu, les zones de risques naturels apparaissent dans les documents graphiques des documents d'urbanisme conformément à l'article R.123-11 du Code de l'urbanisme.

Les PPR sont à considérer comme des servitudes d'utilité publique ; ils s'imposent en effet à tous : particuliers, entreprises, collectivités, ainsi qu'à l'Etat notamment lors de la délivrance du permis de construire.

Le territoire des communes du site est confronté à plusieurs risques naturels énumérés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Risques existants sur les communes concernées par le site Natura 2000 FR9301562 - « Site à Spéléomantes de Roquebillière »

	Roquebillière			Belvédère		
	Risque potentiel	Date de prescription du PPR	Cartographies disponibles	Risque potentiel	Date de prescription du PPR	Cartographies disponibles
Inondation	X	26 septembre 2001	Carte d'aléas du 10/05/05	X	26 septembre 2001	Projet de porté à connaissance en juillet 2012
Avalanche				X	26 septembre 2001	Projet de porté à connaissance en juillet 2012
Mouvement de terrain	X	26 septembre 2001	Porté à connaissance du 18/06/05	X	26 septembre 2001	Projet de porté à connaissance en juillet 2012
Feu de Forêt	X			X		
Séisme	X			X		

Les zonages de ces PPR sont cependant toujours à l'étude à ce jour. C'est pourquoi aucune cartographie n'est apportée dans cette étude.

Le territoire du site Natura 2000 « Site à Spéléomantes de Roquebillière » est donc concerné par plusieurs Plans de Prévention des Risques (PPR) :

- 2 PPR inondation,
- 2 PPR mouvements de terrains,
- 1 PPR avalanche.

Servitudes d'utilité publique

La loi du 22 juillet 1987 donne la possibilité d'instituer des Servitudes d'Utilité Publique (SUP) dans les zones à risques afin de diminuer autant que possible l'exposition des populations. Ce sont des limitations administratives du droit de propriété et d'usage du sol. D'après l'article L 126-1 du code de l'urbanisme, les PLU doivent comporter en annexe les servitudes d'utilité publique qui figurent dans une liste dressée par décret en Conseil d'Etat.

On distingue quatre types de servitudes :

- pour la défense nationale (non représentée sur le site Natura 2000),
- pour la protection du patrimoine,
- pour la sécurité publique et la salubrité,
- pour l'utilisation des équipements et des ressources.

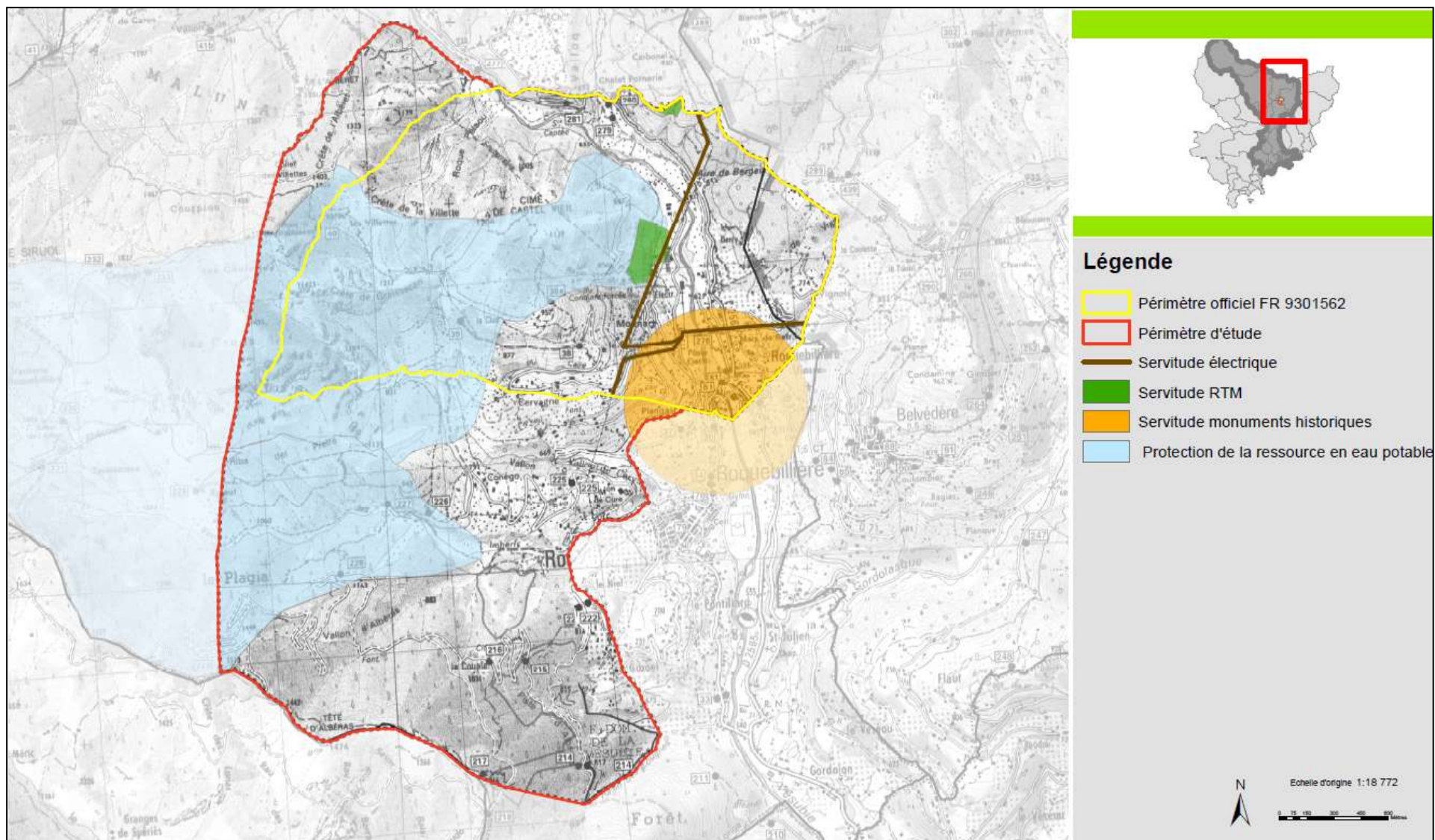
Ces servitudes peuvent être classées en grandes catégories qui sont :

- des servitudes de passage (dont I4 : servitudes électriques),
- des servitudes d'alignement,
- des servitudes d'abord ou de voisinage,
- des servitudes de classement et de protection dont les monuments historiques, les sites inscrits et classés, les périmètres de protection des captages d'eau, les terrains du RTM,
- des servitudes de réservation de terrain.

Le territoire du site Natura 2000 « Site à Spéléomantes de Roquebillière » est concerné par :

- 6,22 km de servitudes au titre de la restauration des terrains de montagne,
- 3 km de servitudes électriques,
- 38,69 ha de servitudes au titre des monuments historiques,
- 172,97 ha de servitudes résultant de l'instauration de périmètre de protection des eaux potables et minérales.

 Cf. Atlas cartographique socio-économique - carte n° 8 : Servitudes d'utilité publique – Site à Spéléomantes de Roquebillière.



Carte 9 : Servitudes d'utilités publiques sur le site Natura 2000 FR 9301562 – « Site à Spéléomantes de Roquebillière »
 (Conception et réalisation : Métropole Nice Côte d'Azur. Sources : DREAL, DDTM 06, Métropole Nice Côte d'Azur ; Fond cartographique : IGN)

Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et Trame Verte et Bleue (TVB) en cours d'élaboration

La Trame Verte et Bleue (TVB) est une mesure phare du Grenelle Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. Elle constitue un outil d'aménagement durable visant à (re)former un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national.

La TVB est composée de :

- réservoirs de biodiversité : espaces où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie,
- corridors : zones assurant les connexions entre les réservoirs de biodiversité.

Ces continuités écologiques sont identifiées par les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE), réalisés conjointement par les présidents de conseils régionaux et les préfets de région. Leur élaboration suit les préconisations d'un document-cadre intitulé "Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques" mis à jour et suivi par l'État. Le SRCE PACA est en cours d'élaboration. Les modalités de mise en œuvre et les fondements sont aujourd'hui encadrés par le décret n°2012-1492 du 27 décembre 2012.

La TVB identifiée dans le SRCE régional est ensuite déclinée à l'échelle des PLU et des SCOT. Elle répond à l'article L371.1 à 3 du Code de l'environnement et comprend donc des prescriptions spécifiques à la préservation des réservoirs de biodiversité et des corridors.



Fin 2013, la Métropole Nice Côte d'Azur a lancé l'élaboration de la TVB à l'échelle de son territoire qui sera intégrée dans les documents d'urbanisme (futurs PLU métropolitain et SCOT).

Elle sera réalisée en relation avec le Schéma Régional de Cohérence Écologique PACA et les grandes structures voisines telles que le Parc National du Mercantour ou le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur.

Les documents d'aménagement et de planification des milieux aquatiques

▪ Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE)

LE SDAGE est l'outil de mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (voir encart) à l'échelle des grands bassins hydrographiques. Il définit les grandes orientations en matière de gestion de l'eau afin d'atteindre les objectifs européens de qualité des milieux aquatiques et de quantité des eaux à maintenir. Il bénéficie d'une légitimité politique et d'une portée juridique. Les orientations fondamentales du SDAGE et leurs dispositions sont opposables aux décisions administratives dans le domaine de l'eau, aux SAGE, et à certains documents dont les PLU et SCOT.

La Directive Cadre sur l'Eau :

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE), adoptée le 23 octobre 2000, a été transcrite en droit français par la loi du 21 avril 2004. En application de la DCE, la France s'est donnée comme ambition d'atteindre le bon état écologique pour les 2/3 de ses masses d'eau de surface (tronçons de cours d'eau, lac ou partie d'aquifère présentant des caractéristiques physiques, biologiques et/ou physico-chimiques homogènes) d'ici 2015.

Le SDAGE du Bassin Rhône Méditerranée (2010-2015) a défini un programme de mesures qui identifie les actions à mettre en œuvre localement pour réduire les pressions à l'origine du risque de non atteinte du bon état pour les masses d'eau.

Dans le cadre de l'élaboration du SDAGE 2016-2021, l'état des lieux soutenant le programme de mesures a été actualisé et s'appuie dorénavant sur une meilleure connaissance des milieux.

→ Le site Natura 2000 est concerné par **la masse d'eau « La Vésubie de sa source au ruisseau de la Planchette » (code FRDR81)** située dans le sous-bassin Haut Var et affluents. D'après le **SDAGE Rhône Méditerranée (2010-2015)**, l'état écologique et chimique est considéré comme bon en 2009, avec un fort indice de confiance. L'objectif réglementaire est de maintenir ce bon état en 2015, ce qui semble en bonne voie d'après les dernières évaluations réalisées en 2013.

Pour la Vésubie, en application des directives européennes référencées à l'article 11.3 de la DCE, **le SDAGE 2010-2015** identifie plusieurs mesures à mettre en œuvre localement :

- La mise en place d'un dispositif de gestion concertée, sur les secteurs identifiés à enjeux, de manière à organiser la synergie des acteurs.
- L'amélioration de la gestion hydraulique des ouvrages de mobilisation ou de transferts de la ressource afin de résorber les perturbations du régime hydrologique.

L'état de lieux actualisé du SDAGE 2016-2021 cible l'altération de la continuité biologique comme pression à l'origine d'un risque de non atteinte des objectifs environnementaux en 2021. A titre informatif, sur la Vésubie aval, les prélèvements constituent un risque supplémentaire menaçant le bon état de la masse d'eau (FRDR80). Enfin, la mesure de mise en place d'un dispositif de gestion concertée est supprimée (création de la Métropole Nice Côte d'Azur sur le périmètre depuis 2009).

- **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

Le SAGE est un document réglementaire élaboré collectivement, pour une gestion concertée et intégrée de la ressource en eau dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins. Il fixe les objectifs de qualité à atteindre, répartit l'eau entre les différentes catégories d'usagers, identifie et protège les milieux aquatiques sensibles, et définit des actions de développement et de protection des ressources en eau et de lutte contre les inondations.

→ Aucun SAGE n'a été prescrit sur la Vésubie et donc sur l'espace concernant le site Natura 2000 à ce jour.

Les documents d'urbanisme (ou documents de planification) :

Les différents documents d'urbanisme propres aux communes concernées par le site Natura 2000 à Spéléomantes de Roquebillière sont :

- **Le Plan d'Occupation des Sols**

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) détermine sur chaque parcelle les droits à bâtir (surface de plancher, hauteur, aspect de la construction, etc.) de même que les servitudes d'utilité publique. C'est un document réglementaire.

Le POS est désormais remplacé par le Plan Local d'Urbanisme (PLU), instauré par la Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain du 13 décembre 2000.

■ La Carte communale

La Carte communale remplace le PLU dans les petites communes qui en seraient dépourvues. Elle présente les secteurs constructibles en précisant les modalités d'application des règles générales d'urbanisme. Elle est soumise à enquête publique avant son approbation par le conseil municipal. Les communes ayant une Carte communale sont soumises à la règle de la "constructibilité limitée", qui n'autorise les constructions que dans les "parties actuellement urbanisées".

■ Le Plan Local d'Urbanisme

Le PLU s'est substitué au POS. Ce document présente, à l'échelle de la commune, son projet en matière d'aménagement, d'espaces publics, de paysage et d'environnement. Il fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols. Il est élaboré en concertation avec la population et adopté par le Conseil municipal, après enquête publique. Il est périodiquement révisé.

Le tableau ci-dessous fait état de l'avancement de ces plans d'urbanisme sur les communes du site Natura 2000 FR9301562.

Tableau 7 : Documents d'urbanismes en vigueur sur les communes du site Natura 2000 FR9301562

Communes	Document d'urbanisme Opposable	Procédure urbanistique en cours
Belvédère	Carte communale opposable depuis le 24 mai 2011	Révision Carte communale à lancer
Roquebillière	POS (16 janvier 1992)	Projet de PLU soumis à enquête publique du 17/12/2012 au 24/01/2013 PLU approuvé en juin 2013, suspendu par le Préfet en date du 17 juillet 2013

L'État a émis un avis défavorable sur le projet de PLU de Roquebillière pour les motifs suivants :

- de nombreux secteurs classés en zone constructible sont à classer en zone naturelle pour respecter la loi Montagne,
- plusieurs secteurs classés en zone naturelle ou constructible sont à classer en zone agricole car ils sont exploités ou ont un potentiel agricole.

La commune de Roquebillière a engagé un recours contentieux contre la décision du Préfet.



La Métropole Nice Côte d'Azur est compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme.

D'ici 2017, la Métropole sera dotée d'un PLU métropolitain (PLUm) qui couvrira l'ensemble de son territoire, tel que le prévoit la loi Grenelle II. Le PLUm sera le 1^{er} outil d'urbanisme réglementaire permettant de renforcer les cohérences de développement des communes, tout en préservant et mettant en valeur les spécificités de chacune d'elles. Il sera l'outil privilégié pour mettre en perspective leur développement à l'échelle de la Métropole.

De même, la Métropole s'est lancée dans l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), également attendu pour 2017. Celui-ci est un document stratégique de planification qui a pour vocation première de maîtriser l'étalement urbain, de garantir le développement de l'espace rural en préservant les activités agricoles et forestières, les espaces naturels et le paysage. C'est un document dont les orientations sont opposables au tiers et supérieures aux documents tels que le Plan de Déplacement Urbain (PDU), le Programme Local pour l'Habitat (PLH) ou le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il est applicable pendant 10 ans.

- Les documents d'urbanisme recensés sur le site Natura 2000 à Spéléomantes sont :
- la Carte communale de Belvédère,
 - le Plan d'Occupation des Sols du 16 janvier 1992 de la Commune de Roquebillière.

↪ Cf. Atlas cartographique socio-économique - carte n° 24 : Zonages des documents d'urbanisme sur le site à Spéléomantes de Roquebillière.

Agenda 21

La politique de développement durable portée par la Métropole se structure autour de l'Agenda 21 métropolitain adopté le 19 avril 2013.

Élaboré en association avec les communes pour son élaboration, en leur confiant la réalisation d'actions sur leurs territoires respectifs, l'Agenda 21 métropolitain a permis de doter le territoire d'une stratégie et d'un plan d'actions qui répond aux enjeux du territoire aussi bien ceux du Littoral, du Moyen et du Haut-Pays.

L'Agenda 21 de la Métropole s'articule autour de 5 axes stratégiques s'inspirant des finalités du développement durable, telles que définies par le MEDDTL, et 18 objectifs stratégiques :

- Axe 1 : Lutter contre le changement climatique
- Axe 2 : Préserver la biodiversité, les ressources naturelles et les milieux
- Axe 3 : Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations
- Axe 4 : Agir pour la qualité de vie et l'épanouissement de tous les êtres vivants
- Axe 5 : Dynamiser le développement du territoire et de la collectivité suivant des modes de production

Ces cinq axes stratégiques ont été déclinés en 62 actions dont 46 sont portées uniquement par la Métropole, 10 conjointement selon leurs compétences respectives par les communes et la Métropole et 6 actions uniquement par les communes.

La démarche Natura 2000 s'inscrit dans l'action n°16 « Protéger les milieux naturels patrimoniaux, et ceux inscrits au réseau Natura 2000, et renforcer les continuités écologiques » de l'axe stratégique n°2 « Préserver la biodiversité, les ressources naturelles et les milieux » de cet agenda 21.

Tableau 8 : Positionnement en 2013 des communes du site Natura 2000 FR9301562 sur les actions du projet d'Agenda 21 métropolitain

Commune	Actions pilotées	Actions suivies en tant que partenaire
Roquebillière	<ul style="list-style-type: none"> - Action n°2 : « Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux et métropolitains » - Action n°8 : « Développer les projets d'utilisation des énergies renouvelables sur le territoire » - Action n°18 : « Développer le patrimoine naturel communal, contribuer à la protection de la faune et de la flore et sensibiliser le public et les acteurs du territoire à la protection de la biodiversité » - Action n°22 : « Diminuer la consommation d'eau des services communaux » - Action n°36 : « Développer les projets intergénérationnels » - Action n°40 : « Mutualiser les équipements sportifs et culturels intercommunaux existants » - Action n°57 : « Dynamiser l'agriculture et l'élevage, et favoriser la culture maraichère locale et bio ») 	<ul style="list-style-type: none"> - Action n°16 : « Protéger les milieux naturels patrimoniaux, et ceux inscrits au réseau Natura 2000, et renforcer les continuités écologiques » - Action 58 : « Structurer une offre de repas à base de produits bio et locaux dans les restaurants scolaires »
Belvédère	<ul style="list-style-type: none"> - Action n°2 : « Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux et métropolitains » - Action n°18 : « Développer le patrimoine naturel communal, contribuer à la protection de la faune et de la flore et sensibiliser le public et les acteurs du territoire à la protection de la biodiversité » - Action n°34 : « Jardins familiaux/canaux arrosage » - Action n°36 : « Développer les projets intergénérationnels » - Action n°39 : « Développer les projets culturels et favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture » - Action n°40 : « Mutualiser les équipements sportifs et culturels intercommunaux existants » - Action n°54 : « Assurer une gestion durable des forêts » - Action n°57 : « Dynamiser l'agriculture et l'élevage, et favoriser la culture maraichère locale et bio ») 	<ul style="list-style-type: none"> - Action n°16 : « Protéger les milieux naturels patrimoniaux, et ceux inscrits au réseau Natura 2000, et renforcer les continuités écologiques » - Action n°38 : « Répondre aux besoins en termes de garde d'enfants » - Action n°40 : « Mutualiser les équipements sportifs et culturels intercommunaux existants »

→ Les communes du site Natura 2000 à Spéléomantes se sont engagées dans la démarche de l'agenda 21 métropolitain ; ainsi en 2013 :

- Roquebillière a piloté 7 actions et accompagné 2 actions,
- Belvédère a piloté 8 actions et accompagné 3 actions de ce programme.

La démarche Natura 2000 s'inscrit dans l'action n°16 « Protéger les milieux naturels patrimoniaux, et ceux inscrits au réseau Natura 2000, et renforcer les continuités écologiques » de l'axe stratégique n°2 « Préserver la biodiversité, les ressources naturelles et les milieux » de cet agenda 21.

4. Protection et réglementation en matière de biodiversité

Protection de la biodiversité au titre d'un texte international, européen ou de la législation française

Tableau 9 : Tableau non exhaustif des procédures mises en place pour la préservation de la biodiversité, aux échelles internationales, européennes et françaises.

Echelle de protection	Nom de la procédure	Date	Objectif/Description
Internationale	Convention de Ramsar sur les zones humides	2 février 1971	Conservation et utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales, nationales et par la coopération internationale
	Convention sur le commerce international d'espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES)	3 mars 1973	Réglemente le commerce international des espèces animales et végétales menacées d'extinction.
	Convention de Bonn	23 juin 1979	Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
	Convention de Berne	19 septembre 1979	Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe
	Convention sur la diversité biologique	5 juin 1992	Conservent la diversité biologique, garantir une utilisation durable des éléments qui la constituent, assurer un partage équitable des ressources.
Européenne	Directive Oiseaux	2 avril 1979	Assurer la protection à long terme et la gestion de toutes les espèces d'oiseaux vivant à l'état sauvage sur leur territoire communautaire, ainsi que pour leurs habitats.
	Directive Habitat	21 mai 1992	Assurer le maintien de la diversité biologique par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore. La directive est composée de 6 annexes : - Annexe I : fixe la liste des habitats d'intérêt communautaire, ou prioritaires justifiant la création des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) - Annexe II : fixe la liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de ZSC. - Annexe IV fixe la liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte. - Annexe V fixe la liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement et l'exploitation dans la nature peuvent faire l'objet de contrôles.
Française	Loi Barnier	2 février 1995	A intégré la plupart des principes environnementaux dans le droit français (principes de prévention et de précaution, droit de l'homme à l'environnement)
	Arrêtés ministériels de protection de la flore du 20 janvier 1982 (modifié par l'arrêté ministériel du 31 août 1995)		Fixe la liste des espèces végétales protégées sur le territoire français
	Arrêtés ministériels de protection de la flore du 9 mai 1994		Fixe la liste des espèces végétales protégées dans la région PACA
	Arrêtés ministériels de protection de la flore du 18 juin 1991		Fixe la liste des espèces végétales protégées des Alpes-Maritimes, réglemente la cueillette, le ramassage et la commercialisation de certaines espèces végétales sur le département des Alpes-Maritimes
	Arrêtés ministériels de protection de la faune Du 24 avril 1979		Fixe la liste des escargots dont le ramassage et la cession à titre gratuit ou onéreux peuvent être interdits ou autorisés
	Arrêtés ministériels de protection de la faune - 17 avril 1981		Fixe la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire
	Arrêtés ministériels de protection de la faune - 17 avril 1981		Fixe la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire
	Arrêtés ministériels de protection de la faune du 21 juillet 1983 (modifié par l'arrêté du 18/01/00)		Fixe la liste des écrevisses autochtones protégées
	Arrêtés ministériels de protection de la faune du 8 décembre 1988		Fixe la liste des poissons protégés sur l'ensemble du territoire
	Arrêtés ministériels de protection de la faune du 7 octobre 1992		Fixe la liste des mollusques protégés sur le territoire métropolitain
	Arrêtés ministériels de protection de la faune-22 juillet 1993		Fixe la liste des insectes protégés sur le territoire français
Arrêtés ministériels de protection de la faune-22 juillet 1993		Fixe la liste des amphibiens et reptiles protégés sur le territoire français	

Protections de type réglementaire

Les zonages de type réglementaire sont opposables au tiers et aux administrations.

▪ Outils de protections réglementaires

↳ Parcs naturels nationaux

Les Parcs naturels nationaux sont des espaces terrestres ou maritimes dont le milieu naturel revêt un « intérêt spécial » (Article L-331-1 Code de l'Environnement). Ils sont constitués d'un ou plusieurs cœurs et d'une aire d'adhésion (territoire des communes ayant adhéré à la charte du Parc). Ils ont pour objectif prioritaire la protection et la gestion des richesses naturelles, ainsi que l'initiation du public à la découverte et au respect du patrimoine naturel.

Les documents d'urbanisme doivent être mis en conformité avec la charte du Parc. La charte a en effet une portée générale prévue par la loi et une portée spécifique différenciée pour chaque partie du territoire du parc :

- **dans le cœur de Parc**, elle exprime des objectifs de protection propre à celui-ci. Elle précise également les modalités d'application de la réglementation du cœur, dont les principes généraux sont contenus dans le code de l'Environnement.

- **dans l'aire d'adhésion**, la charte ne vise pas à définir une nouvelle réglementation. Elle fixe des orientations de développement durable dans divers domaines et propose des mesures à mettre en œuvre par les différents acteurs, dont les communes adhérentes et le Parc.

→ Une partie de la commune de Belvédère appartient à la zone cœur du Parc national du Mercantour (périmètre optimal étendu sur 28 communes fixé par le décret de création du parc n°79-696 du 18 août 1979, remplacé par le décret n°2009-486 du 29 avril 2009). La commune appartient également à l'aire d'adhésion du Parc.

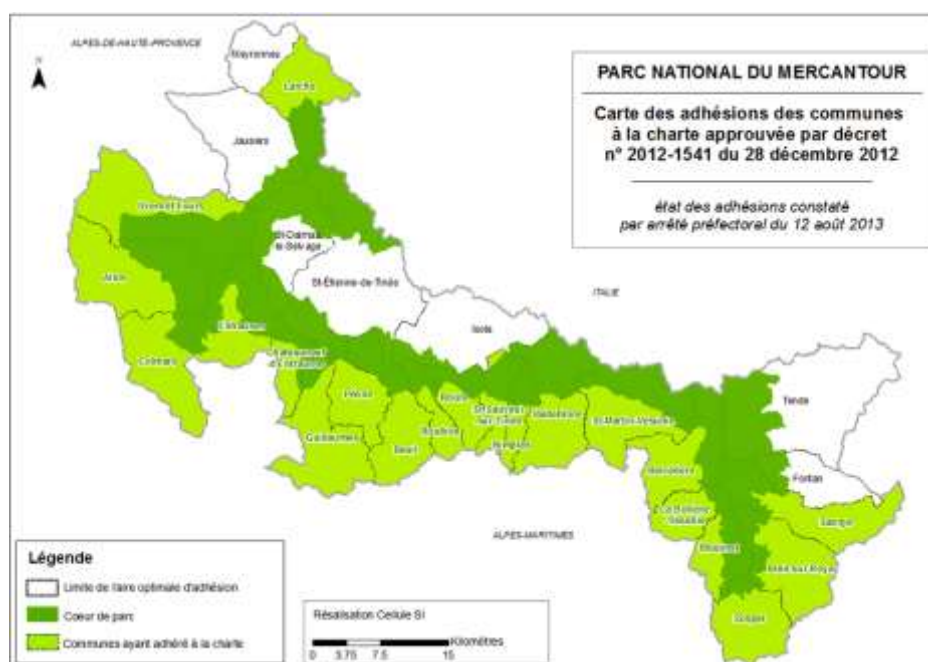


Illustration 9 : carte des adhésions à la charte du parc national du Mercantour

La carte communale de la commune de Belvédère se doit donc d'être compatible avec les grandes orientations de la charte du Parc dans la zone cœur et dans l'aire d'adhésion :

- au nombre de 17 dans le cœur ; elles sont déclinées en 37 modalités réglementaires et en 24 actions contractuelles ;
- au nombre de 12 dans l'aire d'adhésion ; elles sont déclinées en 50 mesures qui seront mises en œuvre au cours des 15 années de la charte par les parties contractantes et les partenaires associés.

Monument historique

Un monument historique est un édifice ou un espace recevant un statut juridique particulier afin de le protéger du fait de son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique. Depuis la loi n° 92 du 25 février 1943, tout projet situé dans un rayon de 500 m autour du monument est soumis à l'avis et au contrôle de l'Architecte des Bâtiments de France.

→ Un seul monument historique classé est recensé sur la commune de Roquebillière. Il s'agit de l'Église Saint Michel du Gast située dans le périmètre du site Natura 2000.

Réserve de chasse et de faune sauvage

Instaurée à l'initiative de l'Etat, les réserves de chasse permettent la protection du gibier et la préservation de leurs habitats. Elles constituent donc des zones refuges pour les espèces chassables. Aucun plan de gestion n'est mis en place sur ces réserves ; elles ont pour seul objectif d'interdire la chasse dans le périmètre (Art L.422-27 Code de l'Environnement).

→ Une réserve de chasse et de faune sauvage est présente sur le site Natura 2000. Il s'agit de la réserve de chasse de la Maluna qui a été établie en 1974 par arrêté ministériel pour préserver les populations de chamois (voir fiche C dédiée à la pratique de la Chasse dans le chapitre III).

Autre mesure de protection réglementaire

→ Aucune autre mesure de protection de type réglementaire (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, Réserves Naturelles nationales ou régionales) n'a été mise en place sur le territoire du site.

■ **Outils de protections réglementaires pour les milieux aquatiques**

Le classement des cours d'eau inscrits en liste 1 et 2

Le classement des cours d'eau est un nouveau dispositif introduit par la loi sur l'eau de 2006 (voir encart). Il constitue un des moyens permettant de maîtriser l'aménagement des cours d'eau par des ouvrages faisant obstacles à la circulation des poissons et au déplacement des sédiments.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques :

La nouvelle loi sur l'eau (LEMA) a été votée le 30 décembre 2006 afin de se donner les outils nécessaires à l'atteinte des objectifs de bon état des eaux fixés par la DCE pour 2015. Elle a notamment introduit le dispositif de classement des cours d'eau.

La liste 1 concerne les cours d'eau en très bon état écologique sur lesquels aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.

La liste 2 vise les cours d'eau qui nécessitent des actions de restauration de la continuité écologique (sédiments et poissons). Tout ouvrage faisant obstacle doit être géré, entretenu et équipé dans un délai de cinq ans. Cette mise en conformité doit se faire selon les règles définies par les services de l'État, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant.

→ Sur le site Natura 2000, la Vésubie est classée en première catégorie piscicole à partir du vieux Village de Roquebillière.

↪ *Arrêté délimitant les parties de cours d'eau susceptibles d'accueillir des frayères ou zones de croissance et d'alimentation de la faune piscicole*

Cet arrêté du 27 décembre 2012, conformément à l'article R 432-1-1-I du code de l'environnement, liste les parties de cours d'eau :

- susceptibles d'abriter des frayères de barbeau méridional, de truite et de chabot,
- sur lesquels ont été observés la dépose et la fixation d'œufs ou la présence d'alevins de blennie fluviatile,
- sur lesquels la présence d'écrevisses à pattes blanches a été observée.

→ L'ensemble de la Vésubie et de ses affluents, de sa source (à Saint-Martin-Vésubie) à sa confluence avec le Var (à Utelle) est délimité comme une zone susceptible d'accueillir des frayères de barbeau méridional, de truite fario ou de chabot.

Protection de type conventionnelle/contractuelle

Les périmètres de protection de type contractuel ou conventionnel n'ont pas de pouvoir réglementaire. Ce sont des territoires où des outils de gestion sont mis en œuvre soit par des collectivités locales soit par les acteurs du territoire.

Le territoire de Roquebillière et Belvédère, au niveau du site à Spéléomantes de Roquebillière, n'est pas concerné par un autre outil de type conventionnelle que Natura 2000. La démarche Natura 2000 s'inscrit en effet dans ce cadre de protection. Cependant depuis le décret 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000, Natura 2000 a acquis un pouvoir réglementaire : lorsqu'un projet, plan, programme ou manifestation a lieu à proximité ou dans un site Natura 2000, il convient de réaliser une évaluation des incidences.

↪ Cf. Annexe n°4 : Décret du 9 avril 2010 relatif à l'évolution des incidences Natura 2000.

↪ Cf. Atlas cartographique socio-économique - carte n° 9 : Protection réglementaire sur le Site à Spéléomantes de Roquebillière.

↪ Cf. Atlas cartographique socio-économique - carte n°1 : Site Natura 2000 FR 9301562 – Site à Spéléomantes de Roquebillière.

Zonages écologiques : Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique de types I et II

Les Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont issues d'inventaires encadrés et validés nationalement par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Ce programme d'inventaire a été lancé en 1982 par le ministère chargé de l'environnement. Il s'agit d'un outil de connaissance, indiquant la présence sur certains espaces d'un intérêt écologique requérant une attention et des études plus approfondies. Les ZNIEFF peuvent constituer une preuve de la richesse écologique des espaces naturels et de l'opportunité de les protéger. L'inventaire n'a donc pas, en lui-même, de valeur juridique directe et ne constitue pas un instrument de protection réglementaire des espaces naturels. Cependant l'omission de l'existence de ZNIEFF lors de l'élaboration des projets apparaît en contradiction avec la loi.

Il existe deux sortes de ZNIEFF :

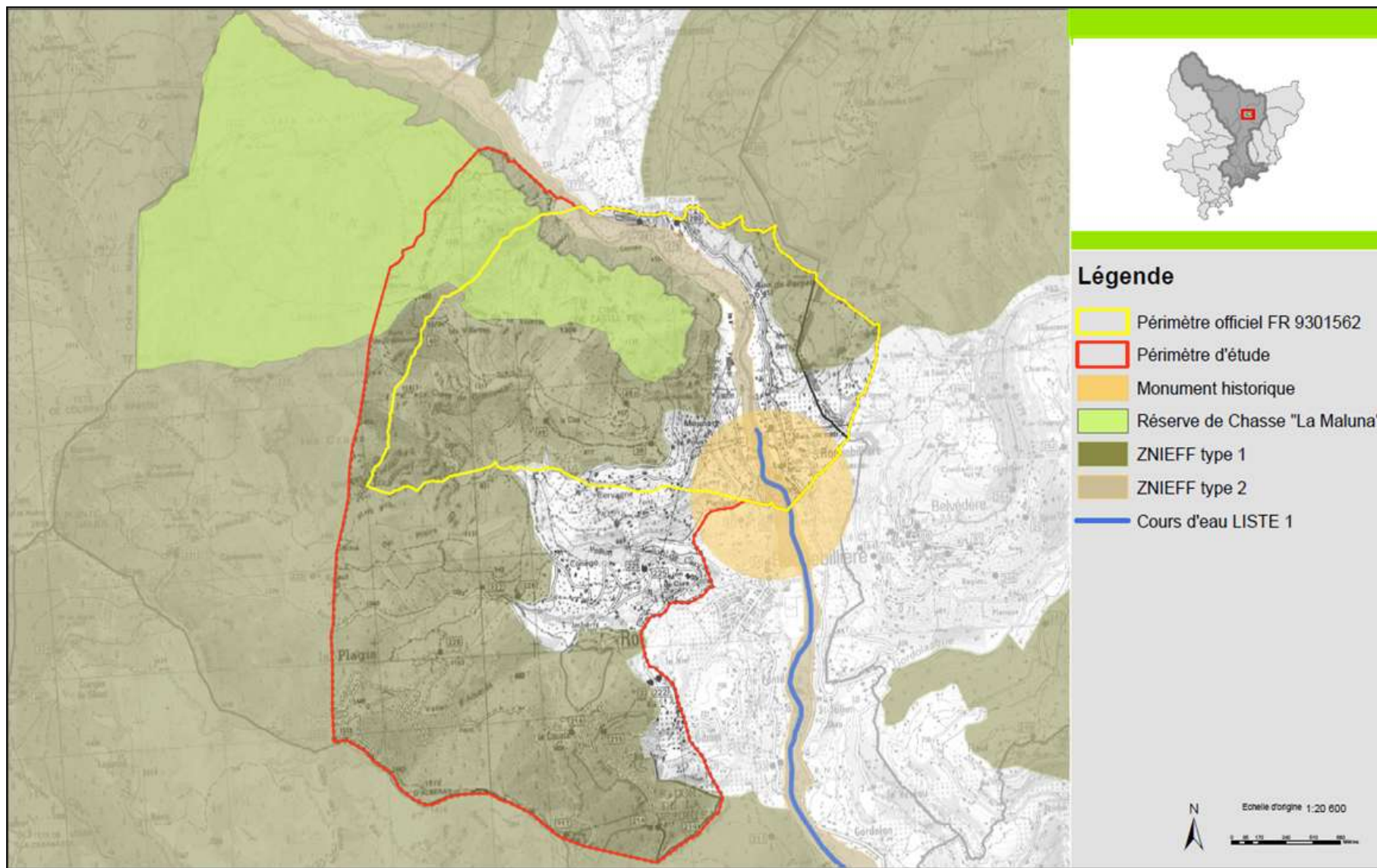
- **Les ZNIEFF de type I**, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé, d'intérêt avéré.
- **Les ZNIEFF de type II** sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés par l'homme, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Ce zonage est mieux adapté aux réflexions d'aménagement à plus grande échelle comme par exemple un SCOT ou l'échelle d'un Pays.

Les ZNIEFF présent sur le site Natura 2000 sont les suivantes :

- ZNIEFF I « Forêt du Boréon – Mont la Passé - Cime de Montjoia » (6 131,5 ha),
- ZNIEFF I « Massif du Tournaret et du Brec d'Utelle » (19 229,22 ha),
- ZNIEFF II « Haute Vallée de la Vésubie et Vallée du Boréon » (522,74 ha).

→ **3 ZNIEFF dont 2 ZNIEFF I et 1 ZNIEFF de type II** ont justifié la désignation du site Natura 2000 à Spéléomantes de Roquebillière en **Site d'Importance Communautaire (SIC)**.

↪ Cf. Atlas cartographique socio-économique - carte n° 10 : Zonages écologiques sur le Site à Spéléomantes de Roquebillière.



Carte 10 : Carte des différentes zones de protections et de réglementation sur le site Natura 2000 FR9301562 – « Site à Spéléomantes de Roquebillière »
 (Conception et réalisation : Métropole Nice Côte d'Azur. Sources : DDTM, DREAL; Fond cartographique : IGN)

Cf. Atlas cartographique socio-économique - carte n° 11 : Protection et réglementation sur le site à Spéléomantes de Roquebillière.

CHAPITRE III : LE PATRIMOINE NATUREL

L'étude porte sur l'identification et la cartographie des habitats naturels ainsi que sur l'inventaire des espèces végétales (Flore vasculaire) et animales (Mammifères, Reptiles, Amphibiens, Poissons, Crustacés et Insectes), et la délimitation de leurs domaines vitaux. L'attention s'est concentrée sur les habitats naturels inscrits à l'annexe I de la directive « Habitats-Faune-Flore » ainsi que sur les espèces de l'annexe II de cette même directive, en particulier celles mentionnées au Formulaire Standard de Données (FSD). Néanmoins, toutes les autres espèces remarquables, protégées et/ou rares localement, rencontrées lors des prospections, ont été notées.

Le diagnostic est dressé selon trois étapes d'acquisition et d'analyse des données :

- un examen des documents cartographiques disponibles (cartes topographiques, géologiques, pédologiques, de végétation, photographies aériennes...) conduisant à définir les dates de passage optimales sur le terrain et les localités susceptibles d'accueillir des habitats naturels et des espèces Natura 2000 ;
- une enquête auprès des organismes et des personnes ressources pouvant détenir des données floristiques et faunistiques, ainsi qu'une recherche dans les publications naturalistes, afin d'obtenir une première appréhension du site, des habitats naturels et des espèces qui s'y rencontrent, ainsi que de leur répartition et leur importance locale ;
- des inventaires naturalistes ciblés sur les lieux favorables aux habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire.

La planification des inventaires de terrain s'établit en corrélation avec les périodes optimales d'observation de la faune et la flore, et en particulier avec la phénologie des espèces recherchées ; les visites sur le site sont organisées de manière à récolter le maximum d'information sur les espèces concernées. Pour chacune de ces dernières, un pointage GPS est réalisé et diverses informations telles que le nombre d'individus ou l'état de conservation de la station sont notées.

Les zones d'étude ont été parcourues selon un itinéraire adapté de façon à couvrir les différentes formations végétales identifiées lors de la lecture cartographique préalable du site, afin de réaliser la cartographie d'habitats la plus exhaustive possible. La recherche des espèces s'est concentrée sur les sites potentiels révélés par la même analyse. Les résultats de terrain concernant la flore et les habitats naturels ont été utilisés pour les autres groupes, dans le but d'orienter les prospections notamment pour les insectes sur les secteurs de présence de leurs plantes-hôtes.

Des informations concernant l'usage des parcelles accueillant des habitats naturels ou des espèces Natura 2000 ont été recueillies, autant que faire se pouvait, auprès des habitants et utilisateurs de ces lieux lors de nos sessions de terrain. Par endroits, une analyse paysagère et écologique a permis également d'apprécier la dynamique végétale ainsi que certaines pratiques agro-sylvo-pastorales. Ces renseignements sont utiles pour évaluer l'état de conservation et envisager des mesures de gestion.

 Cf. Annexe n°5 : Calendrier des passages d'inventaires naturalistes

A. HABITATS NATURELS

1. Méthodes d'inventaire et de cartographie des habitats naturels

1.1. Acquisition des données sur le terrain

En plus des voies carrossables, la quasi-intégralité des sentiers et des pistes a été parcourue et prospectée à pied, avec parfois plusieurs passages. Ce travail de terrain exhaustif a permis non seulement de couvrir les surfaces nécessaires à la cartographie mais également d'accéder à des habitats naturels et stations d'espèces présents dans des secteurs éloignés.

Un échantillon représentatif d'habitats a été examiné pour faire l'objet d'analyses et de relevés phytosociologiques. Les parcours effectués et les points de relevés floristiques ont été enregistrés puis cartographiés.

La méthode de travail privilégiée a consisté à préparer la journée de terrain par la réalisation de la photo-interprétation sur un parcours prédéterminé, avec positionnement des données bibliographiques rassemblées, puis à vérifier cette analyse sur le terrain, et acquérir ou compléter les données.

Durant ces prospections, les espèces végétales d'intérêt communautaire et patrimoniales ainsi que les différents habitats naturels traversés ou observés à distance ont été inventoriés, décrits et positionnés à l'aide de l'orthophoto et d'un GPS. Les limites réelles des habitats ont ensuite été précisées lors de la saisie et la numérisation sur Système d'Information Géographique (SIG). Ceci permet une restitution de la cartographie par secteurs avant un assemblage général pour l'ensemble du site.

Tous les résultats figurent sur des cartes spécifiques, renseignées de tables attributaires précises selon la méthodologie définie dans le Cahier des Charges pour les Inventaires Biologiques Natura 2000 (CCIB - DREAL PACA).

Chaque type d'habitat remarquable repéré a fait l'objet de relevés phytosociologiques destinés à argumenter son rattachement exact à une végétation donnée. Ils ont été réalisés suivant le degré de caractérisation souhaité des habitats. Les considérations d'ordre écologique sur la dynamique, la présence d'espèces patrimoniales et les états de conservation ont été effectuées simultanément durant cette phase pour préparer la description fine des habitats prépondérants sur la zone. Les autres types habitats ont été analysés plus sommairement.



Cf. Atlas cartographique naturaliste : Carte des parcours de prospection Flore et Habitats n° 4

1.2. Typologie des habitats naturels

Les habitats naturels sont constitués de milieux naturels physiques (« biotope ») et des communautés d'espèces qui s'y développent (« biocénose »). Les plantes vasculaires étant des éléments intégrateurs du contexte biogéographique et des conditions du milieu, la typologie des habitats naturels s'appuie largement sur la phytosociologie qui est l'étude des communautés d'espèces végétales.

Conformément au CCIB, la typologie des habitats naturels a été effectuée à partir des ouvrages de phytosociologie (essentiellement Prodrome des végétations de France) et rattachée à la

nomenclature *CORINE Biotopes*, aux codes européens (Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne, *EUR 27*) et aux Cahiers d'habitats Natura 2000.

La liste des habitats naturels inventoriés sur la zone est présentée dans le tableau n°10 ci-après, avec les codes et les nomenclatures officielles. Les habitats d'intérêt communautaires à enjeux font l'objet de fiches descriptives et de propositions de mesures de gestion opérationnelles.

1.3. Cartographie des habitats naturels

1.3.1 Mode opératoire

Photo-interprétation

La représentation des habitats a été effectuée à l'écran sur SIG à partir de plusieurs types de photographies aériennes orthonormées («Orthophotos») ; BD ORTHO 2003 de l'IGN fournie par l'Opérateur. Ces orthophotos ont pu être superposées au fond 1/25 000^{ème} (SCAN 25 de l'IGN). Les données d'assemblage de photographies aériennes ou satellitaires du logiciel Internet *Google Earth* ont occasionnellement aussi été utilisées.

Cette méthode a permis :

- la numérisation simultanément à une photo-interprétation, optimisée par les qualités complémentaires des différents jeux de photographies aériennes ;
- une grande précision cartographique avec une saisie possible jusqu'au 1/2 000^{ème}, utile pour l'individualisation d'habitats de faible surface (ex. : taches de pelouses, îlots boisés, cascades de tufs, etc.) ;
- un va-et-vient entre l'interprétation de photographies aériennes et la validation de terrain par utilisation de tirages papiers.

Numérisation

La numérisation des polygones pour la cartographie des habitats naturels a été réalisée sous le format « .shp » à partir du logiciel *Quantum GIS*. La structuration des données est conforme à la méthodologie requise.

Sur ce site d'importante richesse biologique et de vaste surface mosaïquée, un inventaire global fin est apparu judicieux. D'une façon générale, les habitats naturels ont été saisis à l'écran à grande échelle (au 1/5 000^{ème}) pour un rendu final au 1/10 000^{ème} avec une validité et des zooms possibles au 1/5 000^{ème}. Il s'agit de l'échelle la plus opérationnelle pour la représentation des habitats imbriqués en contexte méditerranéen et montagnard. Seuls les ensembles homogènes artificialisés, pauvres en habitats naturels d'intérêt communautaires, ont fait l'objet d'une simple photo-interprétation et n'ont été saisis qu'au 1/10 000^{ème}.

Saisie des habitats élémentaires structurants

L'individualisation cartographique des habitats à fort intérêt patrimonial comme les linéaires de rivière, de falaises, les zones de pelouses et les cordons boisés a été réalisée en priorité. Elle sert de cadre d'appui et d'ossature à la délimitation des autres habitats en contact et permet de limiter au maximum la définition de complexes d'habitats.

Les habitats ponctuels (ex : micro-habitats comme les cascades de tuf, les taches de pelouses primaires et certains îlots boisés) ont également été saisis en priorité. Leur visualisation directe est possible par des zooms. Dès lors que leur taille réelle (sur le terrain) était inférieure à 2 500 m² (correspondant au seuil de précision de 25 mm² au 1/10 000^{ème}), leur représentation a été renforcée par un symbole ponctuel dans une couche cartographique associée pour permettre une bonne visibilité au 1/ 10 000^{ème} ou au 1/25 000^{ème}.

La cartographie a ainsi été réalisée avec une précision adaptée à la définition d'objectifs et la prise de décisions globale. Elle permet l'obtention de zooms, sans toutefois surcharger les couches et en affecter la lisibilité. Cependant, pour le passage à une gestion conservatoire opérationnelle, elle nécessitera un inventaire plus précis à l'échelle de la parcelle (en particulier pour les prairies), ce qui n'a pas pu être réalisé dans le temps imparti à cette étude.

Définition de complexes d'habitats

La définition de complexes d'habitats naturels s'est avérée nécessaire pour la représentation des ensembles d'habitats particulièrement imbriqués impossibles à individualiser même à grande échelle. Trois types de complexes ont été utilisés et la part respective du recouvrement en pourcentage de chaque habitat a à chaque fois été estimée :

- **les « mosaïques d'habitats »** facilitent la visualisation d'ensembles d'habitats distincts les uns des autres, mais de trop faible surface pour être figurés en tant qu'habitats élémentaires à l'échelle de rendu (ex. mosaïques de milieux rocheux dans une garrigue, pentes comprenant des falaises, éboulis et replats de corniches, etc.). Les habitats constitutifs d'une mosaïque possèdent parfois un lien dynamique entre eux : on parle alors de « mosaïques temporelles ». La représentation de plusieurs habitats d'un milieu en évolution, occupant parfois des strates différentes en une même place est ainsi possible (ex. pelouses en voie d'embaumissement ou de boisement). La part respective du recouvrement de chaque habitat au sein de la mosaïque est estimée en pourcentage ;
- **les « superpositions d'habitats »** permettent la représentation d'habitats occupant des strates différentes en une même place (ex. boisements clairs superposés en « sur-étage » sur des milieux herbeux, etc.). Même si l'on raisonne à l'échelle des strates, le recouvrement total a dû être limité à 100% (cf. CCIB) ;
- **les « mélanges d'habitats »** sont constitués de plusieurs habitats mêlés entre eux sans qu'aucune logique apparente (topographie, stratification, échelle, etc.) ne semble régir leur agencement. Il s'agit souvent des caractéristiques inhérentes à des conditions édaphiques, climatiques voire historiques (ex. mélange de pelouses de différents types, mélanges de conifères au sein d'un même peuplement, etc.). La part respective du recouvrement de chaque habitat au sein du mélange a été estimée.

Du fait de la complexité relative du site en termes d'imbrication et d'évolution des habitats (succession végétale), de nombreux complexes ont dû être définis et représentés. Ils ont été limités autant que possible à deux ou trois habitats naturels. Toutefois, pour permettre la bonne lecture des cartes et ne pas en compliquer l'interprétation, **seul l'habitat dominant sur le plan physiognomique a été représenté au niveau cartographique et un figuré a été rajouté pour indiquer les polygones représentant des complexes**. Le détail de la composition de tous les complexes figure dans les tables attributaires numériques (SIG) d'où il peut être extrait. Les surfaces d'habitats calculées sur le site [cf. tables attributaires SIG] tiennent compte des proportions (pourcentages) de leur représentation au sein des différents complexes.

1.3.2 Traitement informatique

La numérisation des données a été réalisée conformément à la méthodologie stipulée dans le CCIB :

- les fichiers numériques ont été élaborés sous les logiciels SIG Quantum GIS et MapInfo ;
- la cartographie a consisté en la compilation ou la saisie de diverses couches d'objets (polygones, points et polygones) adaptées aux éléments à représenter ;
- le système de projection utilisé est le Lambert 93 cartographique étendu métrique, qui est la projection officielle pour les cartes de France métropolitaine depuis le décret du 26 décembre 2000 ;
- la structuration des données a été effectuée selon le modèle présenté dans le cahier des charges. Les tables attributaires correspondant aux objets géographiques ont été saisies directement sous SIG. Les tables constituent une base de données qui regroupe toutes les informations sur les éléments cartographiés. Elles incluent les métadonnées.

Les **cartes** (cf. Atlas cartographique) illustrent ce travail pour ce qui concerne les habitats naturels de chaque sous-site. Il est cependant important de noter ici que l'essentiel de l'information est contenu dans les tables attributaires SIG (habitats en complexes, pourcentages de recouvrement, surfaces par polygones, états de conservation, etc.).

Cartographie simplifiée des habitats (grands types d'habitats) :

Une cartographie simplifiée des grands types d'habitats naturels a été réalisée à partir de la table des données attributaires (cf. cartes ci-après). Elle présente les grands types de milieux, permet une visualisation d'ensemble et facilite l'analyse de la zone en ce qui concerne les espèces animales.

2. Les habitats naturels présents sur les sites

33 habitats naturels élémentaires ont été identifiés sur le site dont 14 habitats d'intérêt communautaire incluant 4 habitats prioritaires.

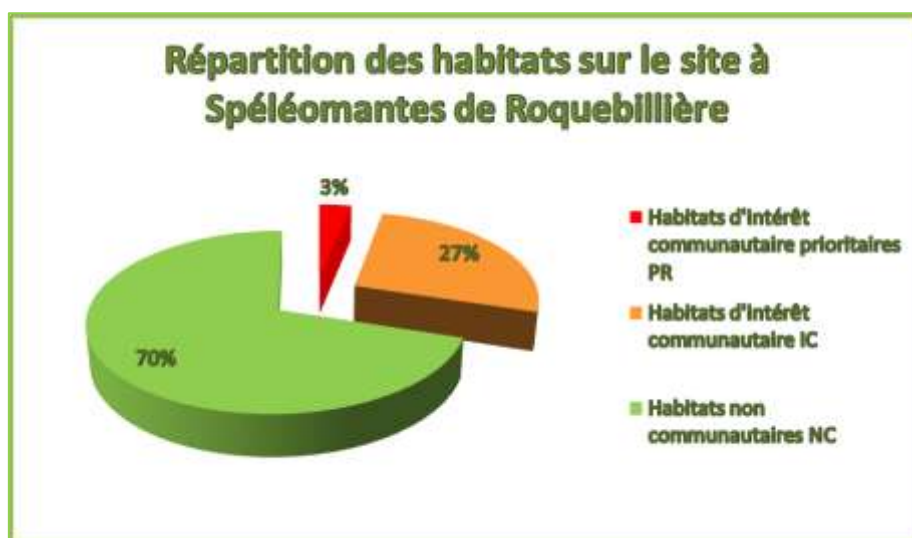


Figure 5 : Répartition des habitats sur le site à Spéléomantes de Roquebillière en fonction de leur statut

L'ensemble de ces habitats sont détaillés dans le tableau suivant :

Tableau 10 : Liste des habitats naturels recensés sur le site Natura 2000 et la zone d'étude complémentaire
(HD : Hors Directive ; PR : Prioritaire ; IC : Intérêt Communautaire ; NC : Non Communautaire)

Grand type d'habitat	Code UE	Intitulé EUR-27	Code et Intitulé cahiers d'habitats	Code CORINE	Intitulé CORINE	Intitulé habitat	Statut	Superficie dans le Site FR9301562 (en ha)	Superficie sur l'ensemble de la zone d'étude (Site Natura 2000 + zone d'étude complémentaire ; en ha)
habitat humide	*7220	*Sources pétrifiantes avec formations de travertins	*7220-1 *Communautés des sources et suintements carbonatés	54.121	Sources d'eaux dures	« Communautés de sources et suintements carbonatés tufiques »	PR	négligeable	négligeable
	3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	3240-1 Saulaies riveraines à Saule drapé des cours d'eau des Alpes et du Jura	24.224 & 44.112	Fourrés et bois des bancs de graviers/ Saussaies à Argousier	« Végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i> »	IC	1,83	2,54
	HD	HD	HD	24.1	Lit des rivières	« Eaux libres des ruisseaux, torrents et rivières »	NC	3,12	3,45
	HD	HD	HD	37.5	Prairies humides méditerranéennes basses	« Prairies humides basses sur marnes »	NC	13,70	13,74
habitat forestier	*91E0	*Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	91E0-5 Frênaies-éablaies des rivières à eaux vives sur calcaires	44.32	Bois de Frênes et d'Aulne des rivières à débit rapide	« Ripisylves à Aulnes glutineux »	PR	10,95	14,73
	*91E0	*Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	91E0-5 Frênaies-éablaies des rivières à eaux vives sur calcaires	44.32	Bois de Frênes et d'Aulne des rivières à débit rapide	« Frênaies-éablaies des ripisylves évoluées »	PR	6,38	6,39
	9260	Forêts de <i>Castanea sativa</i>	9260-3 Châtaigneraies provençales	41.9	Bois de châtaigniers	« Bois de châtaigniers »	IC	19,91	20,21
	9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	9340-9 Yeuseraies à Genévrier de Phénicie des falaises continentales	45.31	Forêts de Chêne verts	« Yeuseraies rupicoles »	IC	5,75	7,69
	HD	HD	HD	41.812	Bois de Charmes houblon supra-méditerranéens	« Ostryaies mésophiles »	NC	52,50	99,68
	HD	HD	HD	41.711	Bois occidentaux de <i>Quercus pubescens</i>	« Chênaies blanches calcicoles »	NC	36,54	66,88
	HD	HD	HD	42.1113	Sapinières à Trochiscanthes	« Sapinières montagnardes calcicoles »	NC	15,38	118,46
	HD	HD	HD	42.591	Forêts péri-alpines à Buis de Pins sylvestres	« Peuplements pionniers de Pins sylvestres »	NC	60,40	184,18
	HD	HD	HD	83.324	Plantations de Robiniers	« Bois de Robiniers »	NC	4,84	4,84
habitat rocheux	8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210-8 Falaises calcaires supraméditerranéennes à subalpines du Sud-Est	62.13	Falaises calcaires des Alpes ligures et des Apennins	« Falaises calcaires à Saxifrage en languettes »	IC	35,65	49,80
	8130	Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	8130-1 Éboulis calcaires et calcaro-marneux des Préalpes du Sud et de Bourgogne	61.311	Eboulis à <i>Stipa calamagrostis</i>	« Éboulis calcaires montagnards thermophiles »	IC	18,93	23,94
habitat agro-pastoral	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430-3 Mégaphorbiaies à Pétasite hybride	37.714	Communautés riveraines à Pétasites	« Mégaphorbiaies à Pétasite hybride »	IC	négligeable	négligeable





Grand type d'habitat	Code UE	Intitulé EUR-27	Code et Intitulé cahiers d'habitats	Code CORINE	Intitulé CORINE	Intitulé habitat	Statut	Superficie dans le Site FR9301562 (en ha)	Superficie sur l'ensemble de la zone d'étude (Site Natura 2000 + zone d'étude complémentaire ; en ha)
habitat agro-pastoral	*6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i>	*6110-1 *Pelouses pionnières des dalles calcaires planitiaires et collinéennes	62.3 & 34.11	Dalles rocheuses & Pelouses médio-européennes sur débris rocheux	« Pelouses de dalles calcaires »	PR	2,55	2,58
	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	6210-16 Pelouses calcicoles mésophiles du Sud-Est	34.326	Mesobromion subméditerranéens	« Pelouses calcicoles mésophiles »	IC	6,85	41,43
	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	38.2	Prairies à fourrage des plaines	« Prairies de fauche de basse altitude »	IC	5,75	5,75
	5110	Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion</i> p.p.)	5110-3 Buxaies supraméditerranéennes	31.82	Fruticées à Buis	« Pentés stables à Buis »	IC	9,15	20,89
	5210	Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	5210-3 Junipérais à Genévrier rouge	32.1321	Matorral arborescent interne à <i>Juniperus phoenicea</i>	« Junipérais à Genévrier rouge »	IC	0,65	0,65
	HD	HD	HD	34.721	Pelouses à <i>Aphyllanthes</i>	« Pelouses marno-calcicoles à <i>Aphyllanthes</i> »	NC	15,11	19,91
	HD	HD	HD	32.6	Garrigues supra-méditerranéennes	« Garrigues supraméditerranéennes »	NC	7,70	53,69
	HD	HD	HD	34.712	Steppes méditerranéo-montagnardes à <i>Sesleria</i>	« Pelouses de vires fraîches à <i>Sesleria caerulea</i> »	NC	4,18	4,31
	HD	HD	HD	31.891	Fourrés décidus sub-méditerranéens franco-ibériques	« Manteaux arbustifs, fruticées, haies »	NC	3,59	8,16
	HD	HD	HD	34.81	Groupements méditerranéens subnitrophiles de graminées	« Prairies rudérales subnitrophiles »	NC	4,93	4,93
	HD	HD	HD	34.41	Lisières xéro-thermophiles	« Ourlets herbacés supraméditerranéens »	NC	2,76	12,94
	HD	HD	HD	38.21	Prairies atlantiques à fourrages	« Prairies pâturées à <i>Brachypodium rupestre</i> »	NC	4,09	5,06
HD	HD	HD	31.871	Clairières herbacées	« Recrus forestiers herbacés »	NC	9,07	14,09	
HD	HD	HD	31.872	Clairières à couvert arbustif	« Recrus forestiers arbustifs »	NC	0,24	7,24	
habitat artificiel	HD	HD	HD	82.2 et 83.111	Culture	« Zones cultivées »	NC	3,69	3,69
	HD	HD	HD	83.31	Plantations de conifères	« Plantations de résineux »	NC	3,89	45,12
	HD	HD	HD	86	Villes, villages et sites industriels	« Zones artificialisées (aménagements, routes, bâtiments, cabanons, jardins, etc.) »	NC	46,35	72,33






Cf. Atlas cartographique naturaliste : Cartes des habitats recensés sur le site (typologies EUR27 et/ou CORINE) n° 5A, 5B et 5C





3. Description synthétique des habitats naturels d'intérêt communautaire


Les 14 habitats élémentaires d'intérêt communautaire dont 4 prioritaires présents de manière certaine sur le site couvrent une surface totale de 124,35 hectares, soit environ 30 % du site.

Tableau 11 : Liste des habitats naturels d'intérêt communautaire recensés sur le site Natura 2000 et la zone d'étude complémentaire

Grand type d'habitat	Statut	CODE UE	Intitulé EUR-27	Description	Superficie dans le site (en ha)	Superficie dans le site et la zone d'étude (en ha)	Photos (J. Baret, prises sur site)
habitat humide	PR	*7220	*Sources pétrifiantes avec formations de travertins	<p>« Communautés de sources et suintements carbonatés tufiques »</p> <p>Les tufs et travertins sont des dépôts de calcite concrétionnés à l'air libre - dits « exokarstiques » - qui subissent les influences de cet environnement extérieur. Ils se forment généralement au niveau des sources et résurgences et également dans les eaux douces sans courant actif. Des cascades, des dômes, des barrages, des draperies ou des vasques peuvent être édifiés par les dépôts de carbonates en structure lamellaire. Leur formation dépend de nombreux facteurs en interaction, dont la minéralisation carbonatée des eaux de sources karstiques, le régime hydrologique saisonnier mais aussi l'écosystème régional et local. L'activité algo-bryophytique (algues et mousses) participe activement à ces constructions.</p>	négligeable	négligeable	
	IC	3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	<p>« Végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i> »</p> <p>Il s'agit des peuplements riverains à bois tendre dominés par le Saule drapé, <i>Salix elaeagnos</i>. Cet habitat est représentatif des transitions entre milieux montagnards et méditerranéens qui s'observent le long des cours d'eau méditerranéo-montagnards. Son existence et son évolution sont corrélés à une forte dynamique des cours d'eau.</p> <p>Ces peuplements pionniers sont adaptés à des crues violentes détruisant les parties aériennes qui se reconstituent ensuite par rejets de souche.</p>	1,83	2,54	
habitat forestier	PR	*91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	<p>« Ripisylves à Aulnes glutineux »</p> <p>Les aulnaies-frênaies sont des végétations hygrophiles qui se maintiennent à proximité immédiate des cours d'eau ou bien au niveau des sources les alimentant.</p>	10,95	14,73	
	PR	*91E0	→ Elles se développent sur des sols lourds (généralement riches en dépôts alluviaux), périodiquement inondés par les crues annuelles, mais bien drainés et aérés pendant les basses eaux. La strate herbacée comprend souvent un nombre important d'espèces.	<p>« Frênaies-ébraiaies des ripisylves évoluées »</p> <p>Les frênaies alluviales sont des boisements humides qui se maintiennent essentiellement en fond de vallon, en bordure des ruisseaux et des rivières, sur des terrasses alluviales plus ou moins inondables, ou sur des pentes faibles colluvionnées situées en bas de versant.</p>	6,38	6,39	

Grand type d'habitat	Statut	CODE UE	Intitulé EUR-27	Description	Superficie dans le site (en ha)	Superficie dans le site et la zone d'étude (en ha)	Photos (J. Baret, prises sur site)
	IC	9260	Forêts de <i>Castanea sativa</i>	<p>« Bois de châtaigniers »</p> <p>Les boisements de châtaigniers sont des peuplements cultivés d'origine ancienne. Les châtaigneraies se retrouvent en France, en substitution des forêts feuillues caducifoliées, depuis les étages méditerranéen jusqu'au supraméditerranéen et collinéen supérieur. On les observe dans presque tous les contextes écologiques sur des sols acides ou décalcifiés, secs à frais.</p>	19,91	20,21	
	IC	9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	<p>« Yeuseraies rupicoles »</p> <p>Les forêts de Chêne vert ou « Yeuseraies », sont des formations arborées très largement répandues en région méditerranéenne française.</p> <p>Les Yeuseraies rupicoles se développent en milieu rocheux. Ce sont des formations plus ou moins stables, structurées par le Chêne vert. Elles occupent les fissures les plus larges des parois rocheuses exposées.</p>	5,75	7,69	
habitat rocheux	IC	8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	<p>« Falaises calcaires à Saxifrage en languettes »</p> <p>Végétation typique des fentes de falaises calcaires des Alpes sud-occidentales, entre les étages supraméditerranéen et sub-alpin, à diverses expositions. La flore y est concentrée au niveau des fissures des rochers. Elle est très spécialisée et présente des espèces originales, avec certaines endémiques locales.</p>	35,65	49,80	
	IC	8130	Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	<p>« Éboulis calcaires montagnards thermophiles »</p> <p>Cet habitat concerne les étages supraméditerranéen, montagnard et subalpin inférieur, en zones calcaires. Il s'agit de pierriers mobiles à éléments fins occupant des pentes souvent fortes. Ils peuvent être recouverts par une couche de cailloux d'épaisseur très variable, pouvant atteindre un mètre, composée d'éléments moyens et grossiers. Leur mobilité est plus ou moins importante selon le degré de la pente et de colonisation par la végétation. Le degré de recouvrement végétal est faible, souvent inférieur à 10%. La physionomie de la végétation parsemée des éboulis est localement marquée par les touffes de la Calamagrostide argentée (<i>Achnatherum calamagrostis</i>) ou les tapis d'Oseille en écusson (<i>Rumex scutatus</i>).</p>	18,93	23,94	
habitat agro-pastoral	IC	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	<p>« Mégaphorbiaies à Pétasite hybride »</p> <p>Formations hautes d'espèces végétales herbacées non graminéennes : les « phorbes ». Leur développement est assez tardif (floraisons estivales, hormis le Pétasite hybride qui fleurit très tôt en saison, avant le développement de ses feuilles de très grande taille).</p> <p>C'est un habitat hygrophile qui occupe des sols alluviaux, des colluvions ou sur divers types de substrats libérant beaucoup d'éléments minéraux.</p>	négligeable	négligeable	

Grand type d'habitat	Statut	CODE UE	Intitulé EUR-27	Description	Superficie dans le site (en ha)	Superficie dans le site et la zone d'étude (en ha)	Photos (J. Baret, prises sur site)
	PR	*6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'<i>Alyso-Sedion albi</i>	<p>« Pelouses de dalles calcaires »</p> <p>Sous le terme de « pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles », l'habitat réunit les végétations pionnières à dominance de vivaces (souvent crassuléscentes) de dalles rocheuses calcaires plus ou moins horizontales. Ces végétations se développent sous divers climats (classe des <i>Sedo albi-Scleranthetea biennis</i>, alliance de l'<i>Alyso alyssoidis-Sedion albi</i>). En sont cependant exclues les communautés développées sur substrats artificiels (murs, enrochements, dalles de béton, etc.).</p> <p>Habitat toujours très ponctuel, généralement inclus au sein de zones rocheuses ou d'ensembles pâturés plus vastes. Il se maintient assez bien dans le cas où il occupe des dalles et des vires rocheuses (état primaire) ; dans les autres cas (sur les crêtes et les plateaux), il tend à disparaître avec l'abandon du pâturage.</p>	2,55	2,58	
	IC	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	<p>« Pelouses calcicoles mésophiles »</p> <p>Les pelouses calcicoles mésophiles se développent aux étages supra-méditerranéen et montagnard. Ce sont des habitats herboux dominés par le Brome érigé et résultant d'activités agricoles extensives combinant fauche et pâturage. Elles sont reconnues pour leur richesse floristique et pour leur intérêt vis à vis de l'entomofaune.</p> <p>L'habitat s'exprime en conditions mésohydriques. Il occupe les terrains plats, de sols profonds sur substrats calcaires, soumis aux activités extensives de fauche et de pâturage.</p>	6,85	41,43	
	IC	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	<p>« Prairies de fauche de basse altitude »</p> <p>Les prairies maigres de fauches sont des habitats herboux méso-hygrophiles généralement dominés par le fromental élevé (<i>Arrhenatherum elatius</i>) et résultant de l'action de l'homme pour la production de fourrage.</p> <p>Leur conservation actuelle est assurée par des activités agricoles extensives de fauche. Un pâturage ovin de regain (de repousse après la première fauche) est parfois effectué.</p>	5,75	5,75	
	IC	5110	Formations stables xérophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (<i>Berberidion</i> p.p.)	<p>« Pentes stables à Buis »</p> <p>Formations supraméditerranéennes développées jusqu'à la base de l'étage montagnard, stables, structurées par le Buis (<i>Buxus sempervirens</i>).</p> <p>L'habitat est lié aux affleurements rocheux calcaires et aux pelouses xérophiles que le Buis peut coloniser. Seules les formations stables à Buis sont concernées par la directive « Habitats-Faune-Flore ».</p>	9,15	20,89	

Grand type d'habitat	Statut	CODE UE	Intitulé EUR-27	Description	Superficie dans le site (en ha)	Superficie dans le site et la zone d'étude (en ha)	Photos (J. Baret, prises sur site)
	IC	5210	Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	<p>« Junipérais à Genévrier rouge »</p> <p>Formations plus ou moins stables, structurées par le Genévrier rouge (<i>Juniperus phoenicea</i>). L'habitat est intimement lié aux végétations de yeuserais rupicoles (UE 9340) dont il fait partie en faibles densités en général. Il concerne les formations présentant les recouvrements les plus denses, d'au moins 30% en genévriers. L'habitat à Genévrier rouge trouve son optimum de développement sur les sols rocailleux et les corniches de falaises d'où il s'étend, appauvri, sur les vires rocheuses voire dans les fissures des parois verticales.</p>	0,65	0,65	

N.B. 1 : malgré la présence de calcaire, qui serait favorable à l'existence de grottes, aucune cavité souterraine naturelle n'a été découverte lors des prospections. Cette absence a été confirmée par les spéléologues locaux ; seule la grotte du Ranke, située hors du SIC, est recensée dans le secteur.

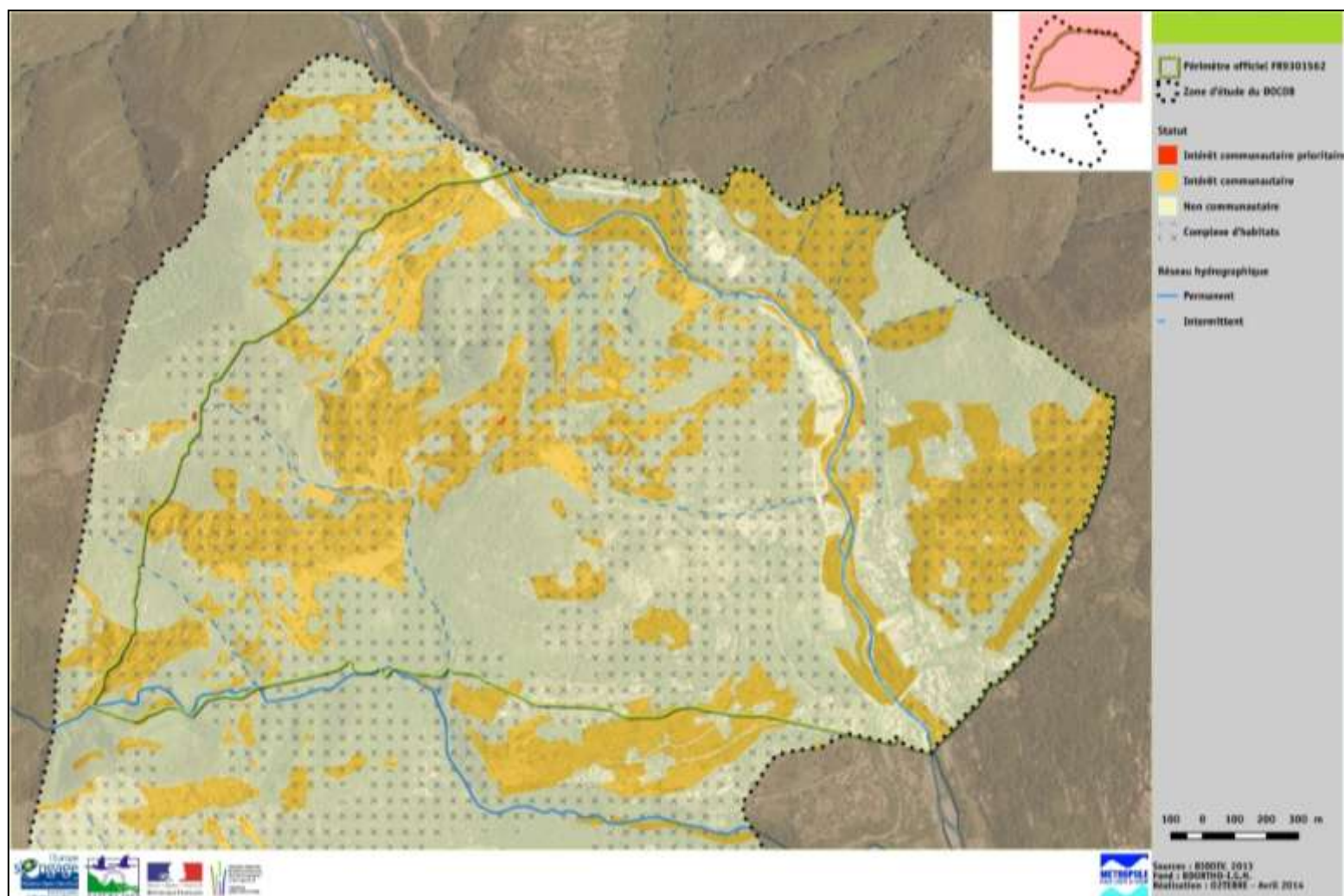
N.B. 2 : un autre habitat d'intérêt communautaire est fortement potentiel sur le site mais n'a pu être observé dans le cadre de cette étude. Il s'agit de l'**habitat 9180 : forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion***. Il pourrait être présent dans le vallon du Gourgas, au sud-ouest du SIC et en partie hors du site. Seul un petit tronçon à l'aval a pu être visité en 2013, car ce vallon très encaissé à l'accès bien en amont de la zone nécessite un équipement spécial de prospection sportive (canyoning). Des tilleuls y auraient déjà été observés. Des inventaires complémentaires dédiés à l'observation et l'étude de cet habitat prioritaire seraient intéressants à mener dans l'avenir. En raison de sa difficulté d'accès, le canyon du Gourgas est en outre susceptible d'abriter une faune et une flore remarquables, dont la Gentiane de Ligurie.

Le diagnostic précis des habitats et les propositions pour leur conservation (non concertées ni confrontées aux résultats de l'étude socio-économique et à la faisabilité locale) sont présentés dans les fiches-habitats placées en annexe de ce rapport.

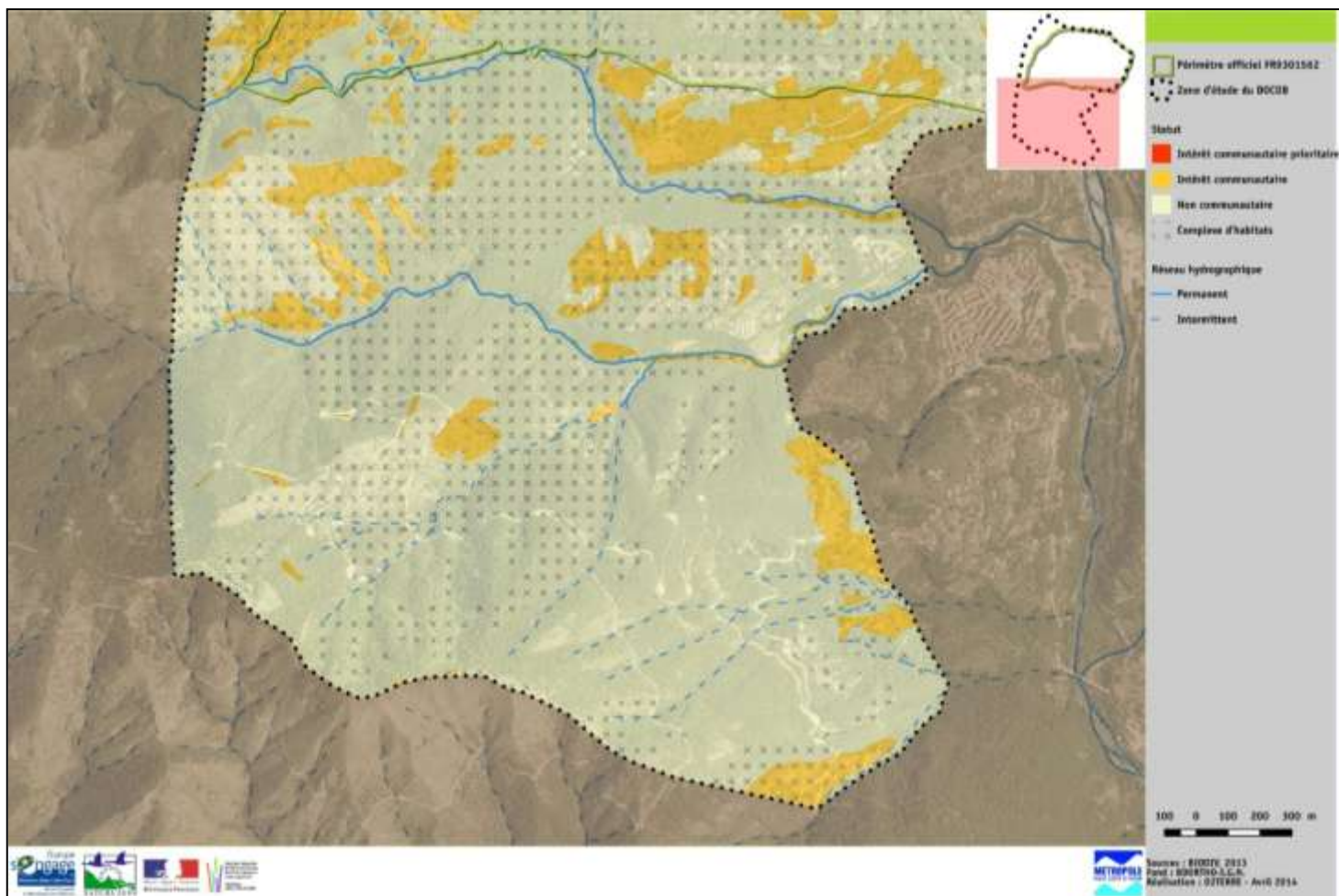
Cf. Atlas cartographique naturaliste : Cartes des habitats d'intérêt communautaire (typologie EUR27) n°6a et 6b



Illustration 10 : Le vallon de Gourgas, au sud-ouest du SIC « Site à Spéléomantes de Roquebillière » - © Conseil général 06

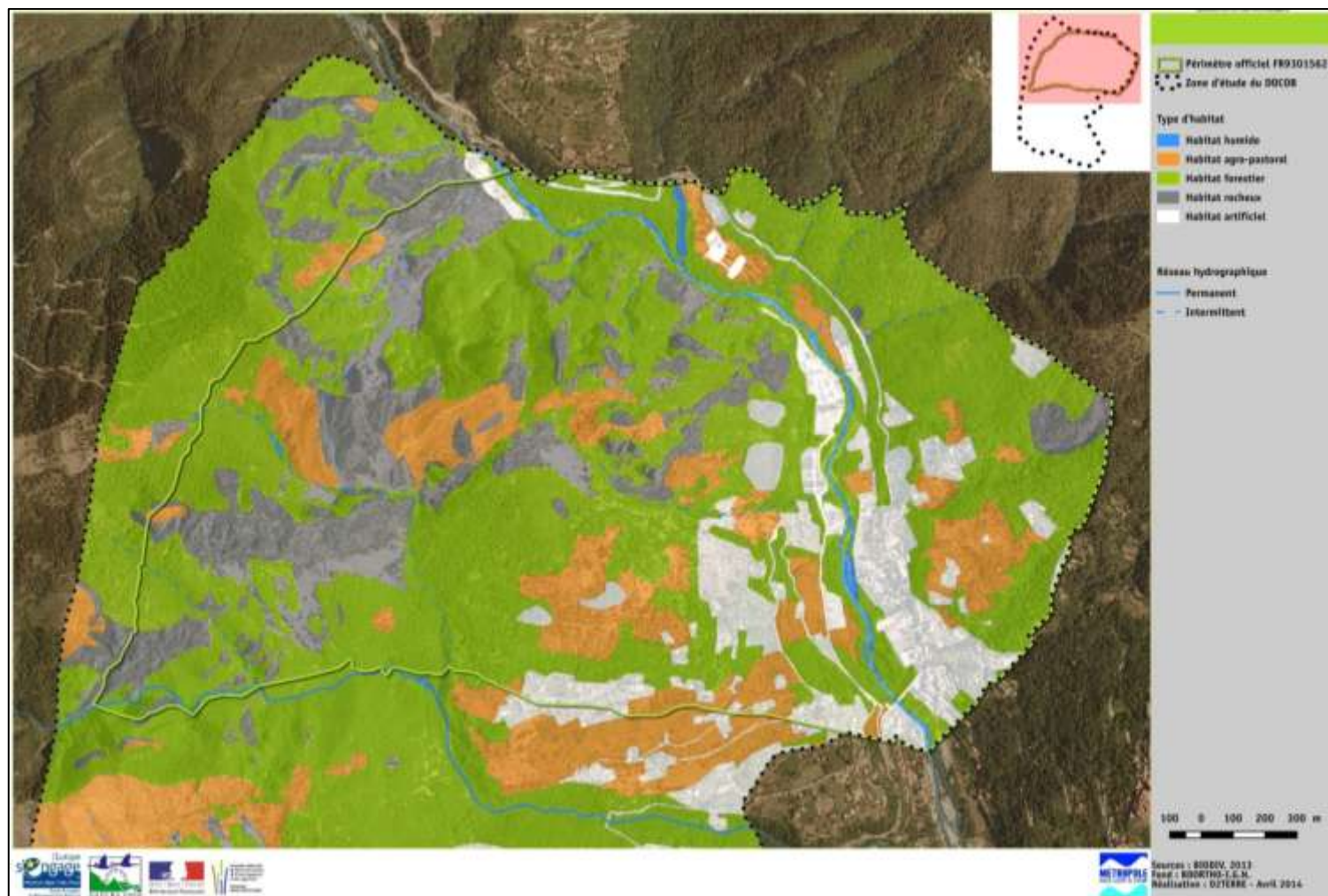


Carte 11 a : Statut Natura 2000 des habitats d'intérêt communautaire et prioritaires (nord de la zone d'étude)

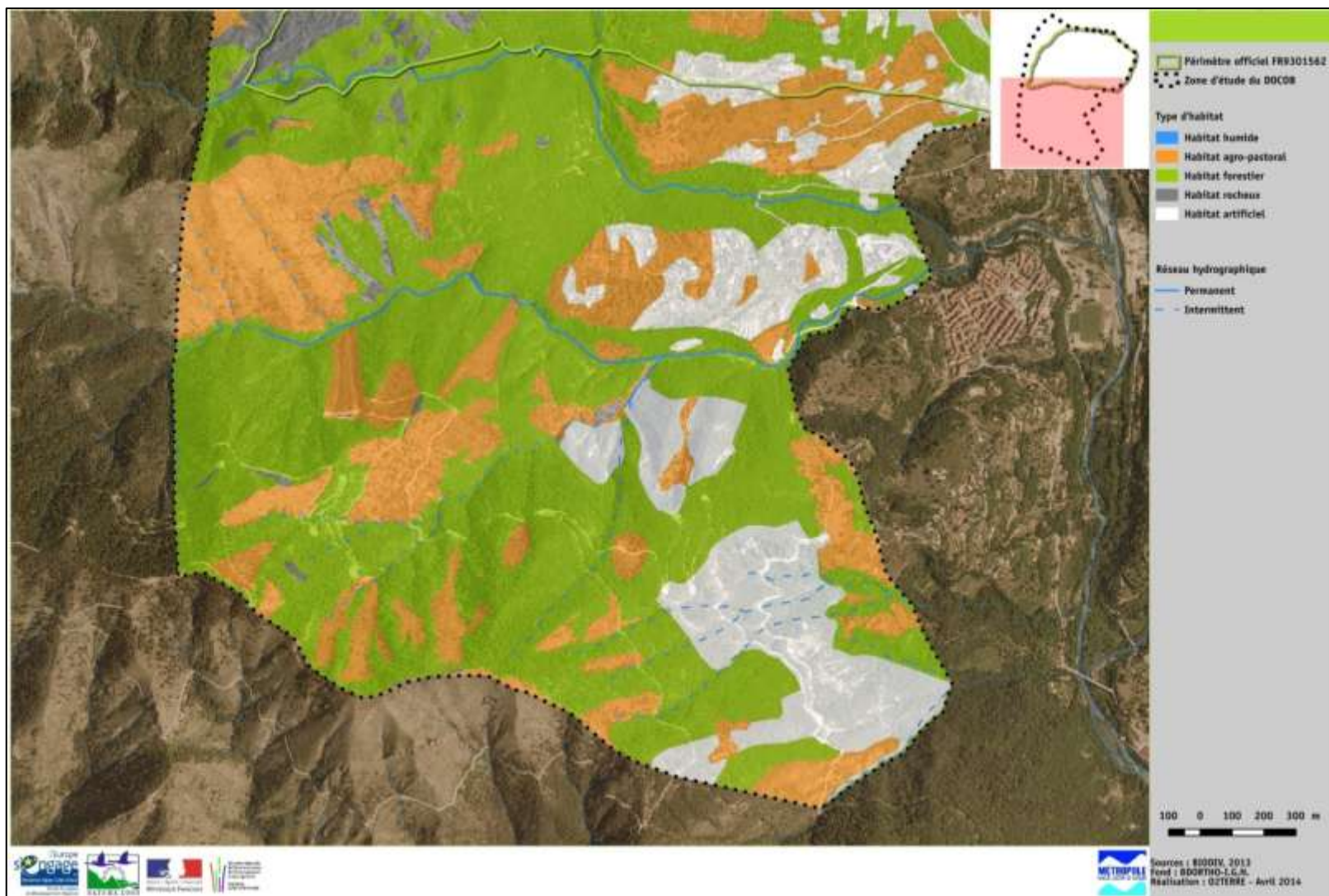


Carte 11 b : Statut Natura 2000 des habitats d'intérêt communautaire et prioritaires (sud de la zone d'étude)

Cf. Atlas cartographique naturaliste : Cartes synthétiques des statuts des habitats d'intérêt communautaire et prioritaires n° 7a et 7b



Carte 12 a: Les grands types d'habitats (nord de la zone d'étude)



Carte 12 b : Les grands types d'habitats (sud de la zone d'étude)

Cf. Atlas cartographique naturaliste : Cartographie des grands types d'habitats n° 8a et 8b

4. Dynamique naturelle des habitats

La valeur dynamique moyenne pour chaque type d'habitat d'intérêt communautaire est présentée et détaillée dans les fiches-habitats.

La dynamique naturelle des milieux est globalement progressive sur le site Natura 2000 à Spéléomantes de Roquebillière avec une densification et une maturation des boisements ainsi qu'un embuisonnement de certaines prairies, pelouses et garrigues.

Les photos aériennes de 1948 à 2009 (voir ci-après) permettent de suivre cette évolution des milieux et de l'expliquer.

Ainsi il est possible de constater qu'en 1948, à l'image du reste des Alpes, l'ensemble des milieux de faibles pentes et aux abords des fermes étaient mis en culture et la plupart des terrains accessibles soumis au pastoralisme, avec un très faible niveau de boisement sur le secteur. L'agriculture à Roquebillière était une agriculture de subsistance avec la présence de cultures vivrières (céréales, légumes) en terrasses. Traditionnellement, un Roquebillierois avait en effet quelques vaches et des chèvres, des parcelles de céréales et un jardin potager. L'ouverture des prairies était donc optimale à cette époque.

Puis, avec le départ des agriculteurs à partir des années 60 et l'abandon progressif du pâturage et des terres labourables, la forêt a repris la colonisation du site. Les terrasses anciennement exploitées pour l'agriculture ont commencé à s'embroussailler, tel qu'au niveau du secteur de Plangast. Le déclin progressif des surfaces prairiales s'est ensuite accentué à partir des années 70, phénomène qui s'explique par une diminution de la pratique de la fauche parallèlement au développement de l'urbanisation.

Les milieux rocheux, primaires, et les milieux aquatiques sont quant à eux stables ou régulièrement renouvelés.

N.B. : une dynamique régressive pouvant mener jusqu'à la dégradation et la disparition est observée sur les milieux impactés par les activités humaines (urbanisation des prairies, césure des ripisylves, exploitation des boisements, etc.).

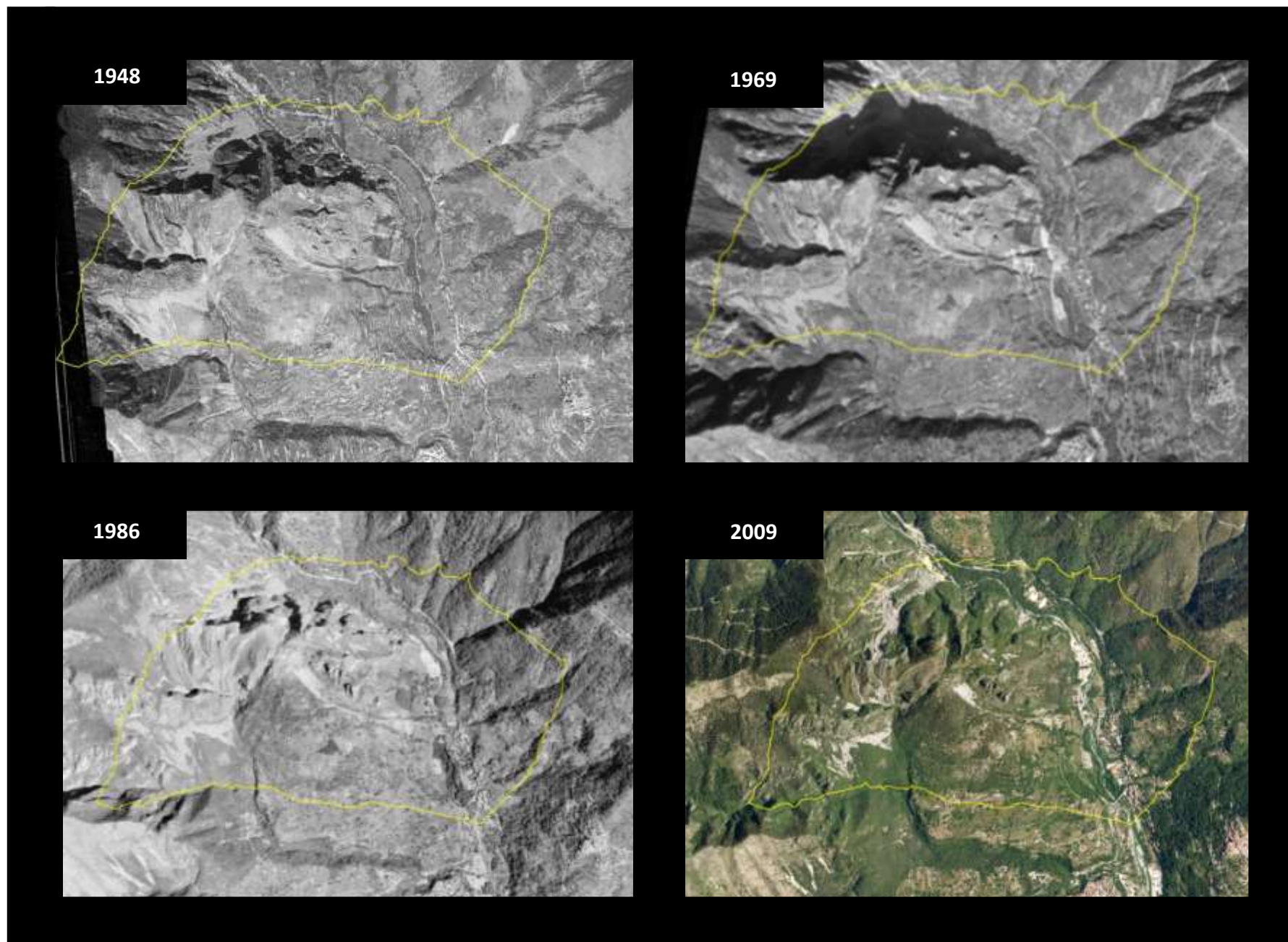


Illustration 11 : Prises de vues aériennes de 1948 à 2009 au niveau du site Natura 2000 FR9301562 « Site à Spéléomantes de Roquebillière » (Sources : Geoportail, IGN)



1. Méthodologie d'inventaire et de cartographie

Les habitats naturels susceptibles d'abriter des espèces d'intérêt communautaire de la flore ont été prospectés, visités et analysés en priorité lors des parcours d'inventaires. Les autres espèces patrimoniales de la flore ont également pu être observées durant les inspections dédiées aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire.

L'ensemble des stations de ces espèces a fait l'objet de pointages précis au GPS avec une évaluation des effectifs en mode logarithmique (1 à 9, 10 à 99, 100 à 999, 1000 à 10 000 pieds). Des relevés phytosociologiques ont été réalisés autour de l'espèce d'intérêt communautaire inventoriée afin de caractériser son habitat d'espèce.

2. Les espèces végétales Natura 2000

Une seule espèce végétale d'intérêt communautaire de la flore (DH Annexe II) était répertoriée dans le SIC. Il s'agit de la **Gentiane de Ligurie, *Gentiana ligustica* R. Vilm. & Chopinet (UE 1386)**. Les stations historiques de l'espèce ont été retrouvées et de nombreuses autres stations ont été découvertes dans le cadre de cette étude.

Tableau 12 : Liste des espèces végétales d'intérêt communautaire recensées sur le site Natura 2000 et la zone d'étude complémentaire

Nom français	Nom scientifique	DH		BE	LN	LR	Arr. Préf.	Livre Rouge 1	Présence au sein du site FR9301562	Présence en périphérie du site FR9301562
		Ann II	Ann IV							
Gentiane de Ligurie	<i>Gentiana ligustica</i> R. Vilm. & Chopinet, 1956	X	X	Ann I	X				3 stations	22 stations

BE = Convention de Berne, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, 19 septembre 1979
 LN = Liste flore protégée sur le territoire national, arrêté du 20 janvier 1982, modifié le 31 août 1995
 LR = Liste des espèces protégées en région PACA, arrêté du 9 mai 1994
 Arr. Préf. = Liste des espèces protégées dans les Alpes maritimes, arrêté préfectoral

N.B. : d'autres espèces d'intérêt communautaire sont potentielles sur le site mais n'ont pas été trouvées malgré les recherches. Ce sont en particulier deux espèces de byrophytes :

- la Buxbaumie verte, *Buxbaumia viridis* (DC.) Moug. & Nestl., bryophyte se développant sur le bois mort dans les forêts à forte nébulosité ;
- l'Orthotric de Roger, *Orthotrichum rogeri* Brid., bryophyte corticole des forêts matures ou de biotopes plus artificialisés.

Il serait intéressant que ces espèces puissent bénéficier d'une pression de prospection plus conséquente dans l'avenir.

Cf. Atlas cartographique naturaliste : Carte de localisation des espèces végétales N2000, figurant les stations et habitats d'espèces (= zones de distribution, avérées ou potentielles) n°9

La Gentiane de Ligurie



Illustration 12 : *Gentiane de Ligurie en fleur*
Castillon, 06 – 2010
(Photo prise hors site)



Illustration 13 : *Gentiane de Ligurie en fin de floraison*
Roquebillière, 06 – 2013
(Photo prise sur site)

La Gentiane de Ligurie est une espèce endémique des Alpes maritimes et ligures franco-italiennes. En France, on la rencontre uniquement dans la partie orientale du département des Alpes-Maritimes (entre 700 et 2300 m d'altitude). Plus à l'ouest et au nord, elle devient plus rare et la Gentiane à feuilles étroites la remplace.

Deux stations de l'espèce étaient connues sur le site et figuraient sur la base de données SILENE (Système d'Information et de Localisation des Espèces Natives et Envahissantes) du CBNMed. L'espèce a fait l'objet de prospections particulières dans le cadre de cette étude. 25 pointages de stations ont pu être effectués sur le site même et en périphérie (zone d'étude).

Trois relevés phytosociologiques réalisés autour de la Gentiane de Ligurie décrivent son habitat d'espèce.

Il apparaît, comme résultat de cette étude, que la Gentiane de Ligurie est présente dans l'essentiel de ses habitats de prédilection sur le site que constituent les vires à Sesslerie bleuâtre situées sur pentes rocheuses calcaires fraîches en exposition nord (habitat « primaire » en zone de basse altitude). Un ensemble de stations important a également été identifié en bords de sentier sous une plantation de Pin noir. Cette population préexistait probablement à la plantation (milieu de clairière et d'éboulis).

3. Les autres espèces végétales patrimoniales

Le site présente également des espèces patrimoniales non communautaires avec 8 espèces protégées ou rares identifiées. Certaines sont protégées au niveau national, d'autres au niveau régional et d'autres sont remarquables par leur caractère endémique. Ces espèces sont détaillées dans les deux tableaux ci-dessous.

Tableau 13 : *Espèces patrimoniales protégées recensées sur le site Natura 2000 et la zone d'étude complémentaire*

Nom français	Nom scientifique	DH Ann IV	BE	LN	LR	Arr. Préf.	Livre Rouge 1	Endémique <i>s.l.</i>	Présence au sein du site FR9301562	Présence en périphérie du site FR9301562
Aspérule à feuilles par six	<i>Asperula hexaphylla</i> All., 1785			X				Endémique franco-italienne (Alpes maritimes et ligures)	2 stations	

Primevère marginée	<i>Primula marginata</i> Curtis, 1792			X			Endémique des Alpes sud-occidentales	6 stations	16 stations
Circée de Paris	<i>Circaea lutetiana</i> L., 1753				X		—	5 stations	

DH = Directive « Habitats-Faune-Flore »

BE = Convention de Berne, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, 19 septembre 1979

LN = Liste flore protégée sur le territoire national, arrêté du 20 janvier 1982, modifié le 31 août 1995

LR = Liste des espèces protégées en région PACA, arrêté du 9 mai 1994

Arr. Préf. = Liste des espèces protégées dans les Alpes maritimes, arrêté préfectoral

Endémique s.l. = endémique au sens large (source : classe de la flore des Alpes-Maritimes)

Rareté régionale = évaluée à dire d'expert

Tableau 14 : Autres espèces patrimoniales recensées sur le site Natura 2000 et la zone d'étude complémentaire

Nom français	Nom scientifique	Endémique s.l.	DH Ann IV	BE	Limite ou disjonction d'aire	Rareté régionale	Livre Rouge 1
Lis de Pompone	<i>Lilium pomponium</i> L., 1753	Endémique provenço-ligure					
Fritillaire à involucre	<i>Fritillaria involucrata</i> All., 1789	Endémique provenço-ligure					
Germandrée brillante	<i>Teucrium lucidum</i> L., 1759 L.	Endémique des Alpes sud-occidentales et des Apennins					
Marguerite en forme de baguette	<i>Leucanthemum virgatum</i> (Desr.) Clos, 1870	Endémique des Alpes maritimes et ligures					

DH = Directive « Habitats-Faune-Flore »

BE = Convention de Berne, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, 19 septembre 1979

Endémique s.l. = endémique au sens large (source : classe de la flore des Alpes-Maritimes)

Rareté régionale = évaluée à dire d'expert



Illustration 14 : Aspérule à feuilles par six
(Photo prise sur site : J. Baret)



Illustration 15 : Lis de Pompone
(Photo prise sur site : J. Baret)

➔ Cf. Atlas cartographique naturaliste : Carte de localisation des espèces végétales patrimoniales non N2000 n°10

4. Les espèces végétales exotiques envahissantes


L'introduction d'espèces exogènes animales ou végétales est considérée comme la deuxième cause de perte de diversité biologique au niveau mondial, juste après la destruction et la fragmentation des habitats.

Le site à Spéléomantes de Roquebillière présente des milieux humides et des milieux remaniés particulièrement propices au développement d'espèces végétales exotiques à comportement envahissant. Quelques espèces indésirables sont ainsi présentes sur la zone, principalement aux abords des cours d'eau et des zones urbanisées. La présence de ces espèces peut être fortement compétitive pour la végétation indigène et constitue l'un des enjeux de gestion conservatoire du site. L'inventaire des stations d'espèces envahissantes sur le site n'est pas exhaustif et mériterait d'être complété.

Tableau 15 : Espèces végétales exotiques envahissantes recensées sur le site Natura 2000 et la zone d'étude complémentaire

Nom français	Nom scientifique	Origine	Menace	Présence au sein du site FR9301562	Présence en périphérie du site FR9301562
Ailante, Vernis de Chine	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Planté et naturalisé Origine : Chine, Asie du Sud-Est, Australie	Modérée	Avérée	Avérée
Arbre aux papillons, Buddléia de David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Cultivé et naturalisé Origine : Chine	Forte	Avérée	Avérée
Balsamine de Balfour, Impatiente des jardins	<i>Impatiens balfouri</i> Hook.f., 1903	Cultivé et naturalisé Origine : Himalaya	Forte	Avérée	Probable
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	A souvent été introduit pour stabiliser des talus ferroviaires ou pour fournir des piquets de vigne. Origine : sud-est et centre des États-Unis	Forte	Avérée	Avérée
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838 DC.	Introduit dans le sud de la France avec l'industrie lainière vers 1930. En expansion Origine : Lesotho	A évaluer	Probable	Avérée
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	Naturalisé	A évaluer	Probable	Avérée

N.B. : d'autres espèces exotiques envahissantes telles que les Renouées (*Reynoutria* spp. et *Fallopia* spp.) sont connues dans la vallée de la Vésubie en aval de Roquebillière et pourraient se rencontrer également au sein du SIC.

 Cf. Atlas cartographique naturaliste : Carte de localisation des espèces végétales exotiques envahissantes n°11



1. Méthodes d'inventaire et de cartographie

Pour la recherche du Spéléomante de Strinati (*Speleomantes strinati*) sur le périmètre du site Natura 2000 étendu, et la caractérisation de son habitat d'espèce, les inventaires de terrain se sont déroulés en deux étapes :

- prospections diurnes de repérage des sites potentiellement favorables ;
- prospections nocturnes ciblées sur les sites déterminés en journée.

Les sites prospectés ont été pré-identifiés à partir de secteurs paraissant favorables à la lecture de la carte IGN, des pointages éventuellement connus, et des observations rapportées par les autres membres du groupement. Ont été visés en particulier les fonds de vallon, les habitats rocheux - falaises calcaires présentant des fissures, éboulis, murs en pierres sèches et enrochements récents, dès lors que ces derniers présentaient des fissures et cavités propices à l'espèce.

Chaque station a fait l'objet d'une description spécifique : nature du substrat, exposition, surface inventoriée, éventuellement usages. La durée de la prospection a été systématiquement notée, ainsi que la température et l'humidité relative de l'air.

Les prospections se sont, dans la majeure partie des situations, déroulées dans des conditions optimales d'activité de l'espèce : humidité supérieure à 75%, températures nocturnes entre 13 et 15°C, avec un minimum toléré de 7°C et un maximum de 17°C. Ces intervalles de températures permettent de disposer de marges acceptables par rapport aux intervalles connus (min 3°C, max 19°C, Bensettiti & Gaudillat, 2004). Les nuits venteuses (>30 km/h) ont été évitées.

Les prospections nocturnes ont parfois été effectuées en compagnie d'autres naturalistes bénévoles (Sébastien Sant, Françoise Serre-Collet, Kévin Courtois, Pauline Chevalier). La pression d'inventaire est notée en conséquence.

La période favorable à la recherche du Spéléomante étant un peu trop tardive pour les autres espèces de reptiles et amphibiens, aucune prospection spécifique complémentaire n'a pu être effectuée. Cependant, les observations ont été systématiquement notées et relevées au GPS.

Sur 51 stations visitées lors des repérages diurnes, 47 ont fait l'objet de visites nocturnes. 30 d'entre elles sont situées au sein du site Natura 2000, 14 dans la zone d'étude complémentaire, et 7 en dehors de ces périmètres.

 Cf. Atlas cartographique naturaliste : Carte de localisation des stations de recherche du Spéléomante n° 12

2. Les espèces Natura 2000

Tableau 16 : Liste des amphibiens d'intérêt communautaire recensés sur le site Natura 2000 et la zone d'étude complémentaire

Nom français	Nom scientifique	DH		BE		LN		Liste rouge	Présence au sein du site FR9301562	Présence en périphérie du site FR9301562
		Ann II	Ann IV	Ann II	Ann III	Art 2	Art 3			
Spéléomante de Strinati	<i>Speleomantes strinati</i>	X	X		X	X		NT	Averée	Averée

DH = Directive « Habitats-Faune-Flore »

BE = Convention de Berne, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, 19 septembre 1979

LN = Liste des amphibiens et reptiles protégés sur le territoire national - arrêté du 19 novembre 2007

Liste rouge = Liste rouge des espèces menacées en France - Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. UICN, MNHN et SHF, 2009 (NT : Quasi menacé)



Illustration 16 : Spéléomante de Strinati
(Photo prise sur site)

Le Spéléomante de Strinati est un urodèle de taille inférieure (maximum 130 mm) à celle des salamandres avec lesquelles il peut être confondu. Les membres sont courts, les yeux proéminents et la peau lisse.

La coloration des individus est très variable, mais les reflets orangés/cuivrés tirant parfois vers le jaune sont généralement observés sur toute leur face dorsale. La face ventrale est quant à elle tachetée de gris. On note l'absence de glandes parotoïdes à l'arrière des yeux, ce qui le distingue des salamandres. Les mâles, plus petits que les femelles, se différencient de ces dernières par la présence d'une glande mentonnière (située à l'avant de la mâchoire inférieure).



Illustration 17 : Glande mentonnière, caractère sexuel du mâle
(Photo prise sur site)

L'espèce affectionne une large variété de milieux, riches en anfractuosités et fissures. On considère que les grottes, cavités artificielles, éboulis, murets de pierres sèches, falaises pourvues de végétation hygrophile, sont ses habitats préférentiels. La présence d'eau à proximité des habitats exploités n'est pas nécessaire. Essentiellement nocturne, il est actif pratiquement toute l'année, lorsque l'humidité de l'air est importante, évitant toutefois les nuits pluvieuses. Il a une préférence pour les nuits douces, humides sans vent, mais peut même être observé lorsque les températures ambiantes sont proches de 0°C.

L'aire de répartition mondiale de l'espèce se limite au département des Alpes-Maritimes, plus marginalement à celui des Alpes-de-Haute-Provence, et au nord-ouest de l'Italie.

2.1. Répartition sur le périmètre officiel

L'espèce semble présente sur l'ensemble du site officiel. Sur la rive gauche de la Vésubie, l'espèce paraît plus rare et plus localisée. Cependant, du fait de certaines difficultés d'accès, tous les secteurs n'ont pu être prospectés, notamment les versants abrupts au nord de la Cime de Castel Vieil qui, considérant les nombreux affleurements rocheux, pourraient présenter des micro-habitats très propices.

Les principales zones d'observations sont situées :

- le long du sentier valléen de la Vésubie ;
- sur l'ensemble du versant sud-est du Massif de Castel Vieil (canal du Caïre, ravin du Caïre, Mounart) ;
- au versant nord du massif, sur les affleurements de Roque Pélaou, au sein d'une carrière en activité.

Cependant, même si l'espèce a été vue en rive gauche de la Vésubie, les observations ont été plus rares en direction de Belvédère, sur Roquebillière-Vieux, malgré la présence de milieux apparemment favorables.

2.2. Répartition sur la zone d'étude complémentaire

Les deux principaux vallons sont exploités par l'espèce :

- le vallon de Cervagne, qu'il s'agisse de stations en fond de vallon ou situées sur des sources, fontaines et captages ;
- le ravin des Imberts, dont les stations sont plus localisées sur les berges de la rivière.

Ces vallons représentent deux des entités les plus propices à la présence du Spéléomante à l'échelle de l'ensemble de la zone d'étude. Les observations effectuées au sein du périmètre officiel sont généralement plus localisées, en raison certainement d'une disponibilité en habitats favorables plus réduite. La prédation par les chats, malgré la forte densité de ces derniers en milieu naturel, reste peu probable en raison de la toxicité et de la discrétion de cet amphibien.

Des prospections ont également été effectuées le long de la piste d'Alberas et du vallon du même nom. **Ces dernières ont permis de mettre en évidence la présence de l'espèce sur trois nouvelles stations jusqu'alors non connues localement.**

 Cf. Atlas cartographique naturaliste : Carte de localisation des observations du Spéléomante n° 13

2.3. Habitat d'espèce

Les milieux exploités par l'espèce décrits dans la bibliographie ont dans l'ensemble été confirmés par les observations : ils sont généralement frais, constitués de fissures profondes offrant des abris en période plus sèche, et recouverts de végétation cryptophyte hygrophile.

La proximité de l'eau ne semble pas conditionner la présence de l'espèce. Des habitats secs, éloignés des milieux aquatiques, sont exploités dans les mêmes proportions que ceux qui en sont proches, qu'il s'agisse de sources, de berges de canal ou de cours d'eau.



Illustration 18 : Station 8, muret de soutènement du pont au-dessus du vallon de Cervagne caractéristique des habitats exploités par l'espèce (Photos prises sur site)



Illustration 19 : Réservoir du Pous, station 43 (à gauche). L'individu photographié en gros plan à droite a été observé sur le mur de gauche, au-dessus de la réserve d'eau. (Photos prises sur site)

L'espèce semble toutefois fuir des milieux pourtant favorables, dès lors que ceux-ci sont soumis à un éclairage nocturne. Cette hypothèse n'ayant pas été testée, il ne s'agit que d'une supposition.

Ces résultats mettent en évidence que la prospection nocturne est indispensable à l'évaluation de la présence ou l'absence de l'espèce.



Illustration 20 : Station 5 (à gauche) et station 6 (ci-dessus).

Les milieux semblent favorables, mais aucune observation n'a été effectuée précisément sur ces stations (plus en amont le long du ravin des Imberts) - (Photos prises sur site)

Les habitats du Spéléomante sont pour la plupart trop restreints pour être identifiés à l'échelle de la cartographie des habitats au sens de la directive « Habitats-Faune-Flore » ou du code Corine Biotopes. En effet, les murets, affleurements rocheux de faibles surfaces, de bords de pistes, sont souvent inclus au sein d'habitats cartographiés à une échelle plus large, sans pouvoir être isolés. Cependant, certains habitats très favorables ont été délimités, tels que les habitats de sources.

Aussi, l'approche privilégiée ici pour représenter la distribution réelle et potentielle de l'espèce a consisté à identifier les habitats au sein desquels les habitats d'espèces du Spéléomante étaient les mieux représentés.

Cette analyse met en évidence :

- les habitats très favorables : les chênaies blanches, les ripisylves à Aulnes glutineux, les falaises calcaires à Saxifrage, les zones artificialisées (les zones aménagées au sens large), les sources pétrifiantes et les grottes ;
- les habitats favorables : Ostryaies mésophiles, les peuplements pionniers de Pins sylvestres.

➡ Cf. Atlas cartographique naturaliste : Carte de synthèse des habitats favorables pour le Spéléomante de Srinati n° 14

Synthèse des habitats favorables pour le Spéléomante de Strinati



Carte 13 : Habitats favorables au Spéléomante sur le site Natura 2000 FR9301562 à Spéléomantes de Roquebillière

3. Les autres espèces patrimoniales

Tableau 17 : Liste des autres amphibiens et reptiles remarquables recensés sur le site Natura 2000 et la zone d'étude complémentaire

Nom français	Nom scientifique	DH	BE		LN			Liste rouge	Rareté régionale
		An IV	Ann II	Ann III	Art 2	Art 3	Art 4		
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>			X		X		LC	C
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>			X		X		LC	CC
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	X	X		X			LC	CC
Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata bilineata</i>	X	X		X			LC	CC
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	X	X		X			LC	C
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>			X			X	LC	C

DH = Directive « Habitats-Faune-Flore »

BE = Convention de Berne, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, 19 septembre 1979

LN = Liste des amphibiens et reptiles protégés sur le territoire national - arrêté du 19 novembre 2007

Liste rouge = Liste rouge des espèces menacées en France - Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. UICN, MNHN et SHF, 2009 (LC : Préoccupation mineure)

Rareté régionale : RR = Très rare ; R = Rare ; C = Commun ; CC = Très commun



Illustration 21 : Lézard des murailles (en haut à gauche), Couleuvre verte et jaune (en haut à droite), Lézard vert (en bas)

Toutes ces espèces, protégées à différents niveaux par la loi française, et pour certaines citées en annexe IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore », sont cependant des espèces à faible enjeu de conservation. En effet, il s'agit d'espèces communes, non menacées, et largement réparties en France.

Signalons tout de même que la Vipère aspic, espèce généralement jugée commune en France, semble en régression sur l'ensemble de son aire de répartition nationale.

D'autres reptiles tels que l'Orvet, la Coronelle girondine, la Couleuvre d'Esculape, la Couleuvre à collier et la Couleuvre vipérine n'ont pas été recensés lors des inventaires 2013. Toutefois, ces espèces communes à assez communes localement pourraient également se rencontrer sur le site Natura 2000.



Chauves-souris

D. LES CHAUVES-SOURIS

1. Méthodes d'inventaire et de cartographie

Les chauves-souris chassent et se déplacent essentiellement de nuit et se rencontrent, en journée, dans des abris tranquilles et souvent peu accessibles ; elles sont par conséquent difficilement observables dans leur milieu naturel. Le recensement de ces espèces impose donc l'utilisation d'un éventail de techniques de détection, directes ou indirectes, et complémentaires. L'une des méthodes consiste à rechercher les abris potentiels (cavités souterraines - grottes, mines, tunnels - ou arboricoles, bâtiments – granges, combles, caves, ouvrages d'art, etc.) afin de les découvrir dans leur gîte de jour. Il est également possible d'inventorier les chauves-souris en chasse ou en déplacement en les capturant à l'aide d'un filet japonais, et de détecter leurs émissions ultrasonores avec un matériel adapté. Des appareils de vision nocturne (utilisant le proche infra-rouge ou le rayonnement thermique) permettent aussi de les observer dans leur environnement, en activité de chasse ou au repos dans leur colonie. Outre la présence des espèces, les éléments nécessaires à l'accomplissement de leur cycle biologique sont recherchés en parallèle.

L'étude chiroptérologique complète d'un site consiste à inventorier :

- les espèces en présence sur un cycle annuel d'activité. Les espèces se déplaçant au cours de leur cycle biologique et utilisant des habitats variés, plusieurs passages à différentes saisons sont donc nécessaires afin d'obtenir l'inventaire le plus exhaustif possible. Néanmoins, la « non observation » d'une espèce ne signifie pas qu'elle est absente du site, notamment si la pression de prospection est faible ;
- les gîtes effectivement occupés ou contenant des indices de présence ;
- les zones de chasse ;
- les routes de vol et corridors.

Ces éléments sont obtenus grâce à plusieurs méthodes :

- la consultation de bases de données et des rapports d'études antérieures ;
- l'analyse paysagère pour les routes de vol et les zones de chasse potentielles ;
- l'étude diurne des habitats et la recherche de gîtes (arbres, cavités, bâtis, etc.) ;
- l'inventaire nocturne des espèces et l'évaluation de leur activité par détection des ultrasons qu'elles émettent.

1.1. Inventaire des habitats d'espèces

Cet inventaire est effectué en prospectant la zone d'étude, à la recherche de gîtes occupés par les Chiroptères ainsi que des habitats favorables pour leurs besoins en termes d'alimentation et de déplacements.

Les prospections de gîtes peuvent s'effectuer toute l'année :

- en période d'activité entre mai et septembre pour les gîtes de reproduction et de transit ;
- en hiver pour l'hibernation (ce qui concerne essentiellement les cavités souterraines et certaines constructions).

Dans le cadre de cette étude, les espèces ont été inventoriées en saison estivale uniquement ; nous avons donc recherché les gîtes de mise-bas en bâtis. Grâce à un porte-à-porte ciblé et des enquêtes auprès des habitants de la commune, les combles et caves des édifices communaux, les bâtiments privés habités ou abandonnés, les constructions militaires et ouvrages d'art ont été prospectés. Cependant, comme de nombreux habitants de Roquebillière travaillent à l'extérieur de la commune, il a été difficile d'accéder aux maisons. En conséquence, la localisation des points d'accès aux gîtes a été recherchée à l'aide de détecteurs d'ultrasons, en sillonnant les ruelles de Roquebillière-Vieux. En effet, en fin de nuit, les chauves-souris sont particulièrement mobiles et nombreuses, et ont pour habitude, avant de regagner leur abri, de tourner devant l'entrée.

Au cours des prospections de gîte, quelques habitats remarquables favorables aux Chiroptères ont été relevés et échantillonnés en soirée à l'aide des enregistreurs automatiques.

1.2. Inventaire des espèces et évaluation de leur activité par détection des ultrasons

La liste des chauves-souris recensées a été établie grâce à la mise en œuvre de deux méthodes complémentaires : recherche d'abris en journée et écoutes nocturnes au détecteur d'ultrasons. L'observation visuelle des individus en gîte permet de s'assurer de l'identification de l'espèce, d'évaluer l'effectif minimum et éventuellement le statut de reproduction si des jeunes sont présents. L'étude à l'aide de détecteurs d'ultrasons mesure l'activité des chauves-souris sur leurs sites de chasse et/ou de transit.

La détection des ultrasons émis par les Chiroptères est réalisée grâce à :

- **des détecteurs manuels** : cette technique permet l'identification immédiate de certaines espèces de chauves-souris. Les détecteurs utilisés (Pettersson D240x) transforment les sons grâce à deux systèmes de traitement : l'hétérodyne et l'expansion de temps (x10) afin de les rendre audibles à l'oreille humaine. Lors des écoutes, les séquences plus délicates à identifier sont enregistrées sur un appareil numérique de type Zoom H2 ;
- **des automates enregistreurs** : cette méthode permet de prouver plus aisément la présence d'espèces difficiles à contacter (Rhinolophidés ou Barbastelle d'Europe). Les détecteurs utilisés, de type SongMeter2 Bat+ (S.M.2), permettent également d'identifier les zones les plus fréquentées grâce à des protocoles standardisés de comparaison de l'activité de vol (l'unité utilisée est le nombre de contacts par heure) par espèce ou groupe d'espèce et en fonction des habitats.



Illustration 22 : Matériel acoustique manuel et fiche de relevés



Illustration 23 : SM2 en point d'écoute permanent

Les séquences recueillies par le biais des détecteurs mobiles ou automatiques font ensuite l'objet d'une analyse informatique grâce aux logiciels BatSound et SonoChiro. Cependant la détermination n'est pas toujours aisée : certains groupes d'espèces ne sont actuellement pas différenciables *via* leurs émissions sonars (cas des Sérotines/Noctules), et certains signaux peuvent être utilisés par plusieurs espèces selon les conditions de vol (cas des petits *Myotis*). La variabilité acoustique des signaux sonars utilisés par les Chiroptères rend donc délicate et parfois impossible l'identification de certaines espèces. La détermination est établie pour les signaux en expansion de temps selon la méthode de Michel Barataud (2012) : « *Ecologie acoustique des Chiroptères d'Europe, identification des espèces, études de leurs habitats et comportements de chasse*. Biotope, Mèze ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. Collection inventaires et biodiversité. 344 p. »

Même si l'étude acoustique permet des résultats rapides, l'exhaustivité de l'inventaire des Chiroptères d'un site demeure illusoire du fait du seuil de détectabilité de leurs ultrasons (entre 5 et 50 mètres en fonction des espèces), en particulier pour les espèces rares, même après plusieurs soirées d'écoute. La courbe d'accumulation du nombre d'espèces détectées en fonction du temps de prospection est à croissance lente, notamment si la zone d'étude est très étendue. Les espèces en transit sur le site sont les plus difficiles à repérer, à la différence des animaux en chasse active.

Les milieux échantillonnés ont été choisis, pendant les recherches diurnes, en fonction de leur qualité vis-à-vis des exigences alimentaires des Chiroptères. Les points d'écoute manuels ont été effectués pendant les deux heures qui suivent le coucher du soleil, le premier d'une durée de 40 minutes, les suivants de 20 min. Les cinq enregistreurs automatiques ont été posés lors des deux nuits de prospection en des points stratégiques afin d'augmenter la pression d'inventaire.

A chaque point d'écoute et pour chaque espèce, un indice d'activité est attribué en fonction du nombre de contacts par unité de temps (Tableau 18).

Tableau 18 : Classe d'activité selon la méthode Barataud (2012)

Nb contacts/heure	Classe de fréquentation	Caractérisation de l'activité	Enjeu
0 - 5	1	activité très faible	Faible
6 - 20	2	activité faible	Faible
21 - 60	3	activité moyenne	Modéré
61 - 250	4	activité importante	Modéré
251 - 500	5	activité élevée et régulière	Fort
> 501	6	activité forte et permanente	Très fort

La carte 15 de l'atlas cartographique naturaliste représente les secteurs prospectés au sein de la zone d'étude. Des quartiers riches en bâtis ont été parcourus, leur intérêt pour les chauves-souris a été évalué, et certains bâtiments très favorables ont été prospectés.

Les massifs forestiers les plus matures et/ou diversifiés, les vallons et les cavités pouvant abriter des chauves-souris ont été identifiés pour y mener des écoutes soit actives soit par enregistrement automatique.

 Cf. Atlas cartographique naturaliste : Carte de localisation des zones prospectées pour l'étude des chauves-souris n° 15

1.3. Difficultés techniques

Recherche de gîtes

La recherche de gîtes et colonies de mise-bas de chauves-souris par porte-à-porte demande beaucoup de temps et de préparation. Les prospections ont été optimisées pendant les trois journées sur place, notamment grâce à la présence de bénévoles et la recherche préalable de données anciennes. Cependant, en raison de la quantité et la distribution du bâti, de nombreux sites n'ont pas été visités.

Dans le cadre de la recherche de gîtes en bâtis, les maisons des habitants de Roquebillière n'ont pas pu être prospectées, ces derniers travaillant pour la plupart sur Nice. Cette difficulté a nécessité de changer de protocole en cours de session d'inventaire. Celle-ci étant courte, les résultats ne peuvent pas être considérés comme exhaustifs. De plus, la plupart des bâtiments communaux n'ont pas pu être visités, faute de personnel communal disponible en raison de la préparation de l'inauguration du complexe aquatique.

Détection acoustique

Un dysfonctionnement de l'un des enregistreurs automatiques (SM2) a rendu quatre points inexploitable sur les 10 prospectés.

Par ailleurs, la présence de nombreux orthoptères en été et automne parasite les écoutes ultrasonores. Certains contacts de chauves-souris peuvent ne pas être détectés en particulier pour celles dont la fréquence d'émission des ultrasons se situe en dessous de 30 kHz. Cependant, ce bruit de fond ne perturbe pas totalement les séances.

2. Les espèces Natura 2000

2.1. Les espèces

Sur le site Natura 2000 et la zone d'étude complémentaire, quatre espèces d'intérêt communautaire ont été recensées et trois autres sont pressenties comme potentielles, ainsi que le précise le tableau suivant :

Tableau 19 : Liste des chauves-souris d'intérêt communautaire recensées sur le site Natura 2000 et la zone d'étude complémentaire

Nom français	Nom scientifique	DH		BE		LN	Liste rouge	Présence au sein du site FR9301562	Présence en périphérie du site FR9301562
		Ann II	Ann IV	Ann II	Ann III				
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	X	X		X	LC	Avérée	Avérée
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X	X	X		X	NT	Potentielle	Potentielle
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	X	X		X	LC	Avérée	Avérée
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	X	X	X		X	VU	Potentielle	Avérée
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	X	X	X		X	NT	Avérée	Avérée
Murin de Capaccini	<i>Myotis capaccinii</i>	X	X	X		X	VU	Potentielle	Potentielle
Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	X	X	X		X	LC	Avérée	Avérée

DH = Directive « Habitats-Faune-Flore »

BE = Convention de Berne, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, 19 septembre 1979

LN = Liste des Mammifères protégés sur le territoire national - Arrêté du 23 avril 2007 – Article 2

Liste rouge : Liste rouge des espèces menacées en France - Mammifères de France métropolitaine. UICN, MNHN, SFPEM et ONCFS, 2009 (VU : Vulnérable ; NT : Quasi menacé ; LC : Préoccupation mineure)

La Barbastelle d'Europe

La Barbastelle d'Europe est une chauve-souris sombre, de taille moyenne. Seule représentante de son genre en France, elle possède un sonar exceptionnel qui lui permet de chasser les papillons de nuit « tympanés » (capables d'entendre les ultrasons émis par leurs prédateurs). Majoritairement arboricole, elle s'adapte au manque de gîtes disponibles en choisissant des bardages, linteaux etc. Elle chasse aussi bien en forêt qu'en zone ouverte, des bois fermés aux lisières et steppe alpine. Dans l'ouest de la France, c'est une espèce de bocage.

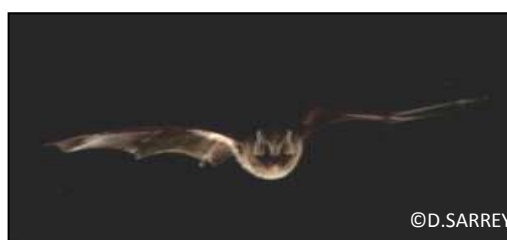


Illustration 24 : Barbastelle d'Europe

→ Lors des inventaires, la Barbastelle d'Europe a été contactée sur deux points d'écoute situés en milieu forestier, dont un seul se localise au sein de la zone Natura 2000 dans le vallon de Sape Valcrose. Les boisements en présence pourraient accueillir des abris de cette chauve-souris, cependant les longues distances qu'elle peut parcourir en une nuit ne permettent pas d'affirmer qu'elle y gîte. Les habitats du vallon de Gourgas lui sont également favorables, ainsi que les sapinières âgées de la forêt communale de Roquebillière.

Le Grand rhinolophe

Le Grand rhinolophe est une espèce rare en Provence-Alpes-Côte d'Azur, typique des paysages d'agriculture traditionnelle en mosaïque et de zones naturelles où alternent espaces ouverts et fermés. Les milieux arborés (ripisylves, haies et boisements), les zones humides (marais) et les pâturages lui sont favorables. Cette chauve-souris hiberne dans les cavités souterraines et les femelles se regroupent pour mettre bas dans des combles, caves, ruines, ouvrages militaires ou souterrains.



Illustration 25 : Grand rhinolophe

→ L'espèce n'a pas été contactée sur l'ensemble de la zone d'étude mais elle est avérée sur d'autres sites Natura 2000 à proximité (20 km).

La mosaïque de milieux naturels est favorable au Grand Rhinolophe, et il pourrait y chasser ; en revanche, les potentialités de gîtes sont plus limitées et la présence de colonies au sein du site Natura 2000 semble peu probable.

Le Petit rhinolophe

Le Petit rhinolophe est une espèce particulièrement menacée en France, typique des paysages d'agriculture traditionnelle en mosaïque. Il recherche les milieux semi-ouverts où alternent bocages et forêts avec des corridors boisés, et apprécie la présence de zones humides (rivières, étangs, etc.). Sur le pourtour méditerranéen, la principale cause de raréfaction vient de la disparition des réseaux de gîtes liés aux bâtis qu'il occupait (granges, caves, combles, bergeries, etc.), et également de l'intensification du réseau routier qui fractionne son habitat. La mise à disposition d'un réseau de gîtes accessibles est primordiale pour l'espèce.

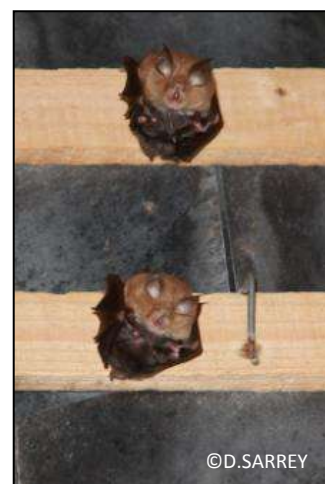


Illustration 26 : Photo de Petit rhinolophe

→ Dans la zone Natura 2000, le Petit rhinolophe a été contacté à plusieurs reprises sur un seul point d'écoute, dans un boisement dense et humide du vallon de Sape Valcrose.

Il semble affectionner les coteaux occupés par les châtaigneraies et les chênaies pubescentes où il chasse. Comme il s'éloigne peu de son gîte durant la nuit, il est possible que ce dernier se trouve à proximité de la zone Natura 2000 ; les petits tunnels du canal du Caire peuvent en particulier abriter des individus en hibernation ou en estivation.

Le Minioptère de Schreibers

Espèce en régression en France, strictement cavernicole et méditerranéenne, elle occupe un réseau limité de cavités favorables. Ses zones de chasse semblent être des espaces boisés ou semi-boisés, des zones humides, ainsi que les espaces éclairés qui attirent les insectes (éclairage public notamment).

→ Cette chauve-souris a été contactée sur un seul point d'écoute, situé en dehors de la zone Natura 2000 dans le vallon des Imberts, au sein d'un boisement âgé de feuillus et à proximité de sa lisière. Le site Natura 2000 et la zone d'étude complémentaire n'offrent pas de potentialités de gîte pour cette espèce.



Illustration 27 : Minioptère de Schreibers

Le Murin de Bechstein

Le Murin de Bechstein est une chauve-souris essentiellement forestière (elle gîte dans les cavités d'arbres), qui marque une préférence pour les forêts âgées au sous-bois dense. Les boisements aux secteurs vieillissants, avec une forte densité d'arbres à cavités, sont favorables à l'espèce. Effectués sur de courtes distances (généralement dans un rayon de 1 km autour de ses gîtes), ses déplacements ont rarement lieu à découvert ; les corridors forestiers sont donc très importants pour ce murin.



Illustration 28 : Murin de Bechstein

→ Il a été contacté sur deux points d'écoute dont l'un se trouve au sein de la zone Natura 2000 en contexte périurbain mais suffisamment boisé pour constituer un corridor forestier entre les chênaies de la Cime de Castel Vieil et la vallée de la Vésubie, ce qui représente un élément important pour ce type d'espèces.

Le Murin de Capaccini

Le gîte du Murin de Capaccini est généralement cavernicole et situé à proximité d'une pièce d'eau libre, notamment en période estivale. Il chasse presque exclusivement en survol des milieux aquatiques, constitués préférentiellement de surfaces d'eau planes avec un courant faible ou nul, tels que les plats et les mouilles des rivières, les lacs, les étangs et les bassins artificiels.

→ Il n'y a pas eu de contact avec cette espèce lors des inventaires, mais elle est avérée sur la vallée de la Vésubie un peu plus en aval. Etant donné les distances que peut parcourir cette espèce et les habitats présents sur la zone Natura 2000, elle y est potentielle en chasse ou en transit.



Illustration 29 : Murin de Capaccini

Le Murin à oreilles échancrées

Cette espèce s'installe près des vallées alluviales et des massifs forestiers, en particulier ceux composés de feuillus entrecoupés de zones humides. Elle gîte principalement dans des cavités souterraines pour hiberner et dans des bâtis pour former les colonies de reproduction. Ces dernières sont souvent associées à celles de Grand rhinolophe. Le Murin à oreilles échancrées occupe la frange méditerranéenne de la région PACA, se reproduisant généralement à des altitudes inférieures à 500 m. Seules 14 colonies de reproduction sont connues dans cette région.



Illustration 30 : Murin à oreilles échancrées

→ Lors des inventaires, la présence de cette espèce en chasse ou en transit a été notée sur deux points d'écoute situés dans les vallons de Sape Valcrose et des Imberts, en contexte boisé frais et humide. Le Murin à oreilles échancrées peut aussi utiliser la vallée de la Vésubie comme terrain de chasse et corridor de déplacement. Un individu a été observé en estive dans l'un des tunnels du canal de Caïre en 1991 mais en dehors du site Natura 2000.

↪ Cf. Atlas cartographique naturaliste : Carte de localisation des espèces de chiroptères à enjeux n°16

↪ Cf. Atlas cartographique naturaliste : Carte du nombre d'espèces contactées par point d'écoute n°17

2.2. Habitats d'espèces

Les habitats d'espèces ont été identifiés par l'activité de chasse mesurée sur les points d'écoute et par la découverte des gîtes.

2.2.1 Les milieux de chasse

L'activité chiroptérologique est forte sur les points d'écoute posés dans les boisements moyennement à très âgés situés dans les vallons humides, hormis dans celui de Cervagne. Les espèces inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore » se retrouvent généralement sur les points où l'activité est importante mais leur fréquence de contacts reste en moyenne assez faible.

Les points d'écoute et le niveau d'activité associé sont présentés sur la carte ci-après.



Carte 14 : Niveaux d'activité enregistrés sur les points d'écoute sur le site Natura 2000 FR9301562 – Site à Spéléomantes de Roquebillière

L'activité des Chiroptères est forte dans les vallons occupés par des boisements de feuillus, et plus faible dans les forêts de résineux et les parcelles en régénération après incendie, qui semblent donc moins attractives.

↪ Cf. Atlas cartographique naturaliste : Carte de l'activité constatée des Chiroptères par point d'écoute n°18

2.2.2 Les gîtes

Ouvrages d'art et bâtis

11 maisons ou bâtis privés ont été prospectés dans les quartiers en périphérie de Roquebillière. En ce qui concerne les bâtiments publics, une seule église a été visitée : Saint-Michel-de-Gast. Aucune chauve-souris n'a pu y être trouvée, cependant du guano a été relevé dans ses combles, signalant la présence d'une espèce de petite taille comme les pipistrelles.

Lors de la prospection ciblée sur les retours aux gîtes, aucune chauve-souris inscrite à l'annexe II n'a été contactée, seule une Pipistrelle commune a été observée se réfugiant sous un bardage dans une habitation de Roquebillière-Vieux, ainsi que plusieurs Pipistrelles de Kuhl se faufilant dans un trou d'une habitation près de l'église Saint-Michel-de-Gast. Les bâtis en zone périurbaine, souvent rénovés, n'offrent pas de potentialités de gîte pour les rhinolophes et le Murin à oreilles échancrées, qui sont des espèces que l'on rencontre habituellement dans les constructions humaines.

Cavités

La grotte du Ranke a été prospectée ; même si elle se situe dans un milieu très favorable, sa faible longueur et sa fréquentation régulière par l'homme limitent son attractivité pour les chauves-souris. Aucun indice de présence de chauves-souris n'y a été noté.

Un petit tunnel du canal de Caïre a également été parcouru. Malgré sa faible hauteur, il semble offrir de nombreuses caractéristiques propices pour l'hibernation des chauves-souris. Fermé sur un côté, il comporte des anfractuosités très appréciées par les Chiroptères pour hiberner. Du guano frais de petite taille y a été trouvé.

Arbres-gîtes

Les boisements matures peuvent accueillir des gîtes de Barbastelle d'Europe et de Murin de Bechstein et en particulier, les milieux forestiers situés en face du cimetière dans le vallon des Imberts. L'enregistreur n°12822 y a notamment été placé le premier jour sur les branches d'un chêne remarquable. Il a capté de nombreux cris sociaux de Noctule de Leisler : 255 contacts entre 22h et minuit. Il semblerait que cet arbre soit occupé par l'espèce. Il est néanmoins difficile de conclure sur la nature de ce gîte car :

- il est un peu trop tôt en saison pour qu'il représente une place de chant pour les mâles ;
- cette espèce est migratrice et n'est pas connue pour mettre bas sous nos latitudes, bien que cela reste possible en raison du grand nombre d'individus contactés en période estivale en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

2.2.3 Sites majeurs (espèces rares) connus à proximité issus de la base de données du GCP

→ **Canal du Caïre** (Roquebillière) : site d'estivage du Murin à oreilles échancrées.



Illustration 31 : Tunnel du canal du Caïre : site d'estivage du Murin à oreilles échancrées

3. Les autres espèces patrimoniales

Tableau 20 : Liste des autres chauves-souris remarquables recensées sur le site Natura 2000 et la zone d'étude complémentaire

Nom français	Nom scientifique	DH		BE		LN	Liste rouge	Présence au sein du site FR9301562	Présence en périphérie du site FR9301562
		Ann II	Ann IV	Ann II	Ann III				
Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>		X	X		X	LC	Avérée	Avérée
Murin moustaches à	<i>Myotis mystacinus</i>		X	X		X	LC	Avérée	Avérée
Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>		X	X		X	LC	Avérée	Avérée
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>		X	X		X	LC	Avérée	Avérée
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>		X	X		X	LC	Avérée	Avérée
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>		X	X		X	NT	Avérée	Avérée
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>		X		X	X	LC	Avérée	Avérée
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>		X	X		X	LC	Avérée	Avérée
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>		X	X		X	NT	Avérée	Avérée
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>		X	X		X	LC	Avérée	Avérée
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>		X	X		X	LC	Avérée	Avérée
Sérotine de Nilsson	<i>Eptesicus nilssonii</i>		X	X		X	LC	Avérée	Avérée

DH = Directive « Habitats-Faune-Flore »

BE = Convention de Berne, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, 19 septembre 1979

LN = Liste des Mammifères protégés sur le territoire national - Arrêté du 23 avril 2007 – Article 2

Liste rouge : Liste rouge des espèces menacées en France - Mammifères de France métropolitaine. UICN, MNHN, SFEPM et ONCFS, 2009 (NT : Quasi menacé ; LC : Préoccupation mineure)

➤ Atlas cartographique naturaliste : Cartes de synthèse des habitats favorables par espèce n°19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25

➤ Atlas cartographique naturaliste : Carte de synthèse des habitats favorables pour les Chiroptères n°26

➤ Atlas cartographique naturaliste : Carte de localisation des gîtes de Chiroptères dans un rayon de 10 km n°27



Autres Mammifères

E. LES MAMMIFERES HORS CHIROPTERES

1. Méthodes d'inventaire et de cartographie

Les autres Mammifères d'intérêt patrimonial (inscrits à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore », ainsi que les espèces rares en région PACA) ont été recensés grâce à une analyse bibliographique et des enquêtes auprès d'organismes et personnes ressources ; les observations effectuées lors des prospections ciblées sur les autres groupes floristiques et faunistiques ont également été notées.

Les observations ont été effectuées directement à vue ou à l'aide de jumelles, ainsi que par l'identification des indices de présence (traces, reliefs de repas, fèces, etc.), lors des itinéraires parcourus pour la recherche des autres espèces remarquables.

2. Les espèces Natura 2000

Tableau 21 : Liste des autres mammifères d'intérêt communautaire recensés sur le site Natura 2000 et la zone d'étude complémentaire

Nom français	Nom scientifique	DH		BE		LN	Liste rouge	Présence au sein du site FR9301562	Présence en périphérie du site FR9301562
		Ann II	Ann IV	Ann II	Ann III				
Loup gris	<i>Canis lupus</i>	X	X	X		X	VU	X	X

DH = Directive « Habitats-Faune-Flore »

BE = Convention de Berne, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, 19 septembre 1979

LN = Liste des Mammifères protégés sur le territoire national - Arrêté du 23 avril 2007 – Article 2

Liste rouge : Liste rouge des espèces menacées en France - Mammifères de France métropolitaine. UICN, MNHN, SFPEM et ONCFS, 2009 (VU : Vulnérable)

Le Loup gris est un mammifère carnivore appartenant à la famille des Canidae qui présente un comportement social marqué : il vit en petite troupe, appelée meute, constituée généralement de moins de dix individus mais parfois jusqu'à 20, structurée autour d'un couple dominant qui est le seul à se reproduire. L'espèce fréquente toutes sortes d'habitats dès lors qu'elle y trouve des abris et des proies (Cerf élaphe, Chevreuil, Chamois, Bouquetin, Sanglier, mais aussi Mouton domestique, etc.).

Le site Natura 2000 est inclus dans le territoire de la meute dite de « Vésubie-Tinée ». Les suivis hivernaux par l'observation des indices de présences (traces, fèces, poils, etc.) réalisés depuis l'hiver 1992/1993 sur cette meute font état d'un nombre d'individus différenciés allant de deux à dix, les dernières années montrant une stabilisation autour de sept (données Réseau Loup/Lynx – ONCFS). Une autre meute se localise au sud-est à proximité mais *a priori* hors de la zone d'étude ; dite de « Vésubie-Roya » elle comporte un nombre moins important de loups.

De nombreux indices de présence du Loup sont recensés sur les communes de Roquebillière et de Belvédère, mais peu au sein même du site Natura 2000, reflet d'une faible fréquentation par l'espèce ou d'un manque de prospections au niveau local. Bien que ce mammifère puisse se retrouver dans l'ensemble de la zone étudiée, les boisements apparaissent plus favorables comme terrains de chasse et lieux de refuge. Cependant, les ressources alimentaires y semblent faibles : lors de nos prospections, très peu d'espèces de proies potentielles (Chamois, Chevreuil, etc.), ont été vues.

N.B. : Bien que le Loup soit une espèce prioritaire, sa gestion est déjà intégrée par ailleurs dans d'autres programmes environnementaux de portée nationale et ne fera donc pas l'objet de mesures particulières de conservation sur le site.

3. Les autres espèces patrimoniales

Tableau 22 : Liste des autres mammifères remarquables recensés sur le site Natura 2000

Nom français	Nom scientifique	DH Ann IV	BE		LN	Liste rouge	Présence au sein du site FR9301562
			Ann II	Ann III			
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>			X		LC	Avérée
Campagnol des neiges	<i>Chionomys nivalis</i>			X		LC	Avérée
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>			X		LC	Avérée
Chamois	<i>Rupicapra rupicapra</i>			X		LC	Avérée
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>			X	Art. 2	LC	Avérée
Loir gris	<i>Glis glis</i>			X		LC	Avérée

DH = Directive « Habitats-Faune-Flore »

BE = Convention de Berne, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, 19 septembre 1979

LN = Liste des Mammifères protégés sur le territoire national - Arrêté du 23 avril 2007 – Article 2

Liste rouge : Liste rouge des espèces menacées en France - Mammifères de France métropolitaine. UICN, MNHN, SFPEM et ONCFS, 2009 (LC : Préoccupation mineure)



Insectes

F. LES INSECTES

1. Méthodes d'inventaire et de cartographie

L'inventaire des Insectes, groupe particulièrement riche en espèces, s'est concentré sur celles justifiant la désignation du site Natura 2000, c'est-à-dire deux papillons de nuit (Lépidoptères Hétérocères), l'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) et la Laineuse du prunellier (*Eriogaster catax*), et un papillon de jour (Lépidoptères Rhopalocères), le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*). Les autres espèces potentielles, inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore », telles que la Noctuelle des peucédans (*Gortyna borelii lunata*), le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) ou le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) ont également été visées. De plus, toutes les observations concernant les autres espèces remarquables, protégées ou rares, ont été notées et localisées ; les effectifs ont été estimés.

L'Ecaille chinée se rencontre dans les milieux humides ou boisés, en particulier les ripisylves où elle a été cherchée en priorité. Les prospections se sont concentrées sur le recensement des adultes qui s'observent butinant les fleurs ou posés dans des secteurs ombragés. Les individus ont été repérés directement à vue ou en remuant la végétation basse. Une journée de terrain a été effectuée le 21 août 2013.

Pour la Noctuelle des peucédans, l'adulte vole entre mi-septembre et fin octobre, mais il est malaisé à contacter car il semble peu attiré par les pièges lumineux. L'approche s'effectue donc par la recherche de sa plante-hôte, le Peucédan officinal (*Peucedanum officinale*), sur les coteaux secs. Pour cela, les informations récoltées sur la localisation de cette espèce végétale par les botanistes (consultation de la base de données en ligne SILENE Flore et de J. Baret) ont été utilisées pour orienter les prospections. En complément, des inventaires de la plante ont été menés les 24 et 25 juin 2013. Une seule station de Peucédan officinal a été trouvée (donnée J. Baret).

Il s'agit ensuite de repérer les traces laissées par les chenilles sur la plante : petits amas blanchâtres d'excréments rejetés à l'aisselle des rameaux desséchés ou au ras du sol en fonction du stade de développement de la chenille, celle-ci s'attaquant en premier lieu aux tiges puis aux racines. La larve loge à l'intérieur de la plante et reste difficile à voir. La seule station de Peucédan découverte a été examinée dans ce sens le 21 août 2013.

En raison du démarrage de la mission en juin 2013, les prospections sur les deux espèces suivantes n'ont pas pu avoir lieu dans leurs périodes optimales d'observation (avril pour la Laineuse du prunellier et mai pour le Damier de la succise). Elles ont tout de même été recherchées mais sans succès.

Le Damier de la succise est inventorié par beau temps lors des heures les plus chaudes de la journée, soit principalement entre 10 h et 17 h, par observation directe ou aux jumelles. Les adultes, plus visibles, sont prioritairement recensés afin d'identifier les sites de présence ; dans un second temps, les prospections ciblent les œufs et les chenilles afin de s'assurer de l'autochtonie des populations. Ces recherches visent sa plante-hôte : la Céphalaire blanche (*Cephalaria leucantha*) au sein des pelouses sèches. Les journées de terrain des 24 et 25 juin 2013 sont restées infructueuses pour cette espèce en raison de la période trop tardive.

La recherche de la Laineuse du prunellier cible essentiellement celle de sa chenille qui construit un nid de soie caractéristique dans les prunelliers et aubépines d'avril à mai. Les prospections se déroulent en journée, indépendamment des conditions météorologiques. L'observation de ces nids permet aisément de localiser et de délimiter les habitats de reproduction. On veille à identifier attentivement les chenilles en les différenciant notamment de celles de la Laineuse du cerisier (*Eriogaster lanestris*), aux mœurs proches. La rencontre avec les adultes est plus aléatoire et n'a pu être mise en œuvre dans la présente étude ; on peut les voir en septembre et octobre dans les secteurs riches en plantes-hôtes tels que les fruticées et les lisières forestières.

Les inventaires ont été menés exclusivement au sein du périmètre du SIC « Site à Spéléomantes de Roquebillière », à l'exception de la Noctuelle des peucédans qui a été prospectée dans la zone d'étude complémentaire. Les indices de reproduction (pontes ou chenilles observées sur les plantes-hôtes) ont été recherchés afin d'identifier et de délimiter les habitats nécessaires au maintien des espèces.



Atlas cartographique naturaliste : Carte de localisation des itinéraires parcourus pour la recherche des insectes n° 28

2. Les espèces Natura 2000

Tableau 23 : Liste des insectes d'intérêt communautaire recensés sur le site Natura 2000 et la zone d'étude complémentaire

Nom français	Nom scientifique	DH		BE		LN	Liste rouge	Présence au sein du site FR9301562	Présence en périphérie du site FR9301562
		Ann II	Ann IV	Ann II	Ann III				
Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	X		X		Art. 3	LC	Potentielle	Potentielle
Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	X						Avérée	Avérée
Laineuse du prunellier	<i>Eriogaster catax</i>	X	X	X		Art. 2		Potentielle	Potentielle
Noctuelle des peucédans	<i>Gortyna borelii lunata</i>	X	X			Art. 2			Avérée
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	X			X			Potentielle	Potentielle
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	X	X	X		Art. 2		Potentielle	Potentielle

DH = Directive « Habitats-Faune-Flore »

BE = Convention de Berne, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, 19 septembre 1979

LN = Liste des Insectes protégés sur le territoire national - Arrêté du 23 avril 2007 – Article 2 (Art. 2 – protection des individus, des œufs, ainsi que des sites de reproduction et des aires de repos) et Article 3 (Art. 3 – protection des individus et des œufs)

Liste rouge : Liste rouge des espèces menacées en France – Papillons de jour de France métropolitaine. UICN, MNHN, OPIE et SEF, 2012 (LC : Préoccupation mineure)

■ Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*)

Le Damier de la succise est un papillon de jour de taille moyenne (longueur de l'aile antérieure : 15-25 mm) appartenant à la famille des Nymphalidae. Les adultes volent en une seule génération rencontrée entre avril et juillet en fonction de l'altitude. Trois sous-espèces sont présentes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont *provincialis* qui est la plus probable sur le site et qui fréquente principalement les pelouses sèches où se développe la Céphalaire blanche (*Cephalaria leucantha*), plante sur laquelle les œufs sont pondus.



Illustration 32 : Damier de la succise
(Photo prise hors site)

→ Bien que signalé au FSD, ce papillon n'a pas été recensé lors des inventaires de terrain effectués en 2013, trop tardivement pour l'observation des adultes qui à cette altitude volent principalement au mois de mai. La recherche des œufs et des chenilles sur sa plante-hôte, la Céphalaire blanche, s'est révélée infructueuse. Cette espèce végétale est dispersée sur le site Natura 2000, on la rencontre surtout au sud de la zone, en particulier le long du sentier valléen de la Vésubie, entre les lieux dits « le Pous » et « les Villettes » ; quelques pieds se retrouvent sur le versant sud de la Cime de Castel Vieil. Elle se développe dans les milieux ouverts secs et caillouteux, souvent en pente en exposition sud ou est.

Hors du site Natura 2000, au sein de la zone d'étude complémentaire, de belles populations de Céphalaire sont présentes, notamment le long de la piste d'Albéras.

Sur la zone d'étude, la Céphalaire blanche a été notée dans divers types d'habitats naturels ouverts à semi-ouverts, voire forestiers clairs, entre 840 et 1220 m d'altitude, et qui apparaissent favorables au Damier :

- les bordures des éboulis calcaires montagnards thermophiles, habitat d'intérêt communautaire ;
- les pelouses marno-calicoles à *Aphyllanthes* ;
- les garrigues supraméditerranéennes ;
- les clairières au sein des plantations de résineux.

▪ Ecaïlle chinée (*Euplagia quadripunctaria*)

Ce papillon d'assez grande taille (envergure : 40-60 mm) de la famille des Arctiidae vole aussi bien de jour que de nuit. La seule génération annuelle se rencontre de juillet à mi-septembre, souvent dans les lieux humides et/ou boisés. Les œufs sont pondus sur diverses espèces végétales herbacées, arbustives ou arborescentes, telles que l'Eupatoire chanvrine (*Eupatoria cannabina*), les Cirses (*Cirsium* spp.), les Chardons (*Carduus* spp.), les Lamiers (*Lamium* spp.), les Epilobes (*Epilobium* spp.), les Chênes (*Quercus* spp.), les Chèvrefeuilles (*Lonicera* spp.)...

→ L'Ecaïlle chinée n'a été observée qu'en une seule localité du site Natura 2000 : au niveau de « la Clua » dans un boisement de Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) où un individu a été vu le 21 août 2013. Cette espèce affectionne les milieux forestiers clairs et frais. L'ensemble des boisements du sud de la zone lui semble favorable.



Illustration 33 : Ecaïlle chinée
(Photo prise sur site : V. Carrère)

Au sein du périmètre d'étude complémentaire, ce papillon a été observé à plusieurs reprises dans le Vallon des Imberts et le Vallon d'Albéras, où respectivement trois et huit individus ont été notés le 21 août 2013. Les habitats fréquentés par les adultes sont des milieux ouverts ou semi-ouverts, fleuris, à proximité de boisements et de ruisseaux.

L'espèce a également été recensée au bord de la Vésubie par F. Billi en 1995.

Sur le site Natura 2000 et la zone d'étude complémentaire, l'Ecaïlle chinée est notée entre 820 et 1270 m d'altitude dans divers types de milieux boisés :

- les chênaies blanches calcicoles ;
- les recrus forestiers arbustifs installés en ubac ;
- les vallons frais au sein des peuplements pionniers de Pins sylvestres ;
- les secteurs humides des sapinières montagnardes calcicoles.

D'autres habitats naturels paraissent favorables à ce papillon, en particulier :

- les bois de châtaigniers, habitat d'intérêt communautaire ;
- les frênaies-éblaies des ripisylves évoluées, habitat d'intérêt communautaire ;
- les ripisylves à Aulnes glutineux, habitat d'intérêt communautaire ;
- les ostryaies mésophiles.

▪ Noctuelle des peucédans (*Gortyna borelii lunata*)

Papillon nocturne de grande taille (envergure : 48-68 mm) de la famille des Noctuidae, la Noctuelle des peucédans se rencontre à l'état adulte de mi-septembre à début novembre. Les chenilles se développent à l'intérieur d'une plante-hôte, le Peucédan officinal (*Peucedanum officinale*), pendant le printemps. L'espèce fréquente les milieux ouverts à semi-ouverts secs sur substrat calcaire, souvent en lisière de boisement.

Une seule station de ce papillon a été trouvée lors des inventaires menés le 21 août 2013 ; elle se situe hors du site Natura 2000, dans la zone d'étude complémentaire, au sein du Ravin des Imberts. Des traces de présence (déjections) de chenille ont été vues sur un pied de Peucédan officinal. D'autres peucédans présentaient des traces moins nettes ; jugées douteuses, elles n'ont pas été prises en compte.

L'habitat est constitué d'un milieu semi-ouvert sec et caillouteux avec une strate herbacée bien développée, en bordure d'un boisement clair de Chêne pubescent. La station est installée à 860 m d'altitude sur un versant en forte pente, exposé au sud et dominé par des peuplements pionniers de Pins sylvestres.

→ Cette noctuelle a été découverte sur la seule station de Peucédan officinal recensée lors des prospections de 2013 sur l'ensemble de la zone étudiée ; la plante-hôte n'étant pas connue au sein du site Natura 2000, il est peu probable que ce papillon s'y reproduise.

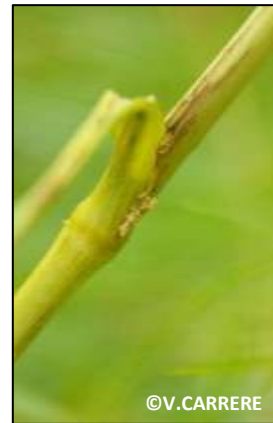


Illustration 34 : Traces de présence de chenille de Noctuelle des peucédans sur *Peucedanum officinale*

▪ Laineuse du prunellier (*Eriogaster catax*)

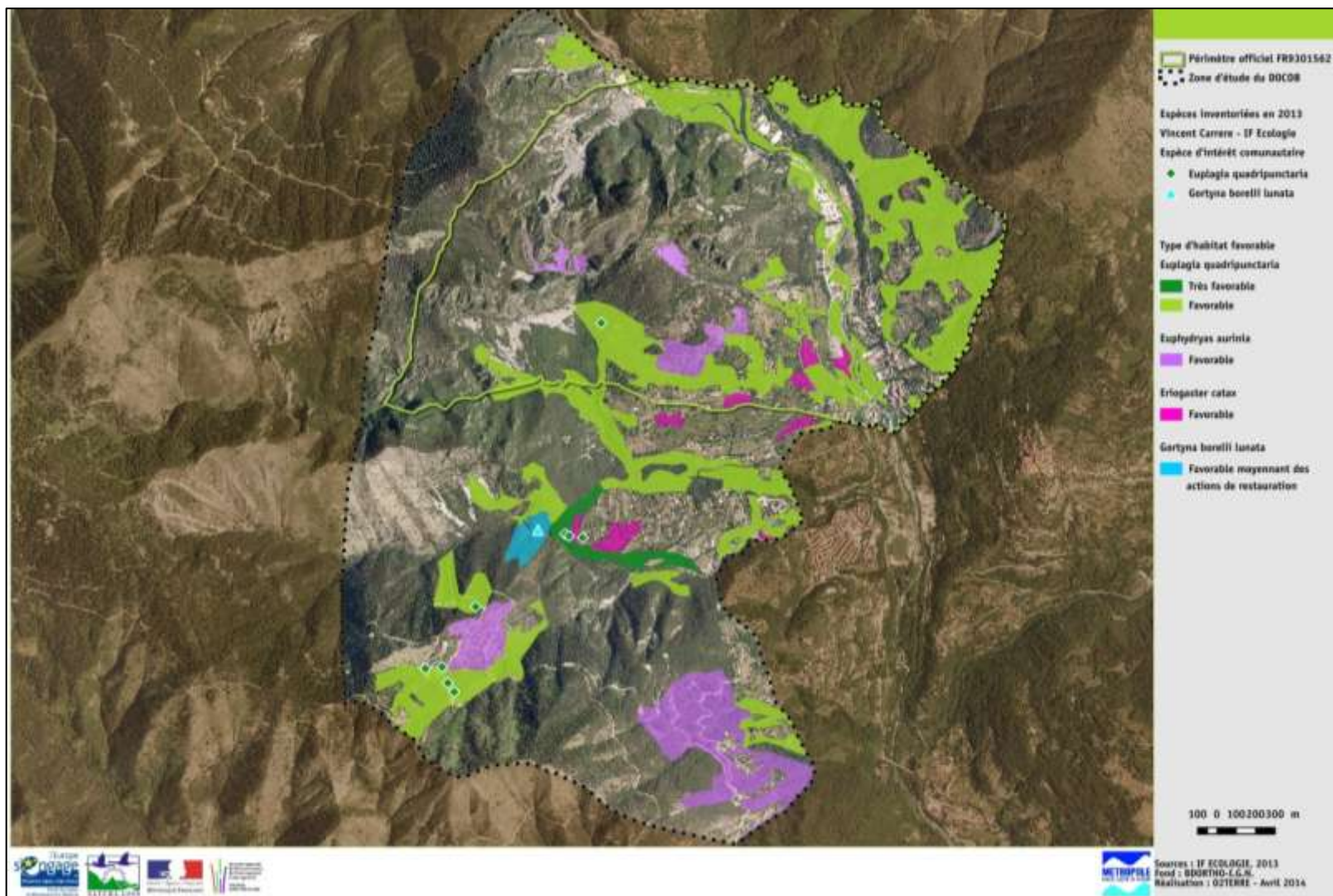
Ce papillon de nuit de petite envergure (27-35 mm) de la famille des Lasiocampidae vole en une seule génération en septembre et octobre. Dès leur éclosion au mois d'avril, les chenilles construisent un nid de soie communautaire sur leur arbuste-hôte (principalement Aubépines - *Crataegus monogyna* et *Crataegus laevigata*, et Prunellier - *Prunus spinosa*).

→ La Laineuse du prunellier, mentionnée au FSD, n'a pas été observée lors des prospections de 2013 trop tardives pour la recherche des nids de chenilles. Les habitats habituellement fréquentés par l'espèce sont les haies, les fruticées, les lisières forestières, les boisements clairs, riches en Aubépines et en Prunellier, qui sont ses principales plantes-hôtes. La moitié sud du site, où les pentes sont moins prononcées, accueille des milieux favorables, en particulier les manteaux arbustifs, fruticées et haies.

▪ Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) et Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)

Ces deux insectes font partie des plus grands coléoptères européens (jusqu'à 55 mm pour le Grand Capricorne et 85 mm pour le Lucane) ; ils appartiennent respectivement à la famille des Cerambycidae et à celle des Lucanidae. Leurs larves sont xylophages : chez le Grand Capricorne, elles consomment le bois sénescant des parties aériennes (branches...) des chênes, tandis que celles du Lucane se nourrissent des racines des arbres (principalement les chênes) morts ou dépérissant. Ces espèces se rencontrent donc préférentiellement dans les chênaies matures comportant de vieux arbres.

Ces coléoptères n'ont pas été observés et ne sont pas mentionnés au FSD. Cependant, certains habitats leur sont favorables au sud du site, dans le secteur de « la Clua » : des boisements clairs avec quelques vieux chênes pubescents dans lesquels leurs larves pourraient se développer.



Carte 15 : Stations et habitats favorables aux insectes d'intérêt communautaire

Cf. Atlas cartographique naturaliste : Carte de synthèse des habitats favorables pour les espèces d'insectes communautaires n°29

3. Les autres espèces patrimoniales

Tableau 24 : Liste des autres insectes remarquables recensés sur le site Natura 2000 et la zone d'étude complémentaire

Nom français	Nom scientifique	DH Ann IV	BE		LN	Liste rouge	Présence au sein du site FR9301562	Présence en périphérie du site FR9301562
			Ann II	Ann III				
Azuré de l'orobe	<i>Meleageria daphnis</i>					LC	Potentiel	Avéré
Azuré des orpins	<i>Scolitantides orion</i>					LC	Avéré	Potentiel
Cordulégastre bidenté	<i>Cordulegaster bidentata</i>					VU	Potentiel	Avéré
Grand Nègre des bois	<i>Minois dryas</i>					LC	Potentiel	Avéré
Sablé provençal	<i>Agrodiaetus ripartii</i>					LC	Potentiel	Avéré

DH = Directive « Habitats-Faune-Flore »

BE = Convention de Berne, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, 19 septembre 1979

LN = Liste des Insectes protégés sur le territoire national - Arrêté du 23 avril 2007 – Article 2 (Art. 2 – protection des individus, des œufs, ainsi que des sites de reproduction et des aires de repos) et Article 3 (Art. 3 – protection des individus et des œufs)

Liste rouge : Liste rouge des espèces menacées en France – Papillons de jour de France métropolitaine. UICN, MNHN, OPIE et SEF, 2012 (LC : Préoccupation mineure) & Document préparatoire à une Liste Rouge des Odonates de France métropolitaine complétée par la liste des espèces à suivi prioritaire. Dommanget, Prioul et Gajdos, 2007, réactualisé en 2009 (VU : Vulnérable)



Illustration 35 : Azuré des orpins
(Photo prise sur site : V. Carrère)



Illustration 36 : Grand Nègre des bois
(Photo prise sur site : V. Carrère)

Atlas cartographique naturaliste : Carte de relevés des espèces d'insectes patrimoniales n°30



1. Méthodes d'inventaire et de cartographie

Compte tenu des contextes piscicoles et astacicoles des cours d'eau du site FR9301562 – Site à Spéléomantes de Roquebillière et en considérant les informations des acteurs et gestionnaires locaux, l'évaluation des conditions d'« habitabilité » pour les différentes espèces pressenties était l'objectif principal des inventaires de terrain. Les expertises réalisées n'ont pas eu pour ambition de dénombrer les populations de poissons et d'écrevisses des différents cours d'eau de la zone d'étude.

A partir des éléments bibliographiques récoltés et des enquêtes auprès de personnes-ressources (ONEMA), les investigations de terrain ont été orientées sur la Vésubie (tronçon situé entre le Chalet Formerie et Roquebillière-Vieux, au sein du site NATURA 2000) et le cours aval et médian des deux principaux affluents qui drainent la zone d'étude :

- le ruisseau du Vallon de Cervagne ;
- le ruisseau du Ravin des Imberts.

Les prospections effectuées depuis la berge ont permis de diagnostiquer l'état général du lit et des berges des cours d'eau, de repérer la présence d'habitats propices à la reproduction ou l'alimentation des différentes espèces pressenties et de localiser des éléments jugés défavorables pour le développement de ces espèces. Au total, un linéaire de 6,2 Km a été parcouru. A partir des données récoltées, une description par tronçon a été effectuée. Enfin, les conditions d'« habitabilité » pour les populations d'Ecrevisses à pattes blanches et des espèces piscicoles d'intérêt communautaire ont été estimées par tronçon et discutées avec les services de l'ONEMA.

Des mesures de qualité physico-chimique des eaux (test à la bandelette) ont été relevées en trois points situés sur ces cours d'eau.

 Atlas cartographique naturaliste : Carte de localisation des cours d'eau prospectés pour l'Ecrevisse et les poissons n° 31

2. Les espèces Natura 2000

Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été observée au cours de ces inventaires de terrain. Toutefois, en fonction des habitats repérés et des informations recueillies, plusieurs espèces sont jugées potentielles. Des inventaires spécifiques (pêche électrique) permettraient d'actualiser ces connaissances locales.

Tableau 25 : Liste des espèces aquatiques d'intérêt communautaire recensées sur le site Natura 2000 et la zone d'étude complémentaire

Nom français	Nom scientifique	DH		BE		LN	Liste rouge	Présence au sein du site FR9301562	Présence en périphérie du site FR9301562
		Ann II	Ann IV	Ann II	Ann III				
Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>	X			X	X	VU	Peu potentielle	Peu potentielle
Chabot	<i>Cottus gobio</i>	X					DD	Avérée	Avérée
Blageon	<i>Leuciscus souffia</i>	X			X		NT	Potentielle	Potentielle

Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>	X			X	X	NT	Potentielle	Potentielle
--------------------	----------------------------	---	--	--	---	---	----	-------------	-------------

DH = Directive « Habitats-Faune-Flore »

BE = Convention de Berne, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, 19 septembre 1979

LN = Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national - Arrêté du 8 décembre 1988 - Article 1 & Protection des écrevisses autochtones - Arrêté du 21 juillet 1983

Liste rouge : Liste rouge des espèces menacées en France - Poissons d'eau douce de France métropolitaine. UICN, MNHN, SFI et ONEMA, 2009 & Crustacés d'eau douce de France métropolitaine. UICN et MNHN, 2012 (VU : Vulnérable, NT : Quasi menacée, DD : Données insuffisantes)

■ Ecrevisse à pattes blanches

L'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) présente des exigences écologiques très fortes et multiples. C'est une espèce aquatique des eaux douces, généralement associée à la zone à Truite (cours d'eau à régime hydrologique pluvio-nival avec des eaux fraîches et bien oxygénées). Elle colonise indifféremment des cours d'eau en contexte forestier ou prairial. Ce crustacé subit la concurrence d'écrevisses américaines introduites plus prolifiques et plus résistantes à la dégradation des biotopes et de la qualité des eaux. Actuellement, les peuplements ont dangereusement régressé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la généralisation des facteurs perturbants (pollution, aménagement des cours d'eau) à l'échelle européenne constitue une réelle menace pour l'espèce à moyen terme.

Au niveau de la zone d'étude, l'Écrevisse à pattes blanches semble absente. Une population est connue à 5 Km en aval sur la commune de Lantosque (données ONEMA 06). De par les habitats (configuration des cours d'eau), les potentialités de développement de l'espèce sont jugées faibles à très faibles.

■ Chabot

Le Chabot (*Cottus gobio*) est un petit poisson benthique qui affectionne les eaux pures et courantes, fraîches et bien oxygénées de l'étage planitiaire à montagnard. Son activité est essentiellement nocturne pour la recherche de nourriture (chasse à l'affût). Il reste plutôt discret la journée, se cachant sous les pierres. Les cours d'eau à courant fort lui sont propices du fait de la diversité des profils en long (alternance radiers-mouilles) et du renouvellement actif des fonds en période de forts débits. L'espèce n'est pas menacée au niveau européen mais peut l'être à l'échelle locale en raison de la pollution des eaux, des recalibrages des cours d'eau ou des pompages.

Au niveau de la zone d'étude, le Chabot est avérée sur le tronçon de la Vesubie (données ONEMA 06). Les potentialités de développement de l'espèce sur la zone d'étude sont jugées fortes à très fortes.

■ Barbeau méridional

Le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*) est une espèce du pourtour méditerranéen qui affectionne les eaux fraîches et oxygénées. Il supporte les assècs estivaux et les crues violentes. Ce poisson vit généralement dans des eaux de moyenne altitude, au-dessus de 200 m. Espèce autochtone de l'Europe méridionale (France, Espagne, Italie, côte Dalmate), grégaire et benthique, le Barbeau méridional peut s'hybrider avec le Barbeau fluviatile (*Barbus barbus*) avec lequel il lui arrive de cohabiter dans certaines rivières de plaine. Les principales pratiques susceptibles d'avoir une incidence sur ses populations sont la pollution des eaux et la dégradation de son habitat (recalibrage,

aménagement des berges), la modification du régime hydrologique des cours d'eau, et les activités de loisirs (canyoning, sports d'eaux vives).

Au niveau de la zone d'étude, le Barbeau méridional n'est pas avéré sur le tronçon de la Vésubie (données ONEMA 06) ; l'espèce est présente en aval. Les potentialités de développement de l'espèce sur la zone d'étude sont jugées faibles à modérées.

Blageon

Le Blageon (*Leuciscus soufia*) affectionne les eaux claires et courantes avec des substrats pierreux ou graveleux, généralement associées à la zone à Ombre. Ce poisson est surtout menacé par la pollution des eaux et la présence d'obstacles (barrages, seuils, etc.) limitant sa migration notamment pour la reproduction.

Au niveau de la zone d'étude, le Blageon n'est pas avéré sur le tronçon de la Vésubie (données ONEMA 06) ; l'espèce est présente en aval. Les habitats aquatiques présents sur le site lui semblent plus favorables que pour le Barbeau méridional, les potentialités de développement de l'espèce sur la zone d'étude sont donc jugées modérées à fortes.

3. Les autres espèces patrimoniales

D'autres espèces piscicoles patrimoniales sont présentes ou potentielles sur les cours d'eau de la zone d'étude.

Tableau 26 : Liste des autres poissons remarquables recensés sur le site Natura 2000 et la zone d'étude complémentaire

Nom français	Nom scientifique	DH		BE		LN	Liste rouge	Présence au sein du site FR9301562	Présence en périphérie du site FR9301562
		Ann II	Ann IV	Ann II	Ann III				
Truite fario	<i>Salmo trutta fario</i>					X	LC	Avérée	Avérée
Vairon	<i>Phoxinus phoxinus</i>						DD	Avérée	Avérée
Anguille	<i>Anguilla anguilla</i>						CR	Avérée	Avérée

DH = Directive « Habitats-Faune-Flore »
 BE = Convention de Berne, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, 19 septembre 1979
 LN = Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national - Arrêté du 8 décembre 1988 - Article 1
 Liste rouge : Liste rouge des espèces menacées en France - Poissons d'eau douce de France métropolitaine. UICN, MNHN, SFI et ONEMA, 2009 (CR : En danger critique d'extinction, LC : Préoccupation mineure, DD : Données insuffisantes)

 Atlas cartographique naturaliste : Carte des potentialités astacicoles n°32

 Atlas cartographique naturaliste : Carte des potentialités piscicoles n°33



1. Méthodes d'inventaire et de cartographie

Il s'agit de recenser les Oiseaux inscrits à l'annexe I de la directive européenne 79/409/CEE dite « Oiseaux » ainsi que les espèces rares en région PACA. Ce travail a principalement consisté, conformément à la définition de la mission par le Maître d'ouvrage, en une analyse bibliographique et des enquêtes auprès d'organismes et personnes ressources ; des observations ont également été effectuées lors des prospections ciblées sur les autres groupes floristiques et faunistiques.

Les oiseaux ont été observés à l'aide de jumelles ou par l'écoute des chants et des cris lors des itinéraires parcourus pour la recherche des autres espèces remarquables.

2. Les espèces Natura 2000

Tableau 27 : Liste des oiseaux d'intérêt communautaire recensés sur le site Natura 2000 et la zone d'étude complémentaire

Nom français	Nom scientifique	DO	BE		LN	Liste rouge	Présence au sein du site FR9301562	Présence en périphérie du site FR9301562
			Ann II	Ann III				
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	X	X		X	VU	Avéré	Avéré
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	X	X		X	LC	Potentielle	Avérée
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	X	X		X	LC	Avéré	Avéré

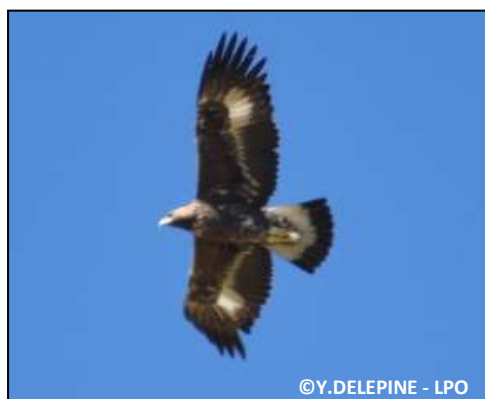
DO = Directive européenne 79/409/CEE « Oiseaux » - Annexe I

BE = Convention de Berne, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, 19 septembre 1979

LN = Liste des Oiseaux protégés sur le territoire national - Arrêté du 29 octobre 2009 – Article 3

Liste rouge : Liste rouge des espèces menacées en France – Oiseaux de France métropolitaine. UICN, MNHN, LPO, SEOF et ONCFS, 2011 (LC : Préoccupation mineure)

■ Aigle royal



Ce grand rapace se rencontre principalement dans les zones montagnardes et collinéennes où il recherche les falaises pour installer son aire. Il chasse des mammifères de taille moyenne (principalement la Marmotte ainsi que les lièvres, les jeunes Chamois et Chevreuil...) et des oiseaux (Lagopède, Tétrins lyre, etc.) dans les espaces ouverts tels que les pelouses et prairies de montagne.

Un individu a été observé en survol du site Natura 2000 le 24 juin 2013 ; un couple niche probablement à proximité (l'Aigle royal est signalé nicheur probable sur la commune de Roquebillière – donnée Faune PACA).

▪ **Bondrée apivore**

Rapace de taille moyenne, la Bondrée apivore niche dans les boisements situés à proximité des milieux ouverts où elle chasse préférentiellement. Elle y recherche ainsi les nids d'Hyménoptères (principalement les guêpes et les bourdons) dont elle se nourrit des larves.

Un individu a été vu dans la partie sud de la zone d'étude complémentaire le 25 juin 2013, où l'espèce niche potentiellement (la Bondrée apivore est mentionnée nicheuse possible sur la commune de Roquebillière – donnée Faune PACA).

▪ **Circaète Jean-le-Blanc**



Nichant dans les boisements, ce grand rapace chasse par contre dans les zones plus ouvertes (pelouses, prairies, garrigues, etc.) où il recherche les reptiles (en particulier les couleuvres) qui constituent l'essentiel de son régime alimentaire.

Observé à plusieurs reprises en chasse au sein du site Natura 2000 lors des inventaires effectués en 2013, le Circaète Jean-le-Blanc a niché en 2012 en limite sud de la zone d'étude complémentaire (donnée P. Archambaud issue de Faune PACA).

3. Les autres espèces patrimoniales

Tableau 28 : Liste des autres oiseaux remarquables recensés sur le site Natura 2000 et la zone d'étude complémentaire

Nom français	Nom scientifique	DO	BE		LN	Liste rouge	Présence au sein du site FR9301562	Présence en périphérie du site FR9301562
			Ann II	Ann III				
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>		X		X	NT	Avérée	Avérée

DO = Directive européenne 79/409/CEE « Oiseaux » - Annexe I

LN = Liste des Oiseaux protégés sur le territoire national - Arrêté du 29 octobre 2009 – Article 3

Liste rouge : Liste rouge des espèces menacées en France – Oiseaux de France métropolitaine. UICN, MNHN, LPO, SEOF et ONCFS, 2011 (NT : Quasi menacé)



I. ESPECES ANIMALES ALLOCHTONES

Lors des inventaires sur l'ensemble de la zone étudiée (site Natura 2000 et zone d'étude complémentaire), de nombreux chats ont été observés même dans des secteurs éloignés des habitations humaines. Une telle densité de félins domestiques peut avoir des conséquences sur le patrimoine naturel, car ils exercent une prédation importante sur plusieurs espèces animales : micromammifères, chauves-souris, reptiles et oiseaux (les chats sont considérés comme une cause majeure de régression des passereaux en zone semi-urbaine). En raison de sa toxicité et de son mode de vie discret, il ne semble pas que le Spéléomante soit une proie prisée par le chat, et son impact est probablement faible sur cet amphibien.

J. CONCLUSION GENERALE SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU SITE

Les paysages du département des Alpes-Maritimes présentent l'originalité d'une alliance entre la mer et la montagne dans un espace très restreint : ainsi, on y constate l'une des plus fortes dénivellations d'Europe, passant du niveau de la Mer Méditerranée aux cimes les plus élevées du Mercantour (3143 m pour le Gélas) en à peine 40 km à vol d'oiseau. Cette configuration se traduit par un relief très accidenté et des conditions climatiques locales particulièrement contrastées, auxquels s'ajoute une grande variété de roches-mères, principalement sédimentaires avec des incrustations de substrat siliceux notamment dans le Mercantour. Ces particularités génèrent des paramètres biologiques uniques en Europe, qui font de ce département **une entité biogéographique à part, appelée secteur préligurien, assortie d'une biodiversité exceptionnelle** : on y recense plus de 3 268 espèces (4 646 taxons), soit environ 60% de la flore française et 27% de la flore européenne. La diversité de ces paysages associée à l'histoire paléoclimatique, pendant laquelle les épisodes glaciaires et interglaciaires se sont succédés, ont en outre favorisé l'alternance des périodes d'isolement, stimulant ainsi le **phénomène de spéciation** (création de nouvelles espèces), et de connexion aux différents courants floristiques provenant de l'Europe centrale, de l'Asie du sud-ouest et du sud-ouest de la région méditerranéenne. Ces caractéristiques expliquent un taux d'endémisme élevé : 54 espèces qui ne se rencontrent que dans les Alpes méridionales, dont 6 uniquement dans ce département. Par ailleurs, on dénombre plusieurs taxons présents en France essentiellement dans les Alpes-Maritimes, qui constituent leur limite d'aire de répartition.

La zone Natura 2000 « Site à Spéléomantes de Roquebillière », s'étageant de 570 m au niveau de la Vésubie à 1423 m d'altitude (Crête de Graissacan) reflète bien ces particularités régionales et possède également un fort taux d'endémisme malgré sa faible superficie. L'importante dénivellation présente sur ce site lui permet de recouvrir deux étages de végétation qui accueillent une belle diversité d'habitats naturels. Les inventaires menés à l'extérieur du périmètre officiel, dans la zone d'étude complémentaire, y révèlent également une richesse écologique importante. **Ainsi 33 habitats naturels, dont 14 d'intérêt communautaire** (soit 8 de plus que ce qui était signalé au FSD) **incluant quatre prioritaires, ont été identifiés sur les 415 hectares de ce Site d'Importance Communautaire.**

Cette diversité d'habitats est favorable au développement d'une richesse et d'une originalité floristique importante. En effet si l'on considère la flore, ce site abrite des espèces endémiques, non spécifiques à la zone car réparties dans l'extrême sud-est de la France et parfois dans l'Italie frontalière, telles que : la Gentiane de Ligurie (*Gentiana ligustica*, endémique des Alpes maritimes et ligures), l'Asperule à feuilles par six (*Asperula hexaphylla*, endémique franco-italienne), la Marguerite en forme de baguette (*Leucanthemum virgatum*, endémique des Alpes maritimes et ligures).

Il en est de même pour la faune avec la présence du **Spéléomante de Strinati, amphibien endémique des Alpes maritimes et ligures**, bien représenté sur le site et sa périphérie. Des

populations importantes ont été identifiées sur certains secteurs, en particulier le long du sentier valléen de la Vésubie, sur le versant sud-est du massif de Castel Vieil (canal du Caïre, ravin du Caïre, le Mounart), au niveau des affleurements de Roque Pélaou, dans le vallon de Cervagne et celui des Imberts.

16 chauves-souris ont été recensées sur le site et sa périphérie dont quatre sont d'intérêt communautaire. Trois autres sont considérées comme potentielles car connues à proximité de la zone. **Parmi les espèces présentes, certaines sont très rares en PACA : Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein, Sérotine de Nilsson, etc.**

Des espèces ont été confirmées ou découvertes lors des inventaires menés en 2013, il s'agit notamment de la Gentiane de Ligurie et de la Noctuelle des peucédans. D'autres éléments au contraire, signalés au FSD, n'ont pas été retrouvés en 2013, en particulier l'Ecrevisse à pattes blanches pour laquelle les conditions locales ne semblent pas propices.

Auparavant très peu prospecté, le site Natura 2000 à Spéléomantes de Roquebillière a révélé lors des inventaires menés dans le cadre de l'élaboration du DOCOB un fort taux d'endémisme et de nombreuses espèces Natura 2000 :

- 1 espèce végétale,
- 7 chauves-souris (4 dans le SIC, 1 dans la zone d'étude complémentaire et 2 autres potentielles),
- 1 amphibien,
- 6 insectes (1 dans le SIC, 1 dans la zone d'étude complémentaire et 5 autres potentiels),
- 1 poisson.

Il présente donc un intérêt écologique important justifiant pleinement sa désignation en Site d'Importance Communautaire.

CHAPITRE IV : CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES

L'objectif du réseau Natura 2000 est de maintenir un site naturel dans un bon état de conservation tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles de celui-ci. L'analyse socio-économique permet d'identifier, de décrire et de localiser toutes les activités humaines et les usages présents sur un site Natura 2000.

Les données recueillies lors de l'étude socio-économique ont été synthétisées sous forme de 8 fiches décrivant qualitativement et quantitativement les activités telles qu'elles sont pratiquées sur le « Site à Spéléomantes de Roquebillière ».

Dans chaque fiche sont présentées :

- une description de l'activité et sa répartition sur le site (« Etat des lieux »),
- ses tendances évolutives,
- la liste des impacts potentiels ou avérés de l'activité sur la biodiversité locale.

Fiches présentées :

Fiche A - L'agriculture

Fiche B – La gestion forestière

Fiche C - Les pratiques cynégétiques

Fiche D - Les pratiques piscicoles

Fiche E – La fréquentation touristique

Fiche F - Les sports et loisirs de pleine nature

Fiche G – Les activités industrielles et commerciales

Fiche H – L'urbanisme et l'aménagement du territoire

↳ Cf. Annexe n°3 : tableau récapitulatif des acteurs rencontrés ou contactés dans le cadre de l'étude socio-économique.

L'AGRICULTURE

Chiffres et éléments clés sur le site Natura 2000 :

- une agriculture principalement tournée vers l'élevage (ovin viande et bovin viande),
- 180 ha pâturés et utilisés principalement par deux éleveurs professionnels,
- une concession de pâturage entre l'ONF et un éleveur,
- un enjeu de maintien du pastoralisme en forêt,
- une pratique agricole en déclin, entraînant un risque de banalisation et de fermeture du paysage sur le site.

1. État des lieux

1.1. Contexte général dans la vallée de la Vésubie et sur les communes du site

Malgré une forte déprise agricole et une profonde mutation des usages depuis le 19^{ème} siècle, la **vallée de la Vésubie** demeure encore très rurale. Aujourd'hui l'agriculture dans cette vallée est principalement tournée vers l'élevage extensif et représente près de 6 % des actifs. La vente directe constitue le mode principal d'écoulement des produits locaux de la vallée. Afin d'améliorer la valorisation des tommes locales, une marque a d'ailleurs été créée : la « Tomme de la Vésubie ». La Vésubie est également une vallée très forestière où le maintien du **sylvopastoralisme** constitue un enjeu fort notamment pour concilier objectifs forestiers (exemple de la lutte contre les incendies) et pastoraux.

Sur les **communes de Roquebillière et Belvédère** l'agriculture est restée relativement traditionnelle. Elle est marquée principalement par l'**élevage ovin et bovin**. Si l'agriculture génère peu d'emploi direct sur le site Natura 2000, elle contribue cependant à l'entretien, à la conservation et à la qualité du patrimoine culturel et paysager du site. Les nombreuses fêtes locales attestent de l'aspect patrimonial de l'agriculture sur ces communes.

Le tableau ci-dessous dresse un portrait des principales caractéristiques de l'agriculture sur les communes du site Natura 2000.

Tableau 29 : Chiffres clés de l'agriculture sur Roquebillière et Belvédère en 2010
(Source : Agreste)

Commune	Nombre d'exploitations professionnelles	Travail dans les exploitations agricoles (en UTA)	Cheptel	Superficie agricole utilisée (en ha)	Superficie toujours en herbe (en ha)
Roquebillière	14	19	452	1171	1149
Belvédère	9	15	247	1409	1406

1.2. Les différents types d'agriculture sur le site Natura 2000

ÉLEVAGE / PASTORALISME

Suite aux différentes enquêtes menées auprès de la Chambre d'Agriculture, du CERPAM et des éleveurs, l'élevage a été identifié comme étant l'activité agricole principale du site avec :

- ✓ 2 éleveurs professionnels : l'un ovin/bovin viande, l'autre bovin viande,
- ✓ 2 éleveurs bovins viandes exerçant l'élevage en tant qu'activité secondaire,

Au total près de 180 ha du site sont ainsi pâturés, soit plus de 40 % du site, avec un cheptel de 500 brebis (race Mourerous), 32 vaches (notamment Salers, Limousines et Charolaises), 25 chèvres et 4 juments.



Illustration 37 : Parcelles agricoles sur le site à Spéléomantes de Roquebillière

La plus grande partie du site **pâturée** par des ovins se situe **dans la forêt communale** de Roquebillière. Il s'agit de l'unité pastorale de Siruol qui fait l'objet d'une **concession de pâturage** signée avec l'ONF dans le cadre de la soumission au régime forestier (voir tableau ci-après et encadré).

Un siège d'exploitation est situé dans la zone Natura 2000. Des vaches pâturent de décembre à mai autour de ce bâtiment d'élevage, sur des parcelles appartenant à l'exploitant ou louées à un privé.

CODE FORESTIER

Article L.213-24 relatif au pâturage dans les forêts soumises au régime forestier :

Le pâturage des bovins, ovins, équidés et porcins ainsi que l'utilisation des aires apicoles peuvent être concédés s'il n'en résulte aucun inconvénient pour la gestion forestière du fonds.

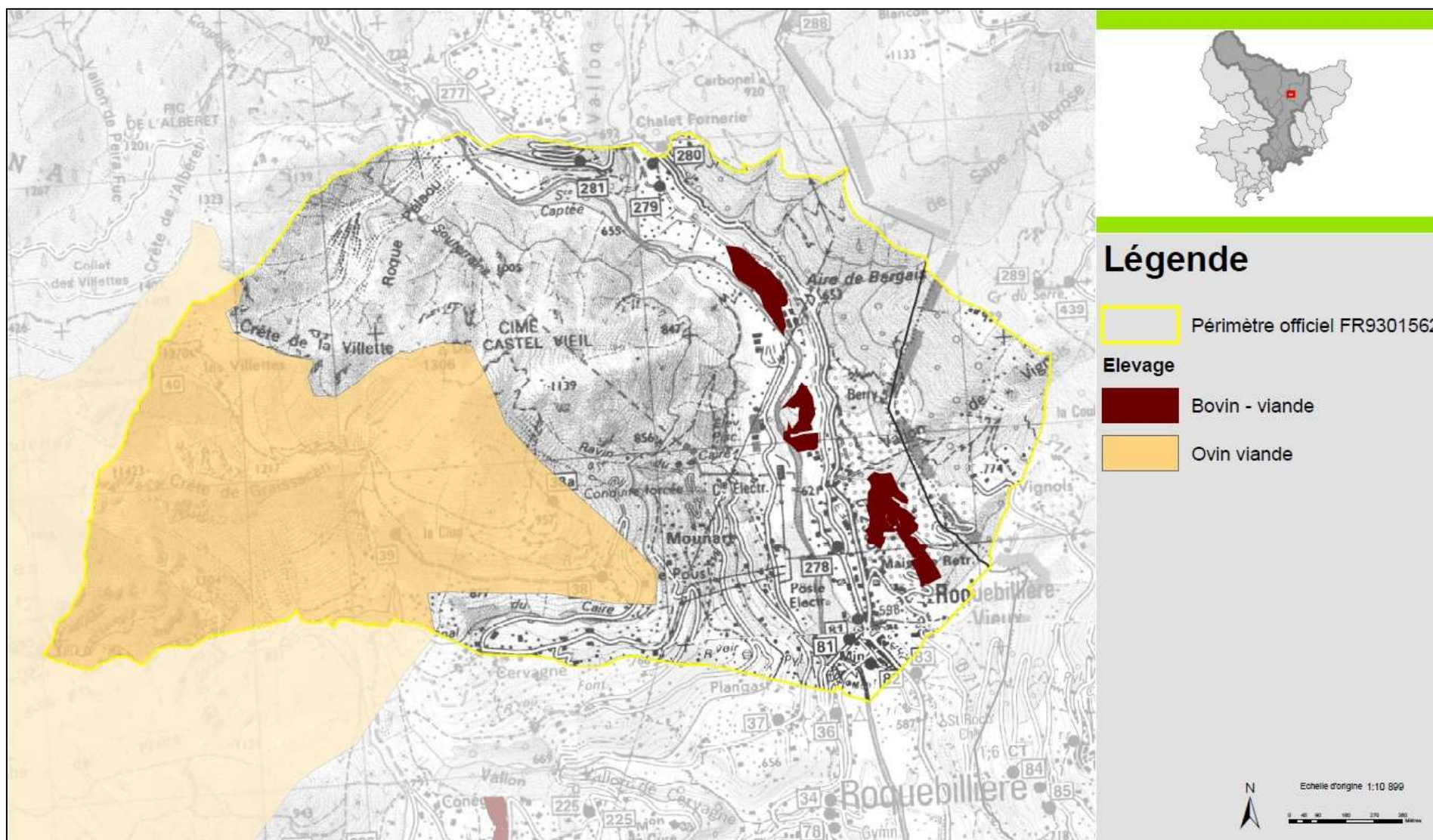
La **concession** est prononcée, après publicité, soit de gré à gré, soit, à défaut, avec appel à la concurrence dans les conditions prévues à l'article L. 213-6, après avis d'une commission composée de représentants de l'Office national des forêts et d'exploitants agricoles. La concession peut être pluriannuelle. Lorsque la demande de concession de pâturage concerne un usage pastoral extensif saisonnier, une convention pluriannuelle de pâturage est établie dans les formes et conditions prévues aux articles L. 481-3 et L. 481-4 du code rural.

Toutes les autres parcelles pâturées du site sont utilisées principalement dans le cadre d'accords oraux, et la plupart pour un pâturage caprin sur toute l'année (secteur du Pous et du Castel Vieil).

Tableau 30 : Caractéristiques de la principale unité pastorale présente sur le site Natura 2000 FR9301562 – « Site à Spéléomantes de Roquebillière »

(Sources : CERPAM, ONF, Mairie de Roquebillière)

Unité pastorale	Type d'élevage	Surface (ha)	Nombre de parcelles	Cheptel	Races	Calendrier de pâturage
SIRUOL	Ovin	393 ha (mais 172 ha pâturable)	15	400	Mourerous	15 novembre à fin décembre (45 jours)



Carte 16 : Pratiques agricoles sur le site Natura 2000 FR9301562 – « Site à Spéléomantes de Roquebillière »
 (Conception et réalisation : Métropole Nice Côte d'Azur. Sources : DREAL, DDTM, CERPAM, Chambre d'agriculture 06 ; Fond cartographique : IGN)

↪ Cf. Atlas cartographique socio-économique – carte n°12 : Pratiques agricoles sur le site à Spéléomantes de Roquebillière.

Peu d'équipements pastoraux sont installés sur le site puisque les éleveurs privilégient l'utilisation de clôtures électriques mobiles afin de parquer leurs bêtes la nuit. Les animaux s'abreuvent au niveau des quelques points d'eau aménagés sur site (notamment un abreuvoir au Pous et un abreuvoir au niveau de la Fontaine de Graissacan) ou, à défaut, directement dans les cours d'eau.

Les traitements vétérinaires effectués se limitent aux vaccins obligatoires et aux antiparasitaires (notamment Ivermectine). Les animaux ne sont traités par antibiotiques qu'en cas de maladie déclarée et sous ordonnance du vétérinaire.

FAUCHE

Quelques parcelles de prairies sont fauchées dans le site Natura 2000, entre les secteurs du Caïre del Mel et du Cervagne (2 ha), ainsi que des parcelles à proximité du site au Cervagne et au Counigou.

Ces activités de fauche peuvent être considérées comme anecdotiques sur le site, les éleveurs privilégiant la plupart du temps l'achat de foin notamment dans les Hautes-Alpes. Certains secteurs pourraient néanmoins être ouverts à cette pratique.

MARAÎCHAGE

Aucun maraîcher n'est recensé sur le périmètre du site Natura 2000. Un seul maraîcher en culture biologique est présent en périphérie immédiate du site. Il exploite 2 ha au quartier du Counigou à Roquebillière et produit des légumes de saison (30 variétés réparties sur la saison) qu'il vend directement sur les marchés de Roquebillière et de Nice. Un autre maraîcher exploite 3 ha vers Berthemont mais va prochainement cesser son activité.

APICULTURE

L'apiculture est une filière détachée du reste de l'agriculture qui réunit de nombreux acteurs. Pratiquée par des professionnels mais également des amateurs, il est ainsi difficile d'avoir une vision précise concernant cette filière. Une autre des difficultés est la détermination de l'emplacement des ruches. En effet, les déclarations au Groupement de Défense Sanitaire (GDS) ne tiennent compte que du lieu d'habitation de la personne détenant des ruches. De plus, les ruches sont amenées à être déplacées en fonction des saisons et des conditions climatiques pour optimiser la production.

Suite à l'enquête menée sur le site seul un apiculteur professionnel est un utilisateur certain de la zone Natura 2000. Il s'agit du propriétaire de la **Miellerie « le Rucher des Baous »** située à Roquebillière. Il possède 153 ruches et a notamment installé un rucher au quartier Vignols, à l'Est du site Natura 2000, en 2013. Il vend de nombreux produits tels que du miel, du pollen, de la gelée royale, de la propolis, du pain d'épices, etc.

Plusieurs apiculteurs non professionnels sont également présents sur le site mais la localisation de leurs ruchers n'est pas aisée.

2. Tendances évolutives

A l'instar du constat dressé à l'échelle de la France et de la vallée de la Vésubie, **le nombre d'exploitations agricoles a diminué de moitié** sur les communes de Roquebillière et Belvédère, passant de 45 à 23 entre 1988 et 2010 (source Agreste). Les espaces agricoles hormis ceux voués à l'élevage sont en régression. Les secteurs de la Clue, du Pous et vers les Villettes pourraient pourtant être débroussaillés pour mettre en place du pâturage. Les terres labourables ont tendance à être laissées en friches. Or leur conservation est nécessaire tant du point de vue de l'activité agricole que pour permettre de limiter la fermeture des milieux et maintenir un paysage ouvert.

A long terme, il est donc à craindre **l'abandon de la pratique agricole professionnelle et la fermeture des milieux sur ce site Natura 2000**. Plusieurs éléments permettent d'expliquer les difficultés de maintien et de renouvellement des exploitations sur les communes du site :

- ✓ les difficultés d'exploitation liées au **relief accidenté** de la Vésubie ou à la **fermeture du milieu** suite au manque d'entretien de certaines parcelles à vocation agricole,
- ✓ la pression de **prédation lupine** qui fragilise la filière de l'élevage. Un éleveur de Roquebillière a ainsi perdu 86 brebis sur 800 en 2012 malgré la mise en place de mesures telles que le gardiennage des troupeaux par cinq patous et l'installation de clôtures électriques,
- ✓ le **morcellement** et la **pression foncière** dans la vallée qui entraînent une diminution des surfaces agricoles disponibles et rendent difficile l'accès à la propriété pour les jeunes agriculteurs. Le foncier de plus en plus rare et cher à proximité de la côte pousse en effet de nombreuses personnes à s'installer dans le Haut-Pays Niçois, provoquant une véritable flambée des prix du foncier dans la vallée,
- ✓ **l'abandon des canaux**, ou le tubage des canaux encore en eau, qui limite la diversification de l'agriculture vers des productions tributaires du réseau d'irrigation (ex : production fruitière, maraîchage),
- ✓ **l'absence de système coopératif** sur les communes du site Natura 2000 qui complexifie l'installation de jeunes agriculteurs et diminue les investissements réalisés dans les équipements agricoles et pastoraux,
- ✓ **le manque de structuration des filières** qui rend difficile la valorisation des produits. La filière viande n'est en effet pas organisée pour vendre les produits localement. Il n'y a par ailleurs qu'un abattoir à Puget-Théniers (limité à 300 tonnes/an).

On constate également sur ce site la **disparition progressive des parcelles de prairies sèches** sur les terrasses anciennement exploitées pour l'agriculture au profit de jardins résidentiels, tel qu'au niveau du secteur de Plangast, entraînant la **banalisation du milieu**.

Par ailleurs, si certaines zones sont sous-pâturées de part leur difficulté d'exploitation liée à la géographie du site, certaines zones font l'objet d'un **surpâturage** local ponctuel. La prédation lupine oblige en effet les agriculteurs à parquer leurs bêtes la nuit, créant une pression de pâturage forte et répétée sur un secteur précis. Cette pression lupine s'ajoute aux contraintes déjà rencontrées par les éleveurs.



Illustration 38 : Terrasses agricoles du quartier de Plangast (à gauche) et du Mounar (à droite)

Cependant des initiatives voient le jour avec par exemple la création du **GEDAR** (Groupement d'Études et de Développement Agricole et Rural), association loi 1901 créée en 2001 afin de favoriser le développement de l'agriculture de la vallée. C'est ainsi que, pour **valoriser les producteurs locaux**, le **Petit Marché Rural de Roquebillière** a vu le jour en 2007. Né d'une concertation entre la commune de Roquebillière, le GEDAR, l'association des commerçants et l'association Vésubie Découverte, ce marché a permis de répondre à une forte demande de la population, des curistes et des touristes en produits locaux. Ce marché, connu et reconnu dans la Vallée, est présent tous les mardis de mars à novembre sur la place de la mairie de Roquebillière.



Illustration 39 : Le marché rural de Roquebillière



La Métropole Nice Côte d'Azur met en œuvre une **stratégie de développement du Haut et Moyen-Pays** dont l'un des axes majeurs est « l'agriculture comme marque identitaire du territoire et comme composante essentielle d'une politique d'aménagement ». L'un des objectifs est d'inciter et d'accompagner les communes dans leurs projets d'installations d'agriculteurs sur leur territoire, en relation avec la Chambre d'Agriculture, ou encore d'inciter à la restauration des éléments du patrimoine agricole (restanques, granges, canaux, etc.). Ainsi sur la Commune de Roquebillière, la Mission pour le développement du Haut et Moyen-Pays de la Métropole Nice Côte d'Azur mène actuellement un travail de recherche des terrains à potentiel agricole pour l'installation d'une exploitation agricole diversifiée (maraichage biologique, apiculture ou autre, etc.). Il est également étudié les possibilités d'approvisionnement en restauration collective locale (cantines scolaires, etc.) en lien avec les actions de l'Agenda 21 de la Métropole portée par la Direction de l'Environnement.

3. Impacts potentiels des pratiques agricoles présentes sur le site et conflits d'usage

Le maintien de l'agriculture représente un enjeu fort pour le site Natura 2000 puisque cette activité contribue à l'entretien des milieux et à la présence d'une diversité d'habitats favorables aux espèces. Cependant ces pratiques peuvent avoir ponctuellement un impact négatif sur la biodiversité, notamment en cas de surpâturage sur une zone à enjeux floristiques.

Tableau 31 : Impacts potentiels de l'agriculture et des conflits d'usage rencontrés sur le site

Approche	Impacts positifs potentiels	Impacts négatifs potentiels	Propositions pour prendre en compte l'activité dans le cadre de la gestion du site
Économique	Retombées économiques directes et indirectes (création d'emploi, valorisation possible du territoire par l'intermédiaire des produits locaux).		Possibilité de mettre en place une action de communication ou de sensibilisation « agriculture et biodiversité » pour valoriser les bonnes pratiques et la biodiversité sur le site.
Écologique	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir des milieux ouverts et conservation d'une mosaïque d'habitats favorable aux espèces par le pastoralisme, ou encore conservation voir extension d'habitats patrimoniaux. - Diminution du risque incendie par le pâturage en forêt. 	<ul style="list-style-type: none"> - Destruction de flore patrimoniale en cas de mauvaise conduite pastorale (surpâturage, etc.). - Erosion des rives et apports en matière organique possible en cas d'abreuvement des troupeaux directement dans le cours d'eau. - Impacts sur de nombreux organismes terrestres et aquatiques en cas d'utilisation excessive d'engrais ou de pesticides (pollution des cours d'eau, empoisonnement insectes/chauves-souris). - Diminution du régime hydrique en période estivale en cas de pompage dans les cours d'eau (mortalité ou affaiblissement des organismes aquatiques). 	<p>Maintenir le pâturage sur le site par la mise en place d'aides aux éleveurs (MAEt) et par la valorisation de leur activité.</p> <p>Etudier l'impact réel de l'agriculture au regard de la capacité d'accueil de chaque unité pastorale et des enjeux écologiques, notamment par la réalisation d'un diagnostic agropastoral.</p> <p>Limiter les impacts négatifs potentiels en mettant en place une gestion raisonnée en partenariat avec les éleveurs (charte Natura 2000 et MAEt).</p> <p>Aider à la rénovation des systèmes d'irrigation et des points d'eau à ciel ouvert.</p>
Conflits d'usage	Certains randonneurs ou cyclistes oublient de refermer les clôtures après leur passage ; problème non rencontré sur le site Natura 2000.		Installer si nécessaire un panneau de sensibilisation pour sensibiliser le public au rôle du pastoralisme et donner les bons réflexes à adopter dans les zones de pâturage (respecter le travail des éleveurs et bergers et la tranquillité des animaux au pâturage).

LA GESTION FORESTIÈRE

Chiffres et éléments clés sur le site Natura 2000 :

- 6 ha de forêt domaniale, 175 ha de forêt communale et 171 ha de forêt privée / soit 43,7 % de forêts publiques et 41,5 % de forêts privées,
- 83 % de couverture forestière,
- des forêts peu exploitées économiquement, notamment à cause du relief et de la qualité des boisements,
- une croissance des forêts au détriment des milieux ouverts,
- en terme de gestion, la régénération naturelle est favorisée ainsi que le sylvopastoralisme dans la forêt communale du site,
- un écobouage encadré réalisé par Force 06,
- de vieux châtaigniers à restaurer en verger pour valoriser les fruits.

1. État des lieux

1.1. Contexte général dans la vallée de la Vésubie et sur les communes du site

La Vésubie est une vallée très forestière caractérisée par un taux de boisement de plus de 60 % et possédant un capital forestier important en qualité et en quantité. La forêt communale dans la Vésubie est majoritaire puisqu'elle concerne 10 420 ha contre 2 770 ha pour la forêt privée, contrairement aux communes du site dont les boisements privés sont majoritaires.

✓ En forêt publique, l'effort continu de réalisation de desserte forestière, avec environ 60 km de linéaires créés par l'ONF au cours des deux dernières décennies, permet aujourd'hui une assez bonne commercialisation des produits. Ces atouts placent la Vésubie comme l'un des bassins d'approvisionnement clés des Alpes-Maritimes pour le sapin et l'épicéa en bois d'œuvre.

✓ La forêt privée de la vallée est une forêt jeune à adulte, issue de la reconquête des milieux et peu de travaux de mise en valeur y ont été réalisés. Le relief (forte pente) et le manque de dessertes adaptées au transport des bois (limitation de tonnage, voies étroites, etc.) contraignent la gestion des forêts privées de la Vésubie.

→ A l'image de la Vésubie, le site Natura 2000 est majoritairement constitué de zones forestières. **Les communes de Roquebillière et de Belvédère**, signataires de la charte forestière de territoire de la Vésubie, ont un taux de boisement respectifs de 77% et de 47%. **Malgré ce taux important, les forêts de ces communes.**

Le tableau ci-dessous dresse un portrait des principales caractéristiques de la forêt sur les communes du site Natura 2000.

Tableau 32 : Chiffres clés concernant la forêt sur Roquebillière et Belvédère en 2010
(Sources : Observatoire de la forêt méditerranéenne)

Commune	Taux de boisement (%)	Surface forêt domaniale (en ha)	Surface forêt communale (en ha)	Surface forêt privée (en ha)
Roquebillière	77	137	769	1070
Belvédère	47	23	1033	2494

1.2. Le peuplement forestier



Illustration 40 : Vieux chênes et sapinière du site Natura 2000 FR9301562 - « Site à Spéléomantes de Roquebillière »

Le site est en grande majorité forestier avec **83 % de couverture forestière** selon l'Inventaire Forestier National (IFN 2004). Les essences principalement rencontrées sont le pin sylvestre, les feuillus (érables à feuille d'aubier, charme houblon, chêne, noisetier, etc.) le pin noir et quelques sapins.

Tableau 33 : Essences rencontrées sur la forêt communale de Roquebillière
(Source : Plan d'aménagement ONF)

ESSENCE	SURFACE BOISEE (%)	SURFACE (ha)
Pin sylvestre	51	484
Sapin	28	263
Feuillus (châtaigner, chêne pubescent, ostrya, etc.)	9	90
Mélèze	5	51
Epicéa	5	46
Résineux divers (pin noir, pin maritime, pin Laricio, etc.)	2	17
TOTAL	100	950

1.3. Structure de propriété forestière

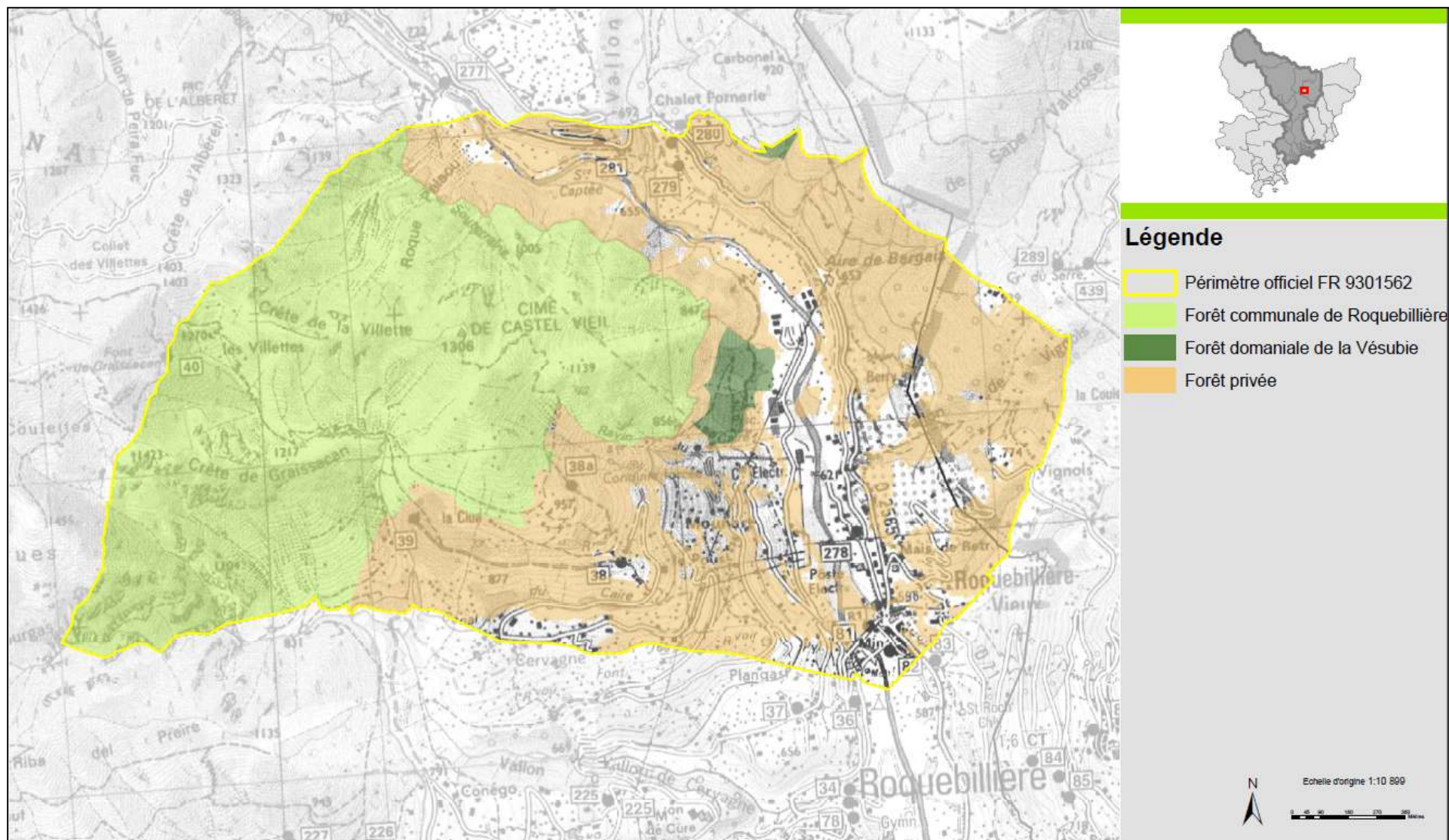
La forêt existe sous trois statuts de propriétés sur le site Natura 2000 : domaniale, communal et privé. **Les forêts publiques représentent 43,7 % de la superficie du site contre 41,5 % pour les forêts privées.**

FORÊT PUBLIQUE

Deux forêts publiques sont localisées sur le site Natura 2000 (voir tableau ci-après). Il s'agit de :

- ✓ La forêt domaniale de la Vésubie : cette forêt de 203 ha est très morcelée et dispersée sur trois communes : Roquebillière, Belvédère et Saint-Martin-Vésubie. Ce morcellement s'explique par l'origine de la propriété de ces terrains, rachetés par l'État aux communes au titre de la restauration des terrains de montagne.
- ✓ La forêt communale de Roquebillière : cette forêt de 1 310 ha a une surface boisée de 950 ha.

Le site Natura 2000 est concerné par environ 3 % de la forêt domaniale de la Vésubie et par 13 % de la forêt communale de Roquebillière. Ces forêts sont toutes deux soumises au régime forestier et certifiées PEFC.



Carte 17 : Structure de propriété forestière sur le site Natura 2000 FR9301562 – « Site à Spéléomantes de Roquebillière »
 (Conception et réalisation : Métropole Nice Côte d'Azur. Sources : DREAL, DDTM, ONF, CRPF, IFN ; Fond cartographique : IGN)

Cf. Atlas cartographique socio-économique – carte n°13 : Structure de propriété forestière sur le site FR 9301562.

Tableau 34 : Données sur la forêt publique des Communes de Roquebillière et de Belvédère
(Source : ONF)

Forêt du site	Surface totale (en ha)	Nombre de parcelles forestières dans le site	Surface dans le site Natura 2000 (ha)	Proportion du site concernée (%)
Forêt domaniale de la Vésubie	203	1	6	< 2
Forêt communale de Roquebillière	1310	Nc	175	42

FORÊT PRIVÉE

A l'échelle des communes de Belvédère et de Roquebillière, **la forêt privée** représente respectivement 209 ha et 276 ha d'après le cadastre, contre 1383 ha et 1246 ha d'après le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) (voir tableau ci-dessous). Cette différence s'explique par le fait que les espaces cultivés ou parcourus par des troupeaux se sont progressivement boisés.

Le site Natura 2000 compte de nombreuses **parcelles forestières privées** représentant **un total de 171 ha**.

Tableau 35 : Données sur la forêt privée des Communes de Roquebillière et de Belvédère
(Source : CRPF)

Communes	Surface forêt privée d'après le cadastre (en ha)	Surface forêt privée d'après étude CRPF (en ha)	Nombre de propriétaires	Nombre de parcelles	Morcellement
Belvédère	209	1383	547	1070	Très morcelé
Roquebillière	276	1246	508	1345	Très morcelé

1.4. Usage et fonction des forêts du site

Les forêts du site Natura 2000 sont le support de nombreuses activités telles que la chasse, le ramassage des champignons, l'accueil du public et la pratique d'activités sportives telle que la randonnée.

Ces forêts ont également un rôle paysager, un rôle environnemental (habitat d'espèces protégées) et un rôle de protection contre les risques naturels (érosion, ravinement, etc.).

1.5. Gestion des forêts sur le site Natura 2000

FORÊT PUBLIQUE

La **gestion des forêts publiques** soumises au régime forestier est assurée par l'ONF en tant que prestataire pour les communes. Ces prestations sont mises en œuvre dans le cadre du service public ou sous forme de convention pour certaines missions particulières dans le respect des principes de mises en concurrence. Les préconisations de gestions des forêts publiques sont fournies par les plans d'aménagement des forêts, validés par le ministre de tutelle.

La **forêt communale de Roquebillière** est marquée par une grande difficulté d'exploitation et de commercialisation des bois. En effet les pentes sont fortes, parfois extrêmes, les sols souvent sales (sapinières à buis) avec de nombreux affleurements rocheux ce qui rend très difficile le travail du bûcheron. De plus, de nombreuses parcelles ne sont pas complètement équipées en pistes à tracteur et le débardage doit alors se concevoir avec un câble.

Malgré un boisement à 90 %, la **forêt domaniale de la Vésubie** est également **très peu exploitée par manque de desserte**. Le plan d'aménagement de cette forêt ne prévoit d'ailleurs presque aucune coupe ; **seuls des travaux de régénération seront réalisés**. Une grande partie de la forêt peut donc être considérée comme étant en évolution naturelle.

→ Au niveau du site Natura 2000 :

- ✓ **Aucune exploitation ou entretien n'a eu lieu depuis plus de 30 ans sur les parcelles forestières publiques et rien n'est prévu à moyen terme** (voir tableau ci-dessous). Le potentiel d'exploitation forestière de la forêt communale de Roquebillière se situe plutôt en périphérie du site, au niveau de la forêt de la Maluna où 20 000 m³ de bois pourraient être exploités par câble.
- ✓ Il n'est pas prévu de réaliser de nouvelles pistes forestières au niveau du site.
- ✓ **Le pastoralisme est l'objectif de gestion principal** sur les parcelles forestières communales situées dans le site Natura 2000 (voir tableau ci-dessous).
- ✓ Aucune replantation ou **boisements RTM** (restauration de terrains de montagne) destinés à contenir l'érosion des sols n'ont été réalisés depuis 20 ans. Les dernières plantations ont concerné le vallon des Imberts (graminées et fruitiers plantés pour stabiliser le terrain).
- ✓ Aucun **brûlage dirigé** n'a été réalisé par FORCE 06 sur les communes du site depuis cinq ans. Par ailleurs, les équipements de prévention des feux (points d'eau, infrastructures) du site satisfont aux besoins actuels.
- ✓ **L'affouage** n'est apparemment pas pratiqué sur le site.

Le tableau suivant synthétise les préconisations de gestion apportées par les plans d'aménagement.

Tableau 36 : Gestion des parcelles forestières publiques du site Natura 2000 FR931562 – « Site à Spéléomantes de Roquebillière »
(Sources : Plans d'aménagement forestier ONF)

Forêt publique	Plan d'aménagement forestier	Période de validité	Préconisations sur les parcelles forestières du site Natura 2000
FC de Roquebillière	X	2005-2019	Les unités 6 et 32 de la forêt communale ont été identifiées comme étant des zones à vocation pastorale (série 3 du plan d'aménagement forestier). Ces parcelles sont louées à un éleveur dans le cadre d'une concession de pâturage. Les moutons arrivent sur les parcelles en automne puis montent en estive au début de l'été. → La concession préconise deux périodes de pâturage : de début mai à mi-juin et de mi-novembre à fin décembre, soit respectivement 40 et 45 jours. La charge animale est de 400 brebis en agnelage de printemps.
FD de la Vésubie	X	2013-NC	Aucun entretien ou coupes ne sont et ne seront réalisés sur la parcelle située dans le site. → Du bois pourrait être abattu mais l'exploitation est rendue difficile par l'absence de dessertes et la présence des lignes électriques de la centrale hydroélectrique d'EDF



Illustration 41 : Lignes électriques au niveau de la parcelle forestière domaniale située sur le site Natura 2000 FR9301562 – « Site à Spéléomantes de Roquebillière » - et limitant l'exploitation forestière

FORÊT PRIVÉE

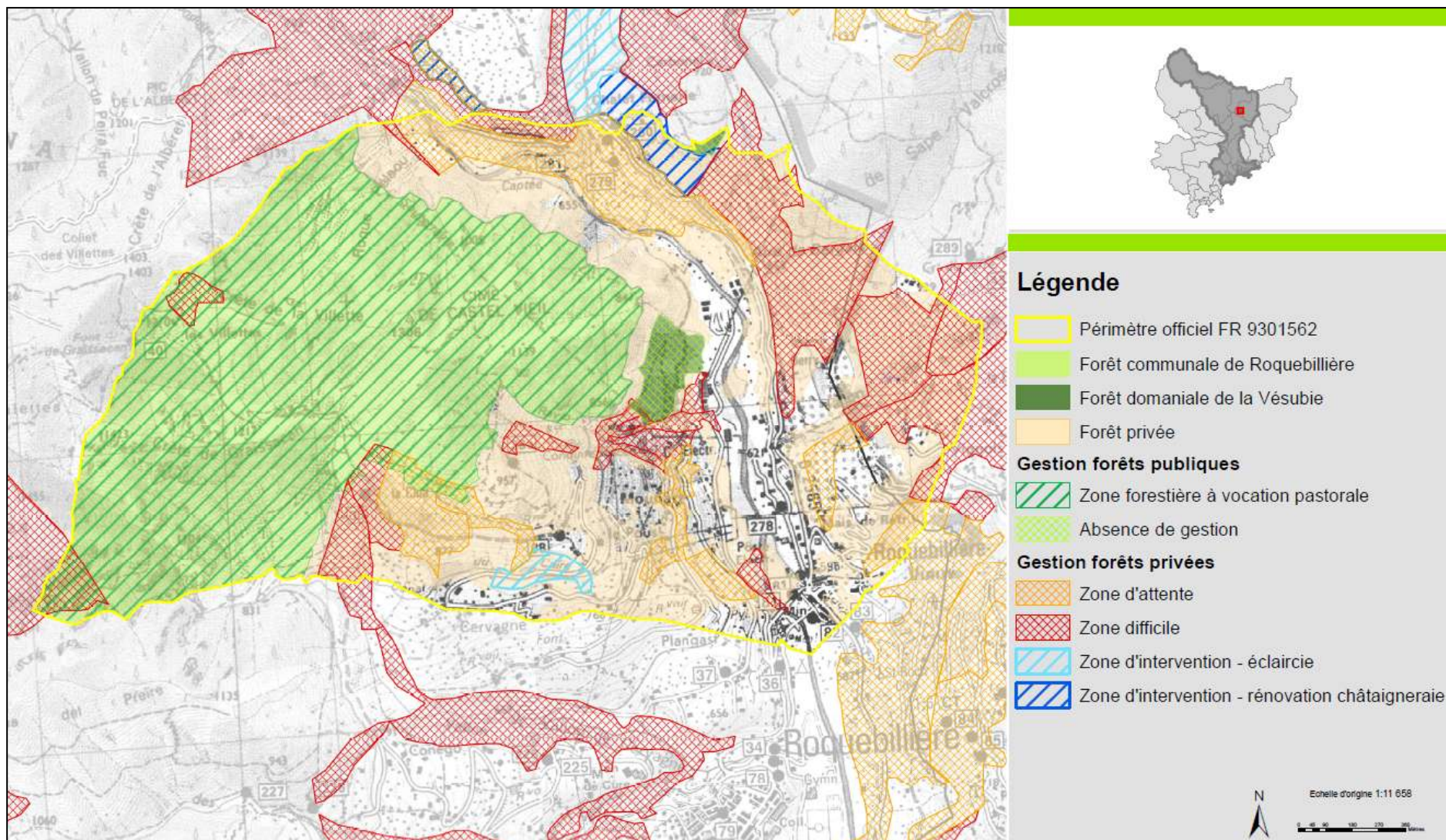
Les **forêts privées** ont des modalités de gestion encadrées par :

- ✓ **le plan de développement de massif** : il consiste en un état des lieux de la forêt privée avec un zonage des enjeux forestiers. Il est mené en concertation avec les acteurs du territoire et propose des opérations adaptées aux particularités de chaque massif, et des actions cohérentes d'une propriété privée à l'autre. Les propriétaires sont associés ensuite au moment de la phase d'animation.
- ✓ **des Plans Simples de Gestion (PSG)** : ils sont établis par les propriétaires des forêts privées (ou par des professionnels comme la Coopérative Provence Forêt) et prévoient les opérations à réaliser pour les 10 à 20 ans à venir. Ils ont un caractère obligatoire pour toute propriété boisée supérieure à 25 ha et sont approuvés par le CRPF. Depuis la loi du 4 Décembre 1985, les PSG peuvent également être présentés de façon facultative pour les propriétés de plus de 10 ha.

A ce jour, sur le site Natura 2000 à Spéléomantes de Roquebillière, le CRPF ne fait état d'**aucun plan simple de gestion en cours de validité**.

Le **plan de développement de massif de la Vésubie** identifie quant à lui sur le site Natura 2000 (voir carte ci-après):

- dix secteurs comme étant des zones difficiles où toute intervention est différée,
- sept secteurs où l'intervention à court terme n'est pas prévue car la forêt est trop jeune ou trop claire, mais envisageable à moyen terme,
- un secteur sur lequel il serait intéressant et « faisable » d'effectuer à court terme des **éclaircies** (secteur n°49 dans le plan de développement de massif),
- **un secteur où il serait judicieux de restaurer la châtaigneraie** (secteur n°12). Il s'agit de quelques vieux châtaigniers, envahis par d'autres feuillus dont le robinier, qu'il serait possible de restaurer pour valoriser les fruits si l'état des peuplements le permet. D'après le GEDAR de la Vésubie, plusieurs problèmes peuvent expliquer l'état d'abandon de ces châtaigniers tels que des problèmes phytosanitaires récurrents avec la maladie de l'encre et le fort morcellement du foncier privé.



Carte 18 : Gestion forestière sur le site Natura 2000 FR9301562 - « Site à Spéléomantes de Roquebillière »
 (Conception et réalisation : Métropole Nice Côte d'Azur. Sources: DREAL, DDTM, ONF, CRPF. Fond cartographique: IGN)

↩ Cf. Atlas cartographique socio-économique - carte n° 14 : Gestion forestière sur le site FR 9301562.

La desserte interne des forêts privées est dans l'ensemble satisfaisante en quantité mais de nombreuses dessertes et voies communales sont souvent étroites et limitées en tonnage.

Il n'existe pas d'enjeux concernant la forêt privée en raison des contraintes de terrain et des peuplements vieillissants sur le site à Spéléomantes de Roquebillière.

→ En conclusion, les forêts au niveau du site Natura 2000 sont peu exploitées économiquement et l'exploitation potentielle à moyen et long terme est limitée. La gestion privilégiée est le maintien en évolution naturelle du peuplement sous la veille de l'ONF, et la mise en place de pâturage.

Défense des forêts contre les incendies (DFCI)

Le département des Alpes-Maritimes s'est doté d'un outil spécifique dédié à la prévention des feux de forêts et couvrant l'intégralité de son territoire : ce sont les forestiers-sapeurs.

Cette structure crée des ouvrages utiles à la DFCI et en assure son entretien. Aujourd'hui, l'inventaire comprend :

- **des pistes ;**
- **des réserves d'eau** spécialisées de toute nature ;
- **des coupures de combustibles** entretenues régulièrement ; le débroussaillage surfacique réalisé principalement de manière mécanique permet de former des zones de protection contre les incendies (coupure de feu - pare-feu). Ces débroussaillages surfaciques peuvent également être menés dans un objectif d'ouverture du milieu pour la chasse ou le pastoralisme (entretien par pâturage) ; l'éleveur et la société de chasse ayant à leur charge la procédure de demande d'autorisation auprès des propriétaires. Ils s'engagent à entretenir la zone au moins pendant 3 ans. Des débroussaillages mécaniques ou manuels peuvent également être réalisés le long des pistes.
- **des brûlages dirigés** réalisés annuellement ; les brûlages dirigés sont réalisés dans un objectif DFCI de lutte contre les écobuages mal maîtrisés. Les brûlages dirigés peuvent être exécutés pour des éleveurs ou des sociétés de chasse. Ceux-ci font l'objet d'une programmation annuelle et d'une autorisation auprès de la préfecture. Un avis est sollicité auprès des différents acteurs (Parc National du Mercantour, ONF, Fédération des chasseurs, ONCFS, DDTM, CERPAM) dans le cadre d'un Comité de suivi organisé 1 fois par an en septembre. Si ces brûlages sont programmés dans des sites particuliers comme des réserves ou des zones Natura 2000, un avis est demandé à l'opérateur ou à l'animateur. Les travaux sont réalisés, en fonction des conditions climatiques, des prescriptions, de janvier à avril ou de novembre à décembre pour la programmation automnale.

Les activités de débroussaillage (mécanique et manuel) et de brûlage dirigé doivent être considérées comme des outils de gestion de l'espace avec un objectif particulier : la défense des forêts contre l'incendie. Ces opérations sont conciliables avec les enjeux Natura 2000 par la prise en compte des espèces animales, végétales et des habitats lors de la programmation de celles-ci.

→ Aucun **brûlage dirigé** n'a été réalisé par FORCE 06 sur les communes du site depuis cinq ans. Par ailleurs, les équipements de prévention des feux (points d'eau, infrastructures) du site satisfont aux besoins actuels.

2. Tendances évolutives

La tendance générale est à l'**enfrichement** et au **reboisement** plus ou moins rapide des espaces ouverts, tels que les secteurs de « la Clue » ou encore « les Villettes ». Les **pins et les feuillus** tendent en effet à se développer depuis quelques décennies sur les terrasses de cultures, et les parcelles en friches, tandis que les **sapinières déperissent** massivement. Le mauvais état sanitaire de ces sapinières s'expliquerait à la fois par l'âge des individus, par la sécheresse de 2003 ou encore par les modifications du régime des pluies. Selon des observations de l'ONF il semblerait en effet qu'il que les pluies soient plus importantes sur Roquebillière mais moins bien réparties dans l'année ; les sols calcaires du site ayant une faible capacité de rétention, la végétation ne profite pas de ce surplus en eau. Il est également à noter que les cimes des sapins sont ravagées ce qui indique qu'ils sont parasités par le gui, favorisant là encore leur déperissement. Le pin subit aussi des attaques modérées et régulières de la processionnaire du pin.

Aucune opération d'entretien ou de travaux n'est prévue sur les parcelles forestières publiques du site Natura 2000 pour les dix années à venir et seules deux parcelles privées pourraient éventuellement faire l'objet d'interventions. En effet le relief, la qualité des boisements et l'état de la desserte sont autant de paramètres qui contraignent les techniques d'exploitations et entraînent des surcoûts.

Pour faire face à ces contraintes, un **panel d'aides** est mis en place pour compenser les dépenses supplémentaires (aide à l'exploitation par câble, aide pour l'exploitation des forêts déperissantes, etc.) notamment par le Conseil régional ou le Conseil général.

De plus, face au manque de visibilité sur l'**état réel de la desserte**, souvent ciblée comme étant la cause du manque d'exploitation des forêts, le Conseil général souhaite élaborer des **Plans de valorisation de massif** pour chaque vallée. Ce travail déjà effectué pour le massif de la Tinée, en partenariat avec l'ACOFOR, l'ONF et le CRPF, a permis d'identifier les secteurs forestiers importants en termes de valorisation potentielle des bois ainsi que les zones où la desserte peut être améliorée. Cette étude sera prochainement réalisée à l'échelle de la vallée de la Vésubie.

La Chambre d'Agriculture souhaite par ailleurs relancer l'**autoconsommation en bois** des agriculteurs dans le Haut et le Moyen-Pays, la plupart étant propriétaires de parcelles forestières, pour une meilleure valorisation de la forêt. Elle a également la volonté d'accompagner, voir d'animer, des **projets de restauration des châtaigneraies** afin de soutenir les Associations Foncières Agricoles (AFA) de la Châtaigneraie de la Tinée, de la Vésubie et de la Roya.



Une Charte Forestière est en cours d'élaboration à l'échelle du territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur. Bâtie en concertation avec les différents acteurs de cette filière, elle permettra d'aboutir à une stratégie ayant pour objectif de créer des débouchés notamment dans les domaines du bois de construction et du bois énergie.

3. Impacts potentiels de la gestion forestière menée sur le site et conflits d'usage

La gestion sylvicole menée actuellement sur le site favorise la régénération naturelle, ce qui préserve les sols et maintient la présence de bois morts favorables à la biodiversité. Cependant l'absence de gestion a pour conséquence le boisement progressif des milieux ouverts et augmente ainsi le risque d'incendies.

Tableau 37 : Tableau récapitulatifs des impacts potentiels de la gestion forestière pratiquée sur le site

Approche	Impacts positifs potentiels	Impacts négatifs potentiels	Propositions pour prendre en compte l'activité dans le cadre de la gestion du site
Économique	Avantage financier pour les communes ou les particuliers (vente/valorisation des bois, économies liées au chauffage au bois, etc.) ;		Suivre l'évolution des projets d'aménagement forestier et de « bois énergie » sur le territoire du site.
Écologique	<ul style="list-style-type: none"> - La quasi-absence d'opérations sylvicoles sur le site favorise la présence de vieux arbres isolés et d'arbres morts (habitats propices pour la faune) et maintient un ombrage sur les cours d'eau (effet thermique positif). Le passage des camions grumiers étant moins fréquent, les impacts sur le sol (ornières, tassement, etc.) et le dérangement de la faune sont moindres. - La restauration des châtaigneraies permettrait de favoriser la biodiversité du site et de conserver un habitat naturel d'intérêt communautaire - L'ouverture des milieux par des éclaircies raisonnées est favorable à la biodiversité. - Le sylvopastoralisme contribue au maintien de milieux ouverts à forte valeur écologique. - L'écobuage dirigé contribue au maintien des zones ouvertes. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'absence d'opérations sylvicoles favorise la fermeture des milieux ainsi qu'une homogénéité dans l'âge et la structure des bois. Cela entraîne une banalisation des habitats et une augmentation des risques d'incendies. - Les éclaircies non raisonnées peuvent diminuer le volume de bois mort et/ou déperissant (défavorables à la biodiversité de la faune lignivore et associée). - Risque de dégradation des pelouses, bois et régénération en cas de mauvaise conduite pastorale. - Risque de destruction d'espèces patrimoniales en cas de mauvaises pratiques de brûlage dirigé. 	<p>Etudier la faisabilité de mettre en place un contrat bois sénescents sur les sapinières ou le secteur à chênes blancs sur Roquebillière.</p> <p>S'associer au CRPF, à la Chambre d'agriculture et aux propriétaires privées pour suivre le projet de rénovation des châtaigneraies du site.</p> <p>Apporter des préconisations, en partenariat avec le Conseil général, en amont des opérations d'écobuage (adapter le choix et les calendriers des brûlages ; vérifier la présence d'espèces protégées et patrimoniales) ; sensibiliser les acteurs locaux (agriculteurs et chasseurs notamment) au fait que les brûlages dirigés sont programmés annuellement et réalisés par le Département.</p>
Conflits d'usage	Pas de conflits d'usage entre les forestiers et les usagers du site (chasseurs, randonneurs, vététistes).		

LES PRATIQUES CYNÉGÉTIQUES

Chiffres et éléments clés sur le site Natura 2000 :

- deux sociétés de chasse, soit plus de 200 chasseurs répartis sur Roquebillière et Belvédère,
- toutes les espèces chassables sont chassées,
- la période de chasse, définie par arrêté, s'étend de septembre à février,
- 66 ha du site Natura 2000 sont concernés par la réserve de chasse de la Maluna,
- aucun point d'agrainage autorisé par arrêté préfectoral n'est situé dans le périmètre Natura 2000,
- aucun aménagement cynégétique n'est réalisé à l'heure actuelle sur le périmètre du site Natura 2000.

1. État des lieux

Pour organiser l'activité de chasse, le **département des Alpes-Maritimes** a été délimité en trois secteurs géographiques (Haut pays, Moyen pays et Littoral) et en **18 unités de gestion (UG)**. Ces unités correspondent à des **territoires cynégétiques** constitués de plusieurs communes. Elles sont définies en fonction des grands types d'habitats, des espèces de gibiers rencontrées, des enjeux locaux, et déterminent le type de gestion à mener sur le territoire. Les mesures de gestion cynégétique sont donc identiques pour les territoires appartenant à une même unité de gestion.

Les communes de **Belvédère** et **Roquebillière** font respectivement parties des **UG 2 et 7**.

Extrait du Schéma départemental de gestion cynégétique des Alpes-Maritimes / FDC 06 :

« La délimitation des UG s'est faite par le regroupement de tout ou partie de communes limitrophes sur la base de critères topographiques, écologiques et paysagers. Dans un souci d'une meilleure gestion, leur délimitation a également pris en compte les domaines vitaux de certaines populations d'ongulés sauvages afin de réunir leurs zones d'hivernage et d'estive dans une même UG. »

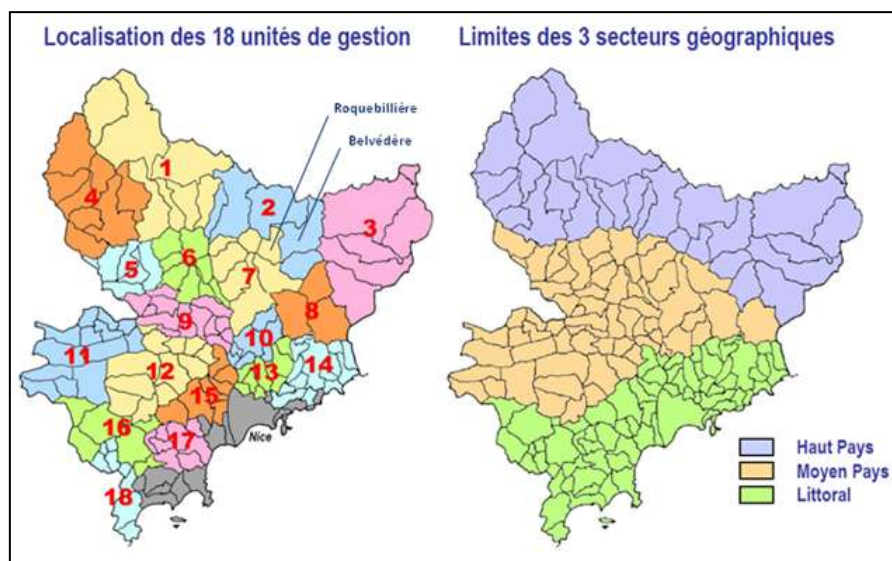


Illustration 42 : Localisation des 18 unités de gestion et des 3 secteurs géographiques sur le Département des Alpes-Maritimes (Source : Schéma départemental de gestion cynégétique des Alpes-Maritimes/FDC 06).

L'activité de chasse est encadrée par de nombreux textes juridiques et notamment :

- ✓ Le **Code de l'Environnement** (article L.425-1 et suivants)
- ✓ La loi du 26 juillet 2000 relative à la chasse
- ✓ La loi Chasse (**LOI n° 2012-325 du 7 mars 2012 portant diverses dispositions d'ordre cynégétique**)
- ✓ L'arrêté annuel relatif à l'ouverture et à la clôture de la Chasse
- ✓ De nombreux arrêtés ministériels relatifs aux espèces (arrêté annuel nuisible « sanglier », arrêté « nuisibles » 2012-2015, arrêté ministériel migrateurs et gibiers d'eau, ...)
- ✓ Le Schéma départemental de gestion cynégétique 2009-2015 (validé par le préfet ; opposable aux chasseurs).

Il existe une société de Chasse par commune du site. Il s'agit d'**associations loi 1901** et non d'Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA). En effet aucune ACCA n'a été mise en place sur le département des Alpes-Maritimes à cause du morcellement du territoire. Historiquement les adhérents de ces sociétés de chasse apportaient donc leur « patrimoine » pour permettre aux associations d'augmenter leur territoire de chasse. La **société de chasse de Roquebillière compte 115 adhérents** contre **100 adhérents pour celle de Belvédère**. Ces sociétés de chasse adhèrent à la Fédération de Chasse des Alpes-Maritimes et sont régies par un statut et un règlement intérieur qu'elles établissent.

La chasse est pratiquée de **septembre à février** conformément à l'arrêté préfectoral annuel relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse avec **4 jours de chasse** autorisés par semaine plus les jours fériés.

Périmètre chassé

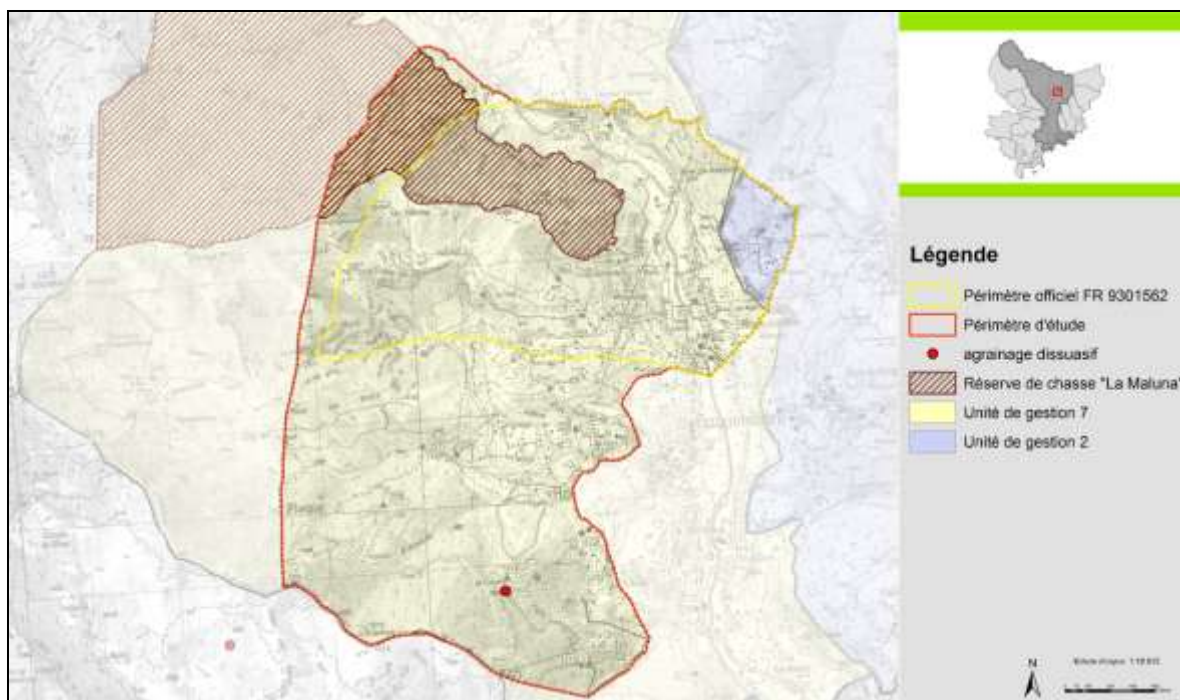
L'ensemble du site Natura 2000 est chassé hormis les zones où la chasse est interdite, notamment :

- ✓ à moins de 150 mètres des habitations pour la chasse avec une arme à feu (arrêté de sécurité publique ; la chasse à l'arc est autorisée) ;
- ✓ dans la **Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de la Maluna**. Cette réserve a été établie en 1974 par arrêté ministériel pour préserver les populations de chamois. D'une superficie de 369 ha, elle s'étend sur Roquebillière et permet la protection du gibier et la préservation des habitats et constitue donc une zone refuge pour les espèces chassables. **Près de 66 ha de cette réserve sont situés sur le site Natura 2000 à Spéléomantes de Roquebillière**. Avec l'évolution de la réglementation, la reconduction tacite de cette réserve qui avait initialement lieu tous les 6 ans s'effectue désormais tous les 5 ans.

L'association de chasse de Roquebillière bénéficie des terrains communaux et loue les terrains domaniaux.

La chasse sur la Terre de Cour :

Depuis 1862 les communes de Belvédère, Roquebillière, Saint-Martin-Vésubie et Lantosque se disputent le droit de chasse sur la terre de Cour. Ce territoire de 3000 ha fait partie du domaine privé de l'Etat français.



Carte 19 : La chasse sur le site Natura 2000 FR9301562 « Site à Spéléomantes de Roquebillière » et sur sa zone d'étude
 (Conception et réalisation : Métropole Nice Côte d'Azur. Sources: DREAL, Fédération de chasse 06, Société de chasse de Roquebillière. Fond cartographique: IGN)

➔ Cf. Atlas cartographique socio-économique - carte n° 15 : La chasse sur le site à Spéléomantes de Roquebillière.

Espèces chassées

Toutes les espèces de grand et de petit gibiers présentes dans l'arrêté général d'ouverture et de fermeture de la chasse sont chassées sur le site :

- ✓ Cerfs, chevreuils et chamois sont soumis au **plan de chasse grand gibier**.
- ✓ Le **sanglier** n'est pas soumis à plan de chasse. Il est chassé le samedi, le dimanche et le mercredi.
- ✓ Le tétras-lyre, la perdrix rouge et la bartavelle sont soumis au **plan de chasse petit gibier** ; le carnet de prélèvement « petit gibier de montagne » est obligatoire.

La chasse est pratiquée à tir en battue au chien courant pour le sanglier et le chevreuil. Le chamois est chassé à l'approche ou à l'affut. Le renard fait l'objet de piégeage.

Gestion cynégétique et agrainage

✓ Agrainage :

L'agrainage est soumis à autorisation par arrêté préfectoral. Sur Roquebillière, cinq points d'agrainage dissuasifs sont autorisés mais aucun n'est situé au sein du périmètre Natura 2000.

✓ Gestion cynégétique :

Les sociétés de chasse contribuent à l'**entretien des paysages** et des milieux en effectuant par exemple des actions de nettoyage, de création de mares ou encore de débroussaillage afin de recréer des espaces ouverts indispensables pour le petit gibier. La société de chasse de Roquebillière débroussaille parfois les chemins qu'elle emprunte. Des petits points d'eau ont par ailleurs été aménagés il y a quelques années au niveau du quartier du Pous, dans le site Natura 2000. Quelques aménagements cynégétiques (céréales, prairies, etc.) et mellifères ont été mis en place sur Roquebillière mais aucun n'est situé dans le site Natura 2000.

2. Tendances évolutives

Le nombre de détenteurs de permis de chasse des associations communales du site diminue chaque année à l'image de ce qui est observé au niveau départemental. En effet le département comptait 8 200 chasseurs en 2013 contre 17 000 chasseurs en 2003 (2 à 3 % de perte de permis par an).

Les populations de gibier semblent quant à elles être globalement stables d'après les données d'attribution des bracelets de chasse de 2007 à 2011 sur les communes du site (voir figure ci-dessous).

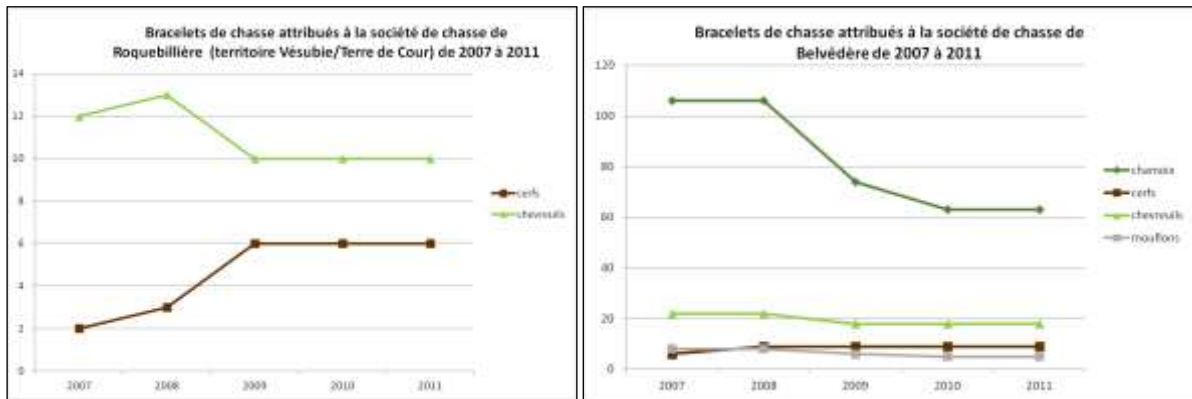




Figure 6 : Evolution de l'attribution des bracelets de chasse de 2007 à 2011 sur les communes du site Natura 2000 à Spéléomantes de Roquebillière.

(Sources : Fédération de chasse des Alpes-Maritimes)

Afin de favoriser les populations de petit et de grand gibiers, le Schéma départemental de gestion cynégétique des Alpes-Maritimes réalisé par la Fédération de chasse 06 prévoit un certain nombre d'actions sur le long terme dont le maintien des milieux ouverts (voir tableau ci-dessous). Ces actions sont également favorables à la biodiversité générale du site. **Il pourrait ainsi être intéressant de développer des actions en partenariat avec la Fédération de chasse 06 et les sociétés de chasse locales dans le cadre de l'animation du document d'objectifs.**

Tableau 38 : Synthèse des actions prioritaires par unité de gestion cynégétique (extrait du Schéma départemental de gestion cynégétique des Alpes-Maritimes/FDC 06)

UG	Espèces prioritaires	Actions prioritaires
02 – HAUTE-VESUBIE 	Tétras-lyre Perdrix bartavelle Lagopède alpin Lièvre variable Marmotte des Alpes	<ul style="list-style-type: none"> Préserver les habitats de reproduction et d'hivernage. Favoriser les travaux d'ouverture des milieux. Prendre en compte les espèces dans les activités pastorales, forestières et touristiques. Poursuivre le suivi d'espèces.
	Cerf élaphe Chevreuil Chamois Mouflon Sanglier	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer les ongulés sauvages dans une gestion dynamique des espaces naturels, en préservant les équilibres agro-sylvo-cynégétique et population/milieu. Prendre en compte les espèces dans les activités pastorales, forestières et touristiques Préserver les zones de brame et d'hivernage. Maintenir une veille sanitaire.
07 – TOURNAIRET 	Tétras-lyre Perdrix bartavelle Lièvre d'Europe Migrateurs terrestres	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser les travaux d'ouverture des milieux. Poursuivre le suivi des prélèvements. Prendre en compte les espèces dans les activités pastorales, forestières et touristiques.
	Cerf élaphe Chevreuil Chamois Mouflon Sanglier	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le développement du chamois. Intégrer les ongulés sauvages dans une gestion dynamique des espaces naturels, en préservant les équilibres agro-sylvo-cynégétique et population/milieu. Prendre en compte les espèces dans les activités pastorales, forestières et touristiques. Préserver les zones d'hivernage. Maintenir une veille sanitaire des espèces.

3. Impacts potentiels des pratiques cynégétiques sur le site et conflits d'usage

Les pratiques cynégétiques du site ne perturbent pas les habitats communautaires si elles sont pratiquées dans le respect des règles en vigueur. Les chasseurs sont par ailleurs des relais importants sur le terrain et sont de plus en plus sollicités en tant qu'acteurs de la conservation des sites.

Tableau 39 : Impacts potentiels des pratiques cynégétiques rencontrées sur le site et conflits d'usage

Approche	Impacts positifs potentiels	Impacts négatifs potentiels	Propositions pour prendre en compte l'activité dans le cadre de la gestion du site
Économique	Avantage financier pour les chasseurs (ressource alimentaire, vente des peaux, etc.)		
Écologique	<ul style="list-style-type: none"> - Régulation du gibier et diminution des dégâts provoqués par le sanglier ou le chevreuil sur les parcelles agricoles. - Maintien des populations de sanglier par la présence de points d'agraineage hivernal dissuasif, en dehors du site Natura 2000. - Veille écologique des chasseurs. - Lutte contre la fermeture des milieux grâce aux actions de débroussaillage des chemins du site. 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de pollution du milieu en cas d'abandon de cartouches ou de déchets. - Risque de destruction de la flore remarquable lors du débroussaillage ou par piétinement lors de la pratique. - Risque d'introduction d'espèces végétales exogènes (lors de plantation de haies, cultures, etc.). - Pollution génétique par l'introduction d'animaux issus de souches non sauvages ou de territoires géographiquement éloignés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l'embroussaillage du site (notamment secteur de la Clua) par la mise en place de contrat Natura 2000 avec la société de chasse locale. - Sensibiliser les chasseurs à la biodiversité du site pour diminuer les impacts négatifs potentiels de leur activité : signature de la charte Natura 2000. - Informer les chasseurs sur les zones à enjeux écologiques pour éviter tout piétinement ou toute atteinte de la flore patrimoniale notamment lors d'opérations de débroussaillage.
Conflits d'usage	Conflits entre les sociétés de chasse de Roquebillière et Belvédère concernant l'usage de la Terre de Cour.		

LES PRATIQUES PISCICOLES

Chiffres et éléments clés sur le site Natura 2000 :

- 1 Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique réciproitaire,
- une pratique de la pêche de mars à septembre,
- présence d'une population de Truite fario de souche méditerranéenne locale pure,
- 472 m de parcours « No Kill »,
- une problématique de colmatage progressif des fonds, de colonisation des cours d'eau du site par le *Buddleia* et de modification du régime hydraulique du site liée aux différents barrages et captages en amont du site.

1. État des lieux

Conformément au code rural, la pratique de la pêche répond aux obligations d'organiser la gestion de la ressource piscicole. La Fédération des Alpes-Maritimes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA 06) est l'organe compétent qui organise cette gestion au niveau du département. Elle a rédigé le **Plan Départemental pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion des Ressources Piscicoles** (PDPG) en 2002. Ce document a pour objectif d'harmoniser les demandes des pêcheurs face à la réalité écologique des milieux.

Au niveau du site Natura 2000 à Spéléomantes de Roquebillière, c'est l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique (AAPPMA) de Roquebillière « **la Vésubienne** » qui gère l'activité de pêche. L'association comptait **110 adhérents** en 2013. Il est cependant difficile d'estimer le nombre exact de personnes pêchant au sein du site Natura 2000 puisque l'association est réciproitaire. La zone est donc potentiellement fréquentée par des pêcheurs provenant d'autres secteurs ; il y a en effet près de 8000 cartes de pêche dans le département et la réciproité est active avec plus de 50 départements.

La pêche est autorisée sur le site du **2^e samedi de mars au 3^e dimanche de septembre** dans le respect de l'arrêté préfectoral réglementant l'exercice de la pêche en eau douce dans le département des Alpes-Maritimes. Parmi les modes de pêche autorisés, les techniques de pêche au toc, de pêche à la mouche et de pêche au lancé sont le plus souvent pratiquées.

La **Truite fario** (*Salmo trutta ssp. fario*) est l'espèce dominante au niveau du site; il s'agit de la souche de truites fario « Var-Vésubie » dont la population méditerranéenne locale est remarquable par sa pureté et sa représentativité.

Cette espèce bénéficie de la protection de son biotope. Il est en effet interdit de marcher dans les cours d'eau de 1^{ère} catégorie de l'ouverture de la pêche au 15 avril afin de protéger les frayères. Par ailleurs, le prélèvement est limité à **10 truites par jour et par pêcheur** (maille de 20 cm) et **conseillé à 6** par la société de pêche de Roquebillière.

Réglementation à prendre en compte dans le cadre de l'activité de pêche au niveau du site Natura 2000 :

- un **Secteur No Kill** de 472 mètres est à respecter entre le Pont du Vieux village et le confluent avec le Cervagné. Seule la pêche à la mouche y est autorisée et tout poisson capturé doit être remis à l'eau,
- une **Réserve de pêche** est présente sur la Commune de Roquebillière, sur le ruisseau des Caudans, en amont du périmètre Natura 2000,
- la pêche de la grenouille verte et de la grenouille rousse est autorisée : du 1^{er} janvier au 26 février 2012 et du 2 juin au 31 décembre 2012,
- la pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil, ni plus d'une demi-heure après son coucher.

La présence du chabot est également avérée au niveau du tronçon de la Vésubie. Cette espèce est fortement présente en aval du site et impactée en amont du site en raison de la pollution des eaux (notamment par la présence de matières en suspensions).

SECTEURS DE PÊCHE

Au niveau site Natura 2000 et aux alentours, la Truite fario est pêchée au niveau :

- ✓ de la Vésubie,
- ✓ du vallon de l'Espailart en rive gauche,
- ✓ du vallon des Imberts et du Cervagné en rive droite.

MODE DE GESTION

L'AAPPMA est responsable de l'empoissonnement et de l'alevinage sur le site.

- ✓ **Empoisonnement** : le versement de 200Kg/an de truite fario a lieu en mars dans des secteurs limités pour compenser la pression de pêche à l'ouverture et assurer la préservation des espèces naturelles.

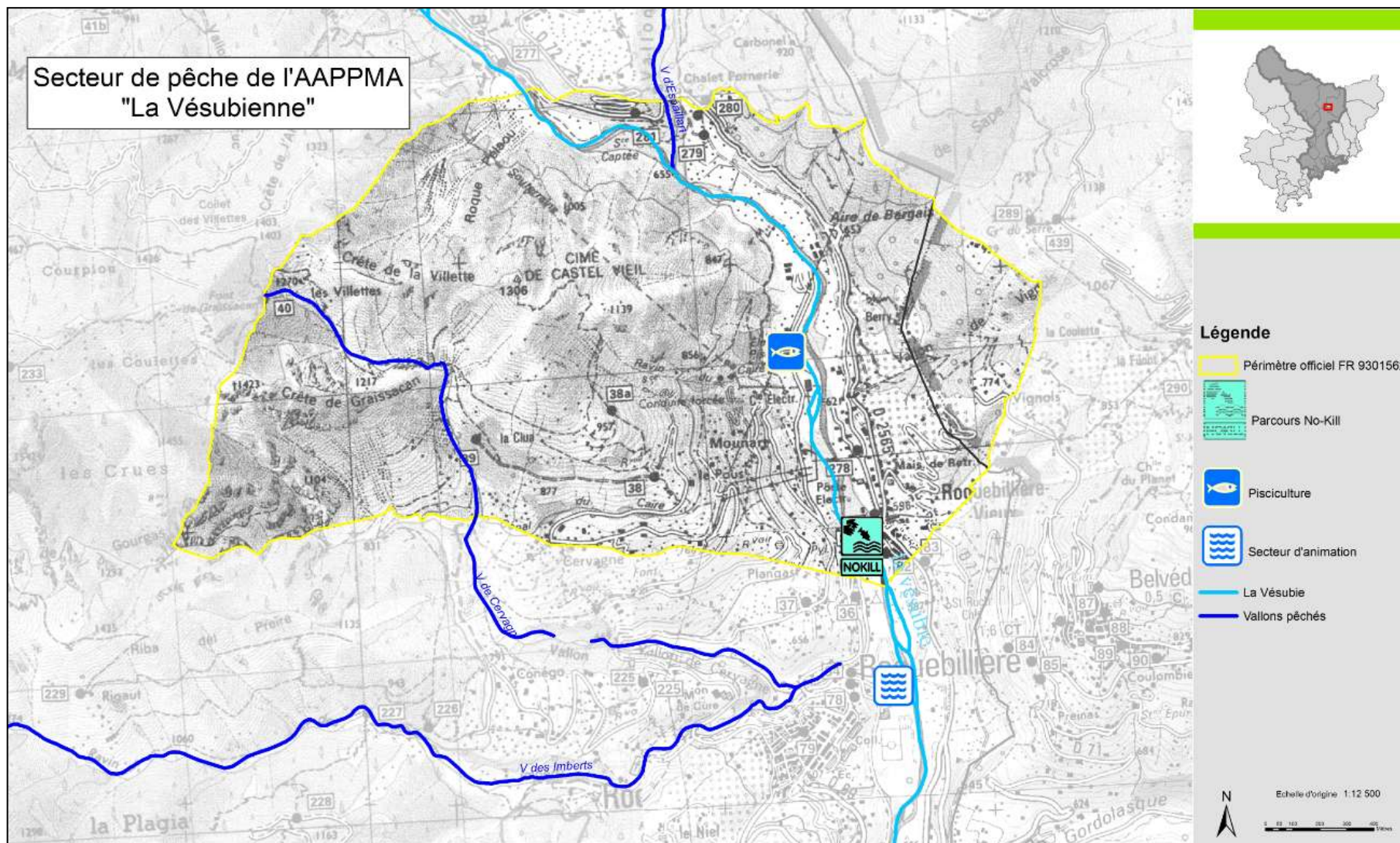
L'empoissonnement est réalisé par le Centre Piscicole de Roquebillière, disposant d'un agrément européen et délivrant des poissons contrôlés au niveau sanitaire. Le poisson est très rapidement pêché et les truites utilisées sont triploïdes* pour éviter toute reproduction avec les espèces présentes dans le milieu.

- ✓ **Alevinage** : les alevins sont introduits en plusieurs points du site entre 0,24 et 0,27 grammes. Ils proviennent soit de l'élevage du lac de Saint Grat à Gordolasque, soit du ruisseau pépinière des Caudans, soit de boîtes Vibert achetées au centre piscicole de Roquebillière.
 - en octobre : environ 3000 alevins introduits dans la Vésubie,
 - 5 000 œufs en février,
 - 5 000 alevins lâchés dans les vallons en mars.



Illustration 43 : Alevins (à gauche) provenant du centre piscicole de Roquebillière (à droite) situé au sein du site Natura 2000

* Triploïde : état d'un sujet dont les cellules ont une constitution anormale, comprenant 3 lots de chromosomes au lieu de 2.



Carte 20 : La pêche sur le site Natura 2000 FR9301562 – « Site à Spéléomantes de Roquebillière »

(Conception et réalisation : Métropole Nice Côte d'Azur. Sources: DREAL, Fédération de pêche 06, Société de pêche de Roquebillière. Fond cartographique: IGN)

Cf. Atlas cartographique socio-économique - carte n° 16 : Carte de la pêche sur le site à Spéléomantes de Roquebillière.

L'AAPPMA est également en charge de l'**animation** autour de ce loisir. Elle organise des concours de pêche ou des opérations de sensibilisation et de découverte de la pêche auprès des enfants et des adultes au niveau du plan d'eau de pêche de Roquebillière, et avec le concours de son club mouche très actif.



Illustration 44 : Plan d'eau de pêche de Roquebillière, en périphérie du site à Spéléomantes de Roquebillière

© P. CHEVALIER 2013

2. Tendances évolutives

La **qualité et la quantité du peuplement piscicole** ont globalement **augmenté** depuis les dix dernières années, avec 90 % de souches endémiques.

En revanche la **qualité des milieux aquatiques du site s'est fortement dégradée** ce qui pourrait s'expliquer par :

- ✓ un colmatage progressif des fonds ; ce colmatage est notamment favorisé par l'enrichissement ponctuel en matières en suspension provenant des rejets d'eaux de lavage de granulats d'une entreprise située en amont du site Natura 2000 (voir Fiche F « Les activités industrielles et commerciales ») ;
- ✓ la colonisation par le Buddleia (espèce végétale classée comme envahissante) des cours d'eau du site qui diminue la surface des zones de frayères et nuit à la reproduction des truites (voir partie « Espèces invasives », Chapitre III Tome 1) ;
- ✓ la modification du régime hydraulique du site notamment liée à des barrages et captages situés en amont (barrage du Boréon, captages madone de Fenestre, Gordolasque, etc.) (voir Fiche F « Les activités industrielles et commerciales » et H « Urbanisme et aménagement du territoire ») ;
- ✓ des pollutions ponctuelles dans les cours d'eau.



Illustration 45 : Colmatage des fonds et déchets dans la Vésubie au niveau du site à Spéléomantes de Roquebillière

On constate par ailleurs une **diminution de la pratique de la pêche** sur les communes du site Natura 2000 au même titre qu'au niveau national. Cette pratique diffuse est de plus en plus respectueuse des milieux naturels et de la biodiversité. Ainsi les AAPPMA réalisent des actions de lutte contre les espèces envahissantes, de protection des frayères et veillent au respect de la réglementation (période de pêche, protection des frayères, etc.).

Il pourrait donc être envisagé de mettre en place des actions contre le buddleia ou de nettoyage des berges avec l'association de pêche de Roquebillière dans le cadre de la mise en œuvre du Document d'Objetifs.

3. Impacts potentiels des pratiques piscicoles sur le site et conflits d'usage

Les pratiques piscicoles ont peu d'impacts si elles sont pratiquées dans le respect des règles en vigueur. Les pêcheurs sont par ailleurs des relais importants sur le terrain et sont de plus en plus sollicités en tant qu'acteurs de la conservation des sites.

Tableau 40 : Impacts potentiels des pratiques piscicoles sur le site et conflits d'usage

Approche	Impacts positifs potentiels	Impacts négatifs potentiels	Propositions pour prendre en compte l'activité dans le cadre de la gestion du site
Économique	Avantage financier pour les pêcheurs (ressource alimentaire, etc.); dynamisation par l'organisation des concours de pêche		
Écologique	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du milieu (présence sur le terrain et études des associations et de la fédération de pêche). - Veille des pêcheurs sur les cours d'eau. - Les pêcheurs contribuent à la restauration des milieux (entretien des sentiers d'accès, débroussaillage, intervention sur les espèces envahissantes). 	<ul style="list-style-type: none"> - L'empoisonnement peut avoir des impacts non anodins tels que la concurrence entre les poissons déversés et le peuplement en place. Les truites surdensitaires semblent cependant être rapidement éliminées les jours suivant l'ouverture de la pêche. - Surpiétinement localisé dans les ruisseaux ou sur les berges lors de la pratique (impacts sur les frayères et la végétation). 	Valoriser les actions mises en place par la société de pêche locale (contrats Natura 2000 permettant de financer un chantier d'élimination du buddleia; opérations de nettoyage des berges à valoriser dans la presse).
Conflits d'usage	Conflits avec : <ul style="list-style-type: none"> - la pratique du kayak et de l'hydrospeed pendant la période de fraie, - les canaux d'irrigation « illégaux » qui ont des impacts en période d'étiage (perte en 10 ans de 3 sources). 		Sensibiliser la fédération française de canoë kayak sur la problématique des frayères, et se rapprocher du Conseil général qui travaille actuellement sur une détermination des périodes de pratique de ces activités. S'assurer de la prise en compte des impacts cumulés des différents projets utilisant la ressource en eau.

LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE

Chiffres et éléments clés sur le site Natura 2000 :

- une offre touristique basée sur la randonnée, le bien-être et la santé,
- une fréquentation diffuse d'avril à novembre et principalement liée aux curistes de la station thermale de Berthemont-les-Bains,
- un taux de fréquentation estivale qui devrait augmenter depuis la création du bassin de baignade biologique et le projet de nouvelle station thermale de Roquebillière,
- un tourisme vert à développer en travaillant notamment en partenariat avec les guides de Montagne du secteur.

1. État des lieux

L'observatoire touristique de la Côte d'Azur estime que la Côte d'Azur, qui inclut **le département des Alpes-Maritimes** et Monaco, compte environ 11 millions de séjours par an (chiffres pour 2013). Avec un pic de fréquentation au 15 Août, la Côte d'Azur accueille généralement entre 50 000 et 600 000 touristes par jour. Cette évaluation ne prend en compte que les séjours des non azuréens et pour une durée supérieure à une journée. Le département des Alpes-Maritimes, de par sa variété de paysages et d'équipements, propose des tourisms très différents dont le tourisme balnéaire bien sûr, le tourisme culturel, le tourisme de montagne mais aussi le tourisme d'affaires.

OFFRE TOURISTIQUE

La **Vallée de la Vésubie** est considérée comme la porte d'entrée du Parc National du Mercantour avec les grands sites du Boréon, de la Madone de Fenestre, de la Gordolasque et de l'Authion qu'elle recèle. Paradis des sportifs, la vallée de la Vésubie offre une large palette d'activités de pleine nature, été comme hiver, de la randonnée à la pêche à la truite, en passant par les activités en eau vive et l'alpinisme.

L'offre touristique de Roquebillière et de Belvédère est donc tout naturellement principalement axée sur les thématiques de la **randonnée**, du **bien-être** et de la **santé**.

Idéalement situées au cœur du Pays Vésubien et aux portes du Parc National du Mercantour, les communes de Roquebillière et de Belvédère sont en effet le **point de départ rêvé pour de nombreuses randonnées** ou toute autre **activité ludique et sportive** ; Belvédère étant notamment le passage obligé pour la célèbre vallée de la Gordolasque. Six établissements touristiques de Roquebillière adhèrent par ailleurs à la charte « accueil Alpes-Maritimes à vélo » du Conseil général. Cette charte engage les professionnels à proposer un accueil et des services adaptés au tourisme à vélo.

L'atout touristique principal de la commune de Roquebillière réside dans le fait qu'elle abrite l'unique station thermale des Alpes-Maritimes. Au cœur d'une forêt de Châtaigniers, à 960 mètres d'altitude, la **station thermale de Berthemont-Les-Bains** est conseillée pour les traitements des rhumatismes et des voies respiratoires. Les thermes utilisent pour cela plusieurs sources thermales riches en soufre, en sodium, en silice et en oligo-éléments (sources Saint-Jean Baptiste et Saint Julien). Le thermalisme est d'une façon directe ou indirecte, le moteur économique de Roquebillière.

Les communes de Roquebillière et de Belvédère charment également les visiteurs de part leurs ruelles étroites, leurs édifices religieux et leurs granges traditionnelles de montagne. Depuis août 2013, Roquebillière attire par ailleurs vacanciers et locaux avec l'ouverture d'un **bassin de baignade biologique**, le premier du département.

Tableau 41 : Offre touristique sur les communes du site Natura 2000

* : offre touristique située en tout ou partie au sein du site Natura 2000 à Spéléomantes de Roquebillière
(Sources : Office de Tourisme et Portail Vésubien)

Commune	Offre touristique
Roquebillière	<p>Patrimoine religieux : église de Saint-Michel de Gast du 14^{ème} siècle*, chapelle des Pénitents Blancs, église du Cœur immaculé de Marie (20^{ème} siècle) du Roquebillière-Nouveau, chapelle rurale Saint-Julien, oratoire Saint-Roch, chapelle de la Madone de Berthemont.</p> <p>Patrimoine culturel : médiathèque, expositions annuelles à l'Office du Tourisme, Galerie des arts Vésubiens.</p> <p>Activités/loisirs de pleine nature : sentiers de randonnée* (<i>voir fiche F « Les sports et loisirs de pleine nature »</i>), promenades en calèche, ferme pédagogique, bassin de baignade biologique.</p> <p>Sept restaurants.</p> <p>Centre d'accueil ou d'information touristique : Office de tourisme, Maison du Département, Mairie.</p>
Belvédère	<p>Patrimoine religieux : église paroissiale Saint-Pierre et Saint-Paul du 17^{ème} siècle, quatre chapelles (Le Planet, Saint-Grat, Saint-Blaise, Saint-Antoine), deux oratoires.</p> <p>Patrimoine culturel : Musée du lait.</p> <p>Deux restaurants.</p> <p>Centre d'accueil ou d'information touristique : Office de tourisme, Mairie.</p>

Il est également à souligner la présence d'une **offre touristique à proximité immédiate** de ces communes avec la via ferrata « les canyons de Lantosque » à 10 minutes en voiture, le Centre Alpha « Le temps du Loup au Boréon » à 25 min ou encore la luge d'été, la via-ferrata, l'accro branches et le golf de la Colmiane à 30 min.

Loin de la canicule estivale et des caprices climatiques des hautes montagnes, les deux villages sont donc le lieu privilégié et idéal pour des vacances.

Quelques exemples de l'offre touristique :



Le bassin de baignade biologique de 1200 m² a été inauguré en août 2013 et peut accueillir jusqu'à 325 baigneurs par jour.

L'eau est maintenue entre 21 °C et 24 °C et ne contient ni chlore ni produits chimiques. Elle circule entre le bassin de baignade et le bassin de filtration de 500m² où elle est épurée par l'action combinée de bactéries et de végétaux.



L'Eglise de Saint-Michel de Gast dite « des Templiers » est située à mi-chemin entre le Vieux et le Nouveau village de Roquebillière. Elle réunit dans son architecture et son décor des éléments s'étalant sur plus de 800 ans. Donnée en 1141 par Pierre 1^{er}, évêque de Nice, aux hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, l'église est aujourd'hui classée monument historique.



Le musée du lait, jadis coopérative laitière, regroupe tous les anciens ustensiles traditionnels utilisés autrefois pour la production du lait et de ses dérivés.

PROFIL TOURISTIQUE

La fréquentation touristique de manière générale est assez concentrée de **juin à septembre**, avec un pic de fréquentation en juillet et août, tandis que la fréquentation liée aux curistes est plutôt diffuse d'avril à novembre.

Si l'office du tourisme recensait près de 11 562 visiteurs en 2009, il est cependant difficile d'estimer la fréquentation réelle des communes et encore moins celle du site Natura 2000.

La provenance des visiteurs est essentiellement française mais la fréquentation touristique devient progressivement cosmopolite ; les appartements meublés sont en effet plus fréquemment loués par des italiens, des allemands, des anglais ou encore des canadiens.

A la fin de chaque été, à l'occasion des fêtes traditionnelles, les deux communes attirent également une **fréquentation** de type « **locale** » (départementale voir régionale). Le dernier week-end de septembre, à Belvédère, une grande fête villageoise célèbre par exemple la fin de la transhumance et le retour des troupeaux, avec expositions des vieux métiers d'autrefois, forgerons, vanniers, maréchaux-ferrants et des banquets collectifs.

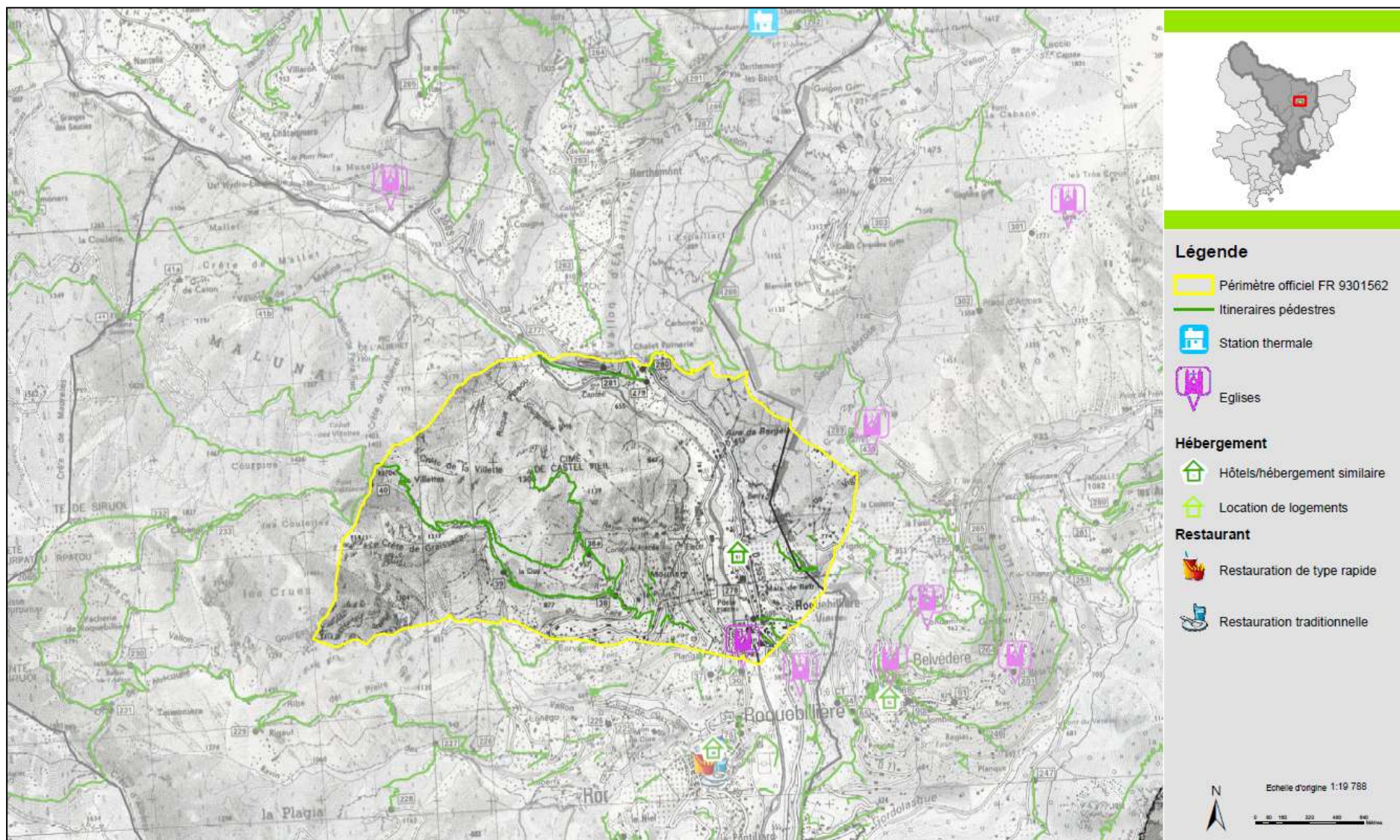
OFFRE D'HÉBERGEMENT

Les communes du site Natura 2000 à Spéléomantes de Roquebillière disposent d'une belle variété d'hébergement pour les longs séjours mais souffrent d'un manque d'offre pour les courts séjours. Cette offre d'hébergement est synthétisée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 42 : Offre d'hébergement sur Roquebillière et Belvédère

* : offre d'hébergement située en tout ou partie au sein du site Natura 2000 à Spéléomantes de Roquebillière
(Sources : Office du Tourisme, INSEE)

	Commune de Roquebillière	Commune de Belvédère
Hôtel	Hôtel Bar des Sports, Hôtel/Restaurant Le Saint Sébastien	Hôtel du Grand Capelet
Meublés	90 appartements meublés classés (4 à 5 pièces) * – location à la semaine (gestion par l'association « meublés des merveilles » ou listing tenu par l'office du Tourisme)	1 meublé classé
Chambres d'hôtes	Chambre d'hôtes « A la ferme », la Ferme « les cartons »	0
Camping	Camping Les Templiers *	0
Gîtes de France	7	16
Refuges/Gîtes de Montagne	1	4
Maisons familiales / Villages vacances	Village Vacances « La Semeuse »	
Résidences secondaires	338	661



Carte 21 : L'offre touristique et d'hébergement sur le site Natura 2000 FR9301562 - « Site à Spéléomantes de Roquebillière »

(Conception et réalisation : Métropole Nice Côte d'Azur. Sources: DREAL, Métropole Nice Côte d'Azur, CCI. Fond cartographique: IGN)

➡ Cf. Atlas cartographique socio-économique - carte n° 17 : L'offre touristique et d'hébergement sur le site Natura 2000 à Spéléomantes de Roquebillière

2. Tendances évolutives

L'offre touristique sur les communes du site a beaucoup changé en 10 ans. Cette évolution est liée à la volonté des mairies et des Offices de Tourisme de valoriser et d'investir sur le patrimoine touristique de leur commune.

Roquebillière a ainsi connu une augmentation par cinq du nombre de visiteurs en 10 ans. La nette hausse du produit de la taxe de séjour entre 1991 et 2011 traduit notamment ce phénomène (voir figure ci-dessous).

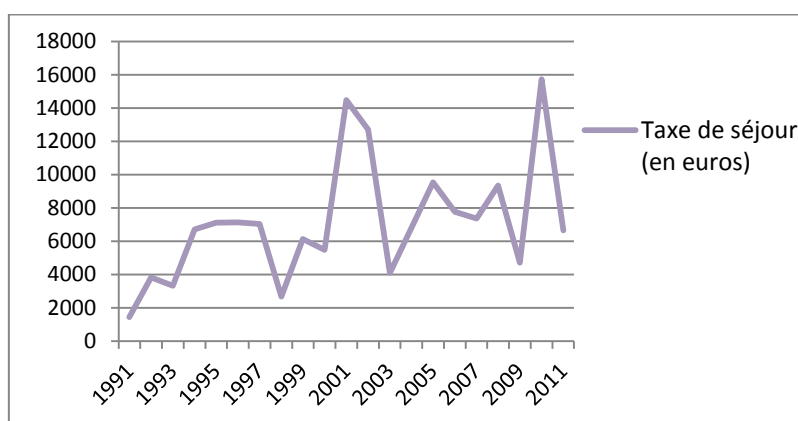


Figure 7 : Évolution du produit de la taxe de séjour sur Roquebillière entre 1991 et 2011 (Sources : Touriscope)

Certains éléments peuvent également venir modifier le type et le taux de fréquentation touristique des communes du site dans les prochaines années :

- ✓ l'Office du Tourisme de Roquebillière a décelé une **demande touristique croissante pour la culture et les loisirs**. Les communes de Roquebillière et de Belvédère pourraient donc être amenées à développer ces offres (ouverture d'un nouveau musée, etc.) ;
- ✓ le nouveau **bassin de baignade biologique** de 1 200 m² de Roquebillière a rencontré un franc succès depuis son inauguration en août 2013. Le taux de fréquentation estivale devrait ainsi connaître une nette hausse ;
- ✓ une **nouvelle station thermale** devrait être créée sur Roquebillière. L'opération, pilotée par le Syndicat Mixte pour le Développement de la Vallée de la Vésubie et du Valdeblore (SMVVV), a fait l'objet d'une autorisation d'unité touristique nouvelle (UTN) au sens des articles L. 145-9 et suivants de code de l'urbanisme en avril 2011. Cette station thermale prendra place sur le plateau de l'ancien centre de vacances de Beauséjour au quartier de Berthemont. Ce projet devrait donc contribuer à l'augmentation de la fréquentation touristique de la commune et par conséquent du site Natura 2000.

Par ailleurs, à l'exception de la randonnée, le tourisme vert est peu développé sur la Commune. Une des actions à envisager dans le cadre du document d'objectifs du site Natura 2000 à Spéléomantes de Roquebillière serait de **se rapprocher des guides de Montagne** présents sur ce territoire (« Guides du Mercantour » à Saint-Martin-Vésubie, et « l'AGAAM » : association des guides et accompagnateurs des Alpes-Maritimes) pour les **informer** de la présence du site Natura 2000, et leur délivrer les éléments clés afin qu'ils puissent sensibiliser les randonneurs aux enjeux liés au site et contribuer ainsi à sa valorisation.

3. Impacts potentiels des pratiques touristiques rencontrées et conflits d'usage

Le tourisme a un impact direct et indirect sur l'économie locale des communes du site en termes de revenus, de recettes, d'emplois, de valeur ajoutée, d'investissement, de production et de perspectives commerciales. Le tourisme contribue autant à la diversification de l'économie qu'à la protection de l'environnement et au développement social, culturel, économique et à l'attractivité générale de cet espace.

Tableau 43 : Impacts potentiels des pratiques touristiques rencontrées sur le site et conflits d'usage

Approche	Impacts positifs potentiels	Impacts négatifs potentiels	Propositions pour prendre en compte l'activité dans le cadre de la gestion du site
Économique	Contribue au dynamisme de l'économie (recette importante dans l'hôtellerie, les commerces, les loisirs, etc.) et génère de nombreux emplois.		
Écologique	<ul style="list-style-type: none"> - Permet de répartir la fréquentation touristique sur des sites moins sensibles à la dégradation en cas de tourisme axé sur la visite du village et des sites religieux ou culturels. - Sensibilisation du public possible par des balades accompagnées en sites naturels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Risques de surpiétinement des berges, érosion des milieux naturels, pollutions diverses liés à la fréquentation touristique. - Risques d'incendie potentiellement accrus avec l'augmentation de la fréquentation. - L'augmentation du nombre de touristes « de nature » peut entraîner une concentration des pressions sur certains sites. 	<ul style="list-style-type: none"> - Former les guides de montagne aux enjeux de ce site Natura 2000 afin qu'ils puissent sensibiliser les randonneurs. - Installer l'exposition sur Natura 2000 dans les structures d'accueil des touristes (Office du tourisme, Maison du Département, Mairie, etc.)
Conflits d'usage	Pas de conflits d'usage sur le site Natura 2000.		

LES SPORTS ET LOISIRS DE PLEINE NATURE

Chiffres et éléments clés sur le site Natura 2000 :

- 3 circuits de randonnée et 2 parcours VTT majoritairement fréquentés, pour une pratique relativement bien présente,
- 1 site de canyoning,
- une pratique du canoë-kayak et de l'escalade anecdotique et réservée à un public averti,
- la possibilité d'intégrer le site d'escalade du Caïre del Mel au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI),
- un tissu associatif moteur et sensibilisé à la préservation de l'environnement,

1. Etat des lieux et tendances évolutives des pratiques sur le site Natura 2000

1.1. La randonnée

La **randonnée pédestre** est probablement l'activité la plus pratiquée sur le site Natura 2000, bénéficiant d'un vaste réseau de sentiers inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), entretenus et équipés par le Conseil général des Alpes-Maritimes. Tous les sentiers sont susceptibles d'être empruntés, toutefois seuls quelques itinéraires sont fréquentés régulièrement par les locaux et sont situés pour partie dans le site Natura 2000, tels que :

- ✓ le **circuit de la Maluna** qui rejoint la crête de Graissacan et passe par la Cime de Castel Vieil : il s'agit d'une balade classique avec un point de vue sur la Vésubie et les villages de Roquebillière et Belvédère. Il est bien fréquenté par les randonneurs mais aussi par les chasseurs et les cueilleurs (champignonneurs, etc.),
- ✓ le parcours aller/retour qui rejoint la **Cime de Castel Vieil** : il offre de beaux points de vue et est fréquenté toute l'année,
- ✓ une partie du **sentier Valléen** : celui-ci est emprunté par une randonnée référencée au guide Randoxygène du Conseil général des Alpes-Maritimes (circuit de la Maluna (durée 6h)).

L'Office de Tourisme de Roquebillière propose par ailleurs 12 circuits de randonnée pédestre sur la commune dont 7 sont situés en tout ou pour partie dans le site Natura 2000. A noter également la présence d'un circuit labellisé « **Station trail** » par le Conseil général (**Parcours n° 10 « Tour des Cantons »**) situé sur le site Natura 2000 au niveau des bornes 20 et 22.



Illustration 46 : Randonneurs rejoignant le sentier du canal du Caïre, cheval de trait des « Calèches de la Vésubie » et carrière de l'Ecurie de l'Espagliart

La **randonnée équestre** est peu pratiquée sur le site et aucun parcours n'est dédié réellement à cette activité. Toutefois la structure « Les calèches de la Vésubie » propose des promenades en calèche au départ du Vieux Village de Roquebillière le mercredi, le samedi et le dimanche. Il est également à souligner la présence de l'Ecurie de l'Espagliart située au nord du site, en rive gauche de la Vésubie, qui dispose de deux carrières (35 m x 45 m et 28 m x 70 m) et propose notamment des pensions pour chevaux et des entraînements.

1.2. VTT

Le VTT est potentiellement pratiqué sur tous les sentiers présents au sein du site. Néanmoins le portail VTrack, qui recense toutes les traces GPS des vététistes en France, a permis d'identifier **deux parcours VTT** passant pour partie dans le site Natura 2000 :

- ✓ le parcours VTT « Traversée des Alpes (Françaises) : Du Lac Léman à Nice »,
- ✓ le parcours VTT « Tête de l'Alberas » (8 km, 900 m de dénivelé).

Un seul club VTT affilié à Fédération française de cyclisme utilise ces sentiers avec des enfants ou des adultes, avec une fréquence d'une fois par an. Il s'agit du « Montagne Club Vésubien ».

1.3. Escalade

La pratique de l'**escalade** est peu développée sur ce site avec un seul secteur connu, celui du **Caire del Mel**.

Réservé à des grimpeurs expérimentés, il est principalement fréquenté aux intersaisons (Automne/Printemps). En effet la pratique y est faible en hiver à cause du froid et du manque d'ensoleillement de la zone ; seuls quelques pratiquants y grimpent l'été en fin d'après-midi. L'entretien de l'équipement est réalisé par un particulier.

Les associations sportives de Roquebillière « La Roche aux Abeilles » et « Montagne Club Vésubien », affiliées respectivement à la Fédération Française Montagne Escalade (FFME) et à l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP), réalisent la promotion de cette activité. Celles-ci déplorent l'absence de sites de pratique pour les jeunes ; la pratique de l'escalade avec les enfants ayant lieu pour l'heure dans le gymnase de Roquebillière.

1.4. Canoë-kayak et canyoning

Les sports et loisirs aquatiques représentent une activité importante pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui compte de nombreux sites pratiqués grâce à la morphologie de son territoire et à son climat.

La **pratique du canyonisme** est réglementée dans les Alpes-Maritimes par l'arrêté préfectoral n° 98.000481-bis du 22/12/1998. Celui-ci autorise la pratique du **1er avril au 31 octobre** inclus. Les canyons secs ou habituellement à sec sont autorisés toute l'année.

Seul le **vallon de Gourgas**, en périphérie ouest du site, fait l'objet de la pratique du canyoning. Equipé par le Conseil général, le vallon de Gourgas est un parcours sportif situé dans un cadre de montagne unique et sauvage. Ce canyon de 3 km de long offre un dénivelé de descente de 700 mètres et des cascades allant jusqu'à 50 mètres tout en restant peu aquatique.

La pratique du canoë-kayak reste quant à elle assez anecdotique sur le site. Sur les quatre parcours de canoë de la Vésubie, seuls deux d'entre eux concernent la commune de Roquebillière et un seul passe dans le site Natura 2000. Ce dernier n'est d'ailleurs pas référencé dans le guide du Canoë-kayak des Alpes-Maritimes car les conditions d'eau y sont trop aléatoires. De part sa difficulté, seul un public formé et averti peut-être amené à l'emprunter. Il est cependant possible que des étrangers (italiens, allemands, tchèques) mal informés empruntent ce parcours.



Illustration 47 : Zone d'embarquement de canoë-kayak après le secteur "Roquebillière – Le Suquet »

Tableau 44 : Parcours de canoë kayak situés à proximité ou dans le site Natura 2000 FR9301562 – « Site à Spéléomantes de Roquebillière »

(Source : Comité Départemental Canoë-Kayak des Alpes-Maritimes).

Nom du parcours	Longueur	Lieu d'embarquement	Lieu de débarquement	Difficulté du parcours	Période de fréquentation	Fréquentation
« Saint-Martin-Vésubie / Roquebillière »	6,5 km	Saint-Martin-Vésubie	Roquebillière, au sein du périmètre Natura 2000	Classe V (limite de navigabilité) à VI (extrêmement difficile)	Mai et Juin	Dix personnes maximum doivent l'utiliser par an. Il est emprunté par un public formé et averti donc très restreint
« Roquebillière – Le Suquet ».	10 km	Rive gauche, au niveau du parking du supermarché de Roquebillière	Rive droite, avant la retenue du Suquet	Classe III (difficile), voir V	Printemps et automne	Fréquentation assez restreinte

1.5. Activités motorisées

Les nombreuses pistes forestières traversant le site constituent autant de terrains potentiels de pratique pour les **activités motorisées** (quads, motos, etc.). C'est pourquoi **la circulation est interdite dans les zones naturelles et sentiers communaux** de Roquebillière aux véhicules de type **Moto-trial, Moto-cross et Quad** par arrêté municipal d'avril 2013. Tout véhicule pris en infraction fait l'objet d'un procès-verbal et d'une amende de 1^{ère} classe d'un montant de 38 euros.

Malheureusement cette réglementation peine à être appliquée. Bien que cela soit difficilement quantifiable, des infractions commises par une minorité de pratiquants (excès de vitesse, empreint de voies non autorisées, usage des sentiers par les motos) sont régulièrement constatées, notamment par l'ONF. Ces activités motorisées peuvent causer des dérangements et avoir un impact potentiel sur la biodiversité du site Natura 2000.

Afin de résoudre ce problème, la Mairie de Roquebillière serait favorable à la création d'un lieu dédié pour la pratique des sports motorisés mais il n'a pas été trouvé à ce jour de lieu adéquat sur la commune. **Une mesure en ce sens pourrait être proposée dans le Document d'objectifs Natura 2000.**

↳ Cf. Annexe n°6 : Arrêté municipal n°2013/65 interdisant la circulation des véhicules de type Moto Trial – Moto Cross – dans les zones naturelles et sentiers communaux de Roquebillière.

1.6. Manifestations sportives

De nombreuses **manifestations sportives** sont organisées chaque année sur les communes de Roquebillière et de Belvédère. Il peut s'agir de courses pédestres, automobiles, de moto ou de cyclismes.

A titre d'exemple il a notamment été recensé en 2013 :

- ✓ **19 manifestations soumises à déclaration ou autorisation.** Seules trois concernaient le site Natura 2000 à Spéléomantes de Roquebillière (voir Annexe n°7) dont la plus connue est le **Trail des Abeilles**. Cette course pédestre est organisée chaque année, généralement en juillet.
- ✓ Le **Trail du Caïre del Mel**, organisé par le Vésubie Trail Club 06, qui s'est déroulé en août 2013 lors du Festin des Traditions de Roquebillière.

Si la plupart de ces manifestations empruntent la route métropolitaine M2565 et ont donc peu d'impacts sur le site Natura 2000, certaines sont susceptibles d'utiliser des sentiers plus préservés et leur impact potentiel doit être étudié notamment en termes de bruit, d'impact sur les espèces et d'augmentation ponctuelle de la fréquentation.

Certaines de ces manifestations sont organisées par des associations locales de plus en plus sensibilisées au respect de l'environnement. A titre d'exemple, à l'occasion du Trail des Abeilles, le Vésubie Trail Club 06 nettoie les sentiers anciennement empruntés par les bergers et utilise des peintures biodégradables ainsi que du balisage temporaire.

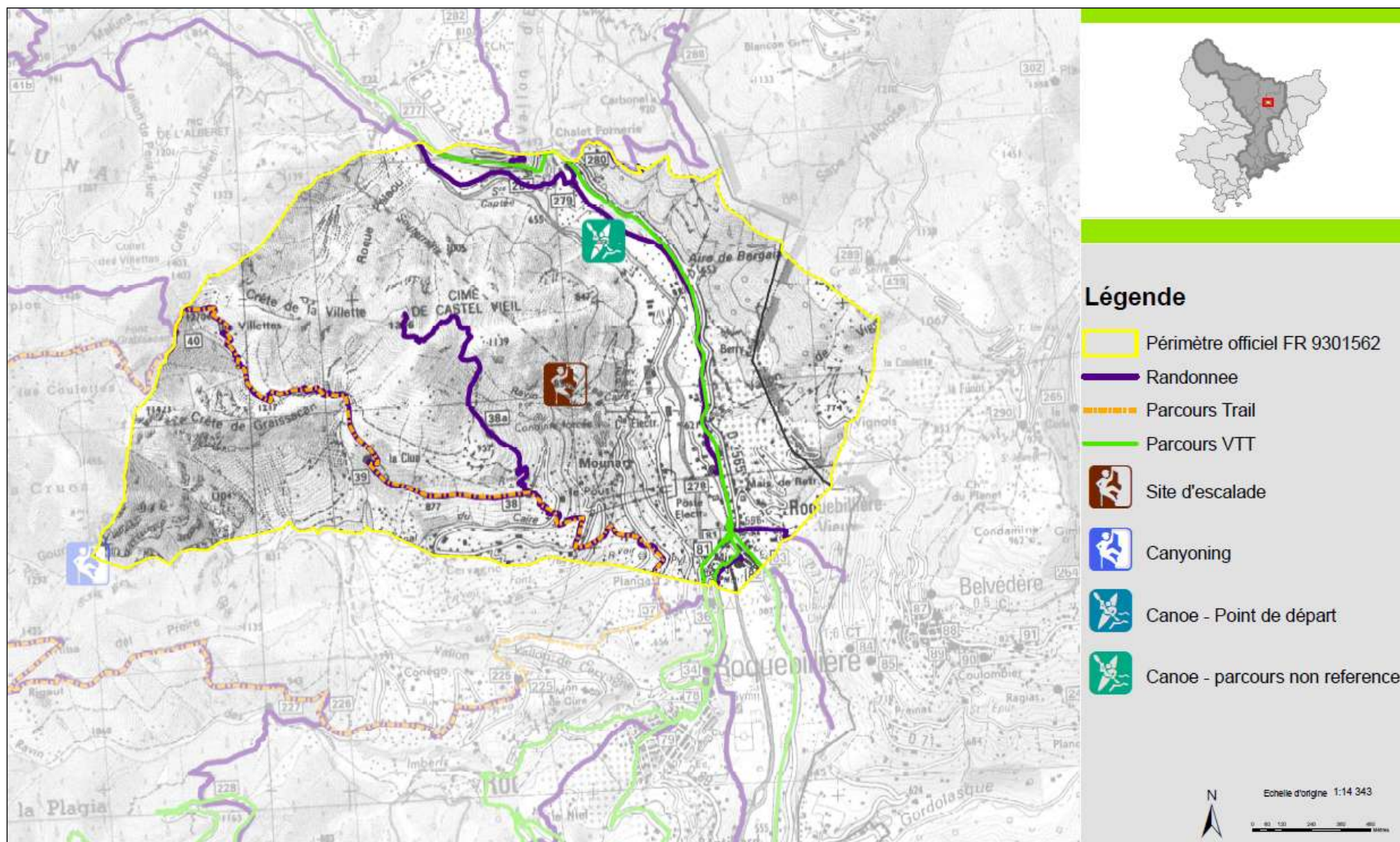


La Métropole Nice Côte d'Azur, soucieuse de diminuer l'impact environnemental des manifestations et de sensibiliser à l'éco-responsabilité a par ailleurs élaboré la démarche Eco-manifestation sur son territoire. La charte qui en résulte est constituée de six engagements qui permettent de s'assurer de la bonne prise en compte de toutes les finalités du développement durable :

- ✓ intégrer et assurer le suivi de la démarche dans l'organisation de la manifestation,
- ✓ communiquer dans le respect de l'environnement,
- ✓ mettre en place une gestion durable des déplacements,
- ✓ économiser les ressources énergétiques et naturelles et réduire les nuisances
- ✓ réduire, trier, réutiliser et recycler les déchets,
- ✓ acheter éco-responsable pour les produits alimentaires et promotionnels.



Cf. Annexe n°7 : Liste des manifestations sportives organisées sur les communes de Roquebillière et de Belvédère en 2013



Carte 22 : Les sports et loisirs de pleine nature sur le site Natura 2000 FR9301562 - « Site à Spéléomantes de Roquebillière »

(Conception et réalisation : Métropole Nice Côte d'Azur. Sources: DREAL, Conseil général 06, FFME, FFRandonnée, Comité régional de Canoe Kayak, Comité Départemental de Spéléologie des Alpes-Maritimes. Fond cartographique: IGN)

Cf. Atlas cartographique socio-économique - carte n° 18 : Sports et loisirs de pleine nature - Site à Spéléomantes de Roquebillière.

2. Tendances évolutives

Sur le site Natura 2000 à Spéléomantes de Roquebillière, il semblerait que seules les activités de randonnées et d'escalade pourraient être développées.

En ce qui concerne la randonnée, cette pratique étant en constante augmentation depuis 10 ans à l'échelle de la France, celle-ci pourrait donc être amenée à s'accroître dans les années à venir. A noter toutefois qu'à l'heure actuelle :

- ✓ le Conseil général ou la commune n'ont pas de projet de création de nouveau sentier sur le secteur ;
- ✓ le Conseil général ne réalisera pas non plus de travaux majeurs sur ce site à court terme ; seuls des travaux de réfection sur les murets ou l'élargissement de l'assise de sentiers devraient être réalisés au besoin ;
- ✓ des associations souhaiteraient **rénovier le sentier empruntant le tunnel du Caïre**, voir l'inscrire au PDIPR. Cette volonté se traduit déjà par l'organisation d'une sortie « parcours patrimonial et sportif » au canal du Caïre par la Faculté des Sports de Nice en partenariat avec l'association « Montagne Club Vésubien ». Si ce projet devait voir le jour, l'impact sur les espèces du site Natura 2000 et principalement sur le Spéléomante de Strinati référencé au niveau de ce canal, devrait donc être étudié.



Illustration 48 : Elèves de la Faculté des sports participants au parcours patrimonial et sportif du canal du Caïre, 26 novembre 2013

L'escalade fait quant à elle partie des activités pouvant apporter une plus-value économique, touristique et pédagogique recherchée. Par conséquent, nombreuses sont les communes de montagne à souhaiter l'équipement de sites d'escalade. Concernant le territoire du site Natura 2000, certaines associations sportives de Roquebillière souhaiteraient bénéficier de sites de pratique d'escalade pour les jeunes. A ce jour, le Comité départemental de la Fédération Française Montagne Escalade n'a cependant pas de projet de création de nouveaux secteurs d'activité. Cependant, dans le cadre de l'élaboration du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI), **il pourrait être envisagé d'inscrire le site d'escalade du Caïre del Mel à ce PDESI.**

Le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) :

Afin de favoriser un développement maîtrisé des sports de nature sur son territoire, le Département des Alpes-Maritimes s'est lancé dans l'élaboration d'un PDESI, dans le respect de l'article L.311-3 du Code du sport. L'objectif de cette démarche initiée en décembre 2012 consiste à :

- ✓ soutenir le développement économique des territoires et des entreprises du secteur des sports de nature,
- ✓ structurer l'accessibilité maîtrisée aux espaces naturels,
- ✓ contribuer à la promotion et à la préservation des espaces naturels,
- ✓ soutenir le mouvement sportif local et le développement du sport scolaire,
- ✓ favoriser le sport pour tous et le sport Santé,
- ✓ coordonner la concertation territoriale dans une stratégie globale de développement durable.

Tout espace, site ou itinéraire (ESI) (sites d'escalade, itinéraires de randonnée, etc.), utilisé pour un ou plusieurs sports de nature, inscrit au PDESI fait l'objet d'un conventionnement avec le Conseil

général des Alpes-Maritimes. Ce partenariat permet de transférer la responsabilité et l'usage des parcelles au Département, ou encore l'entretien, l'aménagement et l'implantation de signalétique.

Dans le cadre de l'ouverture de nouveaux sites, des évaluations des incidences Natura 2000 sont systématiquement faites.

3. Impacts potentiels des sports et loisirs de pleine nature et conflits d'usage

Les différents acteurs impliqués dans les activités sportives et de loisirs de pleine nature participent à une veille écologique sur les sites naturels. Citons par exemple la Fédération Française de Randonnée Pédestre qui propose l'outil éco-veille, démarche qualité qui a pour but de sensibiliser les citoyens de tous âges (adultes, enfants, scolaires) à la protection de l'environnement et plus particulièrement à la préservation des chemins et sentiers de randonnée pédestre. Les activités de pleine nature peuvent cependant avoir un impact négatif sur la biodiversité (dérangement des espèces, piétinement, etc.). Toutefois il est possible de maîtriser ces impacts, notamment par la sensibilisation et l'aménagement de sentiers d'interprétation.

Tableau 45 : Impacts potentiels des sports et loisirs de pleine nature pratiqués sur le site et conflits d'usage

Approche	Impacts positifs potentiels	Impacts négatifs potentiels	Propositions pour prendre en compte l'activité dans le cadre de la gestion du site
Économique	La diversité des loisirs contribue à l'attrait du territoire (retombées économiques indirectes)		
Écologique	<ul style="list-style-type: none"> - Veille écologique. - Réalisation d'actions favorables à l'environnement et à la biodiversité lors de la mobilisation des bénévoles des fédérations sportives (nettoyage de sites, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> - Destruction possible d'habitats naturels (pratique d'activités motorisées, travaux sur les sentiers, cours d'eau traversé par les randonneurs, épingles coupées par les vététistes, etc.). - Risque de pollutions et de déchets (abandon du balisage après une manifestation, des déchets de pique-nique, etc.). - Risque de dérangement de la faune ou d'altération des sentiers en cas de sur-fréquentation. - Risque de sur piétinement des berges lors de la pratique du canoë (embarquement/débarquement) (faible sur le site). - Effets cumulés potentiels des sports d'eau vive à l'échelle du bassin hydrographique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter des préconisations pour l'entretien des sentiers : indiquer les zones à enjeux au Conseil général, préciser quels murets abritent des spéléomantes sur le sentier valléen, etc. - Sensibiliser les usagers à l'environnement notamment par le développement de sentiers d'interprétation, ou par une pratique encadrée par les fédérations et les associations sportives locales déjà sensibilisées à l'environnement. Travailler notamment en partenariat avec les associations sportives locales (La Roche aux Abeilles » et « Montagne Club Vésubien) : apporter des éléments de connaissance du site pour qu'ils relaient l'information aux sportifs, organisation d'évènements « sport/nature », signature de la charte Natura 2000. - Veiller au bon respect des arrêtés préfectoraux et municipaux. - Intégrer le site du Caire del Mel au PDESI.
Conflits d'usage	Entre les pratiquants de sports d'eaux et les pêcheurs (respect des périodes de frayères ; dérangement, etc.). Conflits potentiels avec les locaux : nuisances sonores, dégâts, en cas de stationnement des randonneurs ou sportifs sur propriété privée, de non respect des clôtures et des propriétés agricoles, ou concernant l'entretien des chemins suite à des dégâts occasionnés par la pratique.		Sensibiliser la fédération française de canoë kayak sur la problématique des frayères.

LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Chiffres et éléments clés sur le site Natura 2000 :

- 66 artisans sur Roquebillière, 25 sur Belvédère,
- une majorité d'entreprises dans le secteur du commerce et des prestations de services avec une tendance évolutive à la baisse,
- une carrière de matériaux alluvionnaires en amont du site,
- une production d'hydroélectricité majeure au sein du site Natura 2000,
- un impact mesurable de certaines activités industrielles sur la Vésubie.

1. État des lieux

L'économie du département est largement fondée sur le tourisme. Son climat, ses sites naturels, historiques et culturels ont fait des Alpes-Maritimes l'un des départements français le plus attractif. Il en résulte que les secteurs d'activité du commerce, des transports et des services divers sont les plus représentés sur ce département avec près de 68,8 % des établissements dédiés à ce domaine.

Les entreprises développant des activités de **commerce** et de **prestations de services** sont assez développées **sur les communes de Roquebillière et de Belvédère** avec respectivement **54,4 %** et **50 %** des établissements consacrés à ces secteurs. Viennent ensuite les structures dans le domaine de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche sur Roquebillière (17,1 %), et de la construction sur Belvédère (12,7 %).

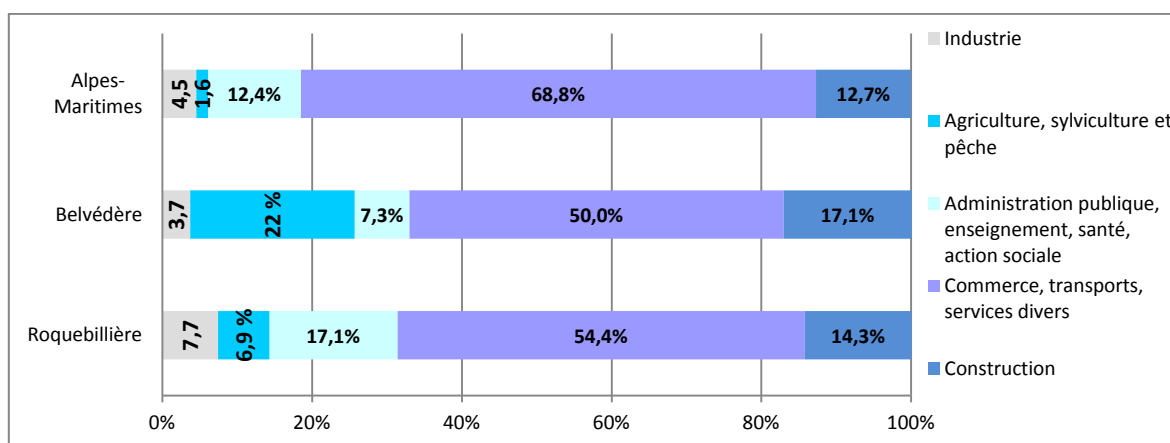


Figure 8 : Proportion des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2010 (Source INSEE)

1.1. Activités artisanales et industrielles

Les chiffres clés dans les Alpes-Maritimes :

- 31 879 entreprises artisanales en activités,
- 250 métiers artisanaux déclinés en 400 activités,
- répartition par secteur artisanal : 44 % dans le bâtiment, 10 % dans l'alimentation, 14 % dans la production, 32 % dans les services,
- 3 800 établissements industriels, 80 établissements de services aux industries pour 2 600 emplois.

L'ensemble des activités artisanales se retrouvent sur les communes du site Natura 2000, avec la présence de **66 artisans sur Roquebillière** et de **25 sur Belvédère**. Il s'agit :

- ✓ d'artisans de services : coiffeurs, fleuristes, agences immobilière, transports, etc.,
- ✓ d'artisans de la fabrication : ferronniers, couturiers, etc.,
- ✓ d'artisans du bâtiment et des travaux publics (BTP) : maçons, plombiers, électriciens, etc. dont deux entreprises BTP situées dans le site Natura 2000 (Entreprise CACHAT TP et Entreprise VENTURI),
- ✓ d'artisans de l'alimentation : boulangerie, charcuterie, etc.

Sur Belvédère, l'essentiel des commerces est regroupé au centre du village. Roquebillière accueille quant à elle deux **zones d'activités en dehors du site à Spéléomantes de Roquebillière**, situées aux quartiers de Gordolon et de Saint-Sébastien. Ces zones sont globalement de faible superficie et peu développées.

Les entreprises de ces communes présentent de faibles effectifs ; seul un établissement sur Roquebillière emploie plus de 50 salariés.



Illustration 49 : Entreprise de BTP présente sur le site Natura 2000

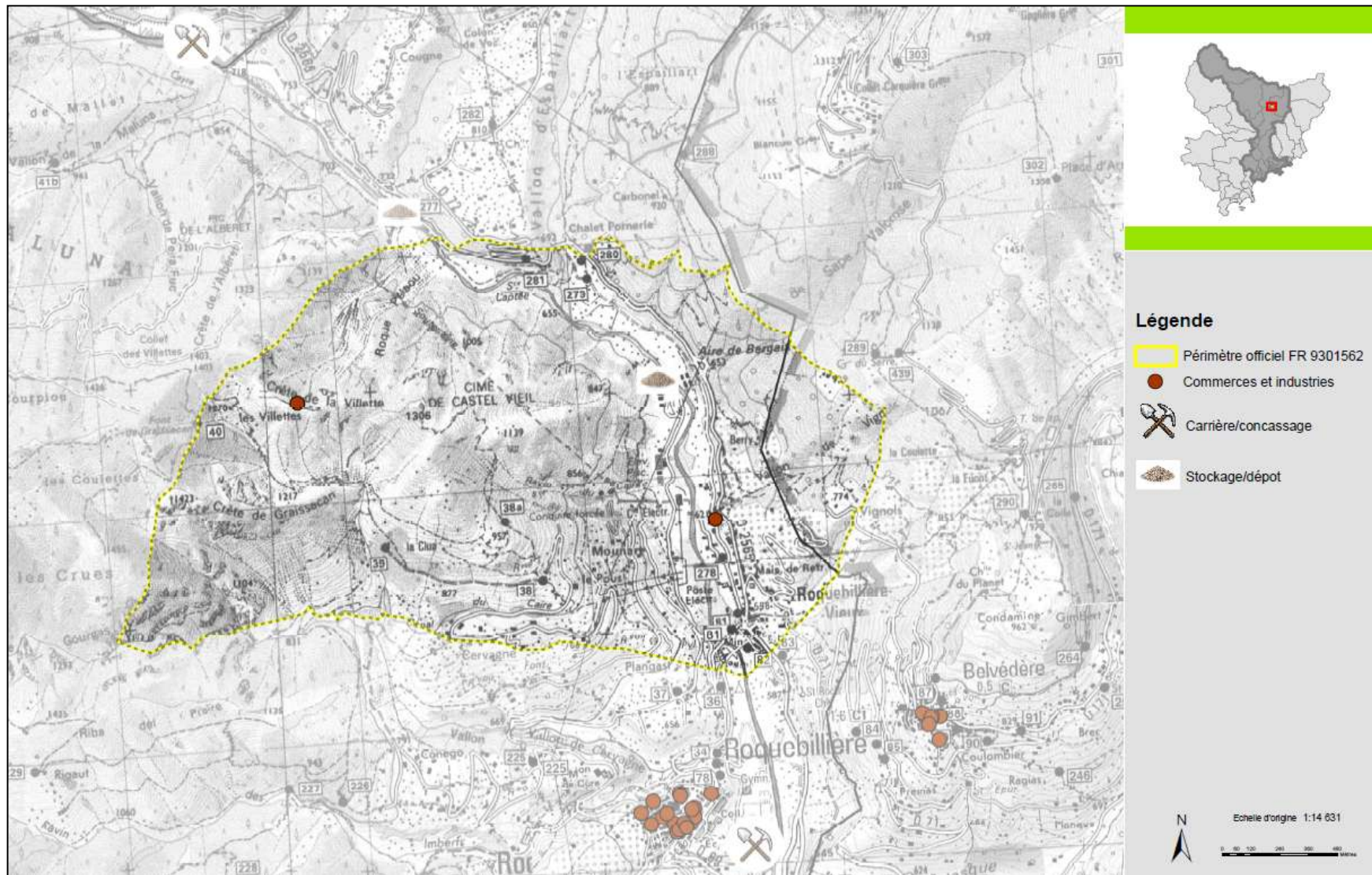
1.2. Carrières

Aucune mine ou carrière n'est actuellement en activité **dans le périmètre du site Natura 2000** à Spéléomantes de Roquebillière.

Toutefois une **carrière de matériaux alluvionnaires** (sables et galets) est située **en amont immédiat du site** sur les communes de Roquebillière et de Saint-Martin-Vésubie, aux lieux-dits les Ciaudans et Planca. Un total de 18 700 m² sont exploités en carrière par l'entreprise TONSO. Il s'agit de la dernière carrière en lit mineur du département autorisée par arrêté préfectoral en date du 22 mars 1999 pour une durée de 15 ans, en cours de renouvellement auprès de la préfecture et de la DREAL.

Elle exploite les granulats dans le lit mineur de la Vésubie et réalise des prélèvements d'eau dans le cours d'eau pour le lavage des matériaux. Les granulats produits sont destinés à la fabrication de béton prêt à l'emploi sur site, ou à des ouvrages de travaux publics, de génie civil ou de bâtiment.

Une étude réalisée par le Conseil général des Alpes-Maritimes a révélé que les données relatives aux matières en suspension (MES) dans la Vésubie sont excellentes (inférieures à 25 mg/L) à l'exception du secteur où se situe cette entreprise (33 mg/l de MES relevés au mois de novembre). Ces rejets de matières en suspension, résultant du lavage des matériaux, entraînent une perturbation du biotope (turbidité des eaux, colmatage des micro-habitats et des frayères). En l'état, cette carrière a donc un impact notable sur le secteur de la Vésubie présent dans le site Natura 2000.



Carte 23 : Activités industrielles et commerciales sur le site Natura 2000 FR9301562 – « Site à Spéléomantes de Roquebillière »
 (Conception et réalisation : Métropole Nice Côte d’Azur. Sources : DREAL, CCI. Fond cartographique: IGN)

↪ Cf. Atlas cartographique socio-économique - carte n° 19 : Activités industrielles et commerciales - site FR 9301562.

1.3. Énergies renouvelables

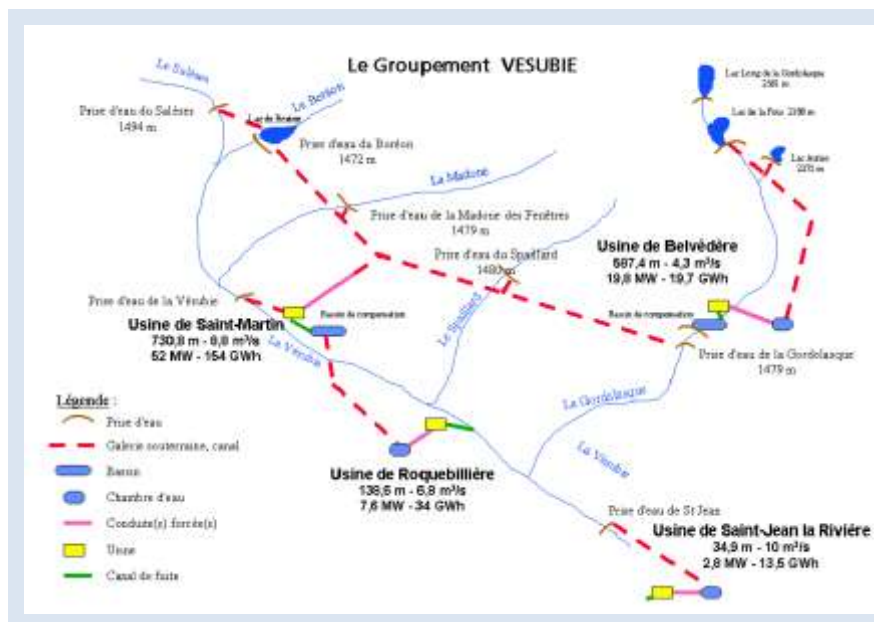
L'utilisation de la force hydraulique pour la production électrique demeure un usage prépondérant sur le bassin de la Vésubie. C'est également la principale source d'énergie renouvelable sur le territoire étudié, avec la présence de **trois usines hydroélectriques** (voir tableau ci-dessous). Suite à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, toutes ces centrales fonctionnent en débit réservé du 10^{ème} du module interannuel du cours d'eau.

Tableau 46 : Les usines hydroélectriques sur Roquebillière et Belvédère

(Sources : Conseil général, EDF, Régie électrique de Roquebillière – *1 : Le débit réservé s'applique aux prises d'eau ; l'usine de Belvédère a 3 prises d'eau, toutes en dehors du site avec 3 débits réservés : a) le lac long de la Gordolasque : débit de 3 l/s du 01/04 au 14/12 et de 14 l/s le reste de l'année ; b) lac de la Foux : 30 l/s ; c) lac Autier : 7,5 l/s

Commune	Nom	Exploitant	Cours d'eau	Puissance (MW)	Productible (MWh)	Mise en service	Echéance d'exploitation	Débit réservé
Belvédère	Centrale de Belvédère	EDF	Gordolasque	15	20 000	1967	2045	3 l/s à 7,5 l/s selon prise d'eau* ¹
Roquebillière	Roquebillière	EDF	Vésubie	7,5	33 000	~1959	2034	312 l/s
	Centrale 2 (Gordolon)	Régie d'électricité	Vésubie	2,3	12 000	1995	2035	750 l/s

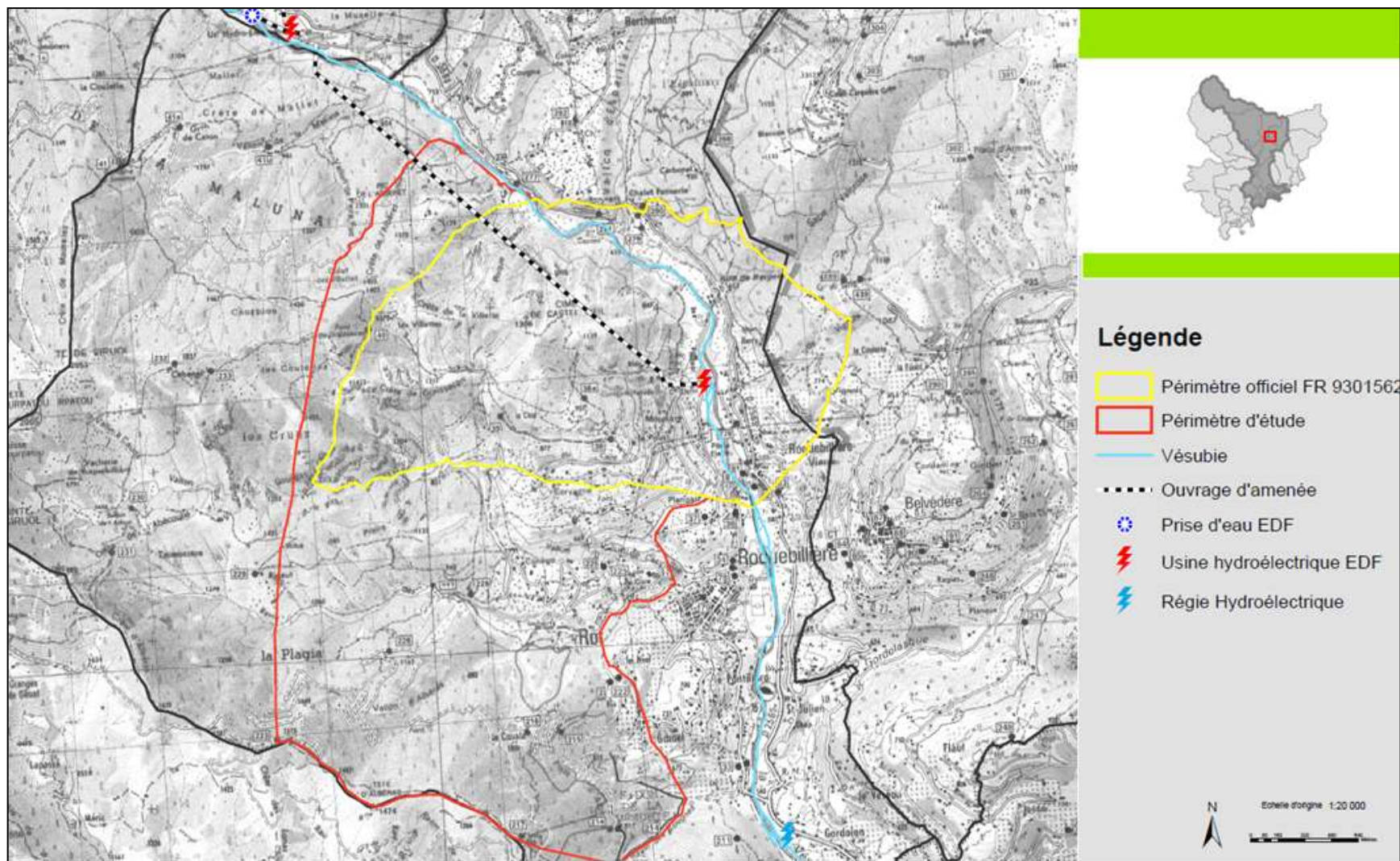
La centrale hydroélectrique EDF de Roquebillière, située sur le site Natura 2000, fait l'objet d'une concession de 75 ans avec l'Etat. Elle appartient à la file de production de la Vésubie qui est composée de 4 usines situées respectivement à Belvédère, Saint-Martin-Vésubie, Roquebillière et Saint-Jean-la-Rivière. Cette centrale fonctionne au fil de l'eau. Elle permet de lisser le programme de production de l'usine amont de Saint-Martin-Vésubie afin de déverser un débit constant dans la Vésubie au niveau d'un canal de fuite situé juste derrière l'usine EDF.



L'usine hydroélectrique de Roquebillière turbine une eau :

- prise en amont de Saint-Martin-Vésubie,
- turbinée par la centrale de Saint-Martin-Vésubie,
- puis rejetée dans un bassin de compensation avant d'être amenée à Roquebillière par une galerie souterraine permettant une hauteur de chute de 138,6 mètres (voir carte ci-après).

L'usine de production d'hydroélectricité « Centrale 2 » de Gordolon est localisée en dehors du périmètre du site à Spéléomantes de Roquebillière. Cependant elle turbine une eau **provenant du bassin de collecte des Fontans et d'une prise d'eau située sur le canal de fuite de l'usine hydroélectrique EDF de Roquebillière, au sein du site Natura 2000**. Cette usine est gérée par la **Régie d'électricité de Roquebillière**. Cet Etablissement public industriel et commercial assure la distribution de l'électricité sur la commune de Roquebillière, à l'exception des quartiers de Berthemont et de Gordolon, et compte près de 2000 abonnés.



Carte 24 : Hydroélectricité sur le site Natura 2000 FR9301562 – « Site à Spéléomantes de Roquebillière »
 (Conception et réalisation : Métropole Nice Côte d’Azur. Sources: DREAL, Métropole Nice Côte d’Azur. Fond cartographique: IGN)

↪ Cf. Atlas cartographique socio-économique - carte n° 20 : Hydroélectricité – Site à Spéléomantes de Roquebillière.

Le débit de la Vésubie sur le secteur est donc fortement influencé par les nombreuses prises d'eau ou restitutions des usines hydroélectriques.

Une forte augmentation du débit est ainsi constatée à l'aval du site à Spéléomantes de Roquebillière. Ce phénomène est lié à deux apports d'eau consécutifs : le rendu d'eau par l'ouvrage de restitution de la centrale EDF ainsi que l'apport de l'eau de la Gordolasque au niveau du quartier Gordolon de Roquebillière. Le tronçon de la Vésubie non court-circuité s'étend ensuite jusqu'à la prise d'eau de la centrale de St-Jean-la-Rivière.



Illustration 50 : Usine hydroélectrique de Roquebillière d'EDF (à gauche) / Ouvrage de restitution de l'usine EDF et prise d'eau de la Régie d'électricité de Roquebillière (à droite)

Autre source d'énergies renouvelables sur le site :

Une **plateforme de production de bois énergie** est présente à Saint-Martin-Vésubie et fournit notamment la chaufferie du gymnase de Roquebillière qui fonctionne au bois plaquettes.

2. Tendances évolutives

En ce qui concerne les établissements dans le secteur de l'industrie et de l'artisanat :

La **tendance évolutive du secteur de l'industrie et de l'artisanat semble être à la baisse** sur les communes du site Natura 2000 à Spéléomantes de Roquebillière (34,5% de baisse sur Roquebillière entre 2001 et 2006). Les artisans du BTP sont à présent confrontés à la concurrence des grosses entreprises venues de l'extérieur de la vallée. Pour faire face à cette concurrence, les artisans de Roquebillière n'hésitent plus à s'associer en sous-traitance avec d'autres entreprises de la Vésubie.

Face au constat du déclin de l'artisanat, et afin de contrer ce phénomène, la commune de **Belvédère** s'est engagée dans un **FISAC** (Fonds d'intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce) depuis 2009. Le **PLU de Roquebillière** affiche quant à lui un **objectif de développement économique et commercial** qui se traduit notamment par deux types d'actions :

- ✓ « le maintien des commerces de proximité au village et l'anticipation des besoins en matière de services et commerces touristiques en lien avec le centre thermal »,
- ✓ « la restructuration et l'extension de la zone artisanale de Saint-Sébastien afin de maintenir les activités existantes les plus porteuses et garantir leur développement, prévoir les modalités d'extension de la zone pour renforcer la vocation de ces espaces et étudier les conditions d'installation de nouvelles spécialités ». Il pourra s'agir de la création de locaux à usage d'entrepôts, de services, de bureaux ou d'artisanat.

Concernant l'exploitation de la carrière :

L'entreprise TONSO a adressé une demande de **renouvellement et d'extension** du site d'extraction auprès des services de la préfecture et de la DREAL pour une durée de 25 ans. Ce projet de renouvellement d'exploitation fait suite aux besoins en matériaux alluvionnaires de la société TONSO dans le cadre de ses activités de production de béton prêt à l'emploi, de vente de granulats pour les besoins du BTP.

Dans le cadre du projet de renouvellement de cette carrière située en amont du site à Spéléomantes de Roquebillière, et dans le respect du décret 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000, **une étude d'incidence au titre de Natura 2000 a été élaborée** au cours du 2^{ème} semestre 2013. Cette étude a conclu à la non-incidence du projet sur les espèces et habitats du site Natura 2000.

La demande de renouvellement d'exploitation prévoit par ailleurs l'évolution de l'installation de traitement des matériaux avec recyclage intégral et floculation des eaux de lavage des granulats.

En ce qui concerne les énergies renouvelables :

Principale source d'énergie au niveau départemental, la production d'hydroélectricité représente un enjeu majeur. En effet les énergies renouvelables autres que l'hydroélectricité sont encore peu utilisées sur le territoire malgré leur potentiel (solaire, filière bois, énergie thermique de la mer, géothermie superficielle). L'énergie hydraulique produite sur la Vésubie est donc essentielle pour permettre à la Métropole de viser un objectif ambitieux de production d'électricité d'origine renouvelable couvrant 33 % des besoins électriques d'ici 2020.

De nombreux textes réglementaires et législatifs ont récemment fait évoluer le contexte de développement de cette source d'énergie et lui donnent aujourd'hui les moyens de se redéployer, dont la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) du 13 juillet 2005. Cependant, le développement du potentiel hydroélectrique des Alpes-Maritimes nécessite de lever dans la plupart du temps des freins d'ordre juridique et environnemental (classement des cours d'eau) ou encore économique. En effet compte-tenu du coût élevé nécessaire pour la construction de nouveaux aménagements hydroélectriques complexes, le potentiel de développement de la production hydroélectrique dans les Alpes-Maritimes se situerait plutôt dans la vallée de la Tinée, avec notamment un projet au lac du Rabuons qui permettrait une production en période de pointe de consommation. Il n'est donc pas prévu à ce jour de projets majeurs concernant la file de production Vésubie d'EDF au niveau du site Natura 2000.

En revanche, afin d'**améliorer le rendement de la Centrale 2** située au quartier Gordolon, la Régie d'électricité prévoit quant à elle d'engager des travaux dès avril 2014 pour réaliser une nouvelle conduite forcée de 800 mètres en remplacement de la conduite béton actuelle.

3. Impacts potentiels des activités industrielles et commerciales et conflits d'usage

Tableau 47 : Impacts potentiels des activités industrielles et commerciales sur le site et conflits d'usage

Approche	Impacts positifs potentiels	Impacts négatifs potentiels	Propositions pour prendre en compte l'activité dans le cadre de la gestion du site
Économique	Retombées économiques directes pour les communes et l'État (taxes foncières, taxes professionnelles) et indirectes (l'artisanat contribue au dynamisme du territoire et donc à son attractivité).		
Écologique	Veille écologique des acteurs de l'hydroélectricité.	<p>- Carrière :</p> <ul style="list-style-type: none"> → uniformisation du milieu (écoulement, habitat) à cause de l'extraction de granulats dans le lit du cours d'eau ; → déviation du lit du cours d'eau ; → augmentation des matières en suspension (réduction des capacités d'accueil et de production du milieu, blessures/asphixie des truites ou encore colmatage des frayères) lors du lavage de granulats dans la Vésubie ; → poussières liées au passage des camions. <p>- Hydroélectricité :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Continuité écologique impactée (obstacle à la migration, mortalité à la dévalaison, etc.) au niveau des prises d'eau. → Mortalité ou affaiblissement des organismes aquatiques, lors des variations du régime hydrique au moment de l'entretien des ouvrages hydroélectriques ou lors des lâchers d'eau (maintenance ou déclenchement). <p>- Effets cumulés potentiels de ces deux activités à l'échelle du bassin hydrographique.</p>	<p>S'assurer de la bonne prise en compte du site Natura 2000 et des continuités écologiques dans le dossier de demande de renouvellement d'exploitation de la carrière.</p> <p>Intégrer des prescriptions ambitieuses de remise en état du site.</p> <p>Se rapprocher d'EDF et de leur « hydroguides » présents pendant la période estivale pour informer des risques (sensibilisation aux enjeux du site Natura 2000 afin qu'ils contribuent à diffuser cette information plus largement).</p>
Conflits d'usage	Conflits d'usages avec les usagers des cours d'eau : - avec les pêcheurs (destruction des frayères, colmatage des cours d'eau, etc.), - avec les baigneurs (risques lors des lâchers d'eau).		

L'URBANISME ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Chiffres et éléments clés sur le site Natura 2000 :

- une population vieillissante et en croissance avec 1 672 habitants recensés sur Roquebillière en 2010 et 656 habitants à Belvédère,
- des réseaux d'eau potable et d'assainissement vieillissants nécessitant des travaux d'entretien et de mise aux normes ; un projet de nouvelle station d'épuration en amont du site Natura 2000,
- des canaux d'irrigation menacés de disparaître alors qu'ils ont un rôle clé dans la gestion de l'eau sur le site Natura 2000 et constituent une partie du patrimoine culturel des communes,
- 88,5 % du site classés en zone Naturelle (N) par l'actuel Plan d'Occupation des Sols (POS),
- des projets d'aménagement à proximité du site à Spéléomantes de Roquebillière susceptibles d'avoir des impacts indirects sur le site Natura 2000, notamment par l'augmentation de la fréquentation qu'ils risquent de provoquer.

1. Démographie

Le département des Alpes-Maritimes a connu une forte croissance démographique à la fin du 20^{ème} siècle, voyant sa population doubler en cinquante ans et dépasser le million d'habitant au recensement de 1999. Cette croissance est le résultat d'un solde migratoire positif, c'est-à-dire de l'installation dans les Alpes-Maritimes de personnes extérieures au département. Cette population est inégalement répartie sur le département avec près de 65 % de la population répartis au niveau des communes du littoral alors que celles-ci ne représentent que 6 % de la superficie du département (Source INSEE RP 2010). Cette répartition s'explique à la fois par l'attrait important que représente la bande côtière et par les contraintes liées au relief du département. La population des Alpes-Maritimes est de plus marquée par une présence importante des 65 ans et plus, qui représentent près de 22 % de la population du département, contre moins de 17 % sur la France entière (Source INSEE RP 2010).

La population des communes de Roquebillière et de Belvédère a évolué selon un rythme saccadé, alternant période de croissance et période de régression (voir figure ci-après). Toutefois la population a globalement **augmenté en quarante ans** avec **1 % de croissance démographique pour Roquebillière** et **3 % pour Belvédère**, ce qui est supérieur à la moyenne de la Métropole Nice Côte d'Azur (+0,6 %). Cette croissance est **liée aux nouvelles installations** et non au solde naturel, qui est quant à lui négatif sur les deux communes. Ceci s'explique par la profonde sujétion des communes du Haut-Pays aux flux de population. Le foncier, de plus en plus rare et de plus en plus cher sur le littoral, pousse en effet de nombreuses personnes à s'installer dans les communes du Moyen et Haut-Pays.

Roquebillière accueille ainsi **1672 habitants**, soit une densité de population de 64,5 habitants/km², contre **656 habitants** pour **Belvédère**, soit 8,7 habitants par km² (Source INSEE RP 2010).

L'**âge de la population** de ces communes est **globalement équilibré** avec toutefois une légère plus forte représentation de la tranche d'âge des 45-60 ans sur Roquebillière et des 60-74 ans sur Belvédère. Cependant la **tendance est au vieillissement de la population**. Par exemple sur Roquebillière, la part des plus de 60 ans augmente de façon constante (28,8 % en 1982 contre 34,3 % en 2009, ce qui est supérieur à la moyenne départementale), alors que celle des moins de 20 ans

diminue légèrement sur la période de 1982 à 2009. Ce double constat indique une fragilisation de l'équilibre entre actifs et inactifs qui prennent une place de plus en plus importante sur la commune.

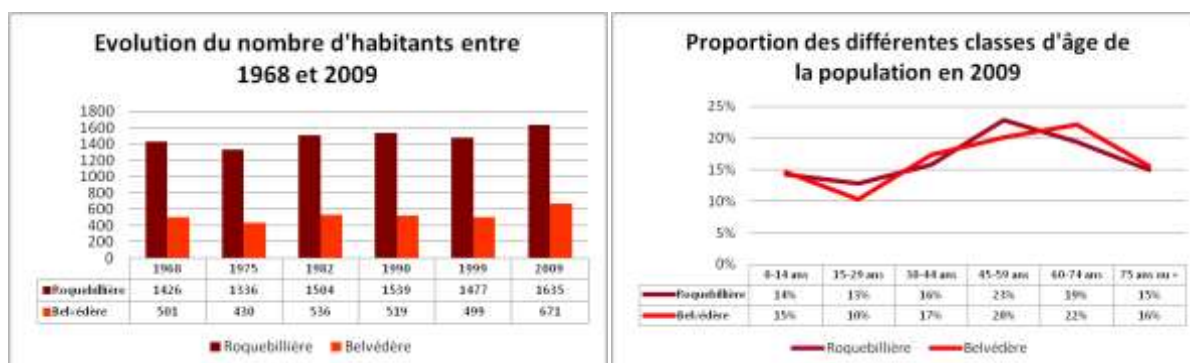


Figure 9 : Evolution du nombre d'habitants entre 1968 et 2009 et représentation de la répartition des différentes classes d'âges en 2009 sur les communes du site Natura 2000 à Spéléomantes de Roquebillière (Source INSEE)

Les actifs des communes du site sont principalement employés, ouvriers ou exercent une profession intermédiaire (enseignement, santé, social). Cependant depuis 1999 le nombre d'actifs de la catégorie « Professions intermédiaires » est en nette hausse et à contrario la proportion d'agriculteurs a fortement diminuée, avec par exemple une perte des 2/3 des agriculteurs sur Roquebillière (voir tableau ci-dessous).

Tableau 48 : Répartition des actifs par catégorie socioprofessionnelles sur Roquebillière en 1999 et 2009 (Source : PLU de la commune de Roquebillière)

Catégorie socioprofessionnelle	1999		2009		Variation entre 1999 et 2009 (%)
	Nombre	%	Nombre	%	
Agriculteurs	12	2,1	4	0,6	-66,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	64	11,3	88	13,5	+37,5
Cadres, professions intellectuelles supérieures	36	6,3	24	3,7	-33,3
Professions intermédiaires	108	19,0	176	27,0	+63
Employés	196	34,5	220	33,7	+12,2
Ouvriers	152	26,8	140	21,5	-7,9
Total	568		652		+14,8

TENDANCE ÉVOLUTIVE :

Dresser l'évolution démographique d'un territoire est un exercice difficile et souvent erroné. Cependant, dans le cadre de l'élaboration de son PLU, la Commune de Roquebillière a retenu l'hypothèse d'une croissance modérée, correspondant à un développement maîtrisé de la commune en cohérence avec sa taille. Cette croissance annuelle a été estimée à +0,6 % (équivalent à la croissance moyenne départementale retenue par la DTA). Cette augmentation de population aura toutefois des conséquences sur le territoire, notamment en termes de consommation de l'espace et des usages du territoire.

2. Traitement des eaux et des déchets

EAU POTABLE

Chiffres et éléments clés concernant le réseau d'eau potable de la Métropole Nice Côte d'Azur :

- plus de 2 400 kilomètres de canalisations desservant 540 000 habitants en 2012 (146 611 abonnés),
- 237 réservoirs, 7 champs de captage, 3 stations d'alerte à la pollution, 13 usines de production d'eau potable, 39 unités de désinfection et 71 stations de pompage,
- un patrimoine d'une valeur de l'ordre de 2 milliards d'euros,
- un réseau avec un rendement actuel de 79 % (pour une moyenne nationale d'environ 75 %) et un taux de renouvellement annuel de 0,8 %,
- une eau de qualité (sur les 2 200 prélèvements de l'Agence Régionale de la Santé en 2011, 99,2 % des analyses microbiologiques et 99,8 % des paramètres physico-chimiques de l'eau de consommation se sont avérés conformes),
- 228 litres/habitants/jours d'eau consommée en 2012.

Afin d'assurer l'alimentation en eau potable de leurs administrés, les communes peuvent puiser l'eau brute dans les nappes d'eaux souterraines à proximité ou dans les milieux aquatiques de surface. Ces eaux doivent répondre à des normes de potabilité afin de protéger la santé des populations. Elles sont donc traitées et contrôlées avant d'être distribuées jusqu'au robinet.

La grande majorité des captages d'eau sont des sources. Il existe peu de prélèvements des eaux de surface. Ainsi, dans la vallée de la Vésubie, près de **18 points de prélèvement** permettent l'alimentation en eau potable des communes de la vallée.

Afin de maîtriser les risques sanitaires liés à la production d'eau potable, des **périmètres de protection** sont établis autour des sites de captages d'eau destinés à la consommation humaine. Ces périmètres sont définis dans le code de la santé publique (article L-1321-2). Ils sont définis sur la base de critères hydrogéologiques et hydrologiques. Avec la loi sur l'eau du 03 janvier 1992, les **procédures de déclaration d'utilité publique (DUP)** instituant ces périmètres de protection ont été rendues obligatoires pour tous les ouvrages de prélèvement d'eau d'alimentation, afin de réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource sur ces points précis.

Les trois niveaux de protection des captages d'eau potable : (Sources : eaufrance.fr)

- ✓ *Périmètre de protection immédiate : site de captage clôturé (sauf dérogation) appartenant à une collectivité publique, dans la majorité des cas. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation et à l'entretien de l'ouvrage de prélèvement de l'eau et au périmètre lui-même. Son objectif est d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter le déversement de substances polluantes à proximité immédiate du captage.*
- ✓ *Périmètre de protection rapprochée : secteur plus vaste (en général quelques hectares) pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière (construction, dépôts, rejets, etc.). Son objectif est de prévenir la migration (infiltration, ruissellement) des polluants vers l'ouvrage de captage.*
- ✓ *Périmètre de protection éloignée : facultatif, ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Ce secteur correspond généralement à la zone d'alimentation du point de captage, voire à l'ensemble du bassin versant.*

La gestion de l'eau sur les communes du site Natura 2000 à Spéléomantes de Roquebillière est assurée par la **Métropole Nice Côte d'Azur** depuis le **1^{er} janvier 2012**. Celle-ci possède toutes les compétences lui permettant de maîtriser l'ensemble du cycle de l'eau sur son territoire.

Sur Roquebillière et Belvédère, l'alimentation en eau potable s'effectue à partir de plusieurs sources (voir tableau ci-dessous). Certaines ont fait l'objet d'une demande d'autorisation de prélèvement (source des Imberts, source Rigaut ou Counigou supérieure, la source des Fontans, la source des Ruës). Les DUP correspondantes sont actuellement à l'étude (voir carte ci-après).

Tableau 49 : La ressource en eau potable des communes du site Natura 2000 FR9301562
(Sources : PLU de Roquebillière et Carte communale de Belvédère)

Commune	Source utilisée	Débit (litres/seconde)	Ressource instantanée	Stockage
Roquebillière	Imberts	2 (au réservoir)	50 l/s (soit 1 576 800 m ³ /an)	11 réservoirs d'une capacité totale de 2 200 m ³
	Rigaut (ou Counigou supérieure)	1 (au réservoir)		
	Ruës	22 (au réservoir)		
	Lanchour	22 (au réservoir)		
	Fondasses	7 (au réservoir)		
	les Fontans	15 (en débit réservé)		
Belvédère	Robini	NC	Nc	5 réservoirs
	Baldoni	11		

→ **Sur le site Natura 2000** sont présents 1 captage (source des Fontans) et 4 réservoirs d'eau (réservoir du Berry de Belvédère - réservoirs du Pous, du Cervagné et de Marchier de Roquebillière).

Le réseau de distribution d'eau potable actuel permet de couvrir l'ensemble des quartiers urbanisés de ces communes. Une interconnexion avec le réseau de la Bollène-Vésubie permet par ailleurs de renforcer cette distribution sur un des secteurs de la Commune de Roquebillière, au niveau du quartier du Véséou. Des **travaux de rénovation et de renforcement** de ce réseau sont régulièrement engagés. Sur Roquebillière, deux premières phases de travaux ont ainsi eu lieu de 2007 à 2009 et de 2009 à 2012 pour faire face aux 60 % de pertes en eau constatées avant 2007.

TENDANCE ÉVOLUTIVE :

Des **travaux d'entretien et de mises aux normes** du réseau d'eau potable sont prévus sur les communes du site Natura 2000. Par ailleurs, des **travaux d'extension de ce réseau** seront certainement réalisés aux environ de 2015 sur Belvédère pour faire face aux besoins en alimentation, notamment relatifs à l'ouverture à l'urbanisation de certains secteurs suite au PPR.

Un projet de captage de la partie réservée de la source des Fontans est également à l'étude sur Roquebillière.

ASSAINISSEMENT

Chiffres et éléments clés concernant le réseau d'assainissement de la Métropole Nice Côte d'Azur :

- 1 400 km de canalisations pour l'assainissement et 450 km pour les eaux pluviales,
- 48 stations d'épuration (capacité d'environ 900 000 équivalent-habitants), 121 postes de relevage, 152 déversoirs d'orage et 2 bassins d'orage,
- Environ 14 000 installations d'assainissement non collectif (ANC),
- 300 M€ d'investissement entre 2008 et 2014, notamment pour mettre en conformité les stations d'épurations des eaux usées ou encore d'optimiser l'exploitation des réseaux,
- 98 % des 19 000 tonnes de boues produites en 2013 par les STEP de Nice Côte d'Azur ont été valorisés. Les 2 % restant ont été envoyés en centre d'enfouissement technique.

L'**assainissement** sur les communes du site est **géré par une régie Métropolitaine**. Le traitement des eaux est assuré par **trois stations d'épuration (STEP)** (voir tableau ci-dessous) et par une mini-station d'épuration pour la station thermale de Berthemont, non raccordée au réseau principal actuellement.

Tableau 50 : Parc des stations d'assainissement collectif (Âge et capacité)

(Source communale et métropolitaine)

Communes	Nom de la STEP	Quartier	Capacité (EH)	Mise en service de la STEP	Mode de traitement	Milieu récepteur	Taux de raccordement actuel
Roquebillière	Peira Grossa	quartier du Pontillard	3000	1972	aération prolongée	Vésubie	74,8 %
	Zibac		700	1958	Plateaux bactériens superposés	Canal d'eau pluvial puis Vésubie	
Belvédère	Boucart		500	1960	Plateaux bactériens superposés	Gordolasque	66 %

Des améliorations de ces STEP sont prévues afin de pallier aux problèmes de pollution des milieux récepteurs identifiés par un diagnostic global réalisé par la Métropole Nice Côte d'Azur :

- ✓ des **concentrations en bactéries d'origine fécale** élevées dans la Vésubie, en aval de la STEP « Peira Grossa » ;
- ✓ un **impact sur le milieu en aval immédiat** de la station « Zibac », lié aux faibles débits du canal d'eau récepteur (canal d'eau pluvial) ainsi qu'à l'état vétuste de la STEP.

→ Situés **en aval du site à Spéléomantes de Roquebillière**, leur impact concerne donc principalement le cours d'eau La Vésubie sur sa partie hors site Natura 2000.

L'**assainissement individuel** est contrôlé par le **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) Métropolitain** depuis le **1^{er} janvier 2012**. Avant que la commune ne rejoigne la Métropole Nice Côte d'Azur, les contrôles étaient effectués par un cabinet privé.

Le SPANC Métropolitain a pour mission d'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif existantes, neuves ou réhabilitées. Pour chaque contrôle défavorable, un rapport est établi indiquant les délais dans lesquels le propriétaire doit effectuer les travaux de mise en conformité de son installation. En 2011, sur Roquebillière, environ 313 habitants utilisaient un dispositif d'assainissement autonome ; à Berthemont de nombreuses habitations disposent encore de dispositifs aujourd'hui obsolètes.

TENDANCE ÉVOLUTIVE :

L'augmentation de la population connaît un rythme bien plus rapide que celui de la modernisation des équipements urbains, et principalement pour le traitement des eaux usées. C'est pourquoi la Métropole Nice Côte d'Azur consacre chaque année entre 12 et 15 M€ TTC au renouvellement d'environ 1,05 % du linéaire total du réseau d'assainissement (moyenne des années 2008 à 2012). Ce chiffre, bien plus élevé que la moyenne nationale (0,71 %), traduit l'importance de l'effort réalisé pour garantir la durabilité de son système d'assainissement. L'objectif est d'augmenter ce taux à 1,25 %. Des **travaux d'amélioration et de mises aux normes** du réseau d'assainissement actuel seront donc réalisés sur les deux communes du site. Des opérations de lutte contre l'intrusion des eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées de la commune de Roquebillière sont d'ores et déjà en cours de développement.

Ces efforts en matière de traitement des eaux usées se traduisent également par l'élaboration et la mise en œuvre de schémas directeurs d'assainissement pour l'amélioration du traitement des eaux usées et la préservation des milieux récepteurs ; Il est ainsi prévu la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement en 2015-2016 sur les communes de Roquebillière et de Belvédère.

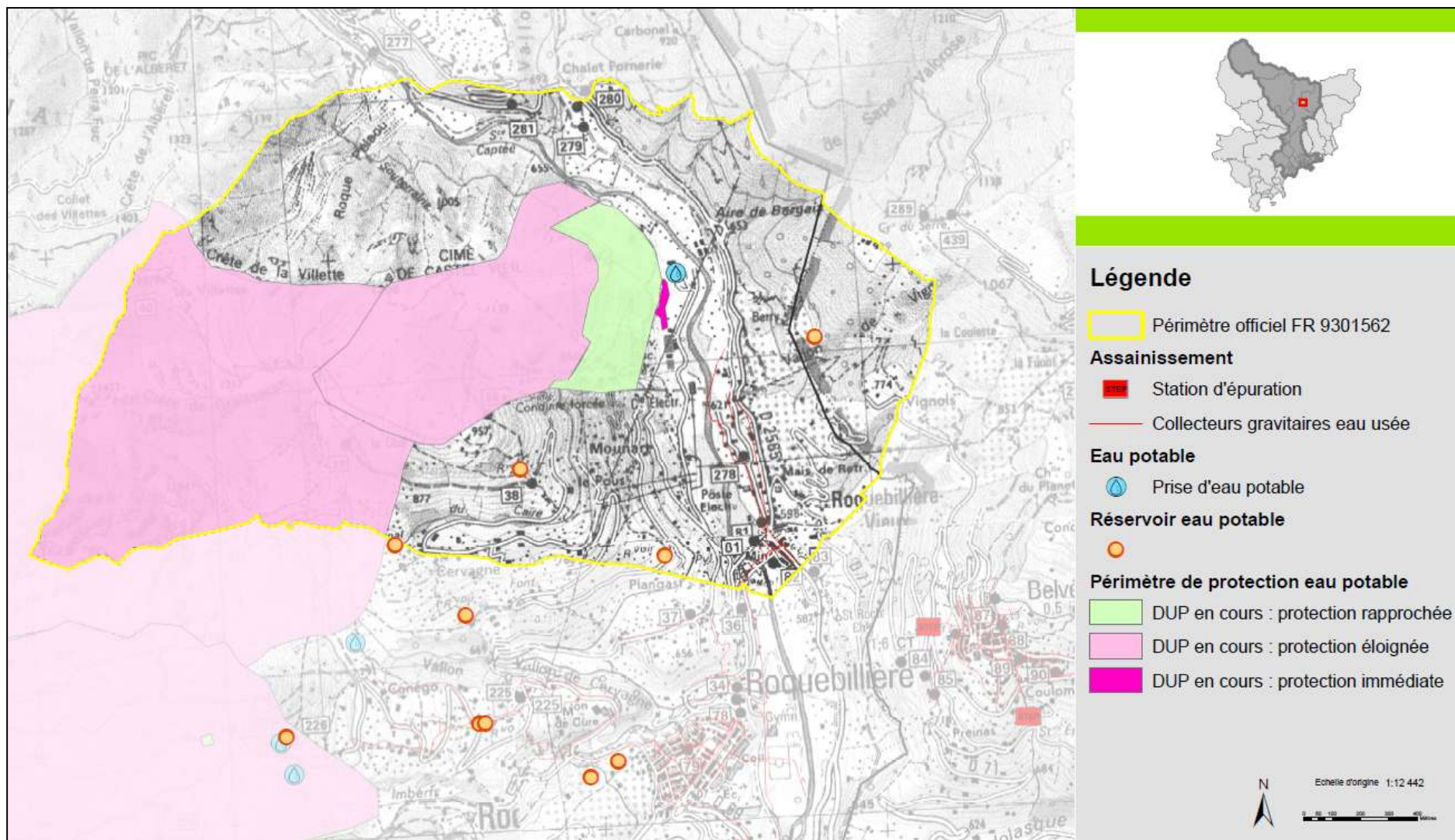
De plus, le schéma directeur départemental de gestion des déchets de l'épuration porte notamment deux actions en lien avec le territoire concerné :

- ✓ mise en place dans la vallée de la Vésubie, d'un dispositif de dépotage pour les camions effectuant les vidanges des installations d'assainissement non collectif et des graisses ;
- ✓ mise en place d'un centre de déshydratation des boues pour les STEP de la vallée.

La création de ces équipements a pour objet de réduire le nombre de déplacement de camions sur les routes de la Vésubie et par voie de conséquence de limiter les dépotages sauvages dans le milieu naturel.

Par ailleurs, le **projet de complexe thermal** et de remise en forme sur le hameau de Berthemont-les-Bains (voir fiche E « La fréquentation touristique et la partie « Aménagement » de la présente fiche), nécessitera le raccordement dudit complexe au réseau d'assainissement. La commune de Roquebillière projette par conséquent **de créer une station d'épuration ainsi que le réseau d'eaux usées nécessaire** pour desservir le complexe thermal et les habitations du hameau de Berthemont. L'ensemble des travaux devront être terminés début 2016 pour permettre la mise en service du complexe thermique.

→ Ce projet de STEP se situe en dehors du périmètre Natura 2000 ; il nécessitera toutefois une étude d'incidence au titre de Natura 2000. En effet, le rejet de cette STEP sera situé à l'amont immédiat du site à Spéléomantes de Roquebillière et une partie des conduites de rejet seront à créer dans le site Natura 2000. Ce projet est donc susceptible d'avoir un impact sur les habitats naturels du site, notamment la ripisylve, et sur certaines espèces (Chabot, Circée de Paris). L'étude d'incidence permettra de prendre en compte ces enjeux et d'adapter au mieux le projet.



Carte 25 : Eau et assainissement sur le site Natura 2000 FR 9301562 – « Site à Spéléomantes de Roquebillière »
 (Conception et réalisation : Métropole Nice Côte d'Azur. Sources: DREAL, Métropole Nice Côte d'Azur. Fond cartographique: IGN)

Cf. Atlas cartographique socio-économique - carte n° 21 : Eau et assainissement - site FR 9301562.

IRRIGATION

Les communes de Belvédère et de Roquebillière disposent de nombreux **canaux d'irrigation**. Autrefois destinés à l'usage agricole, notamment pour l'irrigation des cultures, ces canaux sont **aujourd'hui** entretenus et utilisés par des riverains pour **l'arrosage de leur jardin** ou gérés par des **associations syndicales autorisées (ASA)**. Certains sont aussi désormais à l'abandon. Leur rôle est cependant majeur dans l'évacuation des eaux pluviales des zones urbanisées. Ces canaux, bien souvent très anciens, constituent également un patrimoine historique exceptionnel.

Deux canaux d'irrigation présents sur la commune de Roquebillière sont situés au sein du site Natura 2000 à Spéléomantes de Roquebillière et sont gérés par des ASA :

- ✓ le canal du Caïre, géré par l'ASA du canal du Caïre (créée en 1867, elle compte 240 adhérents),
- ✓ le canal du Mounar. Ce canal à ciel ouvert s'étend sur 7,5 km et est en eau de juin à septembre,

Le canal du Caïre mesure 18 km de long ; il est constitué d'une conduite forcée en acier enterrée (60 cm de profondeur, diamètre de 400) qui a plus de 50 ans.



Il est alimenté en eau par gravité depuis un bassin de 50 000 L situé vers le Caïre Del Mel.

Pour alimenter ce bassin, des pompes récupèrent l'eau qui n'est pas utilisée par la pisciculture de Roquebillière, à côté de l'usine hydroélectrique d'EDF.



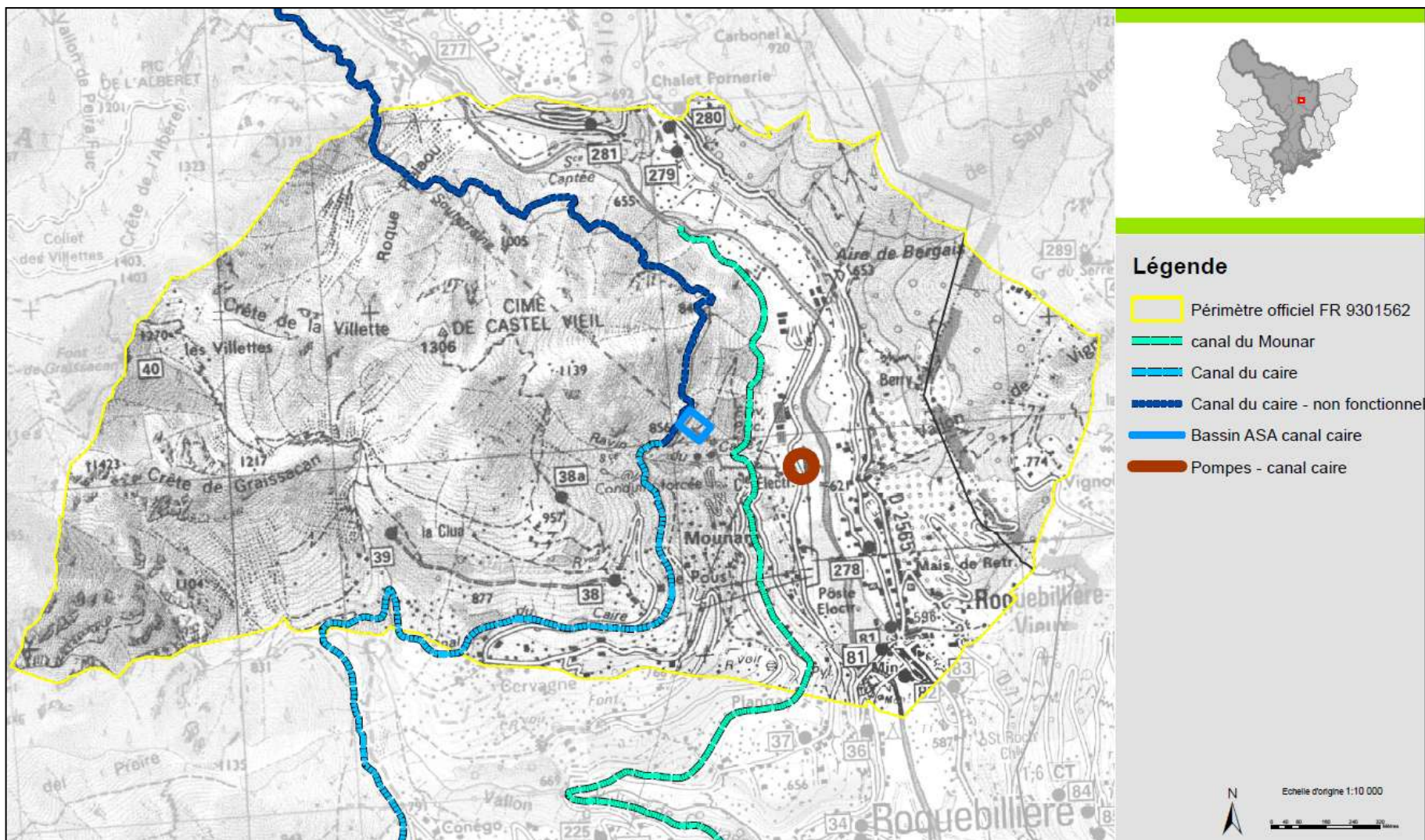
Illustration 51 : Canal du Caïre (à gauche) et pompes de l'ASA du canal du caïre (à droite)

Suite à un éboulement, la partie du canal située entre Venanson et St Martin n'est plus en eau donc seuls 6 km du canal sont encore utilisés à ce jour (à partir du bassin de 50 000L). Ces 6 km ont été mis sous pressions et l'arrosage se fait à présent par aspersion.

TENDANCE ÉVOLUTIVE :

Les **canaux d'irrigation** situés sur le site Natura 2000 et sur les communes de Roquebillière et de Belvédère de manière générale, sont **menacés** à plus ou moins court terme. En effet les ASA, les riverains ou les usagers qui entretiennent les canaux **manquent de moyens humains et surtout financiers**. L'ASA du canal du Caïre réalise souvent elle-même l'entretien des conduites lorsqu'il y a des fuites.

Les Mairies et le Conseil général, conscients du rôle de ces canaux apportent des aides financières pour l'entretien de ces canaux. La Métropole Nice Côte d'Azur dresse quant à elle un inventaire des canaux d'irrigation sur son territoire.



Carte 26 : Canaux d'irrigation sur le site Natura 2000 FR9301562 – « Site à Spéléomantes de Roquebillière »
 (Conception et réalisation : Métropole Nice Côte d'Azur. Sources: DREAL, EDF, Régie Electrique de Roquebillière. Fond cartographique: IGN)

Cf. Atlas cartographique socio-économique - carte n° 22 : Canaux d'irrigation sur le site à Spéléomantes de Roquebillière.

GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Chiffres et éléments clés en matière de gestion des déchets ménagers sur la Métropole :

- 49 communes desservies,
- 3 centres opérationnels, un secteur et deux directions adjointes subdivisions Vésubie/Tinée rattachées à la DGA des routes sont en charge de la collecte, du contrôle des prestataires ainsi que de la gestion des déchetteries, 399 agents équivalent temps plein en régie,
- 13 déchetteries accessibles aux particuliers et aux professionnels,
- 1 unité de valorisation énergétique gérée en délégation de service public,
- un budget de 78,8 M€ en fonctionnement et 1,5 M€ en investissement,
- des recettes de fonctionnement annuelles entre 5 et 7 millions d'€ (selon l'exercice),
- 367 846 tonnes de déchets collectés en 2012,
- 413 kg/an/habitant de taux de production d'ordures ménagères,
- 15 kg/an/habitant de taux de production des emballages ménagers,
- taux moyen de refus du tri de 25 %.
- 82 % des déchets traités par des unités installées sur le territoire métropolitain,
- une valorisation de matière passée de 19 % en 2007 à 31 % en 2012 (objectif du Grenelle de 45 % en 2015),
- la réduction de la valorisation énergétique de 75 % en 2007 à 65 % en 2012.

Sur les communes du site Natura 2000, la **collecte des déchets** est assurée **par la Métropole Nice Côte d'Azur** depuis le 1er janvier 2012. Les déchets sont collectés trois fois par semaine puis sont acheminés à la station de transit de Belvédère pour être compactés puis transportés vers le centre du traitement du Broc.

Seul un centre d'enfouissement technique (CET) des déchets ménagers et assimilés est présent sur les communes du site de Natura 2000, **en dehors du périmètre Natura 2000**.

A noter également que, suite à l'arrêté n°2012-1123 du 19 novembre 2012 réglementant l'emploi du feu en vue de prévenir les incendies, il est strictement interdit de brûler à l'air libre les déchets verts sur l'ensemble du département des Alpes-Maritimes. Toute infraction est passible d'une contravention allant jusqu'à 450 €. Les déchets verts doivent donc être compostés ou apportés à la déchèterie. Cette nouvelle réglementation nécessitera un dispositif de sensibilisation afin que celle-ci soit respectée.

A ce jour, aucune décharge sauvage n'a été recensée au sein de la zone Natura 2000.

TENDANCE ÉVOLUTIVE :

Les enjeux pour la Métropole sont de diminuer la production de déchets à la source, notamment en mettant en œuvre son Programme Local de Prévention des Déchets, d'atteindre les objectifs du Grenelle de l'Environnement en termes de valorisation matière des déchets et de garantir l'autonomie du territoire pour le traitement des déchets.

Ainsi, La Métropole, engagée dans une démarche globale associant les différentes technologies existantes pour le traitement, dispose sur son territoire d'une forte autonomie pour le tri et la valorisation des déchets.

Le centre de valorisation organique du Broc et son centre de tri associé, l'Unité de Valorisation Énergétique de Nice-Ariane ainsi que la future installation de stockage des déchets non dangereux de Massoins (équipements publics), le centre de traitement des gravats de La Gaude et l'installation de

compostage de Carros (sites utilisés en prestations de service) permettent de traiter localement 82% des quantités produites.

En 2013, le nouveau centre de tri haute performance des encombrants et des DIB « Valazur » utilisé dans le cadre de la DSP Sonitherm permettra d'augmenter les quantités traitées localement et d'accroître le taux de valorisation matière.

3. Réseau de transport et réseau électrique

RÉSEAU DE TRANSPORT

Le territoire du site est structuré par quatre routes métropolitaines principales :

- ✓ la RM 2565 qui part de plan du Var et dessert toute la vallée de la Vésubie ; sur Roquebillière cette route arrive au niveau de Roquebillière Vieux ;
- ✓ la RM 69 qui permet de rejoindre directement le nouveau village puis rejoint la RM 2565 ;
- ✓ la RM 71 qui démarre de Roquebillière Vieux pour rejoindre Belvédère ;
- ✓ la RM 72 qui permet d'accéder au hameau de Berthemont.

De nombreuses voies de circulation (routes communales ou pistes forestières) desservent également les différents quartiers des communes. Des améliorations de ces voiries seront probablement entreprises.

RÉSEAU ÉLECTRIQUE

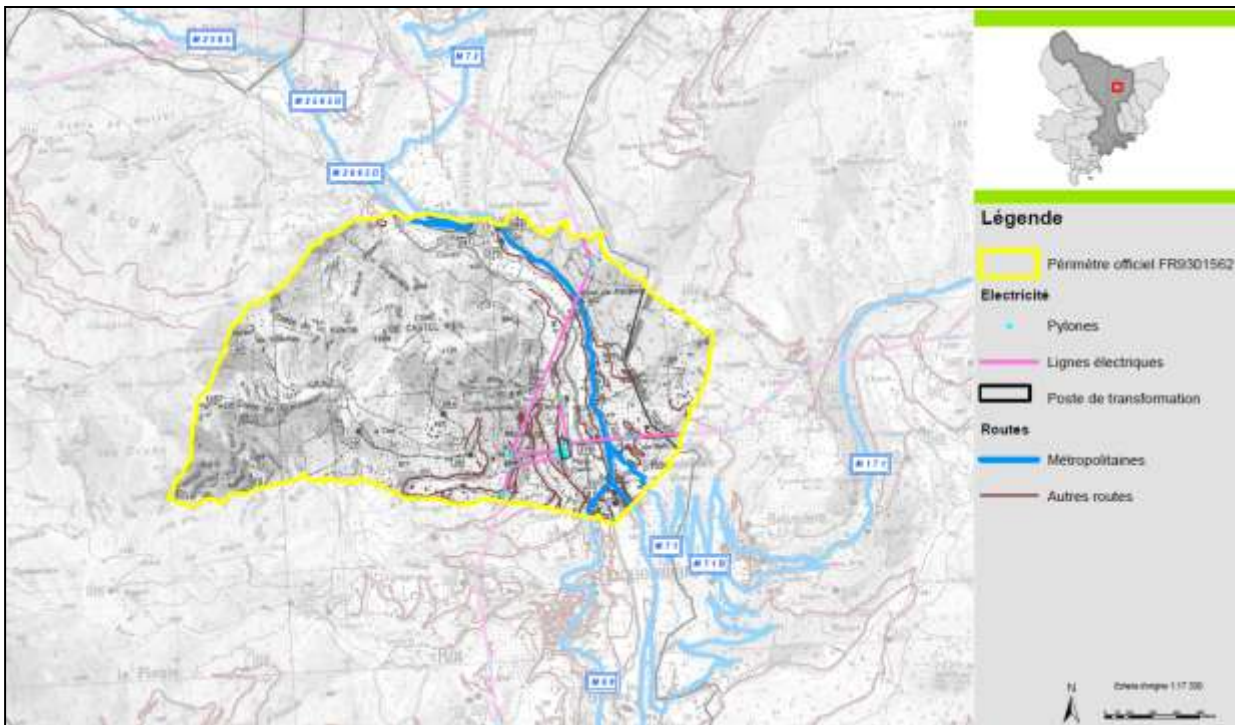
RTE, filiale du groupe EDF est le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité française. Il a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau de lignes haute et très haute tension. RTE achemine l'électricité entre les producteurs d'électricité et les distributeurs d'électricité. ERDF distribue quant à elle l'énergie aux consommateurs.

Le poste de transformation RTE, situé au sein du site Natura 2000, répartit le courant sur différentes lignes haute tension et très haute tension qui traversent le site :

- ✓ la ligne de 63 kvolts reliant la centrale hydroélectrique EDF au poste de transformation,
- ✓ la ligne de 63 kvolts située entre Roquebillière et Belvédère,
- ✓ la ligne de 150 kvolts reliant Roquebillière et Saint-Martin-Vésubie,
- ✓ la ligne de 150 kvolts qui part de Roquebillière pour rejoindre Lantosque, Lucéram, l'Escarène et Berre-les-Alpes.



Illustration 52 : poste de transformation RTE (gauche) et pylône relié à des lignes très haute tension (à droite), jouxtant la centrale hydroélectrique de Roquebillière



Carte 27 : Réseau de transport et réseau électrique sur le site Natura 2000 FR9301562 « Site à Spéléomantes de Roquebillière »
 (Conception et réalisation : Métropole Nice Côte d'Azur. Sources: DREAL, Métropole Nice Côte d'Azur. Fond cartographique: IGN)

C'est l'arrêté préfectoral N° 2002-343 portant réglementation en vue de prévenir les incendies de forêts dans le département des Alpes-Maritimes, qui précise les modalités du débroussaillage en application du code forestier sous les lignes électriques. En effet, cet arrêté spécifie que le transporteur ou le distributeur d'énergie doit procéder au débroussaillage et au maintien de l'état débroussaillé d'un couloir de 20 mètres de large, 10 mètres de part et d'autre de la ligne.

De manière générale, les zones à débroussailler concernent les pieds de pylône et une bande de terre sous la ligne. Le débroussaillage, réalisé en moyenne tous les 3 à 5 ans, consiste à :

- ✓ éliminer toutes les broussailles (végétation basse),
- ✓ couper tous les arbres, arbustes morts et dépérissants,
- ✓ diminuer le nombre d'arbres pour les mettre à distance,
- ✓ tailler les branches basses (jusqu'à 2 mètres de haut)
- ✓ évacuer les restes de coupe.

La gestion de la végétation est suivie et programmée au travers d'un outil de Gestion Informatisée de la Végétation. La nature des travaux et leur périodicité dépend ainsi de calculs complexes qui aboutissent à un plan de gestion informatisé très précis géré par RTE. La réalisation des opérations sur la végétation est sous-traitée à des entreprises d'élague. Des tronçonneuses, débroussailleuses et broyeur forestiers sont utilisés.

Les autres interventions concernent la maintenance (tous les 3-5 ans) et les réparations éventuelles : visite de surveillance, peinture des pylônes, remplacement d'éléments usés ou cassés, retente ou remplacement des câbles, renforcement de pylônes ou de fondation, améliorations, réparation suite à avarie. Les interventions peuvent être réalisées avec des véhicules 4x4 légers ou poids-lourds, avec des grues, nacelles et engins de forage ou avec un hélicoptère (fréquence 1 fois par an).


Dans le cadre de ces opérations, et selon les situations, RTE peut être amené à proposer des actions pour protéger et développer la biodiversité. RTE mène des travaux depuis plusieurs années pour mieux comprendre l'impact de ses activités sur les milieux naturels et pour expérimenter des modes

de gestion innovants aux abords des ouvrages, qui favorisent le développement de la biodiversité tout en assurant une maîtrise des coûts et de la sécurité (balisage avifaune, gestion de la végétation avec un objectif cynégétique ou pastoral, mise en place de ruchers, sensibilisation à la biodiversité des entreprises travaillant pour le compte de RTE, etc.).

TENDANCE ÉVOLUTIVE :

Concernant le réseau de transport, la RM 72 pourrait être amenée à être remodelée dans le cadre du développement du thermalisme et de la création d'un centre de remise en forme.

En termes de réseaux électriques, aucune création ou enfouissement des lignes n'est prévu à ce jour.

 Cf. Atlas cartographique socio-économique - carte n° 23 : Réseau électrique et réseau de transport - Site à Spéléomantes de Roquebillière.

4. Zonage du territoire, travaux et projets d'aménagement

ZONAGE DU TERRITOIRE

Le **zonage urbain** sur les communes du site Natura 2000 résulte principalement de la **rigueur du relief** (pentes abruptes du Caïre del Mel, vallons encaissés, etc.), de leur **passé agro-pastoral** (présence de terrasses à Plangast, de granges, de canaux d'irrigation, etc.), et des contraintes liés aux **facteurs naturels** (zones à risques identifiées dans les plans de préventions des risques – voir Chapitre II.E .3). Pour la Commune de Roquebillière, il découle également de son **passé historique**, ayant poussé le village à « déménager » à plusieurs reprises (voir chapitre II.B).

Le tableau ci-dessous et la carte ci-après illustrent la répartition des différentes affectations du sol par le POS de Roquebillière du 16 janvier 1992 sur la commune et sur le site Natura 2000.

Tableau 51 : Affectation des sols par le POS de Roquebillière et surface correspondante sur la commune ou dans le site Natura 2000 à Spéléomantes de Roquebillière
(Source : POS Roquebillière)

Affectation du sol POS Roquebillière	Surface sur la commune (ha)	Surface sur site Natura 2000 (ha)
Bâti collectif	17,60	0
Bâti individuel	47,30	3,89
Equipements sportifs et de loisirs	0,30	0
Bâti pour le tourisme et les loisirs	6,40	0
Espaces d'activité économique	8,90	6,4
Espaces d'équipements collectifs	1,40	0
Territoires agricoles	159,10	0,33
Territoires artificialisés	34,60	3,89
Territoires naturels	2277,80	368,3
Centre ancien	12,40	3,6

Etant donné la proportion du territoire de Belvédère concerné par le site, cette analyse comparative de l'affectation des sols ne serait pas judicieuse.

OPÉRATIONS D'ENTRETIEN / TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT / SÉCURISATION DES FALAISES

De nombreux acteurs sont amenés à intervenir sur le territoire dans le cadre d'opérations d'entretien et de débroussaillage notamment pour la DFCI, pour l'entretien des ouvrages (RTE, etc.) mais également lors de travaux routiers d'élargissement ou de sécurisation des villages. Ainsi le Conseil Général intervient sur les routes départementales, la Métropole Nice Côte d'Azur sur les routes Métropolitaines et les communes sur les routes et chemins communaux. De plus, dans le cadre de la sécurisation des falaises, les communes ayant cette responsabilité peuvent déléguer les travaux à des intercommunalités.

Tous ces travaux ou opérations d'aménagements font appel à des techniques multiples (débroussaillage mécanisé ou manuel, mise à nue des parois rocheuses avant de subir des travaux de confortement, ou encore déblais déversés dans le lit des rivières) et peuvent être très pénalisants pour les habitats et espèces présents.

Cependant la multiplicité des acteurs intervenants sur cette thématique ne permet pas à l'heure actuelle d'avoir une vision très précise des différents travaux et aménagements programmés. Cela laisse donc présager un travail important sur cette thématique lors de l'animation du site Natura 2000. A noter cependant qu'un outil a été mis en place par la Métropole Nice Côte d'Azur « GEOPOL ». Celui-ci permettra à terme d'avoir une visibilité sur les opérations menées sur les communes faisant partie de la Métropole.

PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Les projets d'aménagement sur les communes du site Natura 2000 sont **contraints par le relief et les risques naturels** (mouvements de terrains, avalanches, inondations, etc.). Ainsi, la totalité de la zone Natura 2000 située sur la commune de Belvédère est exposée à un aléa majeur (zone rouge). Aussi **aucun aménagement** au niveau de Belvédère n'est prévu sur cette zone à moyen terme.

Sur le reste du site Natura 2000, sur Roquebillière, si aucun aménagement n'est prévu à ce jour dans la zone, des projets en périphérie immédiate où dans la vallée de la Vésubie, pourraient avoir un impact indirect sur le site Natura 2000, notamment en termes de fréquentation :

- ✓ le projet de **maison médicale** de Roquebillière permettra d'accueillir des médecins, des infirmières, des radiologues, etc., soit autant de nouveaux travailleurs désireux de s'installer sur la commune.
 - ➔ De cette augmentation possible de la population pourra résulter une hausse de la demande en habitats individuels, en services et en commerces, ou en place de stationnements, avec un risque de l'étalement urbain à long terme ;
- ✓ le projet de développement d'un **complexe thermal et de remise en forme sur le hameau de Berthemont-les-Bains** de Roquebillière (voir aussi fiche E « La Fréquentation touristique ») ;
 - ➔ ce projet provoquera un accroissement certain de la fréquentation touristique de la commune entre avril et novembre, et du site Natura 2000 par voie de conséquence. Les curistes peuvent en effet être tentés de découvrir la commune de Roquebillière et la nature environnante, notamment par le biais de la randonnée ;

→ les travaux réalisés dans le cadre de ce projet de développement peuvent potentiellement avoir des incidences sur les habitats naturels et les espèces du site tels que les travaux d'assainissement (voir paragraphe « Assainissement » de cette fiche) ou les travaux de remodelage de la RM71 permettant de s'y rendre (voir paragraphe « Réseau de transport »). Des études d'incidences pourraient donc être réalisées dans le cadre de ces travaux ; il serait également intéressant que ces chantiers s'engagent dans la charte « Chantier Vert » de la Métropole Nice Côte d'Azur ;

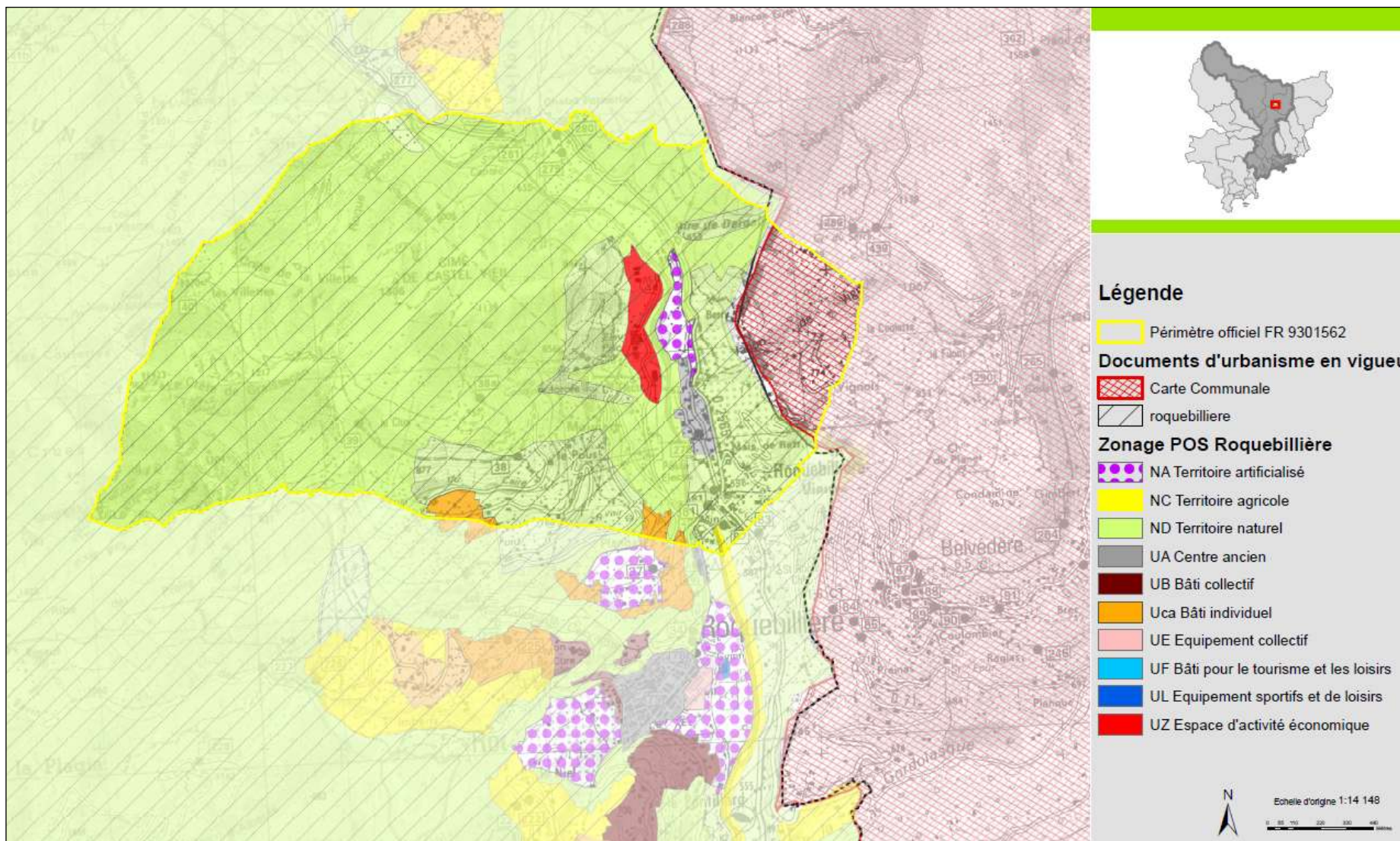
- ✓ le projet d'**Eco-Vallée** peut également induire indirectement la construction de logements ; Roquebillière pouvant devenir une cité dortoir pour les employés de la future Eco-Vallée.



La Métropole Nice Côte d'Azur, soucieuse de diminuer l'impact environnemental des chantiers a mis au point la démarche Chantier Vert sur son territoire. La charte qui en résulte est constituée de huit engagements qui permettent de diminuer les nuisances potentielles des chantiers :

- ✓ organiser et sécuriser le chantier et ses abords,
- ✓ limiter les risques sur la santé du personnel,
- ✓ limiter les pollutions du milieu environnant,
- ✓ informer et prendre en compte les remarques des riverains,
- ✓ informer le personnel de chantier sur la démarche chantier vert,
- ✓ limiter les nuisances causées aux riverains,
- ✓ réduire, réutiliser et recycler les déchets,
- ✓ préserver le patrimoine archéologique et naturel.

Par ailleurs, d'ici 2017, la Métropole sera dotée d'un PLU métropolitain (PLUm) qui couvrira l'ensemble de son territoire, tel que le prévoit la loi Grenelle II. Dans ce cadre, les sites Natura 2000 du territoire de la Métropole devront être pris en compte. En effet tout changement d'affectation du sol (passage d'une zone N à U, passage d'une zone A à U, etc.) **peut avoir un impact non négligeable sur la biodiversité du site Natura 2000** dans la mesure où les habitats et espèces peuvent être touchés par les aménagements et constructions prévus. **Cependant ces impacts peuvent être atténués voire évités** si les corridors écologiques et leurs fonctionnalités sont respectés et que les habitats favorables aux espèces à enjeux du site sont maintenus tels que les vieux arbres, les murs en pierre sèches, les ruines, ou les lisières de bois pour le Spéléomantes.



Carte 28 : Zonage des documents d'urbanisme en vigueur sur le site à Spéléomantes de Roquebillière
 (Conception et réalisation : Métropole Nice Côte d'Azur. Sources : DREAL, Métropole Nice Côte d'Azur; Fond cartographique : IGN)

Cf. Atlas cartographique socio-économique - carte n° 24 : Zonages des documents d'urbanisme – Site à Spéléomantes de Roquebillière.

5. Impacts potentiels de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et conflits d'usage

Tableau 52 : Impacts potentiels de l'urbanisme et des conflits d'usage sur le site Natura 2000

Approche	Impacts positifs potentiels	Impacts négatifs potentiels	Propositions pour prendre en compte l'activité dans le cadre de la gestion du site
Économique	<p>Retombées économiques directes (création d'emploi, attrait touristiques, etc.)</p>		
Écologique	<p>- Certaines constructions ou aménagements urbains offrent des habitats propices aux chiroptères (vieilles caves, cabanons, granges etc.).</p> <p>- Les canaux d'irrigation contribuent à la présence d'espèces patrimoniales dont le Spéléomante.</p> <p>- La mise aux normes des réseaux d'eau permet de diminuer les fuites et d'économiser la ressource en eau.</p> <p>- La mise aux normes du réseau d'assainissement permet de limiter les impacts sur le milieu récepteur.</p>	<p>Constructions, aménagements urbains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - destruction possible d'habitats communautaires ou d'espèces lors des débroussaillages (entretien voirie, réseau EDF), - risque de rupture des corridors écologiques, - pollutions lumineuses liées à l'éclairage public, - collision avec espèces sur les routes, - augmentation du risque de décharges sauvages, déblais, etc. <p>Prélèvement d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - risque de mortalité ou d'affaiblissement des organismes aquatiques en période d'étiage, - l'augmentation des besoins en eau potable risque d'augmenter les mises en assec des cours d'eau. <p>Rejets d'eau traitée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pollution liée au dysfonctionnement de STEP ou de l'assainissement non collectif, - altération de la qualité chimique de l'eau, eutrophisation (réduction de la capacité d'accueil, risques d'asphyxie et de mortalité des truites). <p>- Rejets illicites d'eaux usées : pollution des cours d'eau (provoque l'affaiblissement ou la mortalité des organismes aquatiques)</p> <p>- Entretien de jardins : l'usage d'engrais, y compris organiques, souvent en excès dans les jardins peut provoquer une eutrophisation des cours d'eau et la modification des équilibres écologiques.</p> <p>- Brûlage des déchets verts : pollution atmosphérique, risque d'incendies.</p>	<p>S'assurer de la prise en compte du site Natura 2000 dans les différents projets:</p> <ul style="list-style-type: none"> - aide technique auprès des communes et des opérateurs publics/ conseils ; - participation aux réunions et groupes de travail (schéma directeur d'assainissement, TVB et Etat initial de l'environnement (EIE) du PLUm notamment). <p>Aider à la valorisation des canaux d'irrigation favorables à la biodiversité du site (contrats Natura 2000 ou autres financements).</p>
Conflits d'usage	Conflits potentiels entre urbanisation et maintien de parcelles agricoles et naturelles.		

CHAPITRE V : ANALYSE ÉCOLOGIQUE ET FONCTIONNELLE

A. SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES BIOLOGIQUES ACTUELLES

1. Evolution de la richesse biologique du site au cours des dernières décennies

Les informations sur la flore et la faune acquises durant les dernières décennies sont très peu nombreuses et trop ponctuelles pour permettre l'analyse de l'évolution locale de la richesse biologique. Hormis quelques études telles que celle conduite par Olivier Gerriet en 2009, le site semble avoir fait l'objet de peu de prospections naturalistes. **Les inventaires menés dans le cadre de l'élaboration du DOCOB ont permis d'augmenter significativement le niveau de connaissance sur les habitats naturels et les espèces de la zone Natura 2000. Cependant, comme ils ont été effectués sur une courte période, ils ne sont pas exhaustifs et des inventaires complémentaires seraient nécessaires pour confirmer la présence de certains habitats naturels et espèces végétales et animales, et préciser la taille des populations locales.**

1.1. Les habitats naturels

Concernant les habitats naturels, le FSD en recensait six d'intérêt communautaire inscrits à l'Annexe I de la directive « Habitats-Faune-Flore » (DH1).

Code EUR27	Nom de l'habitat DH1
5110	Formations stables xérophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion</i> p.p.)
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires
5210	Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)
*91E0	*Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)
9260	Forêts de <i>Castanea sativa</i>

Neuf habitats d'intérêt communautaire supplémentaires ont été ajoutés à cette liste. L'habitat 5130 n'a pas été confirmé lors des inventaires 2013.

1.2. La Flore

Le FSD ne recensait aucune espèce végétale inscrite à l'Annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore ». Une station de Gentiane de Ligurie était pourtant connue sur le Site d'Importance

Communautaire et une autre en périphérie immédiate, qui figuraient sur la base de données SILENE Flore (Système d'Information et de Localisation des Espèces Natives et Envahissantes) du CBNMed. **L'espèce, qui a fait l'objet de prospections particulières dans le cadre de cette étude, est maintenant répertoriée en 25 stations sur le site même et en périphérie (zone d'étude complémentaire).**

1.3. Les Amphibiens

Concernant le Spéléomante de Strinati, il est difficile de comptabiliser les stations connues suite à l'inventaire mené par Olivier Gerriet, car ces données n'étaient pas disponibles au format SIG. En conséquence, la comparaison de l'état des connaissances sur l'espèce avant la mise en place des inventaires s'appuie essentiellement sur les données issues de la base de données SILENE Faune et celles fournies par le parc National du Mercantour.

La première mention de l'espèce sur ce secteur date de 1992 (Deluermoz Gil, Parc National du Mercantour). Au regard des données issues des bases de données consultées, sept stations étaient connues sur le périmètre d'étude (délimitation officielle du site Natura 2000 et zone d'étude complémentaire).

Les inventaires menés dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs ont permis la localisation de 21 stations (dont une commune avec les données SILENE). L'ajout des résultats des enquêtes menées auprès des habitants porte à 23 le nombre de nouvelles stations identifiées :

- 14 dans le périmètre Natura 2000 officiel ;
- 8 dans la zone d'étude complémentaire (dont 1 commune avec SILENE) ;
- 1 à l'extérieur du site Natura 2000 et de sa zone d'étude.

1.4. Les Chiroptères

Sur le site de Roquebillière, aucune chauve-souris n'était historiquement connue ; seules quelques informations étaient disponibles pour les abords. Toutes les données récoltées lors de l'inventaire 2013 sont donc nouvelles. Cependant, le temps imparti à l'étude n'ayant permis qu'une faible pression de prospection, les connaissances acquises demeurent par conséquent incomplètes au regard des potentialités d'accueil du site.

1.5. Les Insectes

Malgré l'importante enquête conduite auprès de plusieurs personnes-ressources, il semblerait que seules deux stations d'Ecaïlle chinée étaient connues auparavant par Frédéric Billi sur le site Natura 2000 et sa périphérie. Pour le Damier de la succise et la Laineuse du prunellier, pourtant mentionnés au FSD, aucune information sur leur présence n'a été récoltée. L'étude ayant débuté trop tardivement pour permettre une recherche efficace de ces deux dernières espèces, leur existence au niveau local n'est toujours pas confirmée. Par contre, **pour l'Ecaïlle chinée, plusieurs nouvelles stations ont été trouvées lors des inventaires menés en 2013 dont une au sein de la zone Natura 2000. De plus, la présence de la Noctuelle des peucédans, qui était suspectée dans le secteur, a été confirmée à moins d'un kilomètre au sud du Site d'Importance Communautaire.**

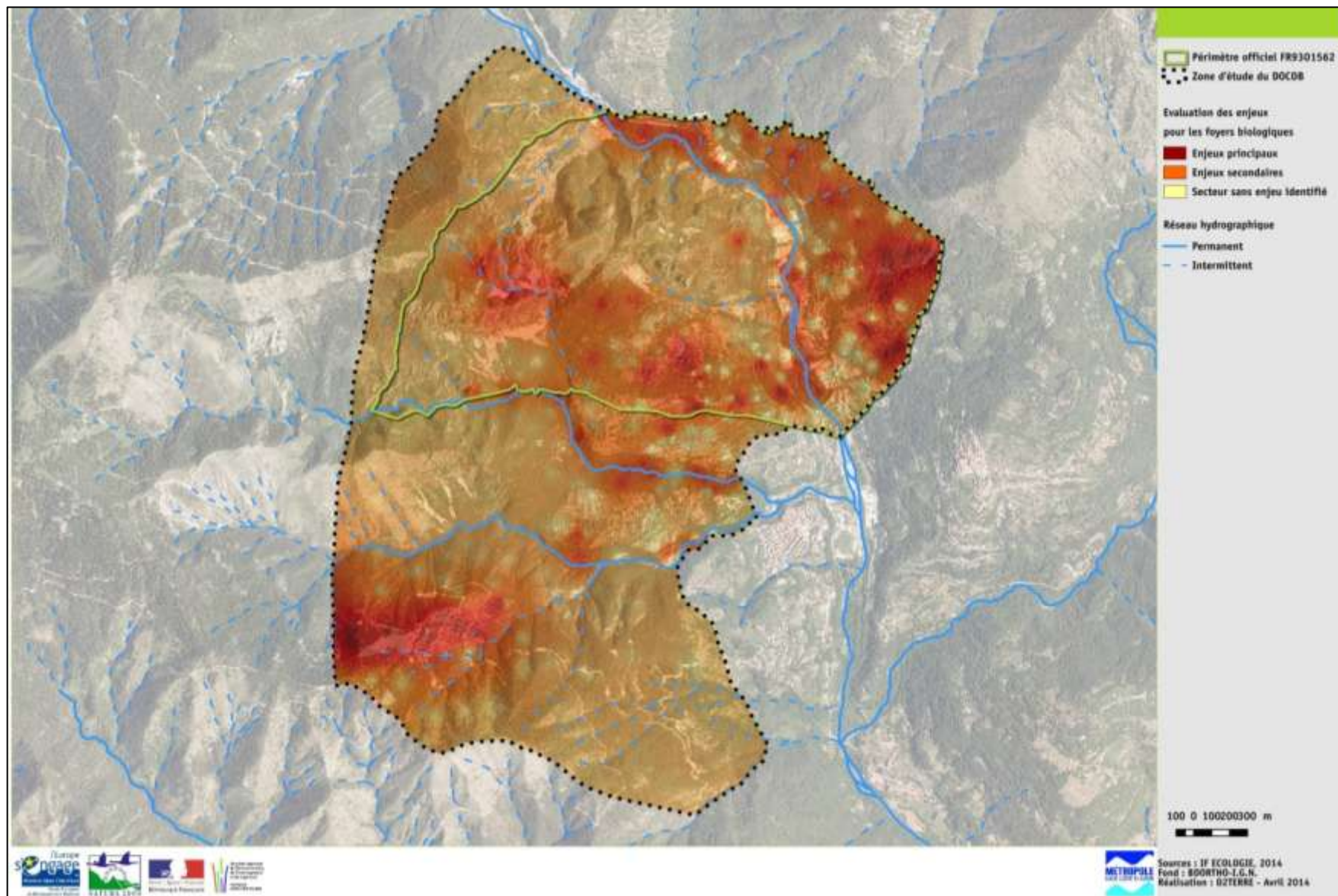
2. Les foyers biologiques actuels du site

Un foyer biologique constitue une zone particulièrement riche sur le plan écologique, qui permet l'accueil de plusieurs habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial.

Les principaux foyers biologiques identifiés sur le site à Spéléomante de Roquebillière sont les suivants :

- la **Vésubie**, rivière en tresse typique des secteurs de montagnes méditerranéennes aux eaux de bonne qualité (présence du Chabot, de la Truite fario et de l'Anguille), ainsi que les **ripisylves** qui l'accompagnent (aulnaies et frênaies d'intérêt communautaire prioritaire où se rencontre la Circée de Paris, plante protégée au niveau régional). Dans la partie nord du site, des **affleurements rocheux** présents à quelques mètres au-dessus du niveau du cours d'eau accueillent le Spéléomante, la Gentiane de Ligurie et la Primevère marginée (plante nationalement protégée) ;
- les **boisements des versants en rive gauche de la Vésubie** où se développent des châtaigniers et qui sont très favorables à l'accueil des chauves-souris (gîtes et terrains de chasse) car ils recèlent de nombreux vieux arbres à cavités ;
- le **secteur traversé par le sentier valléen de la Vésubie, entre « la Clua » et « les Villettes »**, où se rencontre une mosaïque intéressante de milieux naturels (chênaies blanches, garrigues, pelouses sèches, éboulis, falaises, ruisseau, etc.) au sein desquels se retrouvent plusieurs habitats d'intérêt communautaire (Communautés de sources et suintements carbonatés tufiques, Pentes stables à Buis, Falaises calcaires à Saxifrage en languettes, Eboulis calcaires montagnards thermophiles), ainsi que des espèces remarquables (Spéléomante, Gentiane de Ligurie, Germandrée brillante, Lis de Pompone, Primevère marginée, Azuré des orpins, etc.). L'ensemble présente une importante naturalité.
- Hors du site Natura 2000, dans la zone d'étude complémentaire, d'autres secteurs d'intérêt écologique ont été notés :
 - le **vallon de Cervagne**, avec des boisements denses et frais dont des ripisylves à Aulnes glutineux, favorables aux chauves-souris ainsi qu'au Spéléomante ;
 - le **ravin des Imberts**, où l'on retrouve les mêmes éléments que précédemment ainsi que, sur les pentes plus ouvertes, la Noctuelle des peucédans ;
 - le **secteur du vallon d'Albéras**, où alternent garrigues, pinèdes et sapinières et qui accueille plusieurs stations de Gentiane de Ligurie et de Spéléomante de Strinati, ainsi que d'autres espèces végétales et d'insectes d'intérêt patrimonial : Primevère marginée, Germandrée brillante, Azuré de l'orobe, Sablé provençal, etc.





Carte 29 : Localisation des principaux foyers biologiques sur le site à Spéléomantes de Roquebillière

B. FONCTIONNALITE ÉCOLOGIQUE DU SITE

A partir des informations récoltées lors des études cartographique et bibliographique, des enquêtes et des inventaires de terrain, l'analyse écologique et fonctionnelle est effectuée en confrontant la carte des habitats naturels aux données relatives aux espèces d'intérêt communautaire et à leurs exigences écologiques. Pour les animaux, le mode d'utilisation (reproduction, alimentation, repos, hivernage, hibernation, déplacement, etc.) de chaque type de formation végétale est renseigné afin d'appréhender la répartition des individus sur le site et de hiérarchiser les habitats en fonction de leur importance dans le cycle biologique des espèces. Il est à noter qu'en fonction du groupe considéré (Flore, Insectes, Amphibiens, Oiseaux, Mammifères, etc.), la présence ou l'absence des espèces ne sont pas déterminées par les mêmes caractéristiques d'habitats. Ainsi, les plantes sont sensibles au pH et à la composition des sols, tandis que les oiseaux par exemple s'attachent à la structure de la végétation, etc.

On peut ainsi appréhender au cours de cette démarche :

- la hiérarchisation des habitats en fonction de leur mode d'utilisation par les espèces (site de reproduction, terrain d'alimentation, corridor de déplacement, zone d'hivernage, etc.) et leur importance dans le cycle biologique ;
- les liens fonctionnels entre les habitats favorables et les noyaux de populations ;
- l'évolution des habitats et des stations d'espèces au cours du temps, en réponse aux facteurs naturels et aux contraintes anthropiques. Cette expertise est fondée sur l'analyse synchronique des différents états d'évolution des habitats, sur la base des informations bibliographiques (en particulier les cartes disponibles) et l'histoire des milieux méditerranéens.

Cette approche permet d'évaluer, en sus de la définition des zones de présence avérée (sites de reproduction, d'alimentation, etc.), les habitats aux caractéristiques pouvant convenir aux espèces étudiées. Sont ainsi distingués :

- les habitats favorables qui correspondent aux sites les plus aptes à accueillir l'espèce (zones de présence ancienne mais où le milieu n'a pas été modifié, secteurs présentant l'habitat typique de l'espèce, etc.) ;
- les habitats potentiels qui correspondent à un habitat moins typique de l'espèce mais où elle est cependant susceptible de s'installer ;
- les milieux pouvant devenir favorables, soit par leur évolution naturelle soit par la mise en place d'actions relativement simples pour augmenter leur attractivité.

1. Interdépendances entre habitats et espèces DHII

Avec 33 habitats naturels identifiés, le site à Spéléomantes de Roquebillière présente une grande diversité de milieux offrant ainsi un large potentiel d'accueil aux espèces animales et végétales. L'effet mosaïque y est marqué avec une alternance entre les boisements entrecoupés d'espaces ouverts (pelouses et prairies) et les formations rocheuses (falaises et éboulis).

Cette variété d'habitats est favorable à l'accomplissement de l'intégralité du cycle de vie des espèces au sein de la zone. En fonction des espèces, l'alimentation, la reproduction, le repos, les déplacements, etc., auront lieu au sein d'un même habitat, ou au contraire dans des milieux variés.

Ainsi pour le Spéléomante, on considère que chaque station de présence correspond à la fois à une zone d'alimentation et de reproduction, alors que l'habitat dans lequel a été identifié l'espèce s'assimile à un corridor, favorable à la colonisation de nouveaux sites et d'échanges entre populations.

Dans le cas des papillons, qui peuvent avoir de plus grandes facultés de dispersion, une part importante de leur cycle biologique est assurée dans un même type d'habitat à proximité de leurs plantes-hôtes.

Par contre, même si la trame boisée constitue un élément important pour les chauves-souris, elles ont également besoin d'espaces de nature différente comme les bâtiments dans lesquels elles trouvent des gîtes, les espaces ouverts et les milieux aquatiques au-dessus desquels elles chassent régulièrement ; les lisières entre ces divers habitats sont des structures essentielles pour ces espèces.

Le tableau ci-après permet d'identifier la fonctionnalité de chacun des habitats du site pour chacune des espèces d'intérêt communautaire.

Légende du tableau

Importance biologique	Fonctionnalité
1 : Habitat principal ou important pour l'espèce	R : Zone de reproduction
2 : Habitat secondaire	A : Zone d'alimentation
X : Habitat fréquenté (manque de connaissances scientifiques sur l'importance de l'habitat pour l'espèce)	S : Zone de stationnement / refuge
? : Habitat susceptible d'être fréquenté	C : Corridors et éléments de transition (déplacements)
	T : Toutes fonctions confondues (plantes / animaux fixés)

Tableau 53 : Tableau des interdépendances entre habitats et espèces Natura 2000 d'intérêt communautaire

Habitat / Espèces Natura 2000 Code DH		FLORE	AMPHIBIEN	CHIROPTERES						INSECTES					POISSONS ET CRUSTACES		
		Gentiane de Ligurie 1656	Spéléomante de Strinati 1994	Barbastelle d'Europe 1308	Grand Rhinolophe 1304	Petit Rhinolophe 1303	Minioptère de Schreibers 1310	Murin de Bechstein 1323	Murin de Capaccini 1316	Murin à oreilles échancrées 1321	Damier de la succise 1065	Ecaille chinée 1078	Laineuse du prunellier 1074	Noctuelle des peucédans 4035	Lucane cerf-volant 1083	Grand Capricorne 1088	Chabot commun 1163
HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	Habitat agro-pastoral	Pelouses de dalles calcaires *	6110*		X / A	2 / A	X / A	2 / A			X / A						
		Pentes stables à Buis	5110		X / A	2 / A	X / A	2 / A			X / A						
		Junipérais à Genévrier rouge	5210		X / A	2 / A	X / A	2 / A			X / A						
		Pelouses calcicoles mésophiles	6210		X / A	2 / A	X / A	2 / A			X / A	? / T					
		Mégaphorbiaies à Pétasite hybride	6430		X / A	2 / A	X / A	2 / A			X / A						
		Prairies de fauche de basse altitude	6510		X / A	2 / A	X / A	2 / A			X / A						
		Habitat humide	Communautés de sources et suintements carbonatés tufiques *	7220*		1 / T	? / A	X / A	? / A	2 / A							
			Végétation ripicole ligneuse à <i>Salix eleagnos</i>	3240			? / A-C	X / A-C	? / A-C	2 / A							
		Habitat forestier	Ripisylves à Aulnes glutineux *	91E0*		1 / T	2 / A-C	2 / A-C	1 / A-C	1 / A-C	1 / A-C	1 / A-C		? / T			
			Frênaies-ébraillies des ripisylves évoluées *	91E0*		1 / T	1 / R-A-C	1 / A-C	1 / A-C	1 / A-C	1 / A-C	1 / A-C		X / T			
		Bois de châtaigniers	9260			1 / R-A-C	1 / A-C	1 / A-C	1 / A	1 / R-A-C			? / T				
		Yeuseraies rupicoles	9340			2 / R-A-C	1 / A-C	1 / A-C	1 / A-C	2 / R-A-C							
	Habitat rocheux	Eboulis calcaires montagnards thermophiles	8130			? / A	? / A	? / A	? / A				? / T				
		Falaises calcaires à Saxifrage en languettes	8210	1 / T	1 / T	? / S-A-C-R	? / A-C	? / A-C	X / T								
HABITATS NATURELS D'INTERET NON COMMUNAUTAIRE		Pelouses marno-calcaires à <i>Aphyllanthes</i>	HD		X / T	X / A	2 / A	X / A	2 / A			X / A	? / T				
		Garrigues supraméditerranéennes	HD			X / A	2 / A	X / A	2 / A			X / A	? / T				
		Pelouses de vires fraîches à <i>Sesleria caerulea</i>	HD		1 / T	X / A	2 / A	X / A	2 / A			X / A					
		Manteaux arbustifs, fruticées, haies	HD		X / T	2 / A-C	2 / A-C	2 / A-C	2 / A-C				? / T				
		Prairies rudérales subnitrophiles	HD			X / A	2 / A	X / A	2 / A			X / A					
		Ourllets herbacés supraméditerranéens	HD		X / T	X / A	2 / A	X / A	2 / A			X / A					
		Prairies pâturées à <i>Brachypodium rupestre</i>	HD			X / A	2 / A	X / A	2 / A			2 / A					
		Recrus forestiers herbacés	HD			X / R ?-S ?-A	2 / A	X / A	X / A			2 / A					
		Recrus forestiers arbustifs	HD			X / R ?-S ?-A	X / A	X / A	X / A	X / A		2 / A		2 / T			
		Habitat humide	Eaux libres des ruisseaux, torrents et rivières	HD			1 / A-C	1 / A-C	1 / A-C	1 / A-C	1 / A-C	1 / A-C					1 / T
			Prairies humides basses sur marnes	HD			X / A	X / A	X / A	X / A	? / A	2 / A	X / A				
		Habitat forestier	Ostryaies mésophiles	HD		2 / T	1 / T	1 / A-C	1 / A-C	2 / A-C	1 / T		1 / A-C		? / T		
			Chênaies blanches calcicoles	HD		1 / T	1 / T	1 / A-C	1 / A-C	2 / A-C	1 / T		1 / A-C		1 / T		? / T
			Sapinières montagnardes calcicoles	HD		X / T	2 / T	2 / A-C	2 / A-C	X / A-C	2 / T		2 / A-C		2 / T		
			Peuplements pionniers de Pins sylvestres	HD		2 / T	X / A-C	X / A-C	X / A-C	X / A-C	X / A-C		X / A-C		1 / T		1 / T
		Bois de Robiniers	HD			X / T	X / A-C	X / A-C	X / A-C	X / T		X / A-C					
	Habitat artificiel	Zones cultivées	HD			? / A-C	? / A-C										
		Plantations de résineux	HD		X / T	? / A-C	? / A-C					? / A	? / T				
		Zones artificialisées (aménagement, routes, bâtiments, cabanons, jardins, etc.)	HD		1 / T	X / T	X / T	X / T	X / T	X / R-S-A	? / R-S-A	1 / T					

2. Corridors écologiques

Un réseau écologique est constitué de réservoirs de biodiversité (espaces essentiels aux espèces pour réaliser tout ou partie de leur cycle de vie et assurer les échanges génétiques) et de corridors écologiques. **Les corridors écologiques** permettent les déplacements des espèces animales entre les habitats nécessaires au bon déroulement de leur cycle biologique (sites de reproduction, d'alimentation, d'hibernation, etc.) ou entre les différentes populations du secteur.

La trame verte et bleue a pour objectif d'enrayer l'érosion de la biodiversité en préservant les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité. **Le site Natura 2000 « Site à Spéléomantes de Roquebillière » joue un rôle important en termes de fonctionnalités écologiques pour différentes espèces d'intérêt communautaire : à ce titre, il sera intégré comme élément à forte valeur patrimoniale dans la Trame Verte et Bleue que la Métropole Nice Côte d'Azur est en train d'élaborer à l'échelle de son territoire.**

Le réseau écologique peut-être précisé par type de milieu ; on différencie ainsi les besoins des espèces inféodées aux sous-trames forestières, ouverte et semi-ouverte et aquatique.

- **Trame bleue :**

Au niveau local, le principal corridor identifié est la Vésubie, qui peut être utilisée par les espèces aquatiques, en particulier les poissons, mais aussi par les chauves-souris et certains oiseaux.

- **Trame verte :**

La trame principalement boisée du site Natura 2000 facilite les déplacements pour de nombreuses d'espèces, notamment les chauves-souris et la plupart des mammifères terrestres dont le Loup. Il est difficile de distinguer au sein de cette trame des secteurs qui seraient plus fréquentés ; signalons toutefois que la partie sud-ouest du site, avec ses boisements plutôt anciens, paraît plus particulièrement propice aux flux d'espèces animales.

Dans la zone d'étude complémentaire, deux corridors écologiques se définissent : le vallon de Cervagne et le ravin des Imberts.

 **Atlas cartographique naturaliste : Carte des principaux corridors écologiques n°35**

3. Interrelations entre habitats/espèces et facteurs naturels

Les facteurs naturels, qu'ils s'inscrivent sur de longues périodes comme la dynamique naturelle de la végétation ou des cours d'eau, ou qu'ils soient accidentels (incendies, inondations, etc.), entraînent des modifications, positives ou négatives, sur les habitats naturels et les espèces végétales et animales ; un même facteur pouvant être favorable pour certains et défavorable pour d'autres ; en fonction du niveau d'intensité de la perturbation, ses conséquences se traduisent différemment sur un même habitat ou une même espèce.

Légende des tableaux suivants

IMPACT POSITIF
IMPACT NEUTRE
IMPACT NEGATIF

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES INTERACTIONS ENTRE HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET FACTEURS NATURELS

Les facteurs naturels, qui influencent localement les habitats d'intérêt communautaire et sont pris en compte dans l'analyse suivante, sont la dynamique naturelle de la végétation et des cours d'eau, les incendies, les inondations et les espèces exotiques envahissantes.

Tableau 54 : Interactions entre habitats naturels d'intérêt communautaire et facteurs naturels

		Habitat Natura 2000	Code DH	Dynamique naturelle	Incendies	Inondations	Espèces exotiques envahissantes
HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	Habitat agro-pastoral	Pelouses de dalles calcaires *	6110*	milieu stable	-	-	-
		Pentes stables à Buis	5110	milieu stable	régénération du buis et appauvrissement du sol	-	-
		Junipérais à Genévrier rouge	5210	milieu stable	difficultés de régénération	-	-
		Pelouses calcicoles mésophiles	6210	si absence d'activité agricole	rafraichissement possible de l'habitat	-	peu concerné
		Mégaphorbiaies à Pétasite hybride	6430	milieu stable	milieu stable	milieu humide	envahissement, appauvrissement (<i>Impatiens</i> , etc.)
		Prairies de fauche de basse altitude	6510	si absence d'activité agricole	peu concerné	peu concerné	peu concerné
	Habitat humide	Communautés de sources et suintements carbonatés tufiques *	7220*	milieu stable	-	-	-
		Végétation ripicole ligneuse à <i>Salix eleagnos</i>	3240	milieu régulièrement renouvelé	-	habitat dépendant du régime de crues	envahissement, appauvrissement (<i>Buddleia</i> , etc.)
	Habitat forestier	Ripisylves à Aulnes glutineux *	91E0*	maturation favorable	-	habitat adapté au régime de crues	envahissement, appauvrissement (<i>Buddleia</i> , <i>Robinia</i> , <i>Ailanthus</i> , etc.)
		Frênaies-éablaies des ripisylves évoluées	91E0*	maturation favorable	peu concerné	peu concerné	envahissement, appauvrissement (<i>Robinia</i> , <i>Ailanthus</i> , etc.)
		Bois de châtaigniers	9260	maturation favorable	dégradation	peu concerné	envahissement, appauvrissement (<i>Robinia</i> , <i>Ailanthus</i> , etc.)
		Yeuseraies rupicoles	9340	maturation favorable	dégradation	peu concerné	peu concerné
	Habitat rocheux	Eboulis calcaires montagnards thermophiles	8130	milieu primaire	-	peu sensible	peu concerné
		Falaises calcaires à Saxifrage en languettes	8210	milieu stable	peu sensible	peu sensible	peu concerné

SYNTHÈSE DES INTERACTIONS ENTRE HABITATS D'ESPÈCES ET FACTEURS NATURELS

Comme pour les habitats d'intérêt communautaire, le développement des habitats d'espèces est soumis à l'influence de facteurs naturels (dynamique naturelle de la végétation et des cours d'eau, incendies, inondations et espèces envahissantes) dont les effets sont analysés dans le tableau suivant :

Tableau 55 : Interactions entre habitats d'espèces et facteurs naturels

	Habitat	Code Habitat	Dynamique naturelle	Incendies	Inondations	Espèces envahissantes	
HABITATS D'ESPÈCES	Habitat agro-pastoral	Pelouses marno-calciques à <i>Aphyllanthes</i>	HD	Evolution lente	Destruction temporaire du peuplement	-	-
		Pelouses de vires fraîches à <i>Sesleria caerulea</i>	HD	Milieu stable	Peu concerné	-	Peu concerné
		Garrigues supraméditerranéennes	HD	Evolution lente	Destruction temporaire du peuplement	-	-
		Manteaux arbustifs, fruticées, haies	HD	Evolution vers un boisement	Destruction (temporaire) du peuplement	-	Peu concerné
		Recrus forestiers arbustifs	HD	Evolution vers un boisement	Destruction (temporaire) du peuplement	-	Peu concerné
	Habitat humide	Eaux libres des ruisseaux, torrents et rivières	HD	Habitat lié à la dynamique naturelle du cours d'eau	-	Altération temporaire du peuplement	Peu concerné
	Habitat forestier	Ostryaies mésophiles	HD	Favorise la maturation et donc l'intérêt écologique du peuplement	Destruction (temporaire) du peuplement	-	Peu concerné
		Chênaies blanches calciques	HD	Favorise la maturation et donc l'intérêt écologique du peuplement	Destruction (temporaire) du peuplement	-	Peu concerné
		Sapinières montagnardes calciques	HD	Favorise la maturation et donc l'intérêt écologique du peuplement	Destruction (temporaire) du peuplement	-	Peu concerné
		Peuplements pionniers de Pins sylvestres	HD	Favorise la maturation et donc l'intérêt écologique du peuplement	Destruction (temporaire) du peuplement	-	Peu concerné
	Habitat artificiel	Plantations de résineux	HD	Favorise la maturation et donc l'intérêt écologique du peuplement	Destruction (temporaire) du peuplement	-	Peu concerné
		Zones artificialisées (aménagement, routes, bâtiments, cabanons, jardins, etc.)	HD	Expansion en densification, élargissement	Peu concerné	Entraîne l'endiguement et la canalisation	Peu concerné

SYNTHÈSE DES INTERACTIONS ENTRE ESPÈCES FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES NATURA 2000 ET FACTEURS NATURELS

Les facteurs naturels retenus pour l'analyse et pouvant influencer la présence locale des espèces d'intérêt communautaire sont : la dynamique naturelle de la végétation et des cours d'eau, les incendies, la compétition interspécifique et les événements météorologiques exceptionnels (tempêtes...).

Tableau 56 : Interactions entre espèces faunistiques et floristiques Natura 2000 et facteurs naturels

	Espèces Natura 2000	Code DH	Dynamique naturelle	Incendies	Compétitions interspécifiques	Événements météorologiques exceptionnels (tempêtes, etc.)
Flore	Gentiane de Ligurie	1656	peu concernée	non concernée	non menacée	non sensible
			si en station secondaires (ou sous plantation)			
Chiroptères	Barbastelle d'Europe	1308	Favorise : arbres-gîtes, habitats de chasse et transit	Perte : arbres-gîtes, habitats de chasse et transit		Risque de perte : arbres-gîtes, habitats de chasse et transit
	Grand Rhinolophe	1304	Favorise : habitats de chasse et transit	Perte : habitats de chasse et transit		Risque de perte : habitats de chasse et transit
	Petit Rhinolophe	1303	Favorise : habitats de chasse et transit	Perte : habitats de chasse et transit		Risque de perte : habitats de chasse et transit
	Minioptère de Schreibers	1310	Favorise : habitats de chasse			
	Murin de Bechstein	1323	Favorise : arbres-gîtes, habitats de chasse et transit	Perte : arbres-gîtes, habitats de chasse et transit		Risque de perte : arbres-gîtes, habitats de chasse et transit
	Murin de Capaccini	1316				
	Murin à oreilles échanquées	1321	Favorise : habitats de chasse et transit	Perte : habitats de chasse et transit		Risque de perte : habitats de chasse et transit
Amphibien	Spéléomante de Strinati	1994	La fermeture et l'ouverture de milieu ne semblent pas influencer la présence de l'espèce	Impact sur l'espèce et sa ressource alimentaire probable	Pas de compétition connue	Le remaniement des habitats lors d'événements météorologiques exceptionnels (glissement de terrain, éboulements), entraîne sans doute la destruction de l'espèce, mais tend à recréer des habitats favorables.
Insectes	Damier de la succise	1065	Peut localement être affecté par la fermeture des milieux ouverts	Destruction d'individus et pontes et perte temporaire d'habitat, mais permet l'entretien de milieux ouverts	Pas de compétition connue	Peu concerné : événements trop ponctuels pour entraîner une modification positive ou négative significative du peuplement

	Espèces Natura 2000	Code DH	Dynamique naturelle	Incendies	Compétitions interspécifiques	Événements météorologiques exceptionnels (tempêtes, etc.)
	Ecaille chinée	1078	L'espèce se rencontre aussi bien en milieu ouvert que boisé	Destruction d'individus et pontes et perte d'habitat	Pas de compétition connue	Peu concernée : événements trop ponctuels pour entraîner une modification positive ou négative significative du peuplement
	Laineuse du prunellier	1074	Liée à un milieu arbustif souvent de transition	Destruction d'individus et pontes et perte d'habitat	Pas de compétition connue	Peu concernée : événements trop ponctuels pour entraîner une modification positive ou négative significative du peuplement
	Noctuelle des peucédans	4035	La fermeture des milieux lui est défavorable	Destruction d'individus et pontes et perte (temporaire) d'habitat	Pas de compétition connue	Risque de destruction de la seule station connue par glissement de terrain
	Lucane cerf-volant	1083	La maturation des boisements favorise les vieux arbres au sein desquels les larves se développent	Destruction d'individus et pontes et perte d'habitat	Pas de compétition connue	Perte d'habitat si dessouchage des vieux chênes lors des tempêtes
	Grand Capricorne	1088	La maturation des boisements favorise les vieux arbres au sein desquels les larves se développent	Destruction d'individus et pontes et perte d'habitat	Pas de compétition connue	Perte d'habitat si chablis des vieux chênes lors des tempêtes
Poissons et crustacés	Chabot commun	1163	Favorise le maintien de son habitat	-	Pas de compétition connue	Destruction d'individus lors des inondations

4. Interrelations entre habitats/espèces et activités humaines

Comme pour les facteurs naturels, certaines activités humaines influencent la présence et la répartition des habitats naturels et des espèces sur le site ; l'existence et le maintien de certains d'entre eux sont par exemple intimement liés aux pratiques agricoles traditionnelles.

Les principales activités humaines interagissant avec les milieux naturels au sein de la zone Natura 2000 sont décrites dans les paragraphes suivants :

Aménagements, urbanisme et population humaine

La population de la commune de Roquebillière est actuellement en augmentation (environ 1% par an), ce qui nécessitera dans l'avenir la construction de nouveaux logements pour faire face à cette croissance.

Dans l'actuel POS, 88,5 % du site Natura 2000 est classé en zone naturelle (N) malgré la présence de plusieurs habitations dans la partie sud-est. Ce POS sera remplacé par le PLU métropolitain dès 2017. Un déclassement de plusieurs zones N au profit de zones urbaines (U) ou agricoles (A) pourrait alors être proposé avec des conséquences notables sur le site Natura 2000. Outre la destruction et l'altération directes que risque de générer cette modification d'affectation des sols sur les habitats naturels et les espèces végétales et animales par la construction d'habitations ou la mise en place de nouvelles parcelles agricoles et aménagements connexes, l'installation de lampadaires supplémentaires ferait augmenter la pollution lumineuse. Une autre conséquence de ces aménagements serait le maintien voire l'accroissement de la pollution bactériologique des eaux par les rejets de la station d'épuration, ainsi que des matières en suspension par la carrière en amont du site dont le projet d'extension actuel est justifié par les besoins locaux en matériaux de construction.

Agriculture

Les pratiques agricoles en sein de la zone Natura 2000 sont exclusivement liées à l'élevage ovin et bovin. Ainsi, environ 40% de la surface du site est pâturé de manière extensive par des ovins et quelques parcelles en prairies de fauche sont entretenues pour l'alimentation d'un troupeau bovin.

Cependant le maintien de ces activités, qui permettent l'existence de certains habitats naturels et d'espèces, est par endroit compromis par l'embroussaillage des pâturages, et par l'achat de fourrage en provenance des Hautes-Alpes dont le coût est moindre que celui lié à l'entretien des prairies. De plus, sur certaines zones, l'embroussaillage est contenu par la méthode de l'écobuage (entretien des milieux ouverts par l'emploi du feu) ce qui génère un risque d'incendie.

Sylviculture

Le parcellaire forestier, appartenant à un grand nombre de propriétaires, est très morcelé et se situe souvent dans des secteurs difficiles d'accès, ce qui limite l'existence d'une véritable gestion sylvicole : il n'y a pas de plantations et l'exploitation y est très ponctuelle. L'entretien d'une partie des boisements est uniquement réalisé par sylvo-pastoralisme.

Les châtaigneraies présentes à l'est du site ne sont plus entretenues, probablement à cause de problèmes phytosanitaires récurrents (maladie de l'encre), ainsi que d'un fort morcellement du parcellaire qui rend difficile la gestion sylvicole de ces boisements. Le plan de développement de massif de la Vésubie, conduit par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), préconise

pourtant leur restauration. Ce projet pourrait voir le jour à court ou moyen terme. La Chambre d'Agriculture envisage en effet de soutenir, voire d'animer, les projets de restauration des châtaigneraies dans les Alpes-Maritimes.

Chasse et pêche

Hormis sur la réserve de chasse de la Maluna qui inclut une partie de la zone Natura 2000, l'ensemble du site fait également l'objet de chasses assez actives, qui concernent principalement le grand gibier (Sanglier, Chevreuil, Chamois, etc.), le petit gibier (Lapin, Lièvre, etc.) et les galliformes (Perdrix, Tétrins, etc.). Elles se pratiquent à l'approche, à l'affût et en battue, avec aussi piégeage du Renard. Il n'y a pas d'agraine ou de cultures à gibier sur le site Natura 2000.

La pêche se pratique dans tous les cours d'eau du site et de la zone d'étude complémentaire (Vésubie, Vallon d'Espaillart, Vallon de Cervagne et Ravin des Imberts). L'espèce principalement pêchée est la Truite fario, pour laquelle un empoissonnement et un alevinage (introduction d'alevins issus d'élevage dans les cours d'eau) sont effectués pour protéger les populations sauvages autochtones. Un parcours dit « No kill » (tous les individus capturés sont relâchés vivants *in situ*) est délimité sur un tronçon de la Vésubie.

Tourisme et sports de pleine nature :

L'activité la plus importante sur la zone Natura 2000 est la randonnée pédestre mais la fréquentation liée reste toutefois limitée. Le canoë-kayak et l'escalade sont très peu pratiqués au sein du site. Quelques VTT, quads et moto-cross parcourent par ailleurs les divers chemins du secteur.

Légende des tableaux suivants

IMPACT POSITIF
IMPACT NEUTRE
IMPACT NEGATIF

SYNTHÈSE DES INTERACTIONS ENTRE HABITATS NATURELS ET ACTIVITÉS HUMAINES

Les effets des activités humaines locales sur les habitats naturels du site sont présentés dans le tableau suivant. Ont été retenues pour l'analyse l'urbanisation et les aménagements divers, ainsi que les activités économiques (agriculture, élevage et sylviculture) et de loisirs (chasse, pêche, canyoning, escalade, randonnée pédestre, vélo tout-terrain...) qui influencent le plus les milieux naturels.

Tableau 57 : Interactions entre habitats naturels et activités humaines

Habitat Natura 2000		Code DH	Urbanisation, aménagements	Agriculture et Pastoralisme	Sylviculture	Chasse- Pêche	Activités de pleine nature (canyoning, escalade)	Activités de loisirs (randonnées, pédestres / VTT)	
HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	Habitat agro-pastoral	Pelouses de dalles calcaires *	Risque de destruction, disparition	Pacage favorable	—		Cheminement d'accès	Cheminement Risque de dégradation par piétinement si augmentation de la fréquentation « hors-piste »	
		Pentes stables à Buis	Risque de destruction, disparition	Pacage assez favorable	—		Cheminement d'accès	Cheminement	
		Junipérais à Genévrier rouge	Risque de destruction, disparition	Pacage favorable	—		Risques de dégradation par équipement et purges	Cheminement	
		Pelouses calcicoles mésophiles	Destruction, disparition	Entretien nécessaire	Si reboisements		-	Peu concerné	
		Mégaphorbiaies à Pétasite hybride	Risque de destruction, disparition	Si surpâturage ou reposoir	—		Risques de dégradation par piétinement	Risques de dégradation par piétinement	
		Prairies de fauche de basse altitude	Destruction, disparition	Entretien nécessaire	Si reboisements		-	-	
	Habitat humide	Communautés de sources et suintements carbonatés tufiques *	7220	Risque de destruction, disparition	Risques de piétinement, d'eutrophisation	—		Risques de dégradation par piétinement	Risques de dégradation par piétinement
		Végétation rupicole ligneuse à <i>Salix eleagnos</i>	3240	Dégradation, destruction, disparition	-	Non concerné		Cheminement d'accès	Cheminement
	Habitat forestier	Ripisylves à Aulnes glutineux *	91E0*	Dégradation, destruction, disparition	Risque de transformation du sous-bois et de gêne de la repousse	Risques de dégradation et de destruction si vellétés de coupes		Cheminement d'accès	Cheminement
		Frênaies-ébraiaies des ripisylves évoluées *	91E0*	Risque de dégradation, destruction, disparition	Risque de transformation du sous-bois et de gêne de la repousse	Risques de dégradation et de destruction si vellétés de coupes		Cheminement d'accès	Cheminement
		Bois de châtaigniers	9260	Dégradation, destruction, disparition des aménagements passés (développement du Robinier)	Faible sensibilité transformation et entretien du sous-bois	Si entretien et retour à une production de châtaignes Risques de dégradation et de destruction si vellétés de coupes		-	Risques de dégradation par érosion du sous-bois lors des passages « hors-pistes »
		Yeuseraies rupicoles	9340	-	Faible sensibilité	Non concerné		Risques de dégradation par équipement et purges	Cheminement
	Habitat rocheux	Falaises calcaires à Saxifrage en languettes	8210	-	Faible sensibilité	Non concerné		Risques de dégradation par équipement, purges et piétinement	Cheminement
		Éboulis calcaires montagnards thermophiles	8130	-	Faible sensibilité Risque de dégradation si passage important de troupeaux	Non concerné sauf dans le cas de stabilisation RTM (passée)		Risques de dégradation par descentes en « ramasse »	Risques de dégradation par descentes en « ramasse »
HABITATS NATURELS D'INTERET NON COMMUNAUTAIRE	Habitat agro-pastoral	Pelouses marno-calcicoles à Aphyllanthes	Risque de dégradation, destruction, disparition	Maintien de l'ouverture (ovins)	Si reboisements		-	Risques de dégradation par érosion lors des passages « hors-pistes »	
		Garrigues supraméditerranéennes	Risque de dégradation, destruction, disparition	Maintien de l'ouverture (ovins ou bovins)	Non concerné		-	Cheminement	
		Pelouses de vires fraîches à <i>Sesleria caerulea</i>	Risque de dégradation, destruction, disparition	Peu concerné	-		Risques de dégradation par équipement, purges et piétinement	Risques de dégradation par érosion lors des passages « hors-pistes »	
		Manteaux arbustifs, fruticées, haies	Risque de dégradation, destruction, disparition		Si reboisements		-	Cheminement	
		Prairies rudérales subnitrophiles	Risque de dégradation, destruction, disparition		Si reboisements		-	Cheminement	

Habitat Natura 2000		Code DH	Urbanisation, aménagements	Agriculture et Pastoralisme	Sylviculture	Chasse- Pêche	Activités de pleine nature (canyoning, escalade)	Activités de loisirs (randonnées, pédestres / VTT)
	Ourllets herbacés supraméditerranéens	HD	Risque de dégradation, destruction, disparition	Risque de transformation en composition	Si reboisements		Cheminement d'accès	Cheminement
	Prairies pâturées à <i>Brachypodium rupestre</i>	HD	Risque de dégradation, destruction, disparition	Entretien	Si reboisements		-	Cheminement
	Recrus forestiers herbacés	HD	Non concerné	Risque de transformation en composition	Si reboisements		-	Risques de dégradation par érosion lors des passages « hors-pistes »
	Recrus forestiers arbustifs	HD	Non concerné	Risque de gêne de la repousse forestière	Si reboisements		-	Cheminement
Habitat humide	Eaux libres des ruisseaux, torrents et rivières	HD	Impact des écoulements sur la qualité de l'eau	Risque de dégradation si stagnation d'un troupeau	-	Non évalué	Cheminement d'accès	-
	Prairies humides basses sur marnes	HD	Risques de dégradation des écoulements et d'impact sur la qualité de l'eau	Risque de dégradation si stagnation d'un troupeau	-		Risques de dégradation par piétinement	Risques de dégradation par piétinement
Habitat forestier	Ostryaies mésophiles	HD	Risque de dégradation, destruction	Effet sur l'ouverture du sous-bois	(risques d'exploitation de boisements âgés)		Cheminement d'accès	Risques de dégradation par érosion du sous-bois lors des passages « hors-pistes »
	Chênaies blanches calcicoles	HD	Risque de dégradation, destruction	Effet sur l'ouverture du sous-bois	(risques d'exploitation de boisements âgés)		Cheminement d'accès	Cheminement
	Sapinières montagnardes calcicoles	HD	Non concerné	Passage possible	(risques d'exploitation de boisements âgés)		Cheminement d'accès	Risques de dégradation par érosion du sous-bois lors des passages « hors-pistes »
	Peuplements pionniers de Pins sylvestres	HD	Risque de dégradation, destruction	Effet sur l'ouverture du sous-bois	(risques d'exploitation de boisements âgés)		Cheminement d'accès	risques de dégradation par érosion du sous-bois lors des passages « hors-pistes »
	Bois de Robiniers	HD	Milieu rudéral de recolonisation	Peu concerné	Dans certaines conditions : exploitation favorable aux essences indigènes		-	Cheminement
Habitat artificiel	Zones cultivées	HD	Risque de destruction, disparition		-		-	-
	Plantations de résineux	HD	Risque de dégradation, destruction, disparition	Effet sur l'ouverture du sous-bois	Exploitation favorable aux essences indigènes		-	Cheminement
	Zones artificialisées (aménagements, routes, bâtiments, cabanons, jardins, etc.)	HD	Milieu déjà dégradé		-		-	-

SYNTHÈSE DES INTERACTIONS ENTRE ESPÈCES FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES NATURA 2000 ET ACTIVITÉS HUMAINES

Comme les habitats, les espèces d'intérêt communautaire du site sont influencées par divers facteurs liés aux activités humaines locales : urbanisation et aménagements divers, pollution lumineuse, pollution des eaux, agriculture, sylviculture et fréquentation des espaces naturels principalement dans le cadre des activités de loisirs.

Tableau 58 : Interactions entre espaces faunistiques et floristiques Natura 2000 et activités humaines

	Espèces Natura 2000	Code DH	Urbanisation, aménagement	Pollution lumineuse	Pollution des eaux	Agriculture extensive et pastorale	Sylviculture	Dérangement de la faune par la présence humaine	Sur fréquentation, piétinement érosion des sols
Flore	Gentiane de Ligurie	1656	Risque de dégradation, destruction, disparition	-	-	-	Risque de dégradation, destruction, disparition de l'espèce au sein des plantations	-	Risque de dégradation, destruction, disparition
Chiroptères	Barbastelle d'Europe	1308	Perte de gîtes, de terrains de chasse et de corridors	Espèce très sensible	Intoxication directe ou indirecte	Zones de chasse favorables Présence de corridors Conservation des gîtes arboricoles et anthropophiles	Perte de gîtes, de terrains de chasse et de corridors Diminution de la qualité des terrains de chasse	Perte de gîtes	
	Grand Rhinolophe	1304	Perte de gîtes, de terrains de chasse et de corridors	Espèce très sensible	Intoxication directe ou indirecte	Zones de chasse favorables Présence de corridors Conservation des gîtes anthropophiles	Perte de terrains de chasse et de corridors Diminution de la qualité des terrains de chasse	Perte de gîtes	
	Petit Rhinolophe	1303	Perte de gîtes, de terrains de chasse et de corridors	Espèce très sensible	Intoxication directe ou indirecte	Zones de chasse favorables Présence de corridors Conservation des gîtes anthropophiles	Perte de terrains de chasse et de corridors Diminution de la qualité des terrains de chasse	Perte de gîtes	
	Minioptère de Schreibers	1310	Perte de gîtes, de terrains de chasse et de corridors	Espèce peu sensible	Intoxication directe ou indirecte	Zones de chasse favorables Présence de corridors		Perte de gîtes	
	Murin de Bechstein	1323	Perte de gîtes, de terrains de chasse et de corridors	Espèce très sensible	Intoxication directe ou indirecte	Zones de chasse favorables Présence de corridors Conservation des gîtes arboricoles et anthropophiles	Perte de gîtes, de terrains de chasse et de corridors Diminution de la qualité des terrains de chasse	Perte de gîtes anthropophiles	
	Murin de Capaccini	1316	Perte de gîtes, de terrains de chasse et de corridors	Non évalué	Intoxication directe ou indirecte Perte de proies	Zones de chasse favorables Présence de corridors Eaux moins polluées	Perte de terrains de chasse et de corridors pour la sylviculture en ripisylve	Perte de gîtes	
	Murin à oreilles échancrées	1321	Perte de gîtes, de terrains de chasse et de corridors	Espèce sensible	Intoxication directe ou indirecte	Zones de chasse favorables Présence de corridors Conservation des gîtes anthropophiles	Perte de terrains de chasse et de corridors Diminution de la qualité des terrains de chasse	Perte de gîtes	
Amphibien	Spéléomante de Strinati	1994	Restauration des murets Désherbage par produits phytosanitaires Recouvrement/ dégradation des falaises et affleurements rocheux	Semble limiter la présence de l'espèce	-	-	Semble indifférent au mode de traitement sylvicole	-	La fréquentation du site n'est pas suffisante pour nuire au Spéléomante
Insectes	Damier de la succise	1065	Perte d'habitats par destruction des pelouses sèches	Espèce diurne, semble non concernée	-	Si entretien extensif des pelouses sèches avec maintien de la plante-hôte	Espèce de milieux ouverts, non concernée	Peu sensible	Si destruction de la plante-hôte
	Ecaille chinée	1078	Perte d'habitats par destruction des boisements	Espèce diurne et nocturne, semble peu sensible	-	Si entretien extensif des milieux ouverts et conservation des haies et bosquets	Semble peu sensible au mode de gestion sylvicole sauf en cas d'utilisation d'insecticides	Peu sensible	Si destruction des plantes-hôtes
	Laineuse du prunellier	1074	Perte d'habitats par destruction des haies et fruticées	Espèce nocturne potentiellement perturbée par les lumières artificielles	-	Si conservation des haies et fruticées	Si destruction de la végétation des lisières contenant les plantes-hôtes et utilisation d'insecticides	Peu sensible	Semble peu sensible

	Espèces Natura 2000	Code DH	Urbanisation, aménagement	Pollution lumineuse	Pollution des eaux	Agriculture extensive et pastorale	Sylviculture	Dérangement de la faune par la présence humaine	Sur fréquentation, piétinement érosion des sols
	Noctuelle des peucedans	4035	Perte d'habitats par destruction des pelouses sèches	Espèce nocturne potentiellement perturbée par les lumières artificielles	-	Si entretien extensif des pelouses sèches avec maintien de la plante-hôte	Si destruction de la végétation des lisières contenant les plantes-hôtes et utilisation d'insecticides	Peu sensible sauf si capture pour mise en collection	Si destruction de la plante-hôte
	Lucane cerf-volant	1083	Perte d'habitats par destruction des boisements	Espèce diurne et nocturne, semble peu sensible	-	Si conservation des haies avec vieux chênes	Si coupe des vieux chênes et utilisation d'insecticides	Peu sensible	Peu sensible
	Grand Capricorne	1088	Perte d'habitats par destruction des boisements	Espèce diurne et nocturne, semble peu sensible	-	Si conservation des haies avec vieux chênes	Si coupe des vieux chênes et utilisation d'insecticides	Peu sensible	Peu sensible
Poissons et crustacés	Chabot commun	1163	Perte d'habitats par aménagement des berges	-	Altération des frayères, intoxication des individus	-	-	-	-

C. ÉTAT DE CONSERVATION

L'état de conservation sur le site est appréhendé pour chacun des habitats naturels inscrits à l'annexe I de la directive « Habitats-Faune-Flore » identifiés et chacune des espèces de l'annexe II.

A partir des informations relevées sur le terrain, les critères suivants sont renseignés :

- la typicité des habitats naturels : elle est évaluée par comparaison à la description bibliographique des habitats de référence ; leur originalité locale est prise en considération ;
- la représentativité des habitats naturels, mise en évidence par l'analyse de la répartition et de la fréquence des habitats au sein du site ;
- les populations d'espèces végétales et animales : les effectifs sont estimés, permettant la comparaison des populations locales à l'échelle nationale ;
- le statut de conservation : il est appréhendé sur les aspects structurels et fonctionnels des peuplements ainsi que sur les possibilités de restauration ;
- la dynamique des peuplements et des populations (extension, stabilité ou régression) ;
- les facteurs évolutifs : les éléments influençant l'évolution des milieux et des populations sont recensés ;
- l'isolement des espèces par rapport aux autres populations connues.

Ainsi, on déclare une espèce en bon état de conservation lorsque :

- sa population suit une dynamique positive (augmentation ou stabilité) indiquant qu'elle est susceptible de se maintenir durablement sur le territoire concerné ;
- son aire de répartition n'a pas diminué ;
- les habitats en présence lui demeurent favorables, en qualité et en étendue, afin d'assurer son maintien à long terme.

Cet état de conservation est évalué en intégrant plusieurs critères :

- la taille (nombre d'individus total), la densité (nombre d'individus par unité de surface) et la dynamique (augmentation, stabilité, régression) de la population ;
- la localisation de la population dans l'aire de répartition de l'espèce : limite d'aire, isolement...
- la qualité et l'étendue des habitats utilisés par l'espèce ;
- les menaces pesant sur l'espèce et ses habitats.

Signalons que l'état de conservation ne prend pas en compte la valeur patrimoniale des espèces.

Pour les habitats naturels, cette expertise repose sur les relevés phytosociologiques et la cartographie (composition floristique, présence d'espèces remarquables, perturbations et dégradations éventuelles, représentation relative des habitats, liens fonctionnels...). Les dégradations éventuelles sont appréhendées à l'aide des critères ZNIEFF.

1. État de conservation des habitats

L'état de conservation des habitats naturels est évalué dans le tableau suivant sur la base des critères ci-dessous :

Surface de l'habitat	En hectare
Typicité : <i>Evalue si la composition phytosociologique est bonne, si les espèces déterminantes sont présentes.</i>	A = Bonne B = Moyenne C = Mauvaise D = Inconnue
Conservation de la structure : <i>Evalue la structuration verticale (ex : toutes les strates propres à l'habitat sont bien représentées) mais également la structuration horizontale (ex : largeur et longueur d'une ripisylve). Les problèmes de fragmentation excessive et de taille critique sont également traités.</i>	SI : Structure excellente SII : Structure bien conservée SIII : Structure moyenne ou partiellement dégradée
Conservation des fonctions : <i>Evalue si l'habitat fonctionne normalement (dissémination/déplacement des espèces, continuité amont/aval, etc.), ou si son fonctionnement est significativement perturbé par des facteurs anthropiques (barrages sur un cours d'eau affectant la dynamique du transport solide, fréquentation humaine intensive induisant un dérangement, etc.) ou même naturels (incendies, etc.). L'évaluation reste une moyenne globale sur l'ensemble du site.</i>	PI : Perspectives excellentes PII : Perspectives bonnes PIII : Perspectives moyennes ou défavorables
Possibilités de restauration : <i>Evaluation de quelle perspective la restauration du type d'habitat est ou serait possible</i>	RI : Restauration facile RII : Restauration possible au prix d'un effort moyen RIII : Restauration difficile ou impossible
Evaluation globale : <i>Valeur relative du site pour l'habitat concerné. Résulte des 3 sous-critères précédents.</i>	A = Conservation excellente B = Conservation bonne C = Conservation moyenne ou réduite

Tableau 59 : État de conservation des habitats naturels sur le site à Spéléomantes de Roquebillière

Habitat Natura 2000		Code DH	Surface sur le site (ha)	Typicité	Conservation de la structure	Conservation des fonctions	Possibilité de restauration	ETAT DE CONSERVATION	Justification scientifique	
HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	Habitat agro-pastoral	Pelouses de dalles calcaires *	6110*	2,55	B	SII	PII	RI	B	Habitat de typicité moyenne et dont la présence est plutôt marginale sur le site
		Pentes stables à Buis	5110	9,15	A	SI	PI	—	A	Habitat typique, bien conservé et non menacé
		Junipérais à Genévrier rouge	5210	0,65	A	SI	PI	—	A	Habitat typique, bien conservé et peu menacé
		Pelouses calcicoles mésophiles	6210	6,85	A	SII	PIII	RII	B	Habitat typique, subissant une très forte régression du fait de l'urbanisation mais encore assez bien représenté en surface et avec une diversité importante
		Mégaphorbiaies à Pétasite hybride	6430	négligeable	A	SII	PIII	RII	B	Habitat assez typique, plutôt bien conservé et menacé par les espèces envahissantes et les aménagements
		Prairies de fauche de basse altitude	6510	5,75	A	SII	PIII	RII	B	Habitat typique, subissant une très forte régression du fait de l'urbanisation mais encore présent et avec une diversité importante
	Habitat humide	Communautés de sources et suintements carbonatés tufiques *	7220*	négligeable	A	SII	PII	RI	B	Habitat typique mais ponctuel. Structure bonne compte tenu de sa sensibilité. Actuellement peu menacé
		Végétation ripicole ligneuse à <i>Salix eleagnos</i>	3240	1,83	A	SII	PIII	RII	B	Habitat typique, affecté par les aménagements hydrauliques anciens et très soumis à l'envahissement. Très productif, il perdure dans un état relativement satisfaisant
	Habitat forestier	Ripisylves à Aulnes glutineux *	91E0*	12,44	A	SII	PII	RII	B	Habitat typique, affecté par les aménagements hydrauliques anciens et partiellement soumis à l'envahissement. Très productif, il perdure dans un état relativement satisfaisant
		Frênaies-éablaies des ripisylves évoluées *	91E0*	6,38	A	SII	PII	RII	B	Habitat typique, rare sur le site et affecté par les espèces envahissantes. Productif, il perdure dans un état relativement satisfaisant
		Bois de châtaigniers	9260	19,91	B	SIII	PIII	RII	C	Habitat typique, peu représenté sur le site et ayant subi une très forte dégradation du fait de l'urbanisation et de l'envahissement par le Robinier. Les parcelles observées se présentaient dans un état non satisfaisant mais pourraient être restaurées
		Yeuseraies rupicoles	9340	5,75	A	SI	PI	—	A	Habitat typique, en état optimal et non menacé
	Habitat rocheux	Éboulis calcaires montagnards thermophiles	8130	18,93	A	SI	PI	—	A	Habitat typique, en état optimal et non menacé
Falaises calcaires à Saxifrage en languettes		8210	35,35	A	SI	PI	—	A	Habitat typique, en état optimal et non menacé	

2. État de conservation des espèces

Comme pour les habitats naturels, l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 est évalué dans le tableau suivant sur la base des critères énoncés ci-dessous.

Quantité	Effectif estimé, ou nb de stations, ou abondance
Conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce : <i>Etude de la représentation en termes de surface de l'habitat "physique".</i>	EI : Eléments en excellent état EII : Eléments bien conservés EIII : Eléments en état moyen ou partiellement dégradés.
Conservation de la population : <i>Etude de la répartition et de la densité de l'espèce au regard des habitats disponibles. On peut avoir par exemple un habitat abondant mais une espèce en effectifs très faibles (comparativement à ce qu'ils pourraient être), du fait d'une perturbation invisible telle qu'un dérangement trop important (ex : rapaces / falaises, chiro / grottes), ou une pollution lumineuse, ou une trop faible disponibilité alimentaire.</i>	PI : Population en excellent état PII : Population bien conservée PIII : Population en état moyen ou partiellement dégradée
Possibilités de restauration : <i>Evaluation de la facilité à restaurer un habitat</i>	RI : Restauration facile RII : Restauration possible au prix d'un effort moyen RIII : Restauration difficile ou impossible
Evaluation globale : <i>Valeur relative du site pour l'habitat concerné. Résulte des 3 sous-critères précédents.</i>	A = Conservation excellente B = Conservation bonne C = Conservation moyenne ou réduite

Tableau 60 : État de conservation des espèces d'intérêt communautaire sur le site à Spéléomantes de Roquebillière

	Espèces Natura 2000	Code DH	Quantité	Conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce	Conservation de la population	Possibilité de restauration	ETAT DE CONSERVATION	Justification scientifique
Flore	Gentiane de Ligurie	1656	121 pieds ont été dénombrés répartis sur 25 stations	EII	PI	RII	B	Hormis la zone de plantation de Pin noir où l'espèce semble en sursis à moyen terme sur des habitats secondaires, l'espèce présente une population satisfaisante et pérenne
Chiroptères	Barbastelle d'Europe	1308	Notée sur 2 points d'écoute	Prospections insuffisantes « ? »	PIII Quelques contacts en chasse, sur 2 points	RII Diminuer la pollution lumineuse Favoriser le vieillissement des forêts Limiter la plantation de résineux	C : Population difficile à définir mais probablement assez faible même si elle est régulièrement contactée, avec des habitats relativement présents	Espèce régulièrement contactée en chasse, mais gîtes inconnus, statuts de reproduction inconnus, milieu assez spécialisé sur le site
	Grand Rhinolophe	1304	Potentiel	EII	Inconnue Potentiel sur la zone	RIII Diminuer la pollution lumineuse Favoriser le vieillissement des forêts Limiter la plantation de résineux Limiter l'urbanisation des zones naturelles	-	Non évalué, espèce potentielle
	Petit Rhinolophe	1303	Noté sur 1 point d'écoute	EII	PIII Présent sur 1 seul secteur en chasse	RIII Diminuer la pollution lumineuse Favoriser le vieillissement des forêts Limiter la plantation de résineux Limiter l'urbanisation des zones naturelles Conserver les corridors naturels	C : Population difficile à définir mais probablement faible, avec des habitats relativement présents	Espèce contactée en chasse, mais gîtes inconnus, statuts de reproduction inconnus, milieu assez spécialisé sur le site
	Minioptère de Schreibers	1310	Noté sur 1 point d'écoute	EII	PIII Quelques contacts en chasse, sur 1 point	RII Diminuer la pollution lumineuse Favoriser le vieillissement des forêts Limiter l'urbanisation des zones naturelles	C : Population difficile à définir mais probablement faible, avec des habitats relativement présents	Espèce contactée en chasse, mais gîtes inconnus, statuts de reproduction inconnus, milieu assez spécialisé sur le site
	Murin de Bechstein	1323	Noté sur 2 points d'écoute	EII	PIII Quelques contacts en chasse, sur 2 points	RII Diminuer la pollution lumineuse Favoriser le vieillissement des forêts Limiter la plantation de résineux	C : Population difficile à définir mais probablement assez faible, avec des habitats relativement présents	Espèce contactée en chasse, mais gîtes inconnus, statuts de reproduction inconnus, milieu assez spécialisé sur le site
	Murin de Capaccini	1316	Potentiel	EII	Inconnue Potentiel sur la zone	RII Diminuer la pollution des eaux de rivière Diminuer la pollution lumineuse Favoriser le vieillissement des ripisylves	-	Non évalué, espèce potentielle
	Murin à oreilles échanquées	1321	Noté sur 2 points d'écoute	EII	PIII Quelques contacts en chasse, sur 2 points	RII Diminuer la pollution lumineuse Favoriser le vieillissement des forêts Limiter l'urbanisation des zones naturelles	C : Population difficile à définir mais probablement assez faible, avec des habitats relativement présents	Espèce contactée en chasse, mais gîtes inconnus, statuts de reproduction inconnus, milieu assez spécialisé sur le site
Amphibien	Spéléomante de Strinati	1994	29 stations	EI	PI	- Pas de restauration nécessaire	A	Excellent état Maintien possible via des modifications d'usages (0 phytosanitaire, restauration de murets en pierre sèche, utilisation de gabions)
Insectes	Damier de la succise	1065	Espèce potentielle, plante-hôte notée dans au moins 4 secteurs	EI	Inconnue	Besoin de restauration inconnu	-	Non évalué, espèce potentielle
	Ecaille chinée	1078	Observée dans 3 secteurs	EI	PI	Pas de restauration nécessaire	A	Espèce bien représentée dans divers types de milieux

	Espèces Natura 2000	Code DH	Quantité	Conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce	Conservation de la population	Possibilité de restauration	ETAT DE CONSERVATION	Justification scientifique
	Laineuse du prunellier	1074	Espèce potentielle, plantes-hôtes présentes çà et là	EII	Inconnue	Besoin de restauration inconnu	-	Non évalué, espèce potentielle
	Noctuelle des peucedans	4035	1 station avec faible effectif	EIII	PIII	RII	C	Espèce localisée en bord de chemin dans un milieu en dynamique défavorable car en cours de boisement
	Lucane cerf-volant	1083	Espèce potentielle dans les chênaies matures	EII	Inconnue	Besoin de restauration inconnu	-	Non évalué, espèce potentielle
	Grand Capricorne	1088	Espèce potentielle dans les chênaies matures	EII	Inconnue	Besoin de restauration inconnu	-	Non évalué, espèce potentielle
Poissons et crustacés	Chabot	1163	Avéré dans la Vésubie en effectif inconnu	EII	PII / PIII	RII / RIII	B	Taille et dynamique de la population inconnues mais habitat plutôt bien conservé

3. État de conservation du site (richesse, fonctionnalité)

Le site à Spéléomantes de Roquebillière se présente dans un état de conservation globalement favorable avec notamment plusieurs secteurs montrant une forte naturalité. Les habitats naturels et les espèces végétales sont, malgré la modeste superficie du site Natura 2000, particulièrement riches et diversifiés. Il en est de même pour certains peuplements faunistiques comme les Chiroptères et les Insectes. Cette richesse écologique est pour partie la résultante du relief et des activités humaines anciennes (pastoralisme en particulier), qui ont façonné une mosaïque de milieux rocheux (falaises et éboulis), boisés (dont certains comportant de vieux arbres) et ouverts formant des ensembles cohérents de surfaces suffisantes à assurer le maintien de cortèges d'espèces remarquables et des liens fonctionnels entre les différentes populations.

Cependant, dans les secteurs de plus basse altitude du sud-est du site et le long de la Vésubie, l'urbanisation et les aménagements dégradent ou menacent les éléments écologiques d'intérêt patrimonial tels que les pelouses calcicoles, les prairies de fauche, les ripisylves et les châtaigneraies. Le Spéléomante se maintient toutefois bien dans ces espaces en profitant de certaines constructions humaines telles que les murets.

CHAPITRE VI : LES ENJEUX DE CONSERVATION

A. DÉFINITION ET MÉTHODE DE HIERARCHISATION (MATRICE DE CROISEMENT)

Un enjeu de conservation résulte du croisement entre la valeur patrimoniale de l'espèce considérée d'une part, et un risque (ou menace) défini d'autre part. Il peut être évalué pour chaque espèce selon une typologie semi quantitative (très fort, fort, assez fort, moyen, faible) (DIREN PACA, 2007). Cette analyse est effectuée à l'échelle du site bien que la situation puisse être différente à l'échelle nationale ou européenne.

La valeur patrimoniale correspond à la contribution de l'espèce à la richesse et à l'originalité biologique du site. Elle est évaluée à dire d'expert, sur la base des connaissances disponibles (statut biologique, effectif ou importance quantitative, état de conservation, isolement, etc.).

Le risque correspond aux menaces (effectives ou potentielles) identifiées et pouvant compromettre la pérennité de l'espèce sur le site, à court ou moyen terme. Il est évalué à dire d'expert, sur la base des connaissances disponibles (type de menace, amplitude spatiale et temporelle, probabilité d'occurrence si menace potentielle, vulnérabilité de l'espèce, possibilités de restauration ou conservation de l'espèce et de ses habitats, contexte socio-économique local, protections spatiales existantes, etc.).

A partir des évaluations précédentes, les éléments les plus significatifs pour le site sont mis en évidence. Ils sont transcrits en termes d'enjeux de conservation et hiérarchisés à l'aide d'une matrice d'analyse, qui utilise des critères tels que la rareté des habitats et des espèces, leur état de conservation, leur dynamique, leur résistance aux perturbations, les menaces locales identifiées ou potentielles, etc. Les cotations attribuées font l'objet d'un argumentaire explicatif et justifiant le raisonnement établi.

Cet ordonnancement permet la définition des objectifs de conservation (cf. chapitre V), qui correspondent à l'intégration des enjeux dans un cadre opérationnel à visée conservatoire.

Dans la présente analyse, la matrice de croisement utilisée pour la détermination des enjeux de conservation est la suivante :

Valeur patrimoniale ▶	Très forte	Forte	Moyenne	Faible
Risque ▼				
Très fort	Très fort	Très fort	Moyen ou Fort	Faible ou Moyen
Fort	Très fort	Fort	Moyen ou Fort	Faible ou moyen
Moyen	Fort	Moyen ou Fort	Moyen	Faible
Faible	Moyen ou fort	Moyen ou Fort	Faible ou moyen	Faible
	Enjeu de conservation ▲			

B. LES ENJEUX CONCERNANT LES HABITATS

Tableau 61 : Enjeux de conservation concernant les Habitats d'intérêt communautaire

Habitat Natura 2000		Code DH	Surface sur le site Natura 2000 (ha)	Surface sur l'ensemble du périmètre d'étude (site Natura 2000 + zone d'étude complémentaire – en ha)	Statut Natura 2000	Valeur patrimoniale sur le site Natura 2000	Risque sur le site Natura 2000	ENJEUX DE CONSERVATION	Justification scientifique	
HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	Habitat agro-pastoral	Pelouses de dalles calcaires *	6110*	2,55	2,58	PR	Forte	Moyen	Fort	Habitat de richesse locale forte et assez peu menacé
		Pentes stables à Buis	5110	9,15	20,89	IC	Moyenne	Faible	Moyen	Habitat de richesse locale moyenne et peu menacé
		Junipéraies à Genévrier rouge	5210	0,65	0,65	IC	Moyenne	Moyen	Moyen	Habitat de richesse locale moyenne et assez peu menacé
		Pelouses calcicoles mésophiles	6210	6,85	41,43	IC	Forte	Très fort	Très fort	Habitat riche, important pour la flore et la faune de milieux ouverts et jadis largement entretenu par les activités humaines. Aujourd'hui, dans un contexte dominé par les milieux forestiers et arbustifs, il est menacé par les aménagements (urbanisation) et l'arrêt de l'entretien par fauche et pâturage. Une grande part de la surface de l'habitat est située hors SIC, mais dans la zone d'étude complémentaire
		Mégaphorbiaies à Pétasite hybride	6430	négligeable	négligeable	IC	Forte	Fort	Fort	Habitat riche, rare localement et donc à valeur patrimoniale forte Sensible à la dégradation et fortement menacé dans le SIC (envahissement par espèces exotiques notamment) L'habitat accueille de belles populations de Circée de Paris (<i>Circaea lutetiana</i>), espèce végétale protégée en PACA
		Prairies de fauche de basse altitude	6510	5,75	5,75	IC	Forte	Très fort	Très fort	Habitat relictuel, proche du 6210 auquel il est lié mais nécessitant des conditions davantage méso-hygrophiles. Il est lui aussi menacé par les aménagements (urbanisation) et l'arrêt de l'entretien de fauche
	Habitat humide	Communautés de sources et suintements carbonatés tufiques *	7220*	négligeable	négligeable	PR	Forte	Fort	Fort	Habitat riche et assez sensible à la dégradation (piétinement notamment)
		Végétation ripicole ligneuse à <i>Salix eleagnos</i>	3240	1,83	2,54	IC	Moyenne	Très fort	Fort	Habitat de richesse biologique moyenne mais très spécialisé et menacé par les modifications hydrauliques et les espèces envahissantes
	Habitat forestier	Ripisylves à Aulnes glutineux *	91E0*	12,44	14,73	PR	Forte	Fort	Fort	Habitat riche et sensible aux modifications hydrauliques et aux espèces envahissantes
		Frênaies-ébraiaies des ripisylves évoluées *	91E0*	6,38	6,39	PR	Forte	Fort	Fort	Habitat riche et sensible aux aménagements et aux espèces envahissantes
Bois de châtaigniers		9260	19,91	20,21	IC	Moyenne	Très fort	Fort	Habitat de richesse biologique moyenne mais affecté par les aménagements et les espèces envahissantes	
Yeuseraies rupicoles		9340	5,75	7,69	IC	Forte	Moyen	Moyen	Habitat de richesse biologique moyenne, peu sensible et peu soumis aux interventions humaines	
Habitat rocheux	Éboulis calcaires montagnards thermophiles	8130	18,93	23,94	IC	Moyenne	Moyen	Moyen	Habitat de richesse biologique moyenne, assez peu sensible et assez peu soumis aux interventions humaines	
	Falaises calcaires à Saxifrage en languettes	8210	35,35	49,80	IC	Très forte	Moyen	Fort	Habitat de richesse biologique forte, peu sensible et assez peu soumis aux interventions humaines	

Tableau de synthèse

Enjeu de conservation très fort	6210 « Pelouses calcicoles mésophiles » 6510 « Prairies de fauche de basse altitude »	Enjeu de conservation moyen	5110 « Pentes stables à Buis » 5210 « Junipéraies à Genévrier rouge » 8130 « Éboulis calcaires montagnards thermophiles » 9340 « Yeuseraies rupicoles »
Enjeu de conservation fort	6430 « Mégaphorbiaies à Pétasite hybride » *6110 « Pelouses de dalles calcaires » 7220 « Communautés de sources et suintements carbonatés tufiques » 3240 « Végétation ripicole ligneuse à <i>Salix eleagnos</i> » *91E0 « Ripisylves à Aulnes glutineux » *91E0 « Frênaies-ébraiaies des ripisylves évoluées » 9260 « Bois de châtaigniers » 8210 « Falaises calcaires à Saxifrage en languettes »	Enjeu de conservation faible	Habitats non communautaires

C. LES ENJEUX CONCERNANT LES ESPÈCES

Tableau 62 : Enjeux de conservation pour les espèces d'intérêt communautaire

	Espèces Natura 2000	Code DH	Statut sur le site Natura 2000	Valeur patrimoniale sur le site Natura 2000	Risque sur le site Natura 2000	ENJEUX DE CONSERVATION	Justification scientifique
Flore	Gentiane de Ligurie	1656	Assez bien représentée (25 stations)	Très forte	Moyen	Fort	Espèce endémique, protégée mais assez faiblement menacée sur le site
Chiroptères	Barbastelle d'Europe	1308	Avérée en chasse, très probable en gîte	Forte	Moyen	Fort	Reproduction non mise en évidence mais fortement suspectée au regard du nombre de contacts malgré une prospection faible. Habitats de chasse avérés sur le site. Présence de vieux arbres favorables pour des gîtes. Risque modéré sur les forêts car activité sylvicole très faible. Populations présentes à proximité avec possibilité de colonisation du site
	Grand Rhinolophe	1304	Potentiel	Forte	Moyen	Moyen	Présence non avérée mais potentielle. Habitats de chasse avérés avec risque moyen (régression du pastoralisme), gîtes potentiels (bâti) avec risque moyen à fort (réfection des bâtiments). Populations présentes à proximité sur Utelle et Roya avec possibilité de colonisation sur le site
	Petit Rhinolophe	1303	Avéré en chasse	Forte	Moyen	Moyen	Bien présent sur le site mais statut inconnu. Habitats de chasse avérés (forêts) avec risque moyen, gîtes potentiels (bâti) avec risque moyen à fort (réfection des bâtiments). Populations présentes de part et d'autre dans le Cians et la Roya avec possibilité de recolonisation
	Minioptère de Schreibers	1310	Potentiel dans le SIC Avéré en chasse dans la zone d'étude complémentaire	Moyenne	Faible	Faible	Espèce à très forte valeur patrimoniale en PACA, mais présence potentielle uniquement en chasse et en faible effectif sur le site. Habitats de chasse présents et peu menacés. Absence de gîtes potentiels. Pas de population importante à proximité
	Murin de Bechstein	1323	Avéré en chasse	Forte	Moyen	Fort	Espèce forestière très rare en PACA. Les forêts sont des habitats de chasse avérés et de gîtes potentiels (en particulier les châtaigneraies) sur le site. Le risque est modéré car l'activité sylvicole est très faible. Statut inconnu, pas de population à proximité mais avérée dans la Tinée et le Mercantour
	Murin de Capaccini	1316	Potentiel	Forte	Moyen	Moyen	Habitats de chasse (ripisylves et réseaux hydrographiques) présents avec risque modéré. Absence de gîtes potentiels. Populations présentes à proximité (Vésubie aval et Var) avec possibilité de recolonisation. Espèce peu détectable. L'enjeu passerait à fort si sa présence était avérée dans le SIC
	Murin à oreilles échancrées	1321	Avéré en chasse	Forte	Moyen	Moyen	Habitat de chasse avéré avec risque moyen, gîtes potentiels (bâti) avec risque moyen à fort. Statut inconnu, population présente dans la Roya avec recolonisation possible
Amphibien	Spéléomante de Strinati	1994	Espèce abondante sur le site Bonne dynamique	Très forte	Moyen	Fort	Aire de répartition restreinte et forte responsabilité Abondance locale mais stations localisées : l'espèce est bien représentée dans le site Natura 2000 mais elle n'y semble pas plus abondante que dans le reste de la vallée de la Vésubie (les effectifs les plus importants ont été notés dans le Vallon de Cervagne et le Ravin des Imberts, hors SIC) ou les vallées voisines (Roya, Tinée...) Faible risque
Insectes	Damier de la succise	1065	Potentiel	Moyenne	Moyen	Moyen	Habitat et plante-hôte assez bien représentés sur le site mais peuvent être menacés par la fermeture des milieux
	Ecaille chinée	1078	Bien représentée localement	Faible	Faible	Faible	Papillon bien représenté et non menacé localement
	Laineuse du prunellier	1074	Potentiel	Forte	Moyen	Moyen	Habitat potentiellement menacé par la dynamique végétale et l'arrachage des haies
	Noctuelle des peucédans	4035	Rare (1 seule station hors site)	Faible	Moyen	Faible	Petite population hors site menacée par la fermeture du milieu, mais peu potentielle dans le périmètre officiel (pas d'observation de sa plante-hôte - Peucédan officinal – lors des inventaires). L'enjeu passerait à fort si l'espèce était découverte dans le SIC
	Lucane cerf-volant	1083	Potentiel	Faible	Moyen	Faible	Espèce commune en PACA et potentielle sur le SIC. Habitat assez peu représenté localement qui peut être menacé par une gestion sylvicole inappropriée
	Grand Capricorne	1088	Potentiel	Faible	Moyen	Faible	Espèce commune en PACA et potentielle sur le SIC. Habitat assez peu représenté localement qui peut être menacé par une gestion sylvicole inappropriée
Poissons et crustacés	Chabot commun	1163	Avéré mais effectifs inconnus	Moyenne	Moyen	Moyen	Peut être affecté par la pollution des cours d'eau

Tableau de synthèse

Enjeu de conservation très fort			
Enjeu de conservation fort	1656 Gentiane de Ligurie 1308 Barbastelle d'Europe 1323 Murin de Bechstein 1994 Spéléomante de Strinati	Enjeu de conservation moyen	1303 Petit Rhinolophe 1304 Grand Rhinolophe 1316 Murin de Capaccini 1321 Murin à oreilles échancrées 1163 Chabot commun 1065 Damier de la succise 1074 Laineuse du prunellier
			Enjeu de conservation faible
			1310 Minioptère de Schreibers 1078 Ecaille chinée 1083 Lucane cerf-volant 1088 Grand Capricorne 4035 Noctuelle des peucédans

D. LES ENJEUX CONCERNANT LES ACTIVITÉS HUMAINES

L'étude socio-économique du site Natura 2000 à Spéléomantes de Roquebillière, menée dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs, a permis de répertorier l'ensemble des activités humaines rencontrées sur ce périmètre et leurs enjeux (voir tableau de synthèse ci-après).

Le maintien de certaines activités humaines est nécessaire à la conservation de plusieurs habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire. Il s'agit en particulier :

- **des fauches extensives** (éventuellement combinées à un pastoralisme ovin occasionnel) qui ont façonné les habitats 6210 « Pelouses calcicoles mésophiles » et 6510 « Prairies de fauche de basse altitude » et permettent leur maintien ;
- **de l'entretien des vergers** qui est important pour la pérennisation de l'habitat 9260 « Bois de châtaigniers ».

Ces activités régressent sur l'ensemble du territoire national, elles ont même complètement disparu dans certains secteurs. Sur Roquebillière, on constate le même phénomène : seules quelques prairies sont encore fauchées et les châtaigneraies ne sont plus entretenues.

Certaines des espèces d'intérêt communautaire recensées localement peuvent s'adapter voire profiter de la présence humaine ; il s'agit notamment de plusieurs chauves-souris comme le Petit et le Grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées, qui utilisent les parties sombres et tranquilles des anciens bâtiments agricoles (granges, bergeries...) pour s'y abriter voire s'y reproduire. Malheureusement, avec la déprise agricole qui touche l'ensemble des montagnes méditerranéennes, ces constructions sont souvent abandonnées et tombent en ruines, ou sont réaménagées en habitations moins favorables à l'accueil de chauves-souris remarquables.

Le Spéléomante profite également de certaines constructions humaines comme les murets, cependant le colmatage systématique des anfractuosités lors de leur rénovation est néfaste à l'espèce.

Pour les autres habitats et espèces, l'absence ou la limitation de l'intervention humaine garantit dans la plupart des cas le maintien de l'intégrité biologique.

Tableau 63 : Synthèse des enjeux des activités socio-économiques sur le site à Spéléomantes de Roquebillière

PRINCIPALES ACTIVITÉS HUMAINES	CONSTAT	ENJEUX/RECOMMANDATIONS
AGRICULTURE	Une pratique en déclin.	Maintenir un pastoralisme extensif : mise en place de plan de gestion pastoraux et de mesures agroenvironnementales ; valorisation des activités agricoles sur le site ; aider à la rénovation des systèmes d'irrigation.
SYLVICULTURE	<ul style="list-style-type: none"> - Des forêts peu exploitées et morcelées ; - un pâturage en forêt favorisé ; - des écobuages maîtrisés réalisés par Force 06 ; - de vieux châtaigniers (habitat d'intérêt communautaire) envahis de Robiniers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le pastoralisme en forêt ; réaliser un diagnostic pastoral ; - relancer l'exploitation des châtaigniers après étude de faisabilité ; rechercher les contrats Natura 2000 permettant de financer cette action ; - adapter le choix et les calendriers des écobuages.
CHASSE ET PECHE	<ul style="list-style-type: none"> - Une pratique de la chasse de septembre à février sur tout le site hormis dans la réserve de chasse de la Maluna. Réalisation de débroussaillage et de cultures cynégétiques par les associations. - Une pratique de la pêche dans tous les cours d'eau du site de mars à septembre ; Empoisonnement, alevinage et interventions sur les espèces invasives des bords de cours d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter avec les chasseurs et les pêcheurs du site contre l'embroussaillage et les espèces invasives ; - informer et sensibiliser les acteurs sur les zones à enjeux écologiques et sur les espèces protégées du site pour éviter tout piétinement ou atteinte à la flore patrimoniale ; - signer la charte Natura 2000 avec ces acteurs.
SPORTS DE PLEINE NATURE	<ul style="list-style-type: none"> - L'activité la plus importante est la randonnée ; - un tissu associatif moteur. 	Sensibiliser les pratiquants de loisirs de pleine nature ; <i>Exemples d'actions : développer un sentier d'interprétation ; organiser des sorties natures avec les associations locales ; informer les guides de Haute-Montagne de la biodiversité du site.</i>
TOURISME	<ul style="list-style-type: none"> - Une offre basée sur la randonnée, le bien-être et la santé ; - un taux de fréquentation touristique en augmentation. 	Un tourisme vert à développer en partenariat avec les communes et les guides de Haute-Montagne du secteur ; <i>Exemples d'actions : mettre en place une animation sur Natura 2000 (Stand à l'Office de Tourisme ou parcours de découverte, etc.)</i>
ACTIVITES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES	<ul style="list-style-type: none"> - Une carrière de matériaux alluvionnaires en amont du site ; des projets d'extension de cette carrière ; - une production d'hydroélectricité majeure au sein du site Natura 2000. 	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de la bonne prise en compte du site Natura 2000 et des continuités écologiques dans les différentes pratiques ayant trait aux milieux aquatiques ; - s'assurer de l'efficacité des mesures d'évitement et de réduction proposées dans les études d'impact et études d'incidences Natura 2000.
AMENAGEMENT URBANISME ET POPULATION HUMAINE	<ul style="list-style-type: none"> - Une population croissante ; - des canaux d'irrigation menacés de disparaître ; - des projets de restauration des réseaux d'eau et d'assainissement ; - pas de problèmes de décharges sauvages à ce jour ; - des projets d'aménagements à proximité du site Natura 2000 ; - un PLU métropolitain à venir. 	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de la prise en compte de Natura 2000 dans les différents projets ; - aide technique auprès des communes et opérateurs publics/conseils ; - participation aux réunions et groupes de travail ; - aider à la valorisation des canaux d'irrigation favorables à la biodiversité du site ; - intégrer des prescriptions spécifiques aux corridors écologiques du site Natura 2000 dans le règlement du PLUm.

E. LES ENJEUX TRANSVERSAUX CONCERNANT LE SITE

Certaines des menaces possibles ou identifiées concernent plusieurs groupes faunistiques et floristiques (habitats naturels, espèces végétales et/ou animales) ; la prise en compte des enjeux correspondants bénéficierait à plusieurs cortèges, ces enjeux sont ainsi qualifiés de transversaux. Ils concernent en particulier la déprise de l'agriculture extensive traditionnelle, la gestion des hydrosystèmes, les pratiques sylvicoles et les activités de loisirs de pleine nature.

Ainsi, localement, les enjeux transversaux suivants ont été identifiés :

- Limiter les emprises humaines et l'urbanisation sur les zones anciennement cultivées ;
- Conserver une bonne qualité et une dynamique « naturelle » des eaux courantes et de l'hydrosystème ;
- Préserver une bonne qualité biologique des boisements, avec notamment les éléments nécessaires à la flore bryophytique et la faune (bois mort, cavités, arbres âgés, continuité spatiale et temporelle des boisements...) ;
- Préserver une bonne qualité et une tranquillité des complexes rocheux ;
- Assurer une ouverture des milieux favorable à plusieurs espèces végétales et animales d'intérêt patrimonial.

CHAPITRE VII : LES OBJECTIFS DE CONSERVATION

Le diagnostic écologique a mis en lumière les enjeux de conservation au sein du site Natura 2000, dont la confrontation avec les résultats du diagnostic socio-économique a ensuite permis d'évaluer l'impact des activités humaines sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire. Sur la base de cette analyse, des objectifs de conservation peuvent être identifiés ; ils sont destinés à assurer la préservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques et sociales qui s'y exercent. La définition des objectifs doit conduire à déterminer les résultats attendus par la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB).

N.B. : Ces objectifs restent pertinents tant que les enjeux de conservation identifiés localement ne connaissent pas d'évolution.

Les différents objectifs de conservation sont déclinés en sous-objectifs ou objectifs opérationnels qui traduisent plus concrètement les objectifs généraux.

A. LISTE DES OBJECTIFS GENERAUX DE CONSERVATION

Les objectifs sont déclinés par grands types de milieux qui correspondent à des entités pour lesquelles des modes de gestion similaires peuvent être instaurés. On distinguera : les milieux ouverts (pelouses, prairies, landes, garrigues, etc.), rocheux (falaises, éboulis, etc.), forestiers et humides (cours d'eau, sources, végétation ripicole, mégaphorbiaies, etc.).

Afin de conserver une approche écosystémique indispensable à la préservation des espèces, les objectifs généraux de conservation ont été identifiés uniquement sur les milieux naturels, les habitats étant considérés dans leur ensemble avec les espèces qu'ils accueillent. Ces dernières sont traitées de manière distincte dans un second temps, par la définition d'objectifs de conservation opérationnels spécifiques. **Cette démarche permet ainsi de ne pas dissocier la conservation de l'espèce et celle de son habitat.**

Tableau 64 : Liste des objectifs généraux de conservation

Priorité	N°OC	Objectifs de conservation	Espèces et habitats d'intérêt communautaire concernés
Milieux ouverts			
1	OC1	Maintenir le bon état de conservation des habitats agro-pastoraux et leur diversité biologique	6210 « Pelouses calcicoles mésophiles » 6510 « Prairies de fauche de basse altitude » 1994 Spéléomante de Strinati 1304 Grand Rhinolophe 1303 Petit Rhinolophe 1310 Minioptère de Schreibers 1321 Murin à oreilles échanquées 1065 Damier de la succise 1074 Laineuse du prunellier 4035 Noctuelle des peucédans
3	OC2	Préserver le caractère naturel des pelouses naturelles, des landes et des garrigues	*6110 « Pelouses de dalles calcaires » 5110 « Pentes stables à Buis » 5210 « Junipérais à Genévrier rouge » 1065 Damier de la succise
Milieux rocheux			
3	OC3	Conserver la qualité naturelle des milieux rocheux	8210 « Falaises calcaires à Saxifrage en languettes » 8130 « Éboulis calcaires montagnards thermophiles » 9340 « Yeuseraies rupicoles » 1656 Gentiane de Ligurie 1994 Spéléomante de Strinati
Milieux forestiers			
1	OC4	Maintenir l'intégrité écologique des habitats forestiers	9260 « Bois de châtaigniers » *91E0 « Ripisylves à Aulnes glutineux » *91E0 « Frênaies-éablaies des ripisylves évoluées » 1308 Barbastelle d'Europe 1304 Grand Rhinolophe 1303 Petit Rhinolophe 1310 Minioptère de Schreibers 1323 Murin de Bechstein 1321 Murin à oreilles échanquées 1078 Ecaille chinée 1083 Lucane cerf-volant 1088 Grand Capricorne

Milieux humides			
2	OC5	Veiller au maintien de la qualité naturelle des milieux humides	6430 « Mégaphorbiaies à Pétasite hybride » *7220 « Communautés de sources et suintements carbonatés tufiques » 3240 « Végétation ripicole ligneuse à <i>Salix eleagnos</i> » *91E0 « Ripisylves à Aulnes glutineux » 1994 Spéléomante de Strinati 1316 Murin de Capaccini 1321 Murin à oreilles échancrées 1078 Ecaille chinée 1163 Chabot commun

B. DESCRIPTION DES OBJECTIFS DE CONSERVATION OPERATIONNELS

Les objectifs de conservation opérationnels (ou sous-objectifs) précisent les objectifs généraux en les déclinant de manière plus ciblée sur les habitats et les lieux sur lesquels doivent porter les mesures de gestion.

Les sous-objectifs sont hiérarchisés afin d'identifier les priorités d'action ; pour chacun d'entre eux, un indice (1 = majeur, 2 = fort, 3 = modéré) est attribué.

1. Objectifs de conservation spécifiques aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire

Tableau 65 : Liste des objectifs opérationnels de conservation

N°OC	HIERARCHISATION DES OBJECTIFS DE CONSERVATION GENERAUX	OBJECTIFS DE CONSERVATION	N°SOC	SOUS-OBJECTIFS DE CONSERVATION	PRIORITÉ DES SOUS-OBJECTIFS	PROPOSITIONS OBJECTIF DE GESTION (= LE MOYEN)
Milieux agro-pastoraux						
OC1	1	Maintenir le bon état de conservation des habitats agro-pastoraux et leur diversité biologique	OC1-a	Veiller à conserver les prairies et pelouses semi-naturelles (habitats 6210 et 6510) sur les espaces agropastoraux du sud et de l'est du site et restaurer des habitats agropastoraux si des opportunités se présentent	1	<p>Concilier urbanisation et conservation des prairies et pelouses semi-naturelles.</p> <p>Entretien des prairies et pelouses semi-naturelles par une gestion agricole adaptée.</p> <p>Conforter l'activité pastorale et mettre en œuvre des plans de pâturage.</p> <p>Lutter contre la fermeture des milieux, lorsque c'est nécessaire, en réalisant des opérations de débroussaillage ou de brûlage dirigé encadrées.</p>
			OC1-b	Soutenir le maintien des éléments fixes du paysage (haies, bâti agricole, murets, canaux...) pour la faune (Spéléomante de Strinati, Chiroptères - notamment Petit Rhinolophe - et Laineuse du prunellier) au sein des espaces agro-pastoraux du sud et de l'est du site	1	<p>Apporter des conseils aux agriculteurs (préserver les haies et murets).</p> <p>Conserver, aménager et diversifier les éléments fixes du paysage : encourager une restauration du bâti agricole favorable aux chauves-souris, réaliser des aménagements artificiels en faveur des espèces, entretenir les haies.</p> <p>Soutenir les projets de valorisation des canaux d'irrigation favorables à la biodiversité du site</p>
OC2	3	Préserver le caractère naturel des pelouses naturelles, des landes et des garrigues	OC2-a	Soutenir la conservation des pelouses naturelles, des landes et des garrigues (habitats 6110, 5110 et 5310) autour de la Cime de Castel Vieil	3	<p>Limiter les impacts de la fréquentation humaine sur les espaces ouverts.</p>
Milieux rocheux						
OC3	3	Conserver la qualité naturelle des milieux rocheux	OC3-a	Assurer le maintien des falaises, éboulis et pentes rocheuses (habitats 8210, 8130 et 9340) autour de la Cime de Castel Vieil, de la Crête de la Villette, de la Crête de Graissacan et de Roque Pélaou.	3	<p>Veiller à éviter les dégradations liées aux activités humaines (sports de pleine nature, aménagements, etc.).</p>
			OC3-b	Conserver les caractéristiques écologiques des milieux rocheux favorables au Spéléomante de Strinati et à la Gentiane de Ligurie	3	
Milieux forestiers						
OC4	1	Maintenir l'intégrité écologique des habitats forestiers	OC4-a	Préserver les habitats forestiers sensibles : châtaigneraies 9260 à l'est du site et ripisylves 91E0 de la vallée de la Vesubie	1	<p>Préserver les milieux forestiers dans leur intégrité vis-à-vis des dégradations et des espèces envahissantes.</p>
			OC4-b	Restaurer au moins 1 ha de Châtaigneraie	1	<p>Restaurer les châtaigneraies par la coupe des robiniers envahissants</p>

N°OC	HIERARCHISATION DES OBJECTIFS DE CONSERVATION GENERAUX	OBJECTIFS DE CONSERVATION	N°SOC	SOUS-OBJECTIFS DE CONSERVATION	PRIORITÉ DES SOUS-OBJECTIFS	PROPOSITIONS OBJECTIF DE GESTION (= LE MOYEN)
			OC4-c	Maintenir une bonne capacité d'accueil pour la faune et la flore (en particulier mousses, Chauves-souris - parmi lesquelles la Barbastelle et le Murin de Bechstein - et coléoptères saproxyliques) au sein des milieux forestiers notamment dans les boisements âgés (Châtaigneraies de l'est du site et chênaies du secteur de la Clua) et ceux en contact avec les activités humaines (sud-est du site et vallée de la Vésubie)	2	Conserver les boisements âgés favorables aux espèces animales et végétales. Encourager la maturation des boisements pour les chauves-souris et les coléoptères saproxyliques.
			OC4-d	Améliorer l'interconnectivité des milieux boisés au sein de la vallée de la Vésubie, et leurs échanges avec ceux des versants	2	Favoriser le développement ou la réinstallation des milieux ligneux sur les friches de la vallée de la Vésubie. Sensibiliser les acteurs aux différents enjeux en présence sur le site afin d'orienter les opérations d'entretien des milieux boisés rivulaires
Milieux humides						
OC5	2	Veiller au maintien de la qualité naturelle des milieux humides	OC5-a	Assurer la conservation des milieux humides sensibles (mégaphorbiaies 6430 et communautés de sources carbonatées 7220, végétation ripicole 3240) le long de la Vésubie et du ruisseau des Villettes	2	Préserver la végétation rivulaire par l'absence de défrichement et en encadrant les projets d'aménagement. Protéger les zones à tufs du piétinement. Eviter l'embroussaillage des mégaphorbiaies 6430.
			OC5-b	Préserver le fonctionnement de l'hydrosystème de la Vésubie (écoulements, régime de crues, dépôts de sédiments, etc.) en rivière en tresse	2	Surveiller les prélèvements d'eau. Eviter les aménagements dans le lit mineur et la requalification des berges. Sensibiliser les porteurs de projets à l'importance du respect de l'écosystème alluvial. Veiller à ne pas altérer la continuité amont/aval pour la faune aquatique notamment.
			OC5-c	Conserver la qualité physico-chimique des eaux de la Vésubie et du ruisseau du vallon d'Espaillart	2	Contrôler les rejets des stations d'épuration et de l'assainissement non collectif en partenariat avec le SPANC métropolitain.

2. Objectifs de conservation transversaux du site

Les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire visés par les objectifs et sous-objectifs de conservation précédents sont mentionnés dans le tableau suivant :

Tableau 66 : Corrélation entre enjeux et objectifs de conservation

	Espèces et habitats d'intérêt communautaire	Objectifs et sous-objectifs de conservation											
		OC1		OC2	OC3		OC4				OC5		
		OC1-a	OC1-b	OC2-a	OC3-a	OC3-b	OC4-a	OC4-b	OC4-c	OC4-d	OC5-a	OC5-b	OC5-c
Habitats agro-pastoraux	*6110 Pelouses de dalles calcaires												
	5110 Pentes stables à Buis												
	5210 Junipérais à Genévrier rouge												
	6210 Pelouses calcicoles mésophiles												
	6430 Mégaphorbiaies à Pétasite hybride												
	6510 Prairies de fauche de basse altitude												
Habitats humides	*7220 Communautés de sources et suintements carbonatés tufiques												
	3240 Végétation ripicole ligneuse à <i>Salix eleagnos</i>												
Habitats forestiers	*91E0 Ripisylves à Aulnes glutineux												
	*91E0 Frênaies-éablaies des ripisylves évoluées												

	Espèces et habitats d'intérêt communautaire	Objectifs et sous-objectifs de conservation											
		OC1		OC2	OC3		OC4				OC5		
		OC1-a	OC1-b	OC2-a	OC3-a	OC3-b	OC4-a	OC4-b	OC4-c	OC4-d	OC5-a	OC5-b	OC5-c
	9260 Bois de châtaigniers												
	9340 Yeuseraies rupicoles												
Habitats rocheux	8130 Éboulis calcaires montagnards thermophiles												
	8210 Falaises calcaires à Saxifrage en languettes												
Flore	1656 Gentiane de Ligurie												
Amphibien	1994 Spéléomante de Strinati												
Chiroptères	1308 Barbastelle d'Europe												
	1304 Grand Rhinolophe												
	1303 Petit Rhinolophe												
	1310 Minioptère de Schreibers												
	1323 Murin de Bechstein												
	1316 Murin de Capaccini												
	1321 Murin à oreilles échanquées												

Espèces et habitats d'intérêt communautaire	Objectifs et sous-objectifs de conservation											
	OC1		OC2	OC3		OC4				OC5		
	OC1-a	OC1-b	OC2-a	OC3-a	OC3-b	OC4-a	OC4-b	OC4-c	OC4-d	OC5-a	OC5-b	OC5-c
Insectes	1065 Damier de la succise											
	1074 Laineuse du prunellier											
	4035 Noctuelle des peucédans											
	1078 Ecaille chinée											
	1083 Lucane cerf-volant											
	1088 Grand Capricorne											
Poissons	1163 Chabot commun											

MODIFICATION DU PERIMETRE NATURA 2000

Suite à l'ensemble des études menées pour l'élaboration du Tome 1 du DOCOB du site à Spéléomantes de Roquebillière, il semblerait opportun de modifier le périmètre Natura 2000.

En effet, il est à noter qu'aux abords du site Natura 2000, au sein de la zone d'étude complémentaire, on retrouve les mêmes habitats et espèces d'intérêt communautaire que dans le périmètre officiel ; plusieurs d'entre eux y sont bien représentés et participent potentiellement au bon état de conservation sur le site par des échanges entre les populations par exemple. De plus, la Noctuelle des peucédans n'a été recensée que dans la zone d'étude complémentaire. **Afin d'assurer une préservation plus cohérente du patrimoine naturel local, il conviendrait que les objectifs de conservation puissent concerner également les espaces de la zone d'étude complémentaire par l'intégration de tout ou partie de ceux-ci dans le périmètre officiel du site Natura 2000.**

CONCLUSION

Le Tome 1 du DOCOB a permis d'une part, de dresser un état des lieux par la description de la richesse biologique et des activités humaines sur le site Natura 2000 FR9301562 « Spéléomantes de Roquebillière », et d'autre part de dégager les enjeux et objectifs de conservation.

Malgré la modeste superficie du site Natura 2000, celui-ci est remarquable notamment de par ses habitats naturels et ses espèces faunistiques, particulièrement riches et diversifiés. Ainsi :

- 14 habitats d'intérêt communautaire ont été recensés, dont 4 prioritaires, globalement en bon état de conservation.
- 16 espèces de l'annexe II ont été dénombrées dont :
 - 1 espèce végétale : Gentiane de Ligurie présente en 25 stations ;
 - 7 espèces de Chauves-souris dont 2 espèces potentielles ;
 - 1 espèce d'amphibien : le Spéléomante de Strinati présent en 23 stations;
 - 6 espèces d'insectes dont 4 potentielles ;
 - 1 espèce de poissons : le Blageon ;

Les activités humaines sur le site montrent :

- La prédominance d'une activité agricole en mutation avec notamment des pratiques en régression (fauches et entretien des châtaigniers) ;
- La pratique d'activités traditionnelles (chasse et pêche), une forêt peu exploitée et le développement d'un tourisme de nature notamment autour des sports de pleine nature ;
- Des projets d'aménagement à proximité du site ;

Au regard de ce constat, des objectifs de conservation ont été définis suite à la synthèse des enjeux. Ils se déclinent autour de 4 grands types de milieux :

- Les milieux ouverts ;
- Les milieux rocheux ;
- Les milieux forestiers ;
- Les milieux humides ;

→ L'effort de conservation **concernant les milieux ouverts** doit être fort étant donné les habitats remarquables menacés essentiellement par la fermeture des milieux et l'abandon de certaines pratiques agro-pastorales. Cet effort doit aussi porter sur les éléments fixes du paysage (haies, bâti agricole, murets, canaux, etc.), habitats pour la faune au sein de ces espaces agro-pastoraux. Les acteurs concernés sont les agriculteurs et les structures qui participent à l'entretien des espaces (propriétaires privés, communes, chambre d'agriculture CERPAM, FDC06, sociétés de chasse, etc.).

→ **Concernant les milieux rocheux**, l'effort de conservation porte sur une veille des activités humaines (sports de pleine nature, aménagements, etc.). Cet effort de conservation doit aussi concerner les habitats pouvant abriter le Spéléomante de Strinati, notamment lors de travaux de mise en sécurité des falaises. Les acteurs concernés sont les particuliers, les collectivités, etc.

→ **Concernant les milieux forestiers**, milieux les plus représentés sur le site, l'effort doit porter sur la conservation à long terme des habitats d'espèces et des forêts d'intérêt communautaire et patrimoniales, notamment les châtaigneraies. Les acteurs concernés sont l'ONF, le CRPF représentant les propriétaires privés et les communes.

→ **Concernant les milieux humides**, l'effort doit être fort sur les ripisylves, habitats pour de nombreuses espèces et zones de chasse pour les chiroptères, et sur le maintien d'un bon fonctionnement hydrologique des cours d'eau mais également de leurs affluents. Les acteurs concernés sont notamment l'ONEMA, la FDP06, les associations de pêche, etc.

BIBLIOGRAPHIE

A. LES DOCUMENTS A CARACTERE GENERAL

- AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE (AERMC), 2009. Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2010-2015 (SDAGE) ; Bassin Rhône-Méditerranée, 312 p.
- ASSOCIATION DES COMMUNES DU PAYS DE LA VESUBIE, 2008. Plan d'Actions Rural et Agricole - « Valorisation innovante et partagée de l'agriculture des Vallées du Mercantour » - Vallée de la Vésubie – 2008.
- CARTAN M., 1978. Inventaire et cartographie de répartition d'espèces : faune et flore. Sous la direction de GODRON M. Edition du CNRS. 75 p.
- CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE, 2004. Recherche de valorisation des parcelles privées boisées à l'aide de système géomatiques (SIG et GPS), Vallée de la Vésubie.
- C.E.R.P.A.M., 2002. Débroussailler autrement avec les troupeaux. Document d'information. 20 p.
- CHAMBRE D'AGRICULTURE, 2007. L'agriculture dans les territoires d'agglomération et de pays de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- COMBROUX I., BENSETTITI F., DASZKIEWICZ P. & MORET J., 2006. Évaluation de l'état de conservation des Habitats et Espèces d'intérêt communautaire 2006-2007. Document 2. Guide Méthodologique. MNHN. Département Écologie et gestion de la biodiversité, UMS 2699 Inventaire et suivi de la biodiversité, 149 p.
- COMITE DEPARTEMENTAL DE CANOË-KAYAK DES ALPES-MARITIMES, 2007. Entre Mer et Rivière - Le guide du Canoë-Kayak des Alpes-Maritimes.
- COMITE REGIONAL DU TOURISME COTE D'AZUR, 2012. Chiffres clés de l'observatoire du tourisme, 2012, 37p.
- COMITE REGIONAL DU TOURISME COTE D'AZUR, 2012. Offre d'hébergement par commune, comité régional du tourisme Côte d'Azur, 8p.
- CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES, 2006. Etude de la qualité des eaux du bassin de la Vésubie. 44 p.
- CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES. Les guides Randoxygène.
- CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES, CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE, 2009. Les activités industrielles et commerciales des Alpes-Maritimes, 29 p.
- DREAL PACA, 2010. Habitats Natura 2000 : Quelles priorités de conservation en région PACA ; Note méthodologique à l'usage des praticiens (services de l'état, scientifiques, opérateurs et animateurs, 47 p.
- FÉDÉRATION DEPARTEMENTALE DE PÊCHE ET DE PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES (FDPPMA), 2002. Plan départemental pour la protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles, 56 p.
- FÉDÉRATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES ALPES-MARITIMES (FDC06), 2007. Schéma départemental de gestion cynégétique des Alpes-Maritimes, 234 p.
- GERRIET O., 2009. Etude concernant la faune et les habitats remarquables présents sur la commune de Roquebillière (quartiers concernés par la création du PLU). Museum d'Histoire Naturelle de Nice. 14 p.
- GILG O., 2004. Forêts à caractère naturel : caractéristiques, conservation et suivi. Cahier technique n°74. Gestion des milieux et des espèces. L'Atelier Technique des Espaces Naturels.
- JOURNAL OFFICIEL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, 1992. Directive 92/43/CE du conseil concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages. L 206 p7-50 dont Annexes I-VI.
- LEBRETON P., 2002. L'Homme et les résineux. L'arbre et la forêt. ARPAM-Edition, 134 p.
- MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE et FÉDÉRATION DES CONSERVATOIRES BOTANIQUES NATIONAUX, 2006. Guide méthodologique : Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000.

- OBSERVATOIRE DE LA FORET MEDITERRANEENNE (OFME) & Région PACA, 2003. Les espaces forestiers en Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- OFFICE NATIONAL DES FORÊTS. Aménagement de la Forêt communale de Roquebillière 2005-2019.
- OZENDA P., 1986. La cartographie écologique et ses applications. Ed. Masson.
- PIATANDIA A., 1994. Gestion sylvicole pour la protection des chiroptères. Rapport d'étude. ONF. DG. S.A.R.L TONSO, 2013. Étude d'incidence Natura 2000 – Carrière de Li Caudans et Ciodano.
- SOGREAH Consultants, 2009. Recensement et étude de potentialité de Systèmes de production décentralisée d'électricité sur les Alpes-Maritimes, 67 p.
- VALLAURI D. *et al.*, 2003. Livre blanc sur la protection des forêts naturelles en France : forêts métropolitaines.. Ed. Tec & Doc. Lavoisier, 261 p.
- VALLAURI D., 2007. Biodiversité – Naturalité - Humanité : Application à l'évaluation des forêts et de la qualité de la gestion. WWF-France, 84 p.
- VALLAURI D., ANDRÉ J. *et al.*, 2005. Bois mort et à cavités : une clé pour les forêts vivantes. Ed. Tec & Doc. Lavoisier, 405 p.

B. LES DOCUMENTS RELATIFS AUX HABITATS NATURELS

- BARBERO M., 2006. Les habitats naturels humides de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Aide à l'identification des habitats d'eau douce lors des inventaires DOCOB. DIREN PACA. 26 p.
- BARBERO M. & LOISEL R., 1969. Essai de mise à jour de la systématique phytosociologique dans le Sud-Est de la France et le Nord-Ouest de l'Italie. Ann. Fac Sc. Marseille. n°41 : p87-95.
- BARBERO M. & LOISEL R., 1971. Contribution à l'étude des pelouses à brome méditerranéennes et méditerranéo-montagnardes. Annales del Instituto Botanico Antonio Jose Cavanilles. Madrid. Tomo XXVIII, 92-165.
- BARBERO M. & LOISEL R., 1983. Les chênaies vertes du sud-est de la France méditerranéenne : valeurs phytosociologiques, dynamiques et potentielles. Phytocoenologia 11 (2), p225-244.
- BARDAT J., BIORET F. *et al.*, 2004. Prodrome des végétations de France. Patrimoines naturels. Société Française de Phytosociologie. Publications Scientifiques du M.N.H.N. Paris. 176 p.
- BENSETTITI F., RAMEAU J.-C. & CHEVALLIER H. (coord.), 2001. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers. MATE/MAP/MNHN. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 339 et 423 p. + cédérom.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J. (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides. MATE/MAP/ MNHN. La Documentation française, Paris, 457 p. + cédérom.
- BENSETTITI F., BOULLET V., CHAVALDRET-LABORIE C. & DENIAUD J. (coord.), 2005. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux. MEDD/MAAPAR/MNHN. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 445 et 487 p. + cédérom.
- BENSETTITI F., HERARD-LOGEREAU K., VAN ES J. & BALMAIN C. (coord.), 2004. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 5 - Habitats rocheux. MEDD/MAAPAR/MNHN. La Documentation française, Paris, 381 p. + cédérom.
- BISSARDON M., GUIBAL L. & RAMEAU J.-C., 1997. CORINE biotopes - Version originale - Types d'habitats français. Ecole nationale du génie rural et des eaux et forêts, Laboratoire de recherches en sciences forestières, Nancy (France). 339 p.
- BRAUN-BLANQUET J. ROUSSINE N. & NEGRE R., 1952. Les groupements végétaux de la France méridionale. CNRS éd., Montpellier. 297 p.
- EUROPEAN COMMISSION DG ENVIRONMENT, 2007. Interpretation manual of european union habitats - EUR 27. Natura 2000. Nature and biodiversity.

- MEDAIL F., 1994. Liste des habitats naturels retenus dans la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, présents en Région méditerranéenne française (régions PACA, Languedoc Roussillon et Corse). IMEP, Faculté des sciences et techniques de Saint-Jérôme. Marseille. 72 p.
- QUÉZEL P. & MÉDAIL F., 2003. Écologie et biogéographie des forêts du bassin méditerranéen. Collection environnement. Lavoisier. Ed. Elsevier. 571 p.
- QUÉZEL P. & TAYLOR H.C., 1984. Les fruticées sempervirentes des régions méditerranéennes de l'ancien monde – Essai comparé d'interprétations des structures biologiques et des données historiques. *Botanica Helvetica* 94/1, p134-140.
- RAMEAU J.C., 1999. Ébauche de clés pour les habitats de la région méditerranéenne : classes, ordres, alliances et quelques associations. Synthèse des travaux du groupe d'experts "habitats" et données personnelles. Laboratoire de Recherches en Sciences Forestières. ENGREF. 78p.
- ROMAO C., 1996. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne - Version EUR15. Commission européenne DG XI environnement, sécurité nucléaire et protection civile. Nat 96/2– FR.

C. LES DOCUMENTS RELATIFS A LA FLORE

- BENSETTITI F., GAUDILLAT V., MALENGREAU D. & QUÉRÉ E. (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 6 - Espèces végétales. MATE/MAP/MNHN. La Documentation française, Paris, 271 p. + cédérom.
- BOCK B. *et al.* Base de Données Trachéophytes de France métropolitaine (BDTFX). Référentiel des trachéophytes de France métropolitaine. Réalisé dans le cadre d'une convention entre le Ministère chargé de l'Écologie, le MNHN, la FCBN et Tela Botanica. Éditeur Tela Botanica. Version 2.00 du 03 juillet 2013
- DANTON P. & BAFFRAY M. (DIR. SC. REDURON J.-P.), 1995. Inventaire des plantes protégées en France. Ed. Nathan, Paris / A.F.C.E.V., Mulhouse. 296 p.
- MULLER S. (coord.), 2004. Plantes invasives en France. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 168 p.
- NOBLE V., DIADEMA K. (coord.). 2012. La Flore des Alpes-Maritimes et de la Principauté de Monaco. Originalité et diversité. Conservatoire Botanique National Méditerranéen. Naturalia publications. 448 p.
- NOBLE V., VAN ES J., MICHAUD H., GARRAUD L. (coord.). 2013. Catalogue de la flore vasculaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Version 1 – Mars 2013. Conservatoires botaniques nationaux alpin et méditerranéen.
- OLIVIER L., GALLAND J.-P., MAURIN H. & ROUX J.-P., 1995. Livre rouge de la flore menacée de France. Tome I : Espèces prioritaires. Muséum National d'Histoire Naturelle / Conservatoire Botanique National de Porquerolles / Ministère de l'Environnement (éds.).
- ROUX J.-P. & NICOLAS I., 2001. Catalogue des espèces rares et menacées de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Rapport Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles, 265 p. + annexes.

D. LES DOCUMENTS RELATIFS A LA FAUNE

- BENSETTITI F. & GAUDILLAT V. 2004. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7. Espèces animales. La Documentation française. 353 pp

- BRAUD Y., 2010. La Noctuelle des peucédans (*Gortyna borelii*) en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Etat des connaissances, importance dans le réseau Natura 2000. Rapport Proserpine, commandité par Eco-Med et la DREAL PACA. Version diffusable. 22 p.
- FLITTI A., KABOUCHE B., KAYSER Y. et OLIOSO G., 2009. Atlas des oiseaux nicheurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur. LPO PACA. Delachaux et Niestlé, Paris, 544 p.
- GEROUDET P., 1965. Les Rapaces d'Europe. Delachaux et Niestlé, Paris, 7^{ème} édition, 446 p.
- HAINARD R., 1987. Mammifères sauvages d'Europe. Delachaux et Niestlé, Paris, 4^{ème} édition, 670 p.
- LAFRANCHIS T., 2000. Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze, 448 p.
- LERAUT P., 2006. Papillons de nuit d'Europe. Vol. 1. NAP Editions, Verrières-le-Buisson, 387 p.
- OPIE/PROSERPINE, 2009. Atlas des papillons de jour de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Turriers, Naturalia Publications, 192 p.
- TOLMAN T. et LEWINGTON R., 1999. Guide des papillons d'Europe et d'Afrique du Nord. Delachaux et Niestlé, Paris, 320 p.

E. LES DOCUMENTS SPECIFIQUES AUX AMPHIBIENS

- ACEMAV Coll., DUGUET R., MELKI F. ed., 2003. Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). 480 p.
- ARNOLD N., OVENDEN D., 2002. A field guide to the Reptiles and Amphibians of Britain and Europe. HarperCollins ed., 288 p.
- UICN., 2008. Une espèce de reptiles et d'amphibiens sur cinq risque de disparaître de France métropolitaine selon la Liste rouge des espèces menacées. Communiqué de presse du 26 mars 2008. UICN comité français, 7p.
- RENET J., TORDJMAN P., GERRIET O., MADELAINE E., 2012. Le Spéléropès de Strinati, *Speleomantes strinatii* (Aellen, 1958) (*Amphibia, Urodela, Plethodontidae*) : répartition des populations autochtones en France et en Principauté de Monaco. Bull. Soc. Herp. Fr. (2012) 141 : 3-22
- SALVIDIO S., 2003. Spéléomante de Strinati *Speleomantes strinatii*. In : Duguet R., Melki F. (eds.), Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France), 320-323

F. LES SITES INTERNET CONSULTES

- <http://adelie.application.equipement.gouv.fr/>
- <http://agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/recensement-agricole/>
- <http://www.bdcavite.net>
- <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/25/environnement.map>
- <http://carol.brgm.fr>
- <http://www.cm-alpesmaritimes.fr/spip.php?article85>
- <http://www.cotedazur-touriscope.com/v2/home/>
- <http://www.crige-paca.org>
- <http://inpn.mnhn.fr>
- <http://www.insee.fr/fr/>
- <http://lithotheque.ac-aix-marseille.fr>
- <http://sierm.eaurmc.fr>
- <http://www.azurgeologic.com>
- <http://www.brgm.fr>
- <http://www.cg06.fr>
- <http://www.club-halieuistique.com>
- <http://www.gissol.fr>

<http://www.hydro.eaufrance.fr>
<http://www.image.eaufrance.fr>
<http://www.lepinet.fr>
<http://www.loup.developpement-durable.gouv.fr>
<http://www.mercantour.eu>
<http://www.ofme.org>
<http://www.onem-france.org>
<http://www.onema.fr>
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr>
<http://www.peche-cote-azur.com>
<http://www.randoxygene.org/>
<http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr>
<http://www.rte-france.com/en>
<http://www.vesubian.com/vesubie-valdeblore-mercantour.htm>
<http://www.vttrack.fr/>

G. LES BASES DE DONNEES CONSULTEES

Base de données de la Société Française d’Odonatologie (SFO)
Base de données du Groupe Chiroptères de Provence (GCP)
Base de données du Parc National du Mercantour
Base de données en ligne Faune PACA (www.faune-paca.org)
Base de données en ligne SILENE Flore (www.flore.silene.eu)
Base de données en ligne SILENE Faune (www.faune.silene.eu)
Base de données Reptiles et Amphibiens de Provence de Marc Cheylan (chercheur au CNRS de Montpellier, EPHE)
BOCK B., 2005. Base de données nomenclaturale de la flore de France (BDNFF), version 3 ; *Tela Botanica*, Montpellier (France) ; base de données FileMaker Pro.

H. LES PERSONNES-RESSOURCES CONSULTEES

Jean ARNAUD, ONEMA Alpes-Maritimes ;
Philippe BACHELARD, lépidoptériste ;
Frédéric BILLI, lépidoptériste ;
Alexis BORGES (enquête nationale sur la Laineuse du prunellier) et Bruno MERIGUET (enquête nationale sur le Lucane cerf-volant), Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE) ;
Alain BOURGON, lépidoptériste ;
Yoan BRAUD, Entomia ;
Pierre DESRIAUX, lépidoptériste ;
Sandrine FRANCO, Métropole Nice Côte d’Azur, en charge des captages AEP sur la commune ;
Olivier GERRIET, Muséum d’Histoire Naturelle de Nice ;
Michèle LEMONNIER et Christian DARCEMONT, Groupe d’Etudes Entomologiques Méditerranée (GEEM) ;
Yannick LEONARD et Christophe DUCHAMP, Réseau Loup/Lynx de l’Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) ;
Jean-Pierre MARCILLE, AAPPMA La Vésubienne ;
Nicolas MAUREL, association Proserpine ;
Benoît OFFERHAUS, botaniste au Conservatoire Botanique National Méditerranéen de

Porquerolles (*CBNMed*) ;
Michel PAPAZIAN, odonatologue ;
Julien RENET, Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) PACA ;

Cédric ROPARS, ONEMA Alpes-Maritimes ;

Frédéric RYMARCZYK, lépidoptériste ;
Sébastien SANT, botaniste, naturaliste et membre du CSRPN, de la Direction de l'Environnement et des Espaces Verts de la Ville de Nice ;
F. TROUIHAT, Services Techniques de Roquebillière, anciennement en charge des captages AEP ;
Thierry VARENNE, lépidoptériste.

Fiche « Agriculture » : J.YAOUANC (Chambre d'agriculture 06) ; AL.GOUTY (CERPAM) ; M.ARAR (DGSAAD, Mission pour le Développement du Moyen et Haut-Pays, Métropole Nice Côte d'Azur)

Fiche « Gestion forestière » : B.WEBER et I.DIE (ONF) ; S.NALIN et P.MARTY (CRPF)

Fiche « Les pratiques cynégétiques » : S. BERANGER et D.SIMEON (Fédération de chasse 06) ; N.GASTAUD (Société de chasse de Roquebillière)

Fiche « Les pratiques piscicoles » : C.BARLA (Fédération de pêche 06) ; JP.MARCILLE (Société de pêche de Roquebillière) ; J.JEANNE (DEE – Métropole Nice Côte d'Azur)

Fiche « La fréquentation touristique » : J.OTTO-BRUC (Office de Tourisme de Roquebillière) ; C.DI-FRAJA (Syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblorre) ; S.POUDOU (DGSAAD, Mission pour le développement du Moyen et Haut-Pays, Métropole Nice Côte d'Azur)

Fiche « Les sports et loisirs de pleine nature » : E.PAZZAGLIA (FFME) ; B.RAZIMBAUD (Comité Régional Canoë-Kayak Provence-Alpes-Côte d'Azur) ; M.VIGNOLLES, D.BLANC et Y.STREBLER (Conseil général 06)

Fiche « Les activités industrielles et commerciales » : C.LASSALLE et JL.MAZELLA (EDF) ; T.MARCUCCI (Régie Electrique de Roquebillière) ; M.TATIBOUET (DEE – Métropole Nice Côte d'Azur)

Fiche « Urbanisme et aménagement du territoire » : J.JEANNE (DEE – Métropole Nice Côte d'Azur) ; JP.MARGO (DAHPS - Métropole Nice Côte d'Azur)

SIGLES

AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
ABF : Architecte des Bâtiments de France
ACA : Association communale de chasse
ACOFOR : Association des Communes Forestières
AEP : Alimentation en Eau Potable
AERMC : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
AFA : Association Foncière Agricole
ASA : Association Syndicale Autorisée
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
BTP : Bâtiments et Travaux Publics
CBNMED : Conservatoire Botanique National Méditerranéen
CC : Carte Communale
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CDCK : Comité Départemental de Canoë-Kayak
CDESI : Commission Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de pleine nature
CDS : Comité Départemental de Spéléologie
CEN PACA : Conservatoire d'Espaces Naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur
CERPAM : Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée
CITES : Convention sur le commerce international d'espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction
CG06 : Conseil Général des Alpes-Maritimes
COFIL : Comité de Pilotage
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
DCE : Directive Cadre sur l'Eau
DFCI : Défense des Forêts contre les Incendies
DH2 : Directive Habitats Annexe 2
DH4 : Directive Habitats Annexe 4
DIREN : Direction Régionale de l'Environnement
DOCOB : Document d'Objectifs Natura 2000
DOI : Directive Oiseaux
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DSP : Délégation de Service Public
DTA : Directive Territoriale d'Aménagement
DTR : Développement des Territoires Ruraux
DUP : Déclaration d'Utilité Publique
EDF : Électricité De France
EIE : Etat initial de l'Environnement
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
FC : Forêt Communale
FDC : Fédération Départementale des Chasseurs
FDPPMA 06 : Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques des Alpes-Maritimes
FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FFME : Fédération Française de Montagne et d'Escalade
FFR : Fédération Française de Randonnée
FSD : Formulaire Standard de Données
GDS : Groupement de Défense Sanitaire

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IGN : Institut National de l'Information Géographique et Forestière
IFN : Inventaire Forestier National
IMREDD : Institut Méditerranéen des Risques, de l'Environnement et du Développement Durable
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques
LRF : Liste Rouge Française
MEDDE : Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle
OIN : Opération d'Intérêt National
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF : Office National de la Forêt
PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur
PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations
PDESI : Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de pleine nature
PDIPR : Plan Départemental d'Itinéraire pour la Randonnée
PDPG : Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles
PDU : Plan de Déplacements Urbains
PEFC : Pan European Forest Certification
PLH : Programme Local pour l'Habitat
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PN : Protection Nationale
PNA : Plan National d'Actions
PNM : Parc National du Mercantour
PNR : Parc Naturel Régional
POS : Plan d'Occupation des Sols
PPR : Plan de Prévention des Risques
PPRN : Plan de Prévention des Risques Naturels
PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques
PSG : Plan Simple de Gestion
pSIC : Proposition de Site d'Importance Communautaire
RCFS : Réserve de Chasse et de Faune Sauvage
RNAOE 2021 : Risque de non atteinte des objectifs environnementaux à l'échéance 2021
RNU : Règlement National d'Urbanisme
RTM : Restauration des Terrains de Montagne
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDGC : Schéma Départemental de Gestion Cynégétique
SIC : Site d'Importance Communautaire
SIG : Système d'Information Géographique
SIVOM : Syndicat intercommunal à Vocations Multiples
SMVVV : Syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblore
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
SRCE : Schéma Régionale de Cohérence Écologique
SRU : Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains
STEP : Station d'Épuration
SUP : Servitude d'Utilité Publique
TVB : Trame Verte et Bleue

UFOLEP : Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique
UG : Unité de Gestion
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UTN : Unité Touristique Nouvelle
ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'Intérêt Écologique
ZPP : Zone de Présence Permanente
ZPS : Zone de Protection Spéciale
ZSC : Zone Spéciale de Conservation

GLOSSAIRE

Etabli d'après :

- LAMBINON J. *et al.*, 2004. Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-duché de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines. Editions du Patrimoine du Jardin botanique national de Belgique, Meise, 5^{ème} édition ;
- RAMADE F., 2002. Dictionnaire encyclopédique de l'écologie et des sciences de l'environnement. Dunod, Paris, 2^{ème} édition ;
- RAMEAU J.-C. *et al.*, 2008. Flore forestière française. Tome 3 Région méditerranéenne. Institut pour le développement forestier.

Allochtone	Désigne une espèce d'origine étrangère introduite dans un peuplement donné
Anthropique	Qui résulte de l'action de l'homme
Anthropisé	Relatif à une formation végétale soumise aux activités humaines
Anthropisation	Phénomène de transformation des écosystèmes par l'action de l'homme
Calcicole	Se dit d'une espèce végétale qui croît uniquement sur des substrats contenant du calcaire
Chasmophytique	Désigne les plantes qui croissent dans les falaises en développant leurs racines dans les anfractuosités de la roche
Crassulescent	Qualifie une plante pourvue de feuilles succulentes qui retiennent l'eau dans leurs tissus pour résister à la sécheresse
Cynégétique	Lié à l'activité de la chasse
Endémique	Qualifie une espèce qui ne se rencontre que dans une aire géographique donnée, en général de faible étendue
Junipéraise	Groupement végétal dominé par les genévriers
Karstique	Qui se rapporte à un substrat géologique constitué de calcaire profondément fissuré présentant de ce fait un réseau de rivières souterraines
Ligneux	Plante dont les tiges contiennent du bois (arbres et arbustes)
Matorral	Formation ligneuse composée d'arbustes clairsemés
Maturation	Période durant laquelle les libellules fraîchement sorties du stade larvaire acquièrent leur maturité sexuelle. Cette étape se déroule souvent à distance des milieux aquatiques de reproduction
Mégaphorbiaie	Formation végétale de hautes herbes se développant sur des sols humides et riches
Mésophile	Relatif à un groupement végétal ou une plante se développant sur un sol neutre présentant des conditions moyennes de température et d'humidité
Monospécifique	Relatif à une formation végétale composée d'une seule espèce végétale
Naturalisé	Désigne une espèce introduite qui s'est adaptée aux conditions locales au point de se comporter comme une espèce autochtone
Naturalité	Notion désignant l'aspect naturel d'un site au sein duquel les espèces et les habitats sont en libre évolution en l'absence d'intervention humaine
Oroméditerranéen	Relatif aux éléments des montagnes méditerranéennes
Ourlet	Végétation herbacée ou buissonnante se développant en lisière des forêts et des haies
Paucispécifique	Relatif à un peuplement composé d'un nombre réduit d'espèces
Post-cultural	Dans la dynamique végétale, formation qui succède à une culture
Relictuel	Se dit d'une entité écologique (habitat, espèce ou population) initialement plus étendue et ne présentant plus que des survivants localisés
Ripicole	Désigne un groupement végétal de bord de cours d'eau

Ripisylve	Boisement humide situé le long d'un cours d'eau
Rudéral	Relatif à un groupement végétal ou une plante se développant sur des sols remaniés
Subspontané	Se dit d'une plante cultivée, échappée de champ ou de jardin, ne persistant que peu de temps dans ses stations
Substeppique	Désigne une végétation qui par sa physionomie se rapproche de la steppe
Taxon	Groupe systématique de rang indifférencié (sous-espèce, espèce, genre, famille...)
Thermophile	Relatif à une espèce ou un groupement végétal qui affectionne les conditions chaudes
Tonsure	Groupement végétal constitué de plantes herbacées rases
Tuf	Roche calcaire qui se dépose dans certaines sources
Vivace	Se dit d'une plante qui vit plusieurs années
Xérothermophile	Qui affectionne les conditions chaudes et sèches

ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté préfectoral n°2012-646 fixant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 « Site à Spéléomantes de Roquebillière »


Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DES ALPES-MARITIMES

Nice, le **22 JUN 2012**

ARRÊTÉ n°2012- 646

Direction
Départementale
des Territoires
et de la Mer
des Alpes-Maritimes

Service :
Économie agricole
Ruralité
Espaces naturels

**FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE du site NATURA 2000
« SITE A SPELOMANTHES DE ROQUEBILLIERE »
Site d'importance communautaire FR 9301562**

Le Préfet des Alpes-Maritimes,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu la directive européenne N° 79/409CE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée, concernant la conservation des oiseaux sauvages ainsi que de la faune et la flore sauvage ;

Vu la directive européenne N° 92/43/CE du Conseil du 21 mai 1992, modifiée, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.414-1 à L414-7 et R414-8 à R414-8-2 ;

Vu la transmission le 01 décembre 1998 par le Préfet des Alpes-Maritimes de la proposition de PSIC FR 9301562 « Site à Spéléomantes de Roquebillière » à la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable après consultation des collectivités concernées,

Vu la décision d'exécution de la commission européenne du 18 novembre 2011 arrêtant la cinquième liste actualisée des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique alpine,

Vu la décision d'exécution de la commission européenne du 18 novembre 2011 arrêtant la cinquième liste actualisée des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique méditerranéenne.

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes-Maritimes,

ARRÊTE

Article 1 – CONSTITUTION

Un Comité de pilotage Natura 2000 est constitué pour le site FR 9301562 « Sites à Spéléomantes de Roquebillière ».

Sa composition est la suivante :

- **Collectivités territoriales et structures intercommunales**
(les membres ci-dessous ou leurs représentants)
Le président du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur
Le président du Conseil général des Alpes-Maritimes
Le président de l'association des maires ruraux des Alpes-Maritimes
Le président de l'association des maires des Alpes-Maritimes
Le Maire de Roquebillière
Le Maire de Belvédère
Le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur
Le président syndicat mixte d'études et de suivi du Scot de l'agglomération de Nice-Côte d'Azur (SYMENCA)
Le président du Syndicat Mixte pour le développement de la Vallée de la Vésudie et du Valdeblore
Le SIVOM du canton de Roquebillière
Le Syndicat mixte des stations du Mercantour
Le Syndicat intercommunal de la route de Férison
Le président du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz (S.D.E.G.)
- **Représentants de l'État**
(les membres ci-dessous ou leurs représentants)
Le Préfet des Alpes-Maritimes
Le Sous-Préfet de Nice Montagne
Le Général de Corps d'Armée Gouverneur Militaire de Lyon, commandant de la région Terre Sud-Est
Le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Le directeur régional des Affaires Culturelles
Le directeur départemental des Territoires et de la Mer
Le directeur départemental de la Cohésion Sociale
Le directeur départemental de la Protection des Populations
L'architecte des Bâtiments de France du Service territorial de l'Architecture et du Patrimoine
Le directeur régional de l'Agence régionale de Santé
Le délégué de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
Le directeur de l'Agence interdépartementale de l'Office National des Forêts
Le délégué interrégional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Le délégué régional de l'Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage
Le directeur du Parc National du Mercantour
Le directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière
Le conservateur régional d'Archéologie
Le directeur du Conservatoire du Littoral, délégation Provence Alpes Côte d'Azur
Le délégué régional de l'Agence de Services et de Paiement Corse Provence Alpes-Côte d'Azur
Le chef du Corps départemental du Service d'Incendie et de Secours
- **Concessionnaires d'ouvrages publics**
(les membres ci-dessous ou leurs représentants)
Le directeur du Réseau de Transport de l'Electricité Région Sud Est
Le directeur régional de Electricité Réseau Distribution France
Le directeur régional de Gaz Réseau Distribution France
- **Organismes consulaires**
(les membres ci-dessous ou leurs représentants)
Le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes-Maritimes
Le président de la Chambre des Métiers des Alpes-Maritimes
Le président de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes

■ Organisations professionnelles et organismes exerçant leurs activités dans les domaines agricole, sylvicole, des cultures marines, de la pêche, de la chasse, du sport, de l'industrie et du tourisme

(les membres ci-dessous ou leurs représentants)

Le président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
Le président des Jeunes Agriculteurs des Alpes-Maritimes
Le président du Club Alpin français des Alpes-Maritimes
Le président du syndicat des Gardiens de Refuges et Gîtes d'étape
Le président de la Fédération départementale des Chasseurs des Alpes-Maritimes
Le président de la Fédération départementale des Associations agréées de Pêche et de Pisciculture
Le président de la Fédération départementale de Cyclo-Tourisme
Le président du comité régional de randonnée pédestre
Le président de la fédération française de Montagne escalade (Comité régional Alpes-Maritimes)
Le délégué départemental de la fédération française de 4x4
Le président du Syndicat des Propriétaires Forestiers et Sylviculteurs des Alpes-Maritimes
Le président de l'Association des Communes Forestières des Alpes-Maritimes
Le président de l'association départementale de l'économie montagnarde
Le président du comité de spéléologie des Alpes-Maritimes
Le délégué régional du Tourisme Riviera-Côte d'Azur
Le président du Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée
Le président de l'Union régionale des Industries de carrières et matériaux de construction en Provence Alpes-Côte d'Azur

■ Associations agréées de protection de l'environnement

(les membres ci-dessous ou leurs représentants)

Le président de l'Association Régionale de la Ligue de Protection pour les Oiseaux
Le président du Groupe Chiroptères de Provence
Le président du Groupement des Associations de Défense des Sites et de l'Environnement de la Côte d'Azur
Le président de l'Association « Région Verte »
Le président de l'Association des Naturalistes de Nice et des Alpes-Maritimes

■ Personnalités scientifiques

Le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ou son représentant
M. Sébastien SANT, rapporteur scientifique désigné par le CSRPN
Le Conservateur du Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance ou son représentant
Le Président du Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte-d'Azur ou son représentant (CEN PACA)
Le conservateur du conservatoire botanique national méditerranéen
Le directeur du Muséum d'histoire naturelle de Nice

Article 2 – COMPETENCES

Ce comité a pour compétences l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs, dans les conditions prévues au code de l'Environnement.

Article 3 – FONCTIONNEMENT

- Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité de pilotage NATURA 2000 sont réunis à l'initiative du Préfet afin qu'ils désignent le président du comité et la collectivité territoriale ou le groupement chargé, pour le compte du comité, d'élaborer le document d'objectifs (article R414-8-1 du Code de l'Environnement) ;

La désignation du président du comité de pilotage se fait à la majorité des membres (la moitié plus un) des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements concernés, présents ou représentés. Sachant que ces collectivités territoriales et leurs groupements sont valablement réunis lorsque la majorité des membres (la moitié plus un) d'entre eux est présente ou représentée. A défaut une seconde réunion pourra être convoquée, sans condition de quorum, dans un délai raisonnable.

Il en est de même pour la désignation de la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du document d'objectif (qualifié d'opérateur) et du suivi de sa mise en œuvre (qualifié d'animateur).

- Le comité de pilotage se réunit sur convocation de son président et sur un ordre du jour proposé par le groupement chargé de l'élaboration du document d'objectif (qualifié d'opérateur) ou du suivi de sa mise en œuvre (qualifié d'animateur) ;

- Chaque réunion du comité de pilotage doit donner lieu à procès-verbal. Celui-ci indique notamment le nom et la qualité des membres présents ou représentés, les questions traitées au cours de la séance et le sens des décisions du comité ainsi que la mention des opinions divergentes lorsque la demande en est faite ;

- Un règlement intérieur pourra être établi à la demande de la majorité (moitié plus un) des représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements concernés valablement réunis (moitié plus un) ;

- Des groupes de travail restreints ou des sous-groupes de travail par thèmes peuvent être formés en tant que de besoin. Ils pourront associer toute personne ou organisme dont les connaissances et l'expérience sont de nature à éclairer ses travaux.

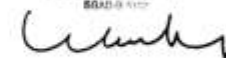
Article 4 – PUBLICITE ET EXECUTION

Le Secrétaire Général de la préfecture des Alpes-Maritimes, le Sous-Préfet de Nice Montagne, le Directeur départemental des Territoires et de la Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans les Alpes-Maritimes et qui fera l'objet d'une parution dans deux publications d'annonces légales.

Le présent arrêté peut être déposé devant le tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
S.G.A.D. 0 1127



Gérard GAVORY

**Annexe 2 : Délibération de la Métropole N° 22.3 « NATURA 2000 SITES A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE –
CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LA MISSION D'OPERATEUR »**



PREFECTURE
Acte exécutoire au 19 octobre 2012
006-200030166-20121019-6436_1-DE
Bureau Métropolitain
Séance du 19 octobre 2012

**DELIBERATION N° 22.3 : NATURA 2000 SITES A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE -
CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LA MISSION D'OPERATEUR.**

L'an 2012, le vendredi 19 octobre, le bureau métropolitain dûment convoqué par son président, s'est assemblé à l'Arenas - Immeuble le Phoenix - 6^{ème} étage - Salle Mont Gélas - 06200 Nice - sous la présidence de monsieur Christian ESTROSI, président de la Métropole. La séance est ouverte à 9 heures 50.

Monsieur Hervé PAUL désigné secrétaire de séance, effectue l'appel nominal.

Etaient présents : M. Christian ESTROSI, M. Louis NEGRE, Mme Isabelle BRES, M. Henri REVEL, M. Honoré COLOMAS, M. Gérard MANFREDI, M. Régis LEBIGRE, M. Xavier BECK, Mme Gisèle KRUPPERT, M. Antoine DAMIANI, M. Fernand BLANCHI, M. Jean Louis SCOFFIE, M. Jean THAON, M. Jean-Michel SEMPERE, M. Michel MEDNI, M. Christian TORDO, M. Alain PHILIP, M. Hervé PAUL, M. Pierre-Paul LEONELLI, Mme Véronique PAQUIS, M. Rudy SALLES, M. Gaston FRANCO, M. Jean François SPINELLI, M. Roger ROUX, M. Antoine VERAN, M. Philippe PRADAL, Mme Josiane BORGOGNO, M. Philip BRUNO, M. Angelin BUERCH, M. Paul BURRO, M. Stéphane CHERKI, M. René CLINCHARD, M. Pierre-Paul DANNA, M. Jean Paul FABRE, Mme Thérèse FABRON, M. Alexandre FERRETTI, Mme Sandrine FILIPPINI, M. Jean-Michel GALLY, M. Gérard GROSGOGEAT, M. Claude GUIGO, M. Jean-Pierre ISSAUTIER, Mme Nadia LEVI, M. Richard LIONS, M. Alain CASSINI, M. Roger MARLA, M. André MOLINARI, Mme Murielle MOLINARI, Mme Françoise MONIER, M. Henri ROUX, M. Gérard STEPPEL, M. Patrick ALLEMAND, Mme Christine DOREJO, M. Michel SANTINELLI.

Etaient excusés : M. Alain FRERE pouvoir à Mme Isabelle BRES, Mme Dominique ESTROSI-SASSONE pouvoir à M. Pierre-Paul LEONELLI, M. Jean-Marie BOGINI pouvoir à M. Jean THAON, M. Roger MARTIN pouvoir à M. Louis NEGRE, M. Olivier BETTATI pouvoir à Mme Nadia LEVI, M. Bernard CORTES pouvoir à M. Hervé PAUL, Mme Monique GIRAUD-LAZZARI, M. Benoit KANDEL pouvoir à M. Christian ESTROSI, M. Julien MARTINEZ pouvoir à M. Antoine VERAN, M. René VESTRI, M. Rémi GAECHTER pouvoir à Mme Christine DOREJO, M. Marc ORSATTI pouvoir à M. Patrick ALLEMAND.

Le bureau métropolitain constate que les dispositions législatives concernant la convocation du 10 octobre 2012 et la transmission des dossiers soumis à délibération ont bien été remplies.

Le compte-rendu et le procès verbal des débats du bureau métropolitain du 9 juillet 2012 sont adoptés à l'unanimité.

Au cours de cette séance, le bureau métropolitain s'est prononcé sur le dossier suivant :

PREFECTURE
Acte exécutoire au 19 octobre 2012
006-200030166-20121019-6436_1-DE

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN

Séance du 19 octobre 2012	N° 22.3
RAPPORTEUR : Madame Véronique PAQUIS - Conseiller Métropolitain Délégué	
DIRECTION : Direction de l'Environnement et de l'Energie	
OBJET : NATURA 2000 SITES A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE - CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LA MISSION D'OPERATEUR..	

Le bureau métropolitain réuni en séance publique,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-41-3, L.5217-1 et L.5217-2 issus de la loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,

VU le décret du 17 octobre 2011 portant création de la Métropole dénommée « Métropole Nice Côte d'Azur »,

VU la délibération n° 8 du conseil métropolitain du 9 janvier 2012 portant délégations d'attributions au bureau en vertu de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le plan de développement rural hexagonal, approuvé par la commission européenne du 19 juillet 2007,

VU la circulaire du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer n° 2007-3 du 21 novembre 2007 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 en application des articles R.414-8 à 18 du code de l'environnement,

VU la délibération n° 22.16 du bureau métropolitain du 9 juillet 2012 désignant les représentants de la Métropole Nice Côte d'Azur au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 dénommé « sites à spéléomantes de Roquebillière » soit en qualité de titulaire monsieur Gérard Manfredi - maire de Roquebillière et conseiller métropolitain et en qualité de suppléant, monsieur Paul Burro - maire de Belvédère et conseiller métropolitain,

CONSIDERANT que les sites à spéléomantes de Roquebillière sont inclus en totalité sur le territoire de la Métropole à Roquebillière et Belvédère,

CONSIDERANT que monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes a réuni le 12 juillet 2012 et ce pour répondre aux exigences de planning de la gestion du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), un comité restreint composé des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, qui a élu la Métropole pour l'élaboration du document d'objectifs et, monsieur Gérard Manfredi en qualité de président du comité de pilotage, sous réserve de la validation des positions par le prochain bureau métropolitain,

Séance du 19 octobre 2012	PREFECTURE
	Acte exécutoire au 19 octobre 2012 N° 2012-300030195-20121019-6435_1-DE
OBJET : NATURA 2000 SITES A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE - CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LA MISSION D'OPERATEUR.	
<p>CONSIDERANT que les compétences et les missions de la Métropole lui permettent de se positionner en tant qu'acteur privilégié dans l'élaboration du document d'objectifs de ce site, outil de diagnostic et d'orientation pour tous les acteurs du territoire, qui vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Observer : <ul style="list-style-type: none"> ○ établir un état des lieux du site (état initial de référence) portant à la fois sur les caractéristiques biologiques et socio-économiques, • Comprendre : <ul style="list-style-type: none"> ○ analyser et expliquer l'état actuel du site, ○ définir et hiérarchiser les enjeux et objectifs de conservation, • Proposer : <ul style="list-style-type: none"> ○ définir les objectifs et la stratégie de gestion, ○ préciser les priorités, ○ prévoir les mesures, permettant d'atteindre ces objectifs et le dispositif financier, tout en accompagnant l'évolution des activités humaines, <p>CONSIDERANT que la mise en œuvre des démarches Natura 2000 nécessite le recrutement d'un chargé de mission spécifique,</p> <p>CONSIDERANT que pour des raisons de cohérence territoriale, de similitude des compétences requises et de simultanéité des trois démarches Natura 2000 pour les sites à spéléomantes de Roquebillière et les sites à chauves-souris de la Haute Tinée ainsi que le site dénommé Adret de Pra Gazé, il convient de recruter un unique chargé de mission à temps complet en charge de ces trois démarches,</p> <p>CONSIDERANT que la mission d'élaboration du document d'objectifs est prise en charge financièrement à 100 % par l'Etat et par l'Europe à travers le FEADER qui est géré par un guichet unique sous la responsabilité de l'Etat,</p> <p>CONSIDERANT que les engagements des financeurs sont définis dans la convention et dans l'imprimé n° 323A ci-annexés et couvrent la totalité du projet qui représente un montant estimé par les services de l'Etat à 80 000 € HT, réparti sur vingt-six mois, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les prestations de services et études qui seront menées par la Métropole, • le salaire du chargé de mission Natura 2000 Haut-Pays qui sera à temps partiel en charge du document d'objectifs des sites à spéléomantes de Roquebillière, <p style="text-align: center;">APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE</p> <p>1°/ - APPROUVE la candidature de Nice Côte d'Azur, pour l'élaboration du document d'objectifs pour le compte du comité de pilotage du site Natura 2000 dénommé « sites à spéléomantes de Roquebillière »,</p>	
3	

Séance du 19 octobre 2012	PREFECTURE
	Acte exécutoire au 19 octobre 2012 N° 2012-300030195-20121019-6435_1-DE
OBJET : NATURA 2000 SITES A SPELEOMANTES DE ROQUEBILLIERE - CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LA MISSION D'OPERATEUR.	
<p>2°/ - APPROUVE la candidature de monsieur Gérard MANFREDI, maire de Roquebillière et conseiller métropolitain pour assurer la présidence dudit comité de pilotage,</p> <p>3°/ - AUTORISE le recrutement d'un chargé de mission spécifique en charge des dossiers Natura 2000 relatifs aux sites « sites à spéléomantes de Roquebillière », « Adret de Pra Gazé » et « sites à Chauves-souris de la Haute Tinée », du cadre d'emplois des ingénieurs,</p> <p>4°/ - APPROUVE les termes de la convention cadre relative à l'élaboration du document d'objectifs des sites Natura 2000 « sites à spéléomantes de Roquebillière » ainsi que les différentes conventions financières,</p> <p>5°/ - AUTORISE monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégataires de signature à accomplir les démarches nécessaires pour l'obtention des subventions auprès de l'Etat et de l'Europe afin de financer à hauteur de 100 % la mission d'opérateur de Nice Côte d'Azur,</p> <p>6°/ - DECIDE d'ouvrir les crédits afférents à cette opération d'un montant de 80 000 € HT réparti sur 26 mois comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en dépenses aux comptes 617 (frais d'études), 611 (contrat de prestations de service), 6231 (annonces et insertions publicitaires), 6236 (catalogues et imprimés), 6238 (publicité, divers), 641 (rémunération de personnel) au budget primitif, ce afin de permettre à Nice Côte d'Azur d'avancer les montants nécessaires, • en recettes au compte 74718 (participation de l'Etat) et compte 7477 (participation de l'Europe) afin de permettre à Nice Côte d'Azur de percevoir les subventions accordées par l'Etat et l'Europe, <p>7°/ - AUTORISE monsieur le président ou l'un des vice-présidents ou conseillers métropolitains délégataires de signature à signer la convention ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.</p> <p style="text-align: center;">ADOpte A L'UNANIMITE</p> <p>POUR EXTRAIT CONFORME, Le 19 octobre 2012</p> <p style="text-align: right;">Signé Christian ESTROSI</p>	
4	

Annexe 3 : Tableau récapitulatif des acteurs rencontrés ou contactés dans le cadre de l'étude socio-économique

Date	Personnes rencontrées	Objet
29/07/13	Mathieu ARAR <i>Chargé de Mission Agriculture – Mission Développement du Moyen et du Haut Pays – Métropole Nice Côte d'Azur</i>	Lister les acteurs à rencontrer concernant la thématique agricole
03/09/13	SERGE BERANGER <i>Directeur Fédération des Chasseurs des Alpes-Maritimes</i>	Connaitre la pratique de la Chasse dans les Alpes-Maritimes et sur les communes de Roquebillière et de Belvédère
12/09/13	Benoit RAZIMBAUD <i>Conseiller Technique Régional Canoë-Kayak Provence Alpes Côte d'Azur</i>	Identifier la pratique du canoë kayak dans les Alpes-Maritimes et sur les Communes de Roquebillière et de Belvédère
17/09/13	Audrey FALCO <i>Fédération française de Randonnée</i>	Identification des itinéraires de randonnée gérés par la Fédération française de randonnée et de leur utilisation au sein du site « Spéléomantes de Roquebillière ».
23/09/13	Gérard MANFREDI <i>Maire de Roquebillière</i> Thomas MARCUCCI <i>Directeur Général des Services</i>	Présentation de la démarche Natura 2000 et du site « Spéléomantes de Roquebillière ». Mise en place de la gouvernance
24/09/13	Eric PAZZAGLIA <i>Fédération française Montagne Escalade</i>	Localiser et décrire les activités sportives de pleine nature sur le site Natura 2000
25/09/13	Julien PUEL <i>CCI Nice Côte d'Azur</i>	Echanges mail - listing des activités industrielles et commerciales des communes de Roquebillière et Belvédère
30/09/13	Marianne VIGNOLLES <i>Chef de service espaces naturels - en charge des randonnées et de la forêt</i> Daniel BLANC <i>Technicien PDIPR - Conseil général des Alpes- Maritimes</i>	En savoir plus sur les itinéraires de randonnée gérés par le Conseil général au sein du site « Spéléomantes de Roquebillière ».
04/10/13	Christophe BARLA <i>Fédération de pêche des Alpes- maritimes</i>	Enquête sur la pratique de la Pêche sur les Communes de Roquebillière et Belvédère
14/10/13	Pascale CLERC Monique BASOLEIL Benoit ESMANGIAUD <i>Chambre d'Agriculture – Pôle Elevage</i>	Types d'élevages présents sur le site Natura 2000 à « Spéléomantes de Roquebillière ».
16/10/13	Stéphane NALIN <i>CRPF</i>	Entretien téléphonique – Forêts privés du site

18/10/13	Aimé GARNIER <i>ASA Roquebillière</i>	Identification des canaux d'irrigation sur le site et de leurs usages
18/10/13	David BONNET <i>Pisciculture</i>	Fonctionnement et objectif de la pisciculture
18/10/13	Nicolas GASTAUD <i>Président de la Société de Chasse de Roquebillière</i>	Enquête sur la pratique de la Chasse sur Roquebillière
18/10/13	Jean-Pierre MARCILLE <i>Président de la Société de Pêche de Roquebillière</i> Alain POURCHAIN <i>Garde pêche</i>	Recueillir des informations sur la pratique de la Pêche sur la Commune de Roquebillière
22/10/13	Thomas MARCUCCI <i>Directeur de la Régie électrique de Roquebillière</i>	L'hydroélectricité sur Roquebillière
28/10/13	Bernard WEBER <i>ONF - Responsable Unité Nice Mercantour</i>	Connaitre le type de forêt, et la gestion associée, au sein du site Natura 2000 à Spéléomantes de Roquebillière
06/11/13	Daniel LAUGIER <i>Eleveur à Roquebillière</i>	Localiser et décrire son activité d'éleveur
06/11/13	Alex ACTIS <i>Président du GEDAR Vésubie et Maraicher à Roquebillière</i>	Recueillir des informations sur le GEDAR, l'historique de l'agriculture à Roquebillière et les perspectives d'évolution
07/11/13	Alexia BUSSUTIL <i>Préfecture, Direction de la réglementation et des libertés publiques ; Bureau de la police générale ; Manifestations sportives</i>	Echanges mail – listing des manifestations sportives soumises à autorisations/déclaration sur Roquebillière et Belvédère
12/11/13	Jérôme PAYEN <i>Miellerie le rucher des Baous</i>	Entretien téléphonique + échanges mail pour recueillir des informations sur l'apiculture
13/11/13	Gilbert BACCIALON <i>Apiculteur retraité</i>	
12/11/13	Anne-Laure GOUTY <i>CERPAM</i>	Entretien téléphonique – Précisions sur les agriculteurs, les unités d'estives (UP) et les zones de parcours (ZP) sur le site Natura 2000
14/11/13	Paul BURRO <i>Maire de Belvédère</i> Lionel PANIZZI <i>Secrétaire général</i>	Identifier les thématiques et/ou les acteurs à rencontrer sur la zone Natura 2000 de la commune de Belvédère
14/11/13	Janine Otto-Bruc <i>Présidente de l'Office de Tourisme de Roquebillière</i>	Connaitre l'offre touristique, le profil touristique et la capacité d'accueil de la Commune de Roquebillière
14/11/13	Eric GILLI <i>Professeur collègue Roquebillière et</i>	Obtenir des informations sur l'histoire de la Commune et sur les canaux d'irrigations

	<i>Président association AMONT</i>	
26/11/13	Béatrice LECLERC (compagne) Jean-Louis CORNIGLION <i>Eleveur à Roquebillière</i>	Localiser et décrire son activité d'éleveur
11/12/13	Jean-Louis MAZELAT Carolle LASSALLE <i>EDF</i>	L'hydroélectricité sur Roquebillière
28/11/13	René CARLIN <i>Comité départemental de spéléologie</i>	Echanges mail – Envoi du listing des cavités souterraines sur le site
29/12/13	Julie YAOUANC <i>Chambre d'agriculture</i>	Entretien téléphonique – Vérification des données agricoles pour le COPIL n°1 du site
27/01/14	Samuel PERRIER <i>Président association Montagne Club Vésubien</i>	Echanges mail – Informations complémentaires sur la pratique du VTT sur le site Natura 2000 (Nombre de Club, nombre de sentiers, fréquentation)
27/01/14	Christophe TIERAN <i>Président association Vésubie Trail Club 06</i>	Echanges téléphoniques – Informations complémentaires sur certaines manifestations sportives (trail des abeilles, trail du Caire del Mel)
29/01/14	ENTREPRISE CACHAT	Echanges téléphoniques – Informations sur leurs activités et les tendances évolutives du BTP sur Roquebillière
31/01/14	Régis MARTIN <i>Métropole Nice Côte d'Azur - DGSAAD-mission pour le developpement du moyen et haut pays</i>	Echanges sur le projet de charte forestière de la Métropole Nice Côte d'Azur
07/02/14	Françoise CREULY <i>Direction de l'Environnement et de l'Energie – Métropole Nice Côte d'Azur (notamment en charge des PPR)</i>	Informations concernant les PPR sur les communes de Roquebillière et Belvédère
12/02/14	ACOFOR	Echanges téléphoniques – Informations sur les projets de valorisation forestière au niveau du site Natura 2000
13/02/14	Guy MARECHAL <i>Conseil général 06</i>	Echanges téléphoniques – Informations sur le Schéma de valorisation des massifs des vallées et des aides du Conseil général dans le cadre de l'exploitation des bois
13/02/14	Véronique LEGRAND <i>FORCE 06</i>	Echanges téléphoniques – Informations sur les brûlages dirigés en forêt
18/02/14 10/04/14	Julien JEANNE <i>Chargé de Mission Gestion de l'Eau – Direction de l'Environnement et de l'Energie – Métropole Nice Côte d'Azur</i>	Informations sur les projets concernant l'eau potable et l'assainissement ; apport de précisions concernant les milieux aquatiques.

22/04/14	Jean Pierre MARGO <i>Direction de l'assainissement de l'hydraulique et du pluvial Service Etudes Générales</i>	
24/02/14	Mme TONSO <i>Entreprise TONSO (carrière)</i>	Echanges téléphoniques en février + questionnaire envoyé par mail : retour le 24 avril 2014
15/05/14	Sandrine FRANCO <i>Direction de la Collecte et de la Gestion des Déchets Subdivision Qualité Optimisation Environnement– Métropole Nice Côte d'Azur</i>	Echanges mails– Compléments d'informations sur les thématiques de l'eau et de la gestion des déchets.

Total : 34 personnes rencontrés directement, 11 par téléphone, 5 par mail

Annexe 4 : Décret du 9 avril 2010 relatif à l'évolution des incidences Natura 2000

10/4/2014

Décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 | Legifrance



En savoir plus sur ce texte...

JORF n°0085 du 11 avril 2010 page 6880
texte n° 5

DECRET

Décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000

NOR: DEVN0923338D

Le Premier ministre,
Sur le rapport du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,
Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
Vu la directive 92/43/CE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
Vu le code de l'aviation civile ;
Vu le code de la défense ;
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-1 et suivants ;
Vu le code forestier ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le code minier ;
Vu le code rural ;
Vu le code du sport ;
Vu le code de l'urbanisme ;
Vu la loi n° 64-1246 du 16 décembre 1964 modifiée relative à la lutte contre les moustiques ;
Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité, modifiée notamment par la loi n° 2001-1062 du 15 novembre 2001 ;
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;
Vu le décret n° 65-1046 du 1er décembre 1965 modifié pris pour l'application de la loi n° 64-1246 du 16 décembre 1964 relative à la lutte contre les moustiques ;
Vu le décret n° 83-228 du 22 mars 1983 modifié fixant le régime de l'autorisation des exploitations de cultures marines ;
Vu le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2006-798 du 6 juillet 2006 relatif à la prospection, à la recherche et à l'exploitation de substances minérales ou fossiles contenues dans les fonds marins du domaine public et du plateau continental métropolitains ;
Vu l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 3 avril 2009 ;
Vu l'avis du Comité national de la conchyliculture en date du 17 juin 2009 ;
Vu l'avis du comité des finances locales (commission consultative d'évaluation des normes) en date du 5 novembre 2009 ;
Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,
Décrète :

Article 1

La sous-section 5 de la section 1 du chapitre IV du titre Ier du livre IV du code de l'environnement (partie réglementaire) est remplacée par les dispositions suivantes :

« Sous-section 5

« Dispositions relatives à l'évaluation des incidences Natura 2000

« Art.R. 414-19.-I. — La liste nationale des documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations et interventions qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022082126&categorieLien=id>

1/6

Natura 2000 en application du 1° du III de l'article L. 414-4 est la suivante :

- « 1° Les plans, schémas, programmes et autres documents de planification soumis à évaluation environnementale au titre du I de l'article L. 122-4 du présent code et de l'article L. 121-10 du code de l'urbanisme ;
- « 2° Les cartes communales prévues aux articles L. 124-1 et suivants du code de l'urbanisme, lorsqu'elles permettent la réalisation de travaux, ouvrages ou aménagements soumis aux obligations définies par l'article L. 414-4 ;
- « 3° Les travaux et projets devant faire l'objet d'une étude ou d'une notice d'impact au titre des articles L. 122-1 à L. 122-3 et des articles R. 122-1 à R. 122-16 ;
- « 4° Les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-11 ;
- « 5° Les projets de création ou d'extension d'unités touristiques nouvelles soumises à autorisation en application de l'article L. 145-11 du code de l'urbanisme ;
- « 6° Les schémas des structures des exploitations de cultures marines prévus par le décret n° 83-228 du 22 mars 1983 fixant le régime de l'autorisation des exploitations de cultures marines ;
- « 7° Les documents départementaux de gestion de l'espace agricole et forestier prévus par l'article L. 112-1 du code rural ;
- « 8° Les travaux, constructions ou installations soumis aux autorisations prévues par les dispositions du 1° et du 2° du I de l'article L. 331-4, des articles L. 331-5, L. 331-6, L. 331-14, L. 332-6, L. 332-9, L. 341-7 et L. 341-10 ;
- « 9° Les documents de gestion forestière mentionnés aux a ou b de l'article L. 4 du code forestier et portant sur des forêts situées en site Natura 2000, sous réserve des dispenses prévues par l'article L. 11 du code forestier ;
- « 10° Les coupes soumises au régime spécial d'autorisation administrative de l'article L. 222-5 du code forestier pour les forêts localisées en site Natura 2000 ;
- « 11° Les coupes soumises à autorisation par l'article L. 10 du code forestier pour les forêts localisées en site Natura 2000 et par l'article L. 411-2 du code forestier pour les forêts localisées en site Natura 2000 qui ne font pas l'objet d'un document de gestion bénéficiant d'une dispense au titre du g de l'article L. 11 de ce code ;
- « 12° Les coupes de plantes arborescentes soumises à autorisation par l'article L. 431-2 du code forestier, lorsqu'elles sont localisées en site Natura 2000 ;
- « 13° Les délimitations d'aires géographiques de production prévues à l'article L. 641-6 du code rural, dès lors que ces aires sont localisées en site Natura 2000 et qu'elles concernent une production viticole ;
- « 14° Les traitements aériens soumis à déclaration préalable prévus à l'article 2 de l'arrêté du 5 mars 2004 relatif à l'utilisation par voie aérienne de produits mentionnés à l'article L. 253-1 du code rural, à l'exception des cas d'urgence ;
- « 15° La délimitation des zones de lutte contre les moustiques prévues à l'article 1er du décret n° 65-1046 du 1er décembre 1965 modifié pris pour l'application de la loi n° 64-1246 du 16 décembre 1964 relative à la lutte contre les moustiques ;
- « 16° L'exploitation de carrières soumise à déclaration et visée aux points 5 et 6 de la rubrique 2510 de la nomenclature annexée à l'article R. 511-9 dès lors qu'elles sont localisées en site Natura 2000 ;
- « 17° Les stations de transit de produits minéraux soumises à déclaration et visées au point 2 de chacune des rubriques 2516 et 2517 de la nomenclature annexée à l'article R. 511-9, dès lors que ces stations sont localisées en site Natura 2000 ;
- « 18° Les déchèteries aménagées pour la collecte des encombrants, matériaux ou produits triés et apportés par les usagers soumises à déclaration et visées au point 2 de la rubrique 2710 de la nomenclature annexée à l'article R. 511-9 dès lors que ces déchèteries sont localisées en site Natura 2000 ;
- « 19° Les travaux prévus dans la procédure d'arrêt de travaux miniers soumise à déclaration au titre de l'article 91 du code minier, pour les installations concernant des substances mentionnées à l'article 2 du code minier et le stockage souterrain mentionné à l'article 3-1 du code minier, dès lors que ces installations sont localisées en site Natura 2000 ; en cas de disparition ou de défaillance du responsable des installations, les travaux prescrits par l'autorité administrative, au-delà de la période de validité d'un titre minier, sont également soumis à évaluation des incidences sur le ou les sites Natura 2000 où les installations sont localisées, à l'exception des travaux réalisés en situation d'urgence ou de péril imminent ;
- « 20° Le stockage ou dépôt de déchets inertes soumis à autorisation en application des articles L. 541-30-1 et R. 541-65, lorsqu'il est localisé en site Natura 2000 ;
- « 21° L'occupation d'une dépendance du domaine public d'une personne publique soumise à autorisation au titre de l'article L. 2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques lorsque la dépendance occupée est localisée, en tout ou partie, en site Natura 2000 ;
- « 22° Les manifestations sportives soumises à autorisation ou déclaration au titre des articles L. 331-2 et R. 331-6 à R. 331-17 du code du sport, pour les épreuves et compétitions sur la voie publique, dès lors qu'elles donnent lieu à délivrance d'un titre international ou national ou que leur budget d'organisation dépasse 100 000 € ;
- « 23° L'homologation des circuits accordée en application de l'article R. 331-37 du code du sport ;
- « 24° Les manifestations sportives soumises à autorisation au titre des articles R. 331-18 à R. 331-34 du code du sport, pour les manifestations de véhicules terrestres à moteur organisées en dehors des voies ouvertes à la circulation publique ; les manifestations qui se déroulent exclusivement sur des circuits homologués après évaluation des incidences Natura 2000 réalisée en application du 23° sont dispensées d'une évaluation des incidences ;
- « 25° Les rassemblements exclusivement festifs à caractère musical soumis à déclaration au titre de l'article 23-1 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;
- « 26° Les manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif soumises à déclaration en application de l'article R. 331-4 du code du sport ;
- « 27° Les manifestations nautiques en mer soumises à déclaration dans des conditions fixées par arrêté des ministres chargés de la mer et des sports dès lors qu'elles donnent lieu à délivrance d'un titre international ou national ou que leur budget d'organisation dépasse 100 000 € ou dès lors qu'elles concernent des engins motorisés ;
- « 28° Les manifestations aériennes de grande importance soumises à autorisation en application des articles L. 133-1 et R. 131-3 du code de l'aviation civile.

« II. — Sauf mention contraire, les documents de planification, programmes, projets, manifestations ou interventions listés au I sont soumis à l'obligation d'évaluation des incidences Natura 2000, que le territoire qu'ils couvrent ou que leur localisation géographique soient situés ou non dans le périmètre d'un site Natura 2000.

« Art.R. 414-20.-I. — Les listes locales mentionnées au 2° du III et au IV de l'article L. 414-4 sont arrêtées, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, selon leurs domaines de compétences respectifs, soit :

« 1° Par le préfet de département, après consultation de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites réunie dans sa formation " Nature ". La commission prend en compte les débats de l'instance de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000, réunie conformément à l'article R. 341-19. Pour l'examen de ces listes locales, le préfet fait appel notamment, pour siéger dans cette instance de concertation, aux côtés des membres de la formation spécialisée dite de la nature, à des représentants des catégories mentionnées au V de l'article L. 414-4, et plus généralement à des représentants des activités concernées, notamment sportives. En Corse, les préfets de département consultent le conseil des sites de Corse prévu à l'article L. 4421-4 du code général des collectivités territoriales ;

« 2° Par le préfet maritime, après avoir pris en compte les avis exprimés lors d'une ou plusieurs réunions de concertation auxquelles il invite les représentants des acteurs concernés, et notamment les représentants des catégories mentionnées au V de l'article L. 414-4, ainsi que des représentants des activités sportives concernées et des représentants d'associations agréées de protection de l'environnement.

« II. — Lorsque les listes visées au 2° du III et au IV de l'article L. 414-4 peuvent concerner des activités militaires, l'accord préalable du commandant de région terre ou du commandant de zone maritime, selon leurs domaines de compétences respectifs, est requis.

« III. — Les listes locales visées au présent article sont publiées au recueil des actes administratifs du ou des départements concernés et portées à la connaissance du public par tout moyen adapté, et au moins par une insertion dans un journal diffusé dans la zone géographique concernée.

« Art.R. 414-21.-Toute personne souhaitant élaborer un document de planification, réaliser un programme ou un projet, organiser une manifestation ou procéder à une intervention mentionnés à l'article R. 414-19 ou figurant sur une liste locale mentionnée au 2° du III de l'article L. 414-4 accompagne son dossier de présentation du document de planification, sa demande d'autorisation ou d'approbation ou sa déclaration du dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 mentionné à l'article R. 414-23. Lorsque le document, programme ou projet fait l'objet d'une enquête publique, cette évaluation est jointe au dossier soumis à enquête publique.

« Le contenu de ce dossier peut se limiter à la présentation et à l'exposé définis au I de cet article, dès lors que cette première analyse permet de conclure à l'absence d'incidence sur tout site Natura 2000.

« Art.R. 414-22.-L'évaluation environnementale, l'étude d'impact ou la notice d'impact ainsi que le document d'incidences mentionnés respectivement au 1°, 3° et 4° du I de l'article R. 414-19 tiennent lieu de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 s'ils satisfont aux prescriptions de l'article R. 414-23.

« Art.R. 414-23.-Le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 est établi, s'il s'agit d'un document de planification, par la personne publique responsable de son élaboration, s'il s'agit d'un programme, d'un projet ou d'une intervention, par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire, enfin, s'il s'agit d'une manifestation, par l'organisateur.

« Cette évaluation est proportionnée à l'importance du document ou de l'opération et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence.

« I. — Le dossier comprend dans tous les cas :

« 1° Une présentation simplifiée du document de planification, ou une description du programme, du projet, de la manifestation ou de l'intervention, accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace terrestre ou marin sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets ; lorsque des travaux, ouvrages ou aménagements sont à réaliser dans le périmètre d'un site Natura 2000, un plan de situation détaillé est fourni ;

« 2° Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le document de planification, le programme, le projet, la manifestation ou l'intervention est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ; dans l'affirmative, cet exposé précise la liste des sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés, compte tenu de la nature et de l'importance du document de planification, ou du programme, projet, manifestation ou intervention, de sa localisation dans un site Natura 2000 ou de la distance qui le sépare du ou des sites Natura 2000, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, des caractéristiques du ou des sites Natura 2000 et de leurs objectifs de conservation.

« II. — Dans l'hypothèse où un ou plusieurs sites Natura 2000 sont susceptibles d'être affectés, le dossier comprend également une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, que le document de planification, le programme ou le projet, la manifestation ou l'intervention peut avoir, individuellement ou en raison de ses effets cumulés avec d'autres documents de planification, ou d'autres programmes, projets, manifestations ou interventions dont est responsable l'autorité chargée d'approuver le document de planification, le maître d'ouvrage, le pétitionnaire ou l'organisateur, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites.

« III. — S'il résulte de l'analyse mentionnée au II que le document de planification, ou le programme, projet, manifestation ou intervention peut avoir des effets significatifs dommageables, pendant ou après sa réalisation ou pendant la durée de la validité du document de planification, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier comprend un exposé des mesures qui seront prises pour supprimer ou réduire ces effets dommageables.

« IV. — Lorsque, malgré les mesures prévues au III, des effets significatifs dommageables subsistent sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier d'évaluation expose, en outre :

« 1° La description des solutions alternatives envisageables, les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution que celle retenue et les éléments qui permettent de justifier l'approbation du document de planification, ou la réalisation du programme, du projet, de la manifestation ou de l'intervention, dans les conditions prévues aux VII et VIII de l'article L. 414-4 ;

« 2° La description des mesures envisagées pour compenser les effets dommageables que les mesures prévues au III ci-dessus ne peuvent supprimer. Les mesures compensatoires permettent une compensation efficace et

proportionnée au regard de l'atteinte portée aux objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés et du maintien de la cohérence globale du réseau Natura 2000. Ces mesures compensatoires sont mises en place selon un calendrier permettant d'assurer une continuité dans les capacités du réseau Natura 2000 à assurer la conservation des habitats naturels et des espèces. Lorsque ces mesures compensatoires sont fractionnées dans le temps et dans l'espace, elles résultent d'une approche d'ensemble, permettant d'assurer cette continuité ;

« 3° L'estimation des dépenses correspondantes et les modalités de prise en charge des mesures compensatoires, qui sont assumées, pour les documents de planification, par l'autorité chargée de leur approbation, pour les programmes, projets et interventions, par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire bénéficiaire, pour les manifestations, par l'organisateur bénéficiaire.

« Art.R. 414-24.-I. — L'autorité administrative compétente pour approuver, autoriser ou s'opposer à un document de planification, un programme, un projet, une manifestation ou une intervention exerce cette compétence dans les conditions prévues par les dispositions des VI, VII et VIII de l'article L. 414-4 en tenant compte, pour l'appréciation de l'absence d'atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000, des éventuels effets cumulés avec d'autres documents de planification, ou d'autres programmes, projets, manifestations ou interventions.

« II. — Lorsque la législation ou réglementation applicable au régime de déclaration concerné ne permet pas à l'autorité administrative compétente pour instruire un dossier de déclaration de s'opposer au programme, au projet, à la manifestation ou à l'intervention qui a fait l'objet d'une déclaration, cette autorité procède, conformément au VI de l'article L. 414-4, à l'instruction du dossier dans les conditions suivantes :

« 1° Dans un délai maximal de deux mois suivant la réception du dossier, l'autorité administrative compétente pour recevoir la déclaration notifiée, le cas échéant, au déclarant soit :

« a) Son accord pour que le document, programme, projet, manifestation ou intervention entre en vigueur ou soit réalisé ;

« b) Son opposition au document ou à l'opération faisant l'objet de la déclaration soit en raison de son incidence significative sur un ou plusieurs sites Natura 2000 si les conditions fixées aux VII et VIII de l'article L. 414-4 ne sont pas réunies, soit en raison de l'absence ou du caractère insuffisant de l'évaluation des incidences ;

« c) Une demande de lui fournir, dans un délai de deux mois, les documents ou précisions nécessaires pour apprécier l'incidence du document ou de l'opération ou garantir que les conditions fixées aux VII et VIII de l'article L. 414-4 sont réunies ; le déclarant est averti que, faute de produire les précisions demandées dans un délai de deux mois, le document ou l'opération soumis à déclaration fera l'objet d'une décision d'opposition tacite.

« En l'absence de réponse de l'autorité administrative compétente dans un délai de deux mois à partir de la réception du dossier, le document ou l'opération peut entrer en vigueur ou être réalisé ;

« 2° Lorsque le déclarant est invité à produire des pièces ou des précisions complémentaires, le délai de deux mois ouvert à l'autorité compétente pour lui notifier, s'il y a lieu, son opposition est suspendu jusqu'à la réception des informations demandées.

« Art.R. 414-25.-Si l'évaluation des incidences Natura 2000 conclut à un effet significatif sur un ou plusieurs sites Natura 2000 d'un document de planification, programme, projet, manifestation ou intervention et que les conditions définies au VIII de l'article L. 414-4 imposent de recueillir l'avis préalable de la Commission européenne, le délai ouvert à l'autorité compétente pour autoriser, approuver ou s'opposer au document de planification, programme, projet, manifestation ou intervention est suspendu jusqu'à la date de réception de cet avis par l'autorité compétente. Le pétitionnaire ou le déclarant est informé par l'autorité compétente de la date à laquelle a été saisie la Commission, qui constitue la date de départ de la suspension du délai de réponse imparti à l'autorité compétente. Il est informé sans délai de la réponse de la Commission.

« Art.R. 414-26.-Lorsque les documents de planification, programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ainsi que les interventions ou manifestations sont réalisés pour le compte du ministre de la défense, celui-ci organise la mise en œuvre de la procédure d'évaluation d'incidences Natura 2000 selon des modalités compatibles avec la protection du secret de la défense nationale ainsi qu'avec les contraintes particulières aux opérations non prévisibles, urgentes et impératives de la défense nationale. »

Article 2

I. — Le 15° de l'article R. 122-17 du code de l'environnement est remplacé par les dispositions suivantes :

« 15° Plans, schémas, programmes et autres documents de planification soumis à évaluation des incidences Natura 2000 au titre de l'article L. 414-4 à l'exception des documents régis par le code de l'urbanisme. »

II. — Le b du 3° du I de l'article R. 122-20 du code de l'environnement est remplacé par les dispositions suivantes :

« b) L'évaluation des incidences Natura 2000 prévue aux articles R. 414-21 et suivants. »

III. — Le II de l'article R. 122-20 du code de l'environnement est supprimé.

IV. — Le b du 4° du II de l'article R. 214-6 du code de l'environnement est remplacé par les dispositions suivantes :

« b) Comportant l'évaluation des incidences du projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000, au regard des objectifs de conservation de ces sites. Le contenu de l'évaluation d'incidence Natura 2000 est défini à l'article R. 414-23 et peut se limiter à la présentation et à l'exposé définis au I de l'article R. 414-23, dès lors que cette première analyse conclut à l'absence d'incidence significative sur tout site Natura 2000. »

V. — Le b du 4° du II de l'article R. 214-32 du code de l'environnement est remplacé par les dispositions suivantes :

« b) Comportant l'évaluation des incidences du projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000, au regard des objectifs de conservation de ces sites. Le contenu de l'évaluation d'incidence Natura 2000 est défini à l'article R. 414-23 et peut se limiter à la présentation et à l'exposé définis au I de l'article R. 414-23, dès lors que cette première analyse conclut à l'absence d'incidence significative sur tout site Natura 2000. »

VI. — Le premier alinéa du I de l'article R. 341-16 du code de l'environnement est modifié comme suit :

Après les mots : « les réserves naturelles, » sont ajoutés les mots : « les sites Natura 2000, ».

VII. — Il est ajouté au II de l'article R. 512-47 du code de l'environnement un 4° ainsi rédigé :
« 4° Si l'installation figure sur les listes mentionnées au III de l'article L. 414-4, une évaluation des incidences Natura 2000. »
VIII. — Au 6° de l'article 3 du décret n° 2006-798 du 6 juillet 2006, les mots : « R. 414-21 » sont remplacés par : « R. 414-23 ».

Article 3

Les demandes d'autorisation et les déclarations déposées avant le premier jour du quatrième mois suivant la date de publication du présent décret au Journal officiel de la République française restent soumises aux dispositions de la sous-section 5 de la section 1 du chapitre IV du titre Ier du livre IV du code de l'environnement dans leur rédaction antérieure à celle résultant du présent décret.
Les projets soumis à déclaration d'utilité publique pour lesquels l'arrêté fixant la date d'ouverture de l'enquête publique a été publié à une date antérieure à la date de publication du présent décret au Journal officiel de la République française restent soumis aux dispositions de la sous-section 5 de la section 1 du chapitre IV du titre Ier du livre IV du code de l'environnement dans leur rédaction antérieure à celle résultant du présent décret.
Les documents de planification approuvés jusqu'au premier jour du treizième mois suivant la date de publication du présent décret au Journal officiel de la République française restent soumis aux dispositions de la sous-section 5 de la section 1 du chapitre IV du titre Ier du livre IV du code de l'environnement dans leur rédaction antérieure à celle résultant du présent décret.

Article 4

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, le ministre de la défense, le ministre de la santé et des sports, le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche et la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 9 avril 2010.

François Fillon

Par le Premier ministre :

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable et de la mer,
en charge des technologies vertes
et des négociations sur le climat,
Jean-Louis Borloo
Le ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer et des collectivités territoriales,
Brice Hortefeux
Le ministre de la défense,
Hervé Morin
Le ministre de la santé et des sports,
Roselyne Bachelot-Narquin
Le ministre de l'alimentation,
de l'agriculture et de la pêche,
Bruno Le Maire
La secrétaire d'Etat
chargée de l'écologie,
Chantal Jouanno


Annexe 5 : Calendrier des passages d'inventaires naturalistes

Groupes taxonomiques	Dates de passage	Conditions météorologiques et hygrométriques
Flore habitats naturels	26/06/2013 (diurne)	Beau temps
	27/06/2013 (diurne)	Orageux
	02/07/2013 (diurne)	Orageux
	03/07/2013 (diurne)	Beau temps
	15/07/2013 (diurne)	Orageux
	16/07/2013 (diurne)	Orageux
Amphibiens	18/09/2013 (après-midi)	Ensoleillé
	18/09/2013 (nocturne)	Dégagé, humidité 50 à 70%
	19/09/2013 (matin)	Ensoleillé
	27/10/2013 (nocturne)	Couvert, humidité de 70 à 87%
	29/10/2013 (nocturne)	Couvert, légère bruine, humidité de 80 à 91%
	30/10/2013 (journée)	Nuageux, alternance d'éclaircies
	30/10/2013 (nocturne)	Dégagé, humidité de 70 à 80 %
	31/10/2013 (matin)	Ensoleillé
Chiroptères	31/07/2013 (diurne et nocturne)	Journée : Ciel dégagé, température 26°C Nuit : Ciel dégagé, température 24 à 21°C, humidité 42%, vent NO 11km/h
	01/08/2013 (diurne et nocturne)	Journée : Ciel dégagé, température 27°C Nuit : Ciel dégagé, température 26 à 22°C, humidité 30%, vent nul
	02/08/2013 (diurne)	Ciel dégagé, température 26°C
Insectes	24/06/2013	Ciel dégagé et vent faible (matin et fin d'après-midi), un passage orageux en milieu de journée. Température d'environ 25°C
	25/06/2013	Ciel dégagé, vent faible, température d'environ 25°C
	21/08/2013	Ciel dégagé, vent faible, température d'environ 25°C
Ecrevisse Poissons	27/08/2013 (diurne)	Beau (matin) + Orageux (après-midi)
	03/10/2013 (diurne)	Beau

Annexe 6 : Fiches-habitats et espèces

Annexe 7 : Arrêté municipal n°2013/65 interdisant la circulation des véhicules de type Moto Trial – Moto Cross – dans les zones naturelles et sentiers communaux de Roquebillière

2013/093

ROQUEBILLIERE

Thiermes du Mercantour
 Station de Berthemont les Bains

ARRÊTE N° 2013 / 65

**Interdisant la circulation des véhicules de type
 Moto Trial – Moto Cross –
 Dans les zones naturelles et sentiers communaux**

Le Maire de la Commune de ROQUEBILLIERE (Alpes-Maritimes),

- Vu les lois 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le décret 83-1025 du 28 novembre 1983 modifié concernant les relations entre l'administration et les usagers,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2214-1,
- Vu le code pénal et plus particulièrement l'article R-610-5,
- Vu le code de la route et notamment les articles L. 130-8, L. 317-5,
- Vu les articles L.362-1 à L.362-8 et R. 362-1 à R. 362-5 du Code de l'environnement,
- Vu l'article R 331-3 du Code forestier,
- Vu la loi 2006-10 du 5 janvier 2006 relative à la sécurité et aux développements des transports et notamment l'article 24 qui introduit l'article L. 321-1 du Code de la route,
- Vu la loi 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,
- Vu la Loi 2008-491 du 26 mai 2008 relative aux conditions d'utilisation et à la commercialisation de certains engins motorisés,
- Vu l'arrêté Ministériel du 2 mai 2003 relatif à la réglementation des deux roues et à leurs équipements,
 - Considérant aux termes de l'articles L.2213-4 du code des collectivités territoriales précité, le Maire peut interdire l'accès de certaines voies ou certains secteurs de la commune aux véhicules dont la circulation est de nature à compromettre soit la tranquillité publique, soit la qualité de l'air, soit la protection des espaces naturels, des paysages, ou des sites ou leur mise en valeur,
 - Considérant que la circulation de ces engins est interdite dans les villes et villages,
 - Considérant que ces véhicules sont dangereux pour les autres usagers, piétons,
 - Considérant les dégradations des chemins ruraux ainsi que les nuisances sonores et qu'il appartient au maire de la commune de prendre toutes mesures pour prévenir et limiter les nuisances diurnes et nocturnes de ces engins qui portent des troubles à l'ordre public et portent atteinte à la sécurité et à la tranquillité d'autrui,

Mairie de Roquebillière – Place Cornignon Molinier – 06450 Roquebillière
 Tél : 04 93 03 60 60 Fax : 04 93 03 53 96

2013/094

ARRÊTE

ARTICLE 1 :
 L'arrêté n° 2013/65 du 14 mai 2013 interdisant la circulation des véhicules de type Moto-Trial et Moto-Cross et Quad dans les zones naturelles et sentiers communaux est abrogé.


ARTICLE 2 :
 La circulation des véhicules à moteur non réceptionnés, non immatriculés au sens du Code de la route de type motocross, moto de petite taille, moto trial est interdite dans les zones naturelles, sur les sentiers communaux et sur l'ensemble du territoire de la commune.
 Les véhicules mentionnés ci-dessus ne peuvent être utilisés que sur des terrains adaptés à leur pratique.
 La circulation des véhicules à moteur immatriculés ou non notamment de type motocross et moto de petite taille est interdite dans les espaces boisés, espaces naturels, jardins publics, sentiers, chemin de halage, ainsi que dans tout l'espace public de la commune.
 Par dérogation cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules utilisés pour remplir des missions de services publics, aux titulaires d'autorisations et aux véhicules de secours.
 Les véhicules à moteur immatriculés et assurés ne doivent pas émettre de bruits susceptibles de causer une gêne aux usagers de la route, aux riverains.
 Tout véhicule pris en infraction sera immobilisé par les services de police ou de gendarmerie, conformément aux articles R 325-1 à R 325-9 du code de la route.

ARTICLE 3 :
 Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et seront punies de l'amende de 1ère classe d'un montant de 38 euros conformément à l'article R 610-5 du code de la route.
 Le défaut de permis de conduire et le défaut d'assurance seront punies de poursuite près le Tribunal de Police de Nice.

ARTICLE 4 :
 Le destinataire d'une décision administrative qui désire en contester le contenu, peut saisir le Tribunal Administratif de Nice d'un recours contentieux, dans les deux mois à compter de la date de notification de la décision évoquée.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de St Martin Vésubie, Monsieur le Gardie Champêtre chargés chacun en ce qui les concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à ROQUEBILLIERE, le 24 Avril 2013

Le Maire,

 Gérard MANFREDI

Mairie de Roquebillière – Place Cornignon Molinier – 06450 Roquebillière
 Tél : 04 93 03 60 60 Fax : 04 93 03 53 96

Annexe 8 : Liste des manifestations sportives organisées sur les communes de Roquebillière et de Belvédère en 2013

Type de manifestation	Nom de la manifestation	Période	Structure organisatrice	Communes du site concernées	Site Natura 2000 FR9301562 concerné
Dossiers soumis à autorisation					
Automobile	16ème rallye Monte-Carlo historique	Janvier 2013	Automobile club de Monaco	Roquebillière	
Automobile	1er rallye régional de Roquebillière Vésudie 2013	14 septembre 2013	ASABTP automobile	Roquebillière	X
Moto	5ème course de côte moto tout terrain de Roquebillière	05 mai 2013	Moto Club ASBTP Côte d'Azur Nice	Roquebillière	X
Pédestre	14 kms de Belvédère	20 mai 2013	A.S Belvédère section montagne /	Belvédère	
Pédestre	<u>Trail des abeilles</u>	06 juillet 2013	Association <u>trail des abeilles</u> /	Roquebillière	X
Pédestre	8ème <u>trail per Cami</u>	1er septembre 2013	Office du tourisme de Belvédère	Belvédère	
VTT- Ski	<u>Prom'Gelas</u> -	20 mai 2013	Club alpin français Nice Mercantour	Roquebillière	
Karting	1ère course de côte de karting de Belvédère	02 juin 2013	A.S.K.B.T.P	Belvédère	
Cyclisme	<u>La Haute-Route cyclo sportive</u>	23 et 24 août 2013	OC Sport	Roquebillière	
Dossier soumis à déclaration					
Automobile	Belle Machine et Cool british <u>classics</u>	07 juillet 2013	Automobile Club de Nice	Roquebillière	
Automobile	Balade touristique	15 et 16 juin et 06 juillet 2013	Club911.net	Roquebillière	
Automobile	Concentration Subaru	06 juillet 2013	Subaru Azur Club	Belvédère	
Automobile	Balade dans le parc du Mercantour	22 et 23 juin 2013	<u>Alfa Turismo</u>	Roquebillière	
Pédestre	Le 1000 du Sud	05 et 06 septembre 2013	Association Provence randonneurs	Roquebillière	
Pédestre	6ème raid Anancy le Vieux*Menton	29 et 30 juin 2013	Association <u>Aventuraïd</u>	Belvédère	
Multisports	Trophée sport aventure	24 et 25 juin 2013	Direction de la protection judiciaire de la jeunesse des Alpes-Maritimes	Roquebillière	
Cycliste	Tour de Nice Métropole	23 au 29 juin 2013	<u>Cavigal</u> Nice cyclisme	Roquebillière	
Cyclotourisme	8ème <u>cyclo</u> de la route des grandes Alpes	16 et 17 juillet 2013	Association courir et découvrir	Belvédère	
Cyclotourisme	Tour cyclotouriste des Alpes-Maritimes	09 au 11 mai 2013	comité départemental de ma fédération française de cyclotourisme 06	Roquebillière	

